This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DE METZ.

METZ. — LAMORT, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE.

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DE METZ.

LETTRES, SCIENCES, ARTS, AGRICULTURE.

XV^e^ ANNÉE,

1833 — 1834.

METZ,

M^me^ THIEL, LIBRAIRE, RUE DU PALAIS, N° 2;

M. GERSON-LÉVY, LIBRAIRE, RUE DES JARDINS, N° 1;

PARIS,

M. BACHELIER, QUAI DES AUGUSTINS, N° 55.

1834.

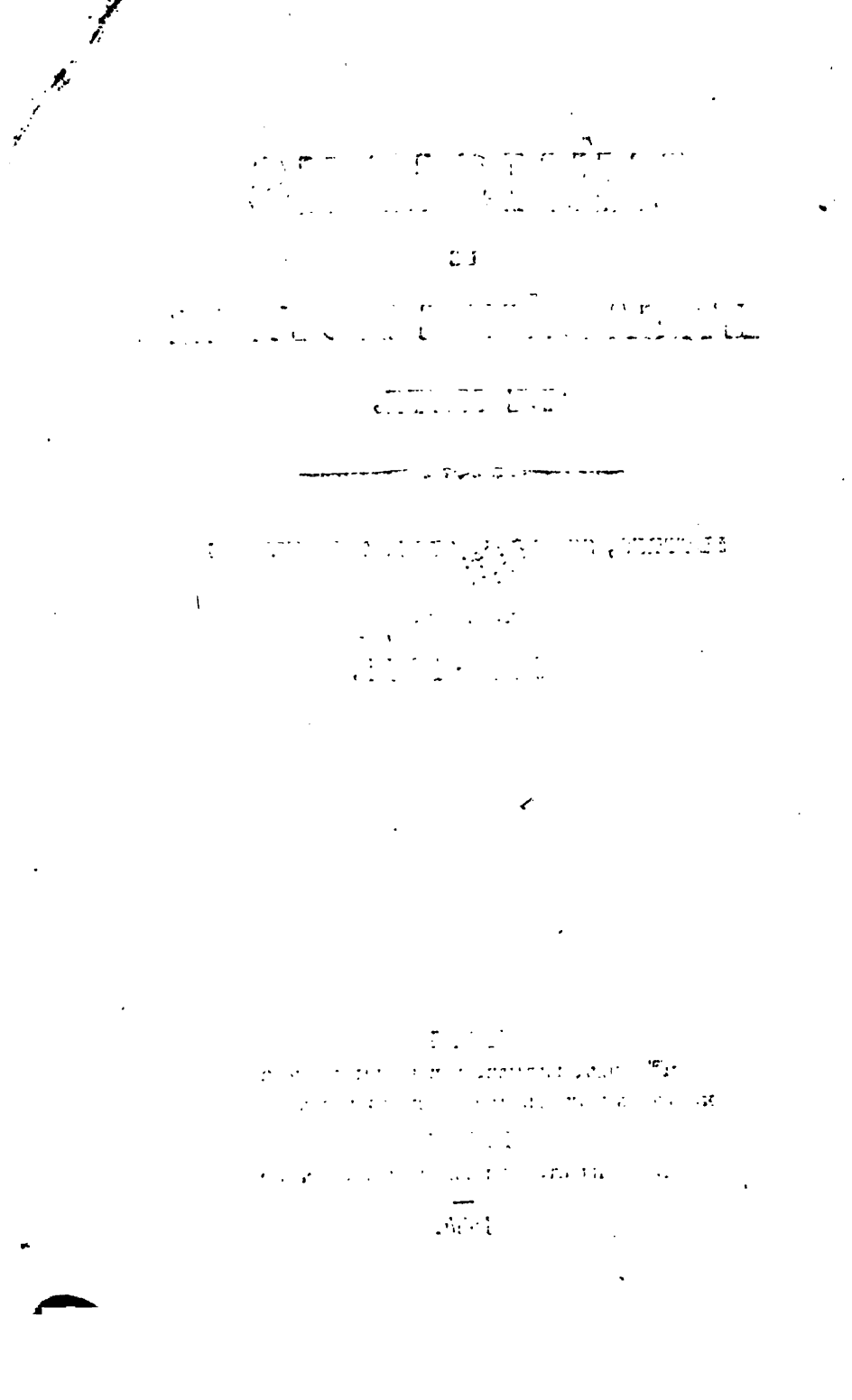

Lib. Comm.
Mitchell
9-26-27
16253

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DE METZ.

DISCOURS

PRONONCÉ

DANS LA SÉANCE PUBLIQUE DU 18 MAI 1834,

PAR M. BERGERY, PRÉSIDENT,

MESSIEURS,

Le monde semble fatigué de toute chose ; on dirait qu'il est las d'exister. Il paraît éprouver ce découragement, cette indifférence qui suit la longue et vaine recherche d'un bien précieux et perdu. Science, philosophie, morale, histoire, tout l'ennuie ou finit bientôt par l'ennuyer. La discussion de ses intérêts les plus chers ne parviendrait pas, je crois, à captiver son attention.

L'orateur doit donc aujourd'hui se résigner à être ennuyeux, eût-il même un talent parfait. A plus forte raison aurai-je ce triste sort. Aussi, n'est-ce pas de mon plein gré que je viens vous adresser un discours ; j'y suis forcé par un inflexible réglement.

Quant au sujet, peu importe celui que je traiterai, me suis-je dit, puisqu'aucun ne saurait être à la fois utile et amusant. Je vais donc, à tout hasard, vous

parler de la chose que chacun désire, que très-peu obtiennent, dont on s'est le plus occupé peut-être, et qui pourtant est le moins bien connue.

Nous confondons presque toujours, aveugles que nous sommes, le bonheur avec les plaisirs, et cependant, si l'on regardait de près, on y verrait la même différence qu'entre un solide tissu et les couleurs parfois destructives qui l'embellissent. Mais, de même que certaines personnes achètent l'étoffe pour l'éclat de ses couleurs, il en est qui, dans ce qu'elles appellent le bonheur, voient uniquement les plaisirs.

Qu'est-ce donc que ces plaisirs qu'on recherche avec tant d'avidité, et dont on voudrait semer toute la vie? Des bulles qui crèvent et s'évanouissent quelques instans après qu'elles sont formées; des bulles dont les brillans reflets flattent l'œil l'espace d'une seconde, et le laissent ensuite vainement fixé sur une place où il n'y a plus rien; des bulles que, pour échapper à l'ennui, nous sommes condamnés à souffler sans cesse, une fois que nous avons donné une certaine durée à ce délicieux passe-temps. Mais, hélas! toujours la même forme, les mêmes couleurs, la même brièveté, le même travail et la même déception. Bientôt la satiété arrive; l'ennui qu'on s'efforçait de fuir, fait sentir ses accablantes étreintes; c'est en vain qu'on cherche à leur échapper: pour toujours elles séparent du bonheur.

Je ne sache point en effet, qu'aucun homme de plaisir se soit jamais trouvé vraiment heureux. Il s'étourdit, il s'enivre, il échappe à lui-même pour quelques momens; mais quand l'ivresse est dissipée, quel vide il éprouve! Combien il a hâte de recom-

mencer! Comme la soif des plaisirs le tourmente! Cependant, le moyen de l'étancher sans cesse et toujours? Les forces humaines n'y pourraient suffire; et puis, il y a plus d'heures dans le temps, que de plaisirs dans la vie. Voilà donc le supplice de Tantale et non pas le bonheur.

On s'étonne d'entendre se dire heureux, l'homme simple qui vit en paix de son travail, et jouit, près de son modeste foyer, de l'affection d'une honnête famille. Mais cet homme s'est marqué un but qu'il est toujours assez facile d'atteindre, celui d'une vie douce au corps et à l'âme; il ne l'a jamais perdu de vue; il y tendait sans cesse; une fois arrivé, il a goûté ce repos moral, source inépuisable de satisfaction, par lequel s'embellissent tous nos jours.

Que veulent ceux qui ne comprennent pas une telle félicité? des plaisirs, des plaisirs toujours nouveaux, toujours plus vifs, comme l'enfant désire des hochets toujours plus amusans. Que leurs vœux puissent être exaucés, c'est ce qui ne paraît guère possible. Mais, quand bien même les élémens du plaisir seraient susceptibles d'une infinité de combinaisons, ils ne pourraient produire le bonheur; car laquelle recevrait ce nom? et si aucune ne le méritait isolément, quel nombre de combinaisons faudrait-il prendre? Les embrasser toutes, serait impossible.

Plaignons ceux qui cherchent le bonheur dans les plaisirs. Ils sont abusés par une sorte de mirage, comme le voyageur altéré qui aspire au lac trompeur des sables du désert, et condamnés, comme lui, à marcher sans relâche, vers un but qui recule toujours, ils tombent épuisés avant d'avoir pu être heureux.

Ce n'est pas à dire qu'il faille repousser les plaisirs, pour adopter une vie austère et monotone. On-doit seulement se défendre de l'illusion qu'ils produisent, n'en point faire l'unique objet de la vie, et les considérer comme des sensations agréables qui, sagement ménagées, activent les facultés de l'âme, de même qu'une liqueur généreuse, prise à petites doses, redonne de l'énergie aux forces corporelles.

Je vous vois impatiens de savoir enfin quelles conditions j'impose au bonheur; mais auparavant, il faut faire ce qu'en général on n'a guère fait jusqu'à présent: nous entendre sur la vraie signification du mot.

Rien de plus avéré qu'il y a comme deux êtres dans l'homme; deux êtres qui exercent une grande influence l'un sur l'autre, mais qui n'en sont pas moins très-distincts, puisque l'un est entièrement matériel, et l'autre purement intellectuel. Comment l'être complexe qui résulte de leur incompréhensible union, peut-il être heureux? Nul doute que ce ne soit par la satisfaction complète des besoins de l'âme et de ceux du corps : en d'autres termes, bonheur est synonyme de *bien-être physique et moral.* Et par bien-être, je n'entends pas simplement absence de tous maux, de toute douleur : ce ne serait là qu'un bonheur négatif. Dire *bien-être*, c'est dire contentement parfait.

Nous voici donc amenés à reconnaître que, pour être heureux, il faut posséder à la fois la santé du corps et celle de l'esprit, et n'avoir aucun besoin, aucun désir qu'on ne puisse satisfaire.

J'entends objecter que la santé du corps dépend de mille influences extérieures. — Sans doute, nous la perdons souvent par des causes sur lesquelles nous ne

pouvons rien, et alors nous sommes malheureux. Mais souvent aussi c'est l'intempérance, vice aux mille formes, véritable protée, qui détruit l'harmonie des forces vitales, et le malheur qu'elle engendre, est bien autrement amer, puisqu'il provient de notre propre faute.

La santé de l'esprit ne dépend pas toujours non plus de notre volonté, je m'empresse de le reconnaître. La vie a des événemens qui le privent de toute liberté, lui ôtent toute énergie, le plongent dans la stupeur ou le fixent invinciblement sur une idée triste ; tels sont les grands malheurs publics, les désastres de la patrie, les ravages d'une cruelle épidémie, ceux de l'horrible guerre civile et ces coups de la mort qui brisent nos plus chères affections. Le bonheur est impossible alors, jusqu'au moment où la fin des maux, le calme et le temps rendent à l'âme sa sérénité. Mais du moins il peut renaître et il renaît effectivement, tandis qu'il est à jamais détruit pour celui dont l'esprit est gâté par la corruption du cœur, ou continuellement troublé par les remords de la conscience.

Ainsi, point de bonheur ici-bas sans la tempérance, la pureté de l'âme et le culte des devoirs.

Quant aux besoins du corps, tout homme valide peut y pourvoir. Le travail procure toujours au moins le strict nécessaire ; car il faut peu pour vivre, lorsqu'on ne vit pas pour les plaisirs de la table, et que la raison fait taire la vanité. A la vérité, il n'en est plus de même, si l'on est chargé d'une nombreuse famille : le gain d'un seul doit alors suffire à l'entretien de plusieurs, du moins dans nos cités, et comme trop souvent il ne le peut, la misère envahit le ménage.

et lui fait endurer tous ses maux. Mais aussi, pourquoi se marier avant de s'être créé les moyens de soutenir une femme et des enfans ? N'est-ce pas se donner plus de besoins qu'on n'en peut satisfaire ? N'est-ce pas se jeter tout-à-fait en dehors des conditions du bonheur ? On ne goûte pas même celui que promettent des nœuds formés par l'amour, ni celui que la nature attache à la paternité. La gêne et les soucis qui la suivent, empoisonnent tout ; l'union la plus tendre en est troublée ; la vue d'une jeune famille devient poignante, et chaque jour on gémit de sa funeste imprudence.

Bon nombre de gens qui se croient philosophes, assurent que l'homme n'a aucun pouvoir sur son esprit ; que la folle du logis, l'imagination, en est aussi la maîtresse ; que le bonheur, chose tout-à-fait idéale, dépend d'elle entièrement, et qu'on est heureux ou malheureux, selon que le prisme de cette capricieuse revêt de teintes riantes ou sombres les instans de la vie.

Oui, l'imagination exerce une grande influence sur le bonheur ; sans contredit, c'est elle qui fait naître nos désirs, nos besoins moraux ; mais qu'elle ne puisse être dirigée, réglée, une pareille opinion ne repose sur rien de solide. L'esprit est susceptible d'habitudes comme le corps : de même que ce dernier peut contracter un port droit et acquérir une telle aptitude à de certains mouvemens, qu'il les exécute sans qu'on y songe, de même l'esprit parvient à raisonner juste, à s'occuper de préférence d'un ordre spécial d'idées, à y revenir journellement et sans effort. Si des idées contraires viennent s'offrir à lui, il ne s'y arrête point ; il les traite comme les yeux font des objets insignifians ou désagréables, et retourne promptement à ses pensées de prédilection.

Lors donc qu'un homme aspire au bonheur et connaît les moyens d'y arriver, il peut concentrer son esprit sur ces moyens, et parvenir graduellement à modérer ses désirs, de manière qu'il lui soit facile de satisfaire ses besoins moraux. L'imagination cesse d'être capricieuse alors; les choses de ce monde ne chatoient *plus* sous son prisme; les teintes qu'il leur donne, diffèrent en intensité peut-être, mais toutes sont douces et agréables.

Franklin, le célèbre, le grand *Franklin* fut heureux, parce qu'il voulut l'être, et il le fut, même avec une vie politique qui eut ses orages. Savez-vous quel a été son secret? d'aspirer à la perfection morale. Non pas qu'il se flattât d'y parvenir: quel mortel pourrait porter l'orgueil jusqu'à nourrir un tel espoir! *Mais il pensait*, ce profond philosophe, qu'il suffit de tendre sans cesse vers ce but si élevé, pour prendre sur ses désirs et ses passions, l'empire qui seul peut rendre heureux (1).

Le bonheur n'est donc pas chose chimérique, comme affectent de le dire ceux qui ne le comprennent point; chacun peut l'obtenir; mais de même que le savoir *exige l'étude*, que l'habileté dans les arts demande un apprentissage et un long exercice, que l'aisance et la richesse proviennent de l'épargne, le bonheur est le fruit de la sagesse. Il faut être sage, pour être heureux; et voilà pourquoi tant de gens maudissent la vie.

Mais, comment la sagesse serait-elle commune, lorsque l'éducation paternelle, l'éducation publique et

---

(1) *Essai sur l'art d'être heureux*, par M. Droz, de l'Institut.

les leçons du monde semblent conspirer pour nous jeter hors de ses voies.

L'enfant est à peine né, qu'il devient le maître des auteurs de ses jours; on le gâte de mille façons; rien qu'on ne fasse pour apaiser ses cris, pour calmer doucement sa colère; ses moindres désirs sont prévenus avec empressement; si l'on épargne pour soi, c'est afin de pouvoir être prodigue pour lui; ses fantaisies sans cesse renaissantes mettent au supplice, mais aucun sacrifice ne coûte pour les satisfaire, et quand l'impossibilité y met un invincible obstacle, on se torture l'imagination pour inventer du moins quelque leurre qui puisse contenter le petit despote.

Fait-on le bonheur de l'enfant en l'élevant ainsi? Il s'en faut bien; l'expérience nous l'apprend. Dégoûté des jouets dont le tapis est jonché, et de tous les plaisirs de son âge qu'il a promptement épuisés, il s'ennuie; sa jeune âme déjà blasée ne se plaît plus dans le possible; elle aspire vaguement à quelque chose d'inconnu, d'incomparable, qui ait assez d'attrait pour la tirer de la langueur où elle est tombée, et comme elle ne saurait faire comprendre ses désirs, ils s'avivent de plus en plus, ne pouvant être satisfaits. De là cet air d'abattement, de tristesse, de morosité précoce qui cause tant d'alarmes à la tendre mère; elle sent peut-être que cet état, juste sujet d'inquiétude, est son propre ouvrage, et cherche les moyens d'y remédier; mais presque toujours il est trop tard. Le ver rongeur se développe avec l'infortuné qui le porte en son sein, et cet infortuné à qui la vie sociale offrait un riant avenir, y entre déjà malheureux et sans espoir.

Il voit juste: quelque chose lui dit que le monde

séra bien différent du toit paternel. Toutefois, à peine y a-t-il fait quelques pas, qu'il s'étonne d'apprendre que ses volontés ne sont plus des lois, qu'il s'irrite de voir ses caprices exciter un rire moqueur. L'enfant gâté, devenu homme, voudrait dominer le monde, comme il dominait sa famille; mais il y rencontre nombre d'émules, nombre de compétiteurs, qui s'empressent de réprimer sa tyrannie, n'ayant pu établir la leur. Exaspéré par les sévères leçons qu'il reçoit, fuyant les hommes qui n'ont pour lui aucun ménagement, forcé de vivre en lui-même et d'y cacher son égoïsme, ses mille défauts, il devient profondément malheureux.

Ah ! c'est une vérité qu'il faut faire retentir de toutes parts : la mollesse, l'extrême mollesse de l'éducation domestique est la cause première de l'état de souffrance où se trouve aujourd'hui la grande famille sociale.

Le temps des études est peu propre à guérir l'enfant gâté. Les parens détruisent par leurs cajoleries et la tendre part qu'ils prenent aux peines du pauvre petit, le bien qu'ont pu produire les conseils, les réprimandes et les punitions de l'école. On voit même, je ne dirai pas des mères, il n'y aurait pas de quoi s'étonner, mais des pères porter la faiblesse jusqu'à recommander aux maîtres une grande indulgence envers leur fils, craignant, disent-ils, que son extrême sensibilité, notez bien l'expression, ne le porte à des actes graves, pour peu qu'il soit traité sévèrement. A la vérité, les maîtres qui connaissent leurs devoirs et veulent les remplir, ne tiennent guère compte de la prétendue sensibilité de l'écolier; ses camarades en font encore moins de cas et la mettent souvent à une

rude épreuve ; de sorte qu'à tout prendre, la vie de collége modifie parfois en bien le caractère ; mais pour l'ordinaire, elle le rend plus mauvais encore.

Tant que l'enfant gâté est libre dans ses actions, son égoïsme a du moins de la franchise ; dès qu'il est contraint, il y joint l'hypocrisie et tous les vices qu'elle engendre. Tant qu'il tyrannise les autres, son cœur peut conserver une sorte de bonté, une certaine générosité ; dès qu'il est obligé de ployer sous l'empire d'une volonté forte, il devient méchant, haîneux, vindicatif. Lorsqu'il était seul et maître dans sa famille, il ne convoitait le sort de personne ; maintenant, au milieu de condisciples ses égaux, les éloges donnés aux bons sujets, les bancs d'honneur, les couronnes vont faire germer l'ambition dans son âme et livrer son cœur à l'envie, sans lui inspirer le courage de mériter les mêmes récompenses ; seulement il se plaindra d'en être toujours frustré, calomniera ses maîtres et criera hautement à l'injustice, bien sûr de trouver des échos dans ses aveugles parens.

Qu'on me dise si un jeune homme ainsi préparé peut espérer une carrière heureuse ! Certes le voilà pourvu de grands besoins moraux ; mais son esprit faussé, son cœur vicié, son âme faible et lâche le rendent tout-à-fait incapable d'apaiser ces besoins ou de les réprimer.

Que serait-ce donc, si des études mal faites et faussement interprétées lui avaient inculqué des idées de liberté absolue, toujours si flatteuses pour les caractères despotiques, tant qu'ils ne sont pas les maîtres? Pourrait-il se plaire au sein de notre civilisation qui impose tant de devoirs et nous entoure de tant de

liens, pour prix des avantages dont elle nous fait jouir? Il ne trouverait pas le bonheur même au milieu d'une peuplade sauvage, car dans l'état de nature, la force brutale est là pour comprimer une liberté qui nuit ou déplaît.

Venons aux enseignemens du monde; nous les reconnaîtrons moins propres encore à inspirer la sagesse, à conduire au bonheur. La littérature semble méconnaître sa haute et sainte mission : par des scènes forcées, des événemens hors du vrai, elle désordonne l'imagination, décolore la vie et rend insipide le cours ordinaire des choses. On dirait que la tourbe des écrivains d'aujourd'hui a pris à tâche de fausser le jugement, d'exalter les passions et d'abolir tous les devoirs. Déjà, le respect de la vieillesse est oublié, la piété filiale s'éteint, les trahisons de l'hymen excitent le rire plutôt que l'indignation, l'autorité des lois est méconnue, et le pauvre, j'entends celui qui vit de son travail, commence à se demander pourquoi lui, homme comme les autres, ne partagerait pas les jouissances de ceux qu'on appelle les heureux du siècle. Aux prédications qui excitent son envie, s'ajoutent des faits propres à augmenter son impatience : il sait quel nombre de fortunes rapides, d'élévations soudaines ont produites, depuis quarante ans, nos tourmentes politiques, et il espère que de nouveaux orages le rendront riche et puissant à son tour.

Combien peu de pauvres cependant gagneraient à un changement d'état ! Leurs dispositions morales, l'imprévoyance, le goût de la dissipation, le vide de l'esprit, multiplieraient bientôt pour eux les misères du riche; ils auraient abandonné une modeste posi-

tion où l'on peut être heureux, pour une autre dont le brillant ne profite qu'à la vanité, et dans laquelle se trouve rarement le calme de l'âme, base essentielle de la félicité humaine.

Mais les mœurs publiques ne donnent point ces salutaires avertissemens. Tout dans le monde semble dire au contraire, que les plaisirs sensuels font la principale affaire de la vie. Jouir et toujours jouir est la devise commune; l'agitation de notre fourmillière n'a pas d'autre but.

Or, pour jouir, il faut de l'argent : si le bonheur coûte peu, les plaisirs sont chers. Aussi l'argent est-il l'idole du jour. Que de tribulations pour se faire rapidement un énorme revenu, par le commerce ou par l'agiotage ! Quelle obsession près des dispensateurs des deniers de l'État, pour en obtenir des traitemens et des pensions! Comme l'on compromet gaiement le bonheur de toute sa vie, pour s'enrichir d'une grosse dot ! Avec quelle fureur on expose au jeu son patrimoine ou le fruit de ses épargnes, dans l'espoir de le centupler ! Que de folies, de bassesses, de turpitudes et de malheurs cause de nos jours l'ardente soif de l'or !

Et comment cette soif ne dévorerait-elle pas les hommes? Il ne suffit pas plus que par le passé, d'avoir des sentimens élevés, une vaste instruction, du talent, un grand mérite enfin, pour marcher de pair avec l'opulence. On rend justice à vos moyens, on reconnaît toute votre valeur, vos services sont appréciés, vous êtes même comblé d'éloges; mais quelle différence entre la considération qu'on vous accorde et celle qu'impose le riche capitaliste ! Il tient la clef

du pouvoir ; son appui suffit pour parvenir aux honneurs ; il peut jouir et faire jouir ; voilà son talisman.

Ce qu'il y a d'inconcevable, c'est que le pauvre lui-même soit sous le charme. Le talent, la science, la vertu n'attirent pas ses égards comme la fortune, à beaucoup près ; les inégalités sociales qui le blessent, ne sont point celles que produit la supériorité de l'intelligence ou des qualités morales. Il ne jalouse que les riches, comme si la fortune suffisait pour rendre l'homme meilleur et plus heureux.

Oh ! qu'il s'en faut bien que le monde soit l'école du bonheur. Ses déceptions, ses malheurs, ses catastrophes renferment sans doute de hautes leçons ; mais peu d'esprits sont capables d'en profiter, et les autres ne reçoivent qu'un funeste enseignement.

Les vertus du monde ne sont pas des phares plus sûrs que ses fausses maximes, ses défauts et ses vices. Il s'émeut encore de compassion, il continue de se montrer charitable ; mais sa compassion et sa charité n'ont guère pour objet que l'être corporel, que la vie physique. On le dirait matérialiste, tant il s'occupe peu de l'âme. Nos bourses s'ouvrent volontiers pour soulager ceux qui souffrent de la misère ; nous créons des ateliers pour le pauvre sans ouvrage ; de riches hôpitaux reçoivent les malades ; des soins empressés sont prodigués à ceux qu'un accident ou un désordre mental est sur le point de livrer à la mort ; mais que faisons-nous pour prévenir ce désordre, pour sauver l'âme qui se noie dans la débauche, pour changer les vices en vertus, pour donner de la moralité à tout ce peuple dont elle est le premier besoin ? Rien.... ou bien peu de chose.

Un vieillard philantrope qu'un cruel fléau a enlevé trop tôt à l'humanité, l'excellent Jacob van Berchem, avait conçu un projet digne de son bon cœur et de son esprit éclairé : il voulait qu'à Metz, un asile arrachât le pauvre à la honte de la mendicité et que l'éducation morale l'y régénérât. Quel sera le sort de ce projet? Beaucoup d'autres ont passé ou passeront avant celui-là qui intéresse bien autrement l'avenir de la cité. S'il s'agissait d'un établissement purement matériel, peut-être serait-il déjà exécuté ; mais la partie de l'éducation est épineuse ; on ne sait comment la régler, comment la rendre efficace ; les idées manquent tout-à-fait, et la généreuse allocation de dix mille francs, votée par le conseil général, reste sans emploi et sera peut-être perdue.

On dira que jamais il n'a été autant fait en faveur de l'instruction populaire ; que la loi s'unit maintenant aux efforts des citoyens, pour propager les lumières dans les masses, et que l'amélioration morale du peuple résultera de la disparition de l'ignorance. — Oui, elle en résultera et un grand bien sera produit, si la vertu est enseignée avec autant de soin que les sciences ; mais l'instruction sans moralité engendrerait de grands maux : elle accroîtrait la puissance du génie du mal ; elle atténuerait encore davantage le bonheur des hommes, en exagérant leurs besoins ; elle causerait la ruine de l'édifice social, en trompant sur les moyens de le restaurer.

Il faut donc s'attacher et s'attacher fortement à faire pénétrer les principes éternels de la morale dans tous les esprits, à faire aimer la vertu de tous les cœurs. Mais, comment s'y prendre? Ceux qui parlent au nom

des intérêts de la vie future, ne sont écoutés que d'un bien petit nombre, tant s'est affaibli l'empire de toutes les religions. J'ai essayé avec d'autres d'appuyer la morale sur les intérêts de ce monde, et nous n'avons guère excité qu'un sourire sardonique qui semblait dire : Mes seuls intérêts sont les plaisirs et l'obtention la plus facile des moyens de m'y livrer.

Que faire après une tentative aussi décourageante? Faut-il désespérer du bonheur de ses semblables, les abandonner à des erreurs funestes, les laisser en proie aux passions qui les aveuglent, et se borner à les plaindre de s'abuser sur le vrai but de la vie? Non, ce n'est point ainsi que peut agir l'ami de l'humanité. Il doit avoir le courage de proclamer devant ce siècle incrédule, au risque d'en être honni, que LE SENTIMENT RELIGIEUX *peut seul conduire sûrement* l'homme au bonheur, et qu'il y a nécessité, urgence de le réveiller, de le raviver, si l'on ne veut pas voir bientôt la société se débattre dans les convulsions d'une affreuse agonie.

Changeons donc de langage ; respectons désormais ce que nous avons souvent offensé. N'oublions plus que les peuples qui croient fermement à une autre vie, à un Dieu rémunérateur, sont les plus heureux et les seuls heureux peut-être. Invitons le sage qui regarde sa raison et sa conscience comme des guides suffisans, à se montrer plus sage encore, en conseillant aux autres de ne point adopter son dangereux système. Demandons-lui de mettre le bonheur de ses frères au-dessus de la vanité du prosélytisme. Encourageons-le à rendre hommage à la vérité, en avouant avec franchise qu'il n'a point d'opinion arrêtée

et ne saurait en avoir ; qu'il n'est au fond qu'un sceptique et qu'il serait bien plus heureux, si son esprit s'ouvrait à la foi.

Alors, le triste aspect du monde pourra changer ; cette multitude qui use la vie dans un déplorable vertige et semble se hâter vers la tombe, comme pour y trouver la fin de ses désirs, de ses tourmens, cette multitude reviendra peut-être aux heureuses croyances de nos pères ; possédant plus de lumières, elle rejettera leurs superstitions et les surpassera en moralité. Nous verrons renaître avec plus de force, le respect filial, la vénération de la vieillesse, les douces affections de famille, l'horreur du libertinage, l'amour de l'honnête, de l'ordre, de la justice, et dans un siècle où les miracles de l'industrie ont centuplé le bien-être physique, où une sage liberté assure l'indépendance, où l'égalité devant la loi permet l'entier développement de l'homme, chacun pourra jouir de tout le bonheur qu'il nous est donné de goûter sur la terre.

COMPTE RENDU

DES

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE

PENDANT L'ANNÉE 1834-1835,

PAR M. LASAULCE, SECRÉTAIRE.

MESSIEURS,

POUR rendre des travaux de l'ACADÉMIE, pendant cette année, un compte aussi exact que clair et précis, il faudrait une universalité de connaissances, une justesse d'aperçus qu'il est donné à peu d'hommes de réunir, à moi, sans doute, moins qu'à tout autre. Toutefois, le vif désir que j'ai d'exprimer l'intérêt que j'ai pris à ces travaux, et le prix que j'attache à cette studieuse et bienveillante confraternité, m'ont fait entreprendre, sinon sans crainte, du moins sans déplaisir, la tâche délicate, imposée au secrétaire de l'ACADÉMIE. Je vais donc m'efforcer de la remplir avec cette conscience et ce zèle qui m'a si souvent, près de mes indulgens collègues, tenu lieu de talent.

PREMIÈRE SECTION.

AGRICULTURE.

L'Agriculture, la mère des arts et le principe de la prospérité des états, n'a pas encore atteint, dans notre département, le point de perfection qui fait la richesse de plusieurs autres contrées; l'Alsace, la Flandre, et

certaines provinces d'Angleterre si florissantes par leurs ressources agricoles, le doivent autant au développement des moyens de culture, qu'à la fertilité de leur sol.

L'appel fait par l'Académie aux progrès et aux perfectionnemens dont notre agriculture locale est susceptible, est donc une louable et utile entreprise.

Pour atteindre le but plusieurs moyens s'offrent à elle :

1° La propagation de l'emploi des meilleurs instrumens aratoires ;

2° Celle des différens procédés et des nouveaux genres de cultures que le succès a couronnés dans la pratique, procédés qui lui sont communiqués par les 120 académies ou sociétés d'agriculture avec lesquelles nous sommes en relation.

3° Les avis et les communications des personnes de notre département, qui font de l'agriculture l'objet d'une pratique éclairée.

4° L'amélioration des races indigènes d'animaux qui aident l'agriculteur dans ses travaux, ou dont l'exploitation lui offre de riches produits.

C'est à ces quatre moyens que se rattachent les travaux de l'Académie, quant à l'agriculture.

Depuis l'impression de nos mémoires de 1833, où se trouve le rapport si favorable qui a été fait sur la charrue *Grangé* primitive, par M. le capitaine Munier, au nom de la commission chargée de soumettre à l'expérience cette production si remarquable du génie d'un simple garçon de ferme, cette charrue a été éprouvée dans presque toutes les provinces de France, et dans plusieurs par l'inventeur lui-même qui a été autorisé par le ministre du commerce à voyager aux frais du gouvernement pour la faire connaître et en répandre le bienfait autant qu'il serait possible.

M. *Grangé* a mis à profit les conseils qui lui ont été

donnés dans cette tournée industrielle, et ses propres observations sur les différens modes de charrues qu'il a eu l'occasion de voir, pour apporter à sa charrue primitive des perfectionnemens marqués; aussi l'Académie s'est-elle empressée d'acheter la charrue perfectionnée, et de la soumettre à de nombreuses expériences comparatives avec la charrue-*Grangé* primitive et aussi avec celle du pays et avec d'autres charrues renommées.

Les résultats de ces expériences, dont la direction a été confiée à une commission composée de MM. le colonel Bouchotte, Le Masson, Simon (Victor), Colle, Simon-Louis frères, Le Roy, fermier, et Munier, rapporteur, sont constatés dans deux rapports qui doivent être livrés à l'impression pour faire partie de nos mémoires.

Pendant ces longues épreuves, M. *Dillon*, fermier à *Montigny*, n'a cessé d'offrir à la commission le concours d'un zèle intelligent et désintéressé. En conséquence, l'Académie fait don à M. *Dillon* d'une charrue-*Grangé* perfectionnée, comme une récompense de son dévouement aux progrès de l'agriculture.

M. *Stein*, de Remeling, près de Sierck, a aussi présenté à l'Académie une charrue de son invention. Cet instrument modifié plusieurs fois par lui, plus ou moins heureusement, dans les intervalles des expériences, a d'abord mal labouré; mais, dans une dernière expérience comparative, ayant été mieux organisée, elle a ensuite mieux labouré que les charrues qui y ont été soumises, à l'exception pourtant de la charrue-*Grangé* qui a eu sur elle une supériorité marquée.

L'Académie adoptant les conclusions de la même commission et du même rapporteur, donne à M. *Stein*, à titre d'indemnité, une somme de 250 francs pour couvrir en partie les dépenses qu'il a faites pour établir sa charrue;

elle lui décerne en outre une médaille de 3e classe, comme récompense de ses efforts.

Un de nos collègues, M. Colle, après avoir consulté plus de vingt rapports sur un instrument précieux pour l'agriculture, le semoir *Hugues*, qui porte le nom de son inventeur, a constaté, par une foule de faits revêtus des autorités les plus respectables « que cet instrument est » simple, solide, léger; qu'il sème très-bien en lignes » également espacées; que les graines, grosses ou petites, » sont parfaitement recouvertes de terre et enfouies con- » venablement à mesure qu'elles sont semées; que ce se- » moir permet de faire une énorme économie dans la » quantité de semence, environ moitié, sans altérer les » produits. » Cette économie, d'après les calculs établis dans le rapport, permettrait de nourrir en France un million d'individus de plus, si le semoir-*Hugues* était généralement adopté.

On se rappelle la grande sécheresse qui a duré pendant la première moitié de l'été de 1833. Elle fut telle, que si des pluies abondantes ne fussent venues vers le mois de juillet ranimer la végétation des prairies, il y aurait eu presque disette de fourrage. Au mois de juin, M. le préfet du département soumit au jugement de l'Académie une lettre adressée à ce magistrat par M. *Gravelotte*, propriétaire à Argancy. Cette lettre contenait l'exposé d'un moyen de suppléer au foin et d'utiliser les terrains après la coupe des blés, en y semant la graine de la *spergule des champs* dans la proportion d'environ huit livres par hectare. La spergule dont la culture est très-répandue dans les Pays-Bas, y donne un si bon fourrage vert, que l'on a désigné sous le nom de *beurre de spergule* celui qui provient des vaches nourries avec cette plante.

L'Académie vota une somme de 200 francs pour achat de graine de spergule, sinon pour suppléer au foin dans l'année 1833, du moins pour faire connaître, dans le département, la culture d'une plante qui pourrait y être d'un grand secours dans des années totalement sèches. La graine qu'on fit venir de Paris fut distribuée à des cultivateurs des divers cantons du département. Plusieurs essais furent faits ; mais les retards de l'envoi des graines de Paris et les pluies qui survinrent en firent remettre un grand nombre au printemps suivant.

Dans le même temps l'Académie fit également connaître, par la voie des journaux, un moyen employé par notre correspondant, M. Sérard, propriétaire à Distchveiller, pour suppléer au trèfle que la sécheresse avait détruit. Après une récolte d'orge et de blé pour lesquels un fumage avait eu lieu, M. Sérard fit ensemencer en seigle un peu épais, un terrain de 3 hectares dans l'intention de le fourrager en vert au printemps. A cette époque manquant de fourrage sec, il fit faucher et faner ce seigle; dans cet état les chevaux et les bêtes à cornes le mangèrent avec avidité et le préférèrent même au foin. Ces 3 hectares ont produit environ 7,000 kilogrammes de fourrage sec, et, ajoute M. Sérard, si le temps eût été plus avantageux, il y en aurait eu peut-être le double. L'usage de fourrager le seigle en vert est ancien ; mais celui de l'employer en fourrage sec n'est nullement répandu dans notre département.

M. le colonel Bouchotte, dans un rapport sur un bulletin de la Société d'Agriculture du Cher, présente comme un bon guide ou manuel de la plantation des arbres verts, l'ouvrage de M. *Torchon*, ancien avocat-général; sans donner rien de nouveau, l'auteur a rassemblé, dans peu

de pages, ce qui a été dit sur cette matière et qui était disséminé dans les livres.

Le même membre, dans l'examen d'un numéro des Annales d'Agriculture d'Indre-et-Loire, signale les différentes sortes de greffes pratiquées pour la vigne, afin d'obtenir plus promptement de meilleures espèces. Quelques-uns des procédés indiqués par M. *Cazalis*, auteur de l'article, mériteraient d'être plus connus.

Un autre article du même recueil indique la bruyère, coupée verte, comme un bon engrais pour la vigne.

M. le colonel Bouchotte cultive lui-même l'espèce de mûrier dit mûrier multicaule, ou mûrier des Philippines, et d'après sa végétation vigoureuse et le nombre de ses feuilles, il ne doute point qu'on ne doive le préférer au mûrier blanc, pour l'éducation des vers à soie. Avec ce mûrier, on aurait, au bout de trois ans, une plantation d'un meilleur rapport que ne le serait une plantation de mûriers blancs au bout de huit ans.

Notre collègue a aussi appelé l'attention de l'Académie sur une variété très-remarquable de châtaignier, variété qui, pour la richesse surprenante de ses produits, a été surnommée *châtaignier sans pareil*, par M. de *Ladge*, qui le premier l'a observé en 1810, et en a fait depuis de grandes plantations. Adoptant la proposition du rapporteur, l'Académie se propose d'adresser pour l'automne prochain, à la société de l'Indre qui a consigné le fait dans ses annales, la demande de douze de ces châtaigniers, pour en confier la culture à des agriculteurs de notre département, et par suite, pour le multiplier dans le pays.

M. *Gabriel Simon*, dans un mémoire présenté à l'Académie, proposait l'établissement d'une école d'acclimatation pour les arbres étrangers et de conservation ou de reproduction par la greffe, des plus belles variétés d'arbres

fruitiers de nos pays, qu'il craignait de voir se perdre par les échanges du commerce.

La commission composée de MM. Maud'huy et Ch. Bouchotte chargée d'examiner ce travail, exprime par l'organe de M. Louis Simon, son rapporteur, l'avis 1° que, quant aux arbres forestiers, le voisinage de Nancy, où le gouvernement s'occupe très-activement de la partie forestière, nous permet d'y puiser tous les renseignemens désirables et à peu de frais; 2° que quant aux arbres fruitiers, il n'y a pas lieu de s'occuper de la proposition, attendu qu'elle a déjà été présentée au conseil municipal, qui l'a prise en considération; 3° que les greffes pratiquées par M. *Gabriel Simon*, avec le chêne Macrocarpa et le châtaignier, sur le chêne du pays, doivent être soumises à l'examen d'une commission au printemps prochain, époque de la seconde sève.

Il résulte des essais suivis depuis quelques années, par M. *Camille-Bauvais*, dans sa magnanerie de Sénart, que l'éducation des vers à soie peut être exploitée, fort avantageusement dans presque toutes les localités de la France, à l'aide d'une chaleur artificielle de 16 à 18°. Par suite, les terres les moins arables peuvent être utilisées par des plantations de mûriers blancs à larges feuilles, qu'on ne laisse pas s'élever, et qui au bout de 4 à 6 ans sont en plein rapport.

M. Colle, chargé de l'examen du rapport qui constate ces résultats, vous a appris qu'à Sénart, le bénéfice net d'un hectare de terre légère, incapable de porter du froment, est de 536 francs, encore n'y fait-on pas filer les cocons, ce qui augmenterait ce bénéfice d'environ 500 fr., en donnant un ouvrage facile aux enfans, aux femmes et surtout aux infirmes.

M. le colonel Bouchotte a présenté à l'Académie des

échantillons de deux sortes de fécules obtenues l'une du gland et l'autre du marronnier d'Inde. Il donne la préférence à cette dernière, comme faisant d'excellens potages et étant d'un goût analogue au salep.

Tout le monde sait, nous a dit M. le colonel Bergère chargé d'examiner un volume de l'*Agriculteur manufacturier*, que plusieurs boulangers de Paris et d'autres villes, ont été convaincus d'avoir introduit du vitriol bleu dans leur pain. Cette coupable industrie peut encore être employée. Les avantages qu'ils en retirent sont: *la facilité de pouvoir se servir de farine d'une qualité médiocre et mêlée; une panification plus prompte donnée à la pâte, l'emploi d'une plus grande quantité d'eau etc.*

Quelque minime que soit la proportion de matière vénéneuse introduite dans la pâte, on conçoit le danger d'un pareil ingrédient entre les mains d'un ouvrier cupide et ignorant qui croira doubler ses bénéfices en doublant la dose, ou bien qui ne fera pas un mélange homogène de sa pâte avec la dissolution vitriolique, et fabriquera ainsi un véritable poison. L'auteur de l'article indique un moyen d'essai fort simple, qui décèle déjà la présence du vitriol bleu dans le pain, avant que ce sel soit en quantité assez grande pour occasionner des accidens graves. Une goutte de ferro cyanure de potassium (*prussiate de potasse*) versée sur le pain, le colore en rose au bout de quelques instans, lors même que cet aliment ne renferme qu'une partie de sulfate de cuivre sur neuf mille parties de pain.

Avant de publier son ouvrage, ayant pour titre: *Mémoire sur l'amélioration de la race des chevaux en France*, M. le baron Dufour, associé-libre, l'a soumis à l'Académie, qui en a confié l'examen à une commission composée de MM. Ch. Dosquet et Cailly.

M. Dufour établit que la race des chevaux en France a besoin d'être améliorée; que parmi les moyens actuels d'amélioration, ceux qui dépendent de l'administration publique sont insuffisans; qu'en outre, l'organisation des haras est défectueuse, en ce qu'on s'y occupe presqu'exclusivement des chevaux de pur sang, tandis qu'il faudrait donner aussi une sérieuse attention aux espèces destinées aux usages ordinaires de l'agriculture, du commerce, etc. En conséquence, il propose l'établissement de six nouveaux haras qui seraient consacrés à ces dernières espèces. Dans son système d'organisation, ces haras, à l'inverse de ceux que nous possédons déjà, se composeraient chacun de cent jumens et de quatre étalons. La reproduction aurait donc lieu dans leur intérieur, et ils influeraient sur les races par la dissémination des sujets qui en proviendraient, et qui ne seraient vendus qu'après y avoir été conservés jusqu'à l'âge auquel ils deviendraient eux-mêmes producteurs comme étalons ou comme jumens poulinières. L'industrie particulière serait en même temps encouragée et excitée par des primes d'achat et des primes d'entretien qui seraient accordées aux propriétaires des plus beaux étalons et des plus belles jumens.

L'Académie n'a pu que donner son approbation à ce travail sur une question importante qu'elle avait infructueusement mise au concours pendant trois années consécutives. La commission a cependant présenté quelques observations, par suite desquelles M. Dufour a rectifié quelques parties de son mémoire avant de le livrer à l'impression.

A l'agriculture se rattache, comme un appendice nécessaire, l'étude des sciences naturelles.

On pressent leur heureuse influence sur l'art de fertiliser la terre, lorsqu'elles entreront comme élémens premiers dans l'éducation de l'agriculteur.

M. Victor Simon continue ses investigations géologiques dans le département et les lieux voisins. On peut dire que, par son zèle et sa patiente activité, il a contribué beaucoup à éveiller dans nos localités, le goût de ces belles et utiles études.

Déjà sur sa proposition, l'Académie, par l'organe de M. le maire de Metz, a adressé à M. le Directeur du Musée de la capitale, la demande d'une collection géologique du bassin de Paris. Nous devons encore à une proposition du même membre, la belle collection des roches volcaniques d'Auvergne, qui a enrichi cette année le cabinet de la ville. Cette contrée d'Auvergne, si précieuse pour la science, a été aussi visitée par notre collègue, et ses observations ont été l'objet d'une intéressante communication qu'il vous a faite sur les accidens et la nature des terrains de ce pays.

Un fait extrêmement curieux dans l'histoire des insectes hyménoptères, semblait bien établi par les observations du docteur *Schirach*, et ceux du célèbre *Huber*. Ces auteurs avaient cru reconnaître que les abeilles femelles ou les reines, provenaient de larves absolument semblables à celles des individus neutres du même genre; mais que des cellules plus spacieuses et une nourriture spéciale ou plus abondante modifiaient l'organisation des larves, qui par là pouvaient devenir indifféremment reines ou *ouvrières*, selon les cellules dans lesquelles les œufs s'étaient développés.

Pour combattre une opinion appuyée sur d'aussi respectables autorités, il ne fallait rien moins que le mémoire remarquable dont la traduction vous a été adressée par un de vos correspondans de Brême. L'auteur du mémoire a consacré vingt années de sa vie à la dissection et à l'étude comparative des hyménoptères. Aussi ce

mémoire est-il riche en preuves anatomiques. Selon l'auteur, une nourriture plus ou moins abondante et substantielle, ne peut avoir pour résultat une modification de toute l'organisation, ni des rapports nouveaux avec la vie extérieure, elle peut tout au plus produire une augmentation dans le développement, attendu que le germe premier n'est qu'une sorte de moule dans lequel l'accroissement dû à une nourriture quelconque vient lentement se façonner.

M. Scoutetten, dans une notice sur un enfant acéphale uni à un autre enfant bien constitué, est entré dans des développemens sur ce sujet intéressant et a exposé le principe selon la loi duquel doit résulter le manque de tel ou tel organe.

Le même membre vous a rendu compte d'un ouvrage sur le *Choléra* combiné à la fièvre jaune, par M. *Halphen* de Metz, docteur en médecine, à la Nouvelle-Orléans. Les conclusions favorables du rapport ont valu à M. *Halphen* le titre de membre correspondant dont il avait fait la demande.

Les personnes pour qui l'étude de l'histoire naturelle est un agrément, sentent la privation d'un bon livre qui contiendrait la faune ou la description de tous les animaux qui se trouvent dans notre département; les détails de leurs mœurs, de leurs localités propres, des modifications causées par l'état de domesticité pour certaines espèces feraient de cet ouvrage un livre tout à la fois utile et intéressant. M. *Fournel*, de Metz, a commencé cette louable entreprise, d'une manière satisfaisante. Le manuscrit qu'il a soumis à l'Académie, ne contient encore que la classe des mammifères; mais ce premier essai, quoique susceptible encore d'améliorations, est d'heu-

reux augure pour les parties qui doivent le compléter; et l'Académie adoptant les conclusions de la commission composée de MM. Victor Simon, Macherez et moi, a donné son approbation à ce travail, comme un encouragement dû aux louables efforts de l'auteur.

DEUXIÈME SECTION.

TRAVAUX PUBLICS, ARTS ÉCONOMIQUES.

L'Académie doit à M. *Bedfort*, la description d'un procédé pour construire des arches sans cintres ni échafaudages. Les notes qu'il a recueillies à ce sujet lui ont été fournies par l'inventeur du procédé, le célèbre *Brunel*, ingénieur français, auquel les anglais doivent la merveilleuse construction du *Tunnel* ou pont sous la Tamise.

Un dessin lithographié et un modèle en bois d'une moitié d'arche, rendent le procédé très-sensible et en facilitent l'application. C'est le propre du génie de tirer des faits les plus simples de grandes conséquences; M. *Brunel* regarda comme démontrée la cohésion des matériaux légers, par la construction des chaumières en terre. Il avait remarqué que, pour rendre ces habitations susceptibles d'une plus longue durée, les paysans ont soin de les enduire de terre glaise, mêlée avec de la paille hachée ou des chenevottes; sans cette précaution ces sortes de murailles ne tardent pas à tomber en ruine. C'est d'après ce principe que M. *Brunel* a employé, pour unir les briques qui servent à ses constructions, de petites lames de tôle de fer de 5 à 6 lignes de largeur et de longueur variable. Ces lames, par la force de cohésion, joignent toutes les parties de sa construction en une seule masse solide. Un mortier liquide qui a la propriété de se solidifier en quelques minutes, et une planche mobile qui est accrochée à la partie déjà exécutée et qui reçoit

successivement les nouvelles assises de matériaux, permettent ainsi à l'ouvrage de suivre la courbe donnée à l'arche par le constructeur. — Pénétrée du vif intérêt que devait inspirer un semblable document, l'Académie a voté à *M. Bedfort* d'unanimes remercimens.

M. Lejoindre nous a fait en son nom, et en celui de M. l'ingénieur en chef Le Masson, une communication qui intéresse au plus haut degré les relations commerciales de notre département, sur l'établissement prochain d'un bateau à vapeur sur la Moselle.

Jusqu'ici, dit M. Lejoindre, le poids des bateaux et de leur machine à vapeur, n'avait pas permis leur établissement sur les rivières à faible tirant comme la Moselle; mais une société de Châlons-sur-Saône, MM. *Coste, Petiot* et compagnie, a adopté récemment la construction de bateaux tellement légers que le tirant d'eau d'un de ces bateaux à vide, mais chargé du combustible nécessaire à l'alimentation de la machine pendant un jour, n'est que de 14 pouces, et pour chaque nombre de vingt voyageurs d'un pouce en plus.

La hauteur d'eau de 14 à 15 pouces est précisément celle que l'on rencontre à l'époque des plus basses eaux, sur les hauts-fonds de la Moselle inférieure, au moyen de curages qui y sont annuellement effectués.

De là nul obstacle à l'établissement du premier de ces bateaux qui se bornera à faire le transport des voyageurs de Thionville à Metz, deux fois par jour.

Si cette entreprise réussit, ajoute en terminant M. Lejoindre, si l'amélioration de la navigation permet l'établissement ultérieur d'un bateau de Metz à Nancy, il y a lieu d'espérer que ces premiers essais provoqueront la création d'un service de bateaux de Metz à Trèves et à Coblentz, donneront ainsi un nouvel essor au commerce

et aux relations de la ville de Metz, avec nos anciens départemens de l'Allemagne septentrionale.

Quelques difficultés, relatives à l'affermage des moulins de la ville, s'opposent encore à ce que ce projet soit immédiatement mis à exécution ; espérons qu'elles seront promptement levées.

Le mode de support du timon des voitures d'artillerie offre encore carrière aux inventions de la mécanique ; deux artistes de notre ville, MM. *Delus* et *Letheuser* ont tenté de résoudre le problème.

L'Académie éclairée sur le travail du premier, par un rapport de M. le capitaine Munier, ne crut pas devoir donner son approbation à ce mécanisme qui, à cause des graves inconvéniens qu'il offrait, ne pouvait, dans une foule de circonstances, remplir la destination que l'inventeur lui avait assignée.

Quant au second, M. *Letheuser*, ce serrurier-mécanicien, nous est bien connu ; l'Académie a déjà plusieurs fois couronné les produits de son industrie et de son imagination active. Le travail du même membre nous a convaincus que son dernier œuvre est un mécanisme extrêmement ingénieux qui, s'il était soumis à l'expérience directe, paraît aux yeux du rapporteur devoir résoudre complètement le problème.

Ajoutons, avec l'auteur du rapport, que M. *Letheuser*, qui est obligé de travailler pendant tout le jour pour nourrir sa nombreuse famille, emploie ses veilles à des recherches utiles. Ce dernier travail est le fruit de cinq années d'efforts. N'est-il pas bien à désirer que tant de persévérance, couronnée enfin du succès, attire l'attention du gouvernement sur cet artiste distingué, qui pourrait rendre de grands services dans un des établissemens industriels de l'état.

Au nombre des tribulations du genre humain, nous a dit le même membre, on peut, sans contredit, compter les cheminées qui fument; et, d'après cette considération, il a cru utile de faire connaître à l'Académie, la modification apportée par lui aux appareils appelés *gueules-de-loup*.

Un examen attentif du jeu de ces appareils et de celui des tuyères de soufflet, lui a suggéré l'idée de faire dans le cylindre vertical, à l'opposé et en face de la gueule, une section par un petit cylindre horizontal et d'adapter à ce trou un tuyau tronc-conique disposé horizontalement. Par là le courant d'air de la buse produit deux effets: d'abord, il empêche qu'il ne se forme un remous d'air en avant de la gueule, comme auparavant, et, en second lieu, il établit un courant d'air ascendant dans le cylindre vertical, et par suite dans le tuyau de la cheminée, ce qui empêche la cheminée de fumer.

M. Bergery regarde comme une invention tout-à-fait inutile, celle d'un instrument appelé limbomètre qui n'a d'autre avantage que de remplacer le rapporteur et l'échelle du plan, laquelle échelle doit néanmoins être construite pour exécuter les opérations pour lesquelles cet instrument a été imaginé.

M. le capitaine Munier, dans une note qu'il vous a communiquée sur des essais faits par lui, a mis hors de doute un fait industriel très-important; c'est que la tôle de fer peut s'étamper très-facilement à chaud jusqu'à pouvoir prendre la forme hémisphérique.

TROISIÈME SECTION.

LITTÉRATURE, HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE, STATISTIQUE.

On s'étonnera peut-être, Messieurs, que lorsque tant d'utiles objets viennent, comme d'eux-mêmes, s'offrir aux méditations et aux recherches de l'Académie, la littérature seule ne lui apporte qu'un si faible tribut. — En rechercher les causes serait sans doute sortir des limites qui me sont prescrites. Toutefois une considération n'est-elle pas bien faite pour atténuer le regret que pourrait causer à nos esprits l'absence d'alimens de ce genre. Une foule de productions littéraires éclosent chaque jour, à Paris. Mais à part quelques ouvrages d'un mérite réel, dont les auteurs semblent avoir pris pour but cette grande pensée, seule source des inspirations dignes de leur art : *l'amélioration morale de l'homme et l'ennoblissement de ses plaisirs intellectuels ;* la littérature actuelle n'est-elle pas comme débordée par une multitude d'étranges et d'impudentes productions qui, profanant par calcul le noble talent d'écrire, semblent avoir pris à tâche de faner tout ce qu'il y a de délicat dans le cœur, de tarir jusqu'à la source des émotions vraies, d'amener le relâchement complet de notre nature morale, et d'outrer les effets pour offrir encore quelqu'aliment à des cœurs blasés. Dans des copies malencontreuses et guindées des écarts de quelques beaux génies, on veut tout dire, comme si le bonheur était de tout éprouver ! A ce dévergondage d'idées, à ces accolemens d'images antipathiques, une ame généreuse éprouve quelque chose d'analogue à la surprise horrible qu'excitait naguère, en nos murs, un homme folâtrant avec des monstres. Mieux vaut encore, à mon avis, notre pauvreté, que ces honteuses richesses.

M. Cœmerer, votre correspondant, avait choisi un sujet digne de notre époque, pour son poème d'*Elgive de Baumgarten*. Cet épisode de la révolution suisse aurait dû offrir, comme le remarque le rapporteur M. Macherez, une lutte préparée par des discours populaires pleins de patriotisme et de force, l'amour de la liberté dans sa plus juste et sa plus noble exaltation; un enchaînement de circonstances où devait se déployer tout le caractère de la nation suisse. M. Cœmerer semble l'avoir *senti* dans son début où l'élévation s'unit à l'énergie; mais abandonnant une belle et forte pensée pour courir à la recherche d'effets romantiques, l'auteur tombe tout-à-coup dans la pastorale langoureuse, et dans une série de minutieuses descriptions, fruits d'une imagination plus facile que réglée.

Histoire et Archéologie.

Dans ces deux branches importantes de ses travaux, l'Académie a perdu l'appui de deux puissantes lumières. La mort s'est attaquée à la vie de deux hommes dont elle respectera long-temps les noms.

Le premier est M. le baron Marchant qui tenait rang parmi les premiers numismates de notre époque, que le corps médical regardait comme un de ses membres les plus distingués, et auquel notre cité a voué un souvenir reconnaissant pour les bienfaits de sa brillante administration municipale.

On trouvait dans le second, M. Teissier, ancien conseiller de préfecture de la Moselle, mort préfet de l'Aude, outre les talens qui constituent l'habile magistrat, les connaissances variées et profondes qui suffisent pour mériter à un simple citoyen une honorable célébrité. L'histoire particulière de notre province lui doit surtout de précieux travaux.

Le vide que de tels hommes laissent dans nos rangs se fera long-temps sentir. Mais le sol où naît le talent est fertile dans notre heureuse patrie. Le champ où MM. Marchant et Teissier ont cueilli de si riches moissons ne manque point encore; de nouveaux et de dignes émules s'y sont lancés. Il y a de l'avenir dans l'ardeur généreuse de nos jeunes collègues qui ont voué leurs loisirs à ces difficiles et précieuses études.

M. De Saulcy vous a lu une notice sur un tiers de sol d'or de Childebert II, roi d'Austrasie, trouvé par lui à Sierck. Cette monnaie offre un document authentique qui vient, après douze siècles, vérifier un fait intéressant de l'histoire du Pays-Messin, à l'époque où le partage de la France entre les quatre fils de Clotaire I^er^, fit de Metz la capitale du royaume d'Austrasie.

M. Huguenin jeune, en vous rendant compte du bulletin publié par la société Ebroïcienne, a fait ressortir un fait assez curieux, relaté dans ces annales et extrait de vieux manuscrits, sur la réception que *Pierre Neuveu*, curé de la paroisse de Gisors, fit à Henri IV, après son abjuration en 1593.

Le même membre vous a présenté le résultat de l'examen fait par lui du livre intitulé : *Recherches historiques pour servir à l'Histoire du département de l'Ain.* Après une consciencieuse analyse, M. Huguenin juge cet ouvrage d'un trop haut intérêt pour n'y point faire quelques observations. Selon lui, la circonscription politique d'un département, laquelle n'existe que depuis 40 ans, ne doit point renfermer les recherches historiques, de manière à en exclure les points limitrophes qui étaient jadis intimement liés à l'histoire de cette circonscription.

L'auteur aurait pu aussi insister davantage sur les conséquences graves de la position intermédiaire de la province qu'il décrit entre la France et l'Italie. La Savoie était la clef de l'Italie pour les français; elle était la clef de la France pour l'empire et pour l'Espagne. Cette situation expliquera peut-être les fréquentes alliances de nos rois avec ce pays et la politique incertaine de ses ducs, tantôt alliés, tantôt ennemis de la France.

Mais, M. Huguenin jeune, ne se borne point à l'étude et à l'examen des ouvrages de ce genre. Il a entrepris lui-même un grand travail sur l'histoire du Pays-Messin; l'analyse qu'il nous en a déjà présentée nous a convaincus de l'importance des recherches qui y seront accumulées. Ajoutons que son style a cette simplicité nerveuse et colorée, seul ornement permis à l'histoire grave et consciencieuse; mais aussi seul attrait qui invite l'homme du monde à ses doctes leçons.

M. de Saulcy, dans une notice, vous a présenté des considérations nouvelles sur quelques monnaies bysantines.

Le même membre, vous rendant compte des mémoires de la Société de Cherbourg, blâme la manière qu'ont certains archéologues de forcer les inductions qu'ils tirent des monumens antiques, pour assigner à leur construction une époque plus reculée. C'est ainsi que l'auteur d'un mémoire sur l'église de Kerkeville, arrondissement de Cherbourg, ressuscite le celticisme pour établir, coûte que coûte, que cette petite église, d'une antiquité d'ailleurs fort respectable, puisqu'elle doit remonter au moins au 10^{e} siècle, n'était autre chose qu'un temple gaulois, mais postérieur à la venue de César dans les Gaules; et d'abord de la forme arrondie des extrémités de la croisée et de l'abside, il conclut que l'édifice n'est pas construit sur un plan cruciforme, mais bien pour représenter un

triple globe mystique, dédié au Soleil, à la Lune et à la Terre. Les druides, dit-il, figuraient partout ce globe; votre rapporteur assure, pour son compte, ne l'avoir vu nulle part. Les assises de pierres, inclinées en arêtes de poisson, que l'auteur indique comme appartenant au genre de construction celtique, est précisément, dit M. de Saulcy, un des caractères des églises romanes, de l'époque architectonique du plein cintre.

Vous avez accueilli avec empressement une communication de M. *Huguenin* aîné, professeur au collége royal. La notice qu'il vous a fournie sur *Dom Théodore Broc*, offre sur cet historien local des renseignemens ignorés jusqu'à ce jour. Feu M. Teissier possédait un exemplaire du grand ouvrage de *Dom Broc*. Espérons, dit M. *Huguenin*, que nous serons assez heureux pour joindre un jour cet ouvrage à celui que possède déjà la bibliothèque de la ville; la confrontation des deux manuscrits pourra éclaircir plusieurs points de notre histoire messine.

Dans le mois de septembre dernier, M. De Saulcy vous a donné communication d'une lettre de M. *Bégin* sur les travaux de réparation que l'on exécute à la cathédrale de Metz. Dans cette lettre, M. *Bégin* exprimait le vœu que la surveillance des travaux fût confiée à une commission prise dans le sein de l'Académie, laquelle commission rechercherait ceux qu'il conviendrait d'entreprendre dans l'intérêt de l'art; par là on éviterait, ajoutait-il, les dépenses superflues pour des ornemens à contre sens, et la dilapidation d'objets précieux par leur antiquité, regardés comme de nulle valeur par des entrepreneurs peu éclairés, comme cela eut lieu dans le milieu du siècle dernier par un nommé *Kœpfner* qui avait été chargé de la réparation des vitraux.

Par suite d'une lettre écrite sur ce sujet à M. le préfet de la Moselle, cette commission fut nommée et elle dut dès-lors s'entendre avec M. l'architecte *Dérobe* sur les réparations projetées. MM. les membres de la commission se plaisent à reconnaître que les réparations déjà exécutées par M. *Dérobe* ont été faites avec un discernement et une habileté dignes des plus grands éloges.

D'après le rapport que vous a fait M. Gerson-Lévy sur le 3e volume de la bible de M. *Cahen*, cette traduction est le fruit d'un linguiste habile; la question de secte lui est complètement étrangère: dégagé de toute prévention, il a fait de la tâche qu'il s'est imposée une œuvre d'art et l'a heureusement poursuivie.

L'Annuaire de la Moselle, publié par M. *Verronnais*, est, d'après le rapport que vous en a fait M. Blanc, bien supérieur à ce qu'il a été jamais; bien supérieur, surtout, aux annuaires publiés dans certains départemens; les améliorations dont il est encore susceptible peuvent facilement en faire un livre complet, nécessaire à l'habitant du pays, ainsi qu'au voyageur. M. *Verronnais* mérite donc de trouver des encouragemens qui puissent lui permettre de continuer cette utile publication.

QUATRIÈME SECTION.

ENSEIGNEMENT.

Le traité *complet d'écritures* de M. *Vichard*, de Nancy, a paru à M. le professeur Munier, mériter justement son titre. Les principes sont ceux qu'ont adoptés les meilleurs maîtres; les exercices bien exécutés sont propres à former le goût des élèves et à leur inspirer l'esprit d'ordre qui

doit régner dans leur travail, qualités sans lesquelles l'écriture manque d'ensemble et de régularité.

Les dix demi-pages d'écriture présentées par M. *Remy*, instituteur, comme renfermant une *nouvelle méthode* de calligraphie, n'a offert à la commission composée de MM. Munier professeur, capitaine Munier, rapporteur, aucune trace de méthode. En conséquence l'Académie n'a pu accorder son approbation à ce travail.

M. Macherez vous a présenté, comme un tribut de sa longue expérience dans l'enseignement, des détails sur une méthode pour apprendre à traduire d'une langue dans une autre, avec plus de promptitude et de facilité que par le passé. M. Macherez pense que ce qui embarrasse le plus les commençans, c'est la construction de la phrase. L'étudiant est obligé de chercher comme à tatons, et souvent jusqu'à la fin d'une période, le sujet qu'il doit placer en tête de la phrase française, puis le verbe, puis les complémens, et celà à travers le dédale des propositions incidentes. Chaque fois qu'il ajoute à sa phrase un mot de plus, il n'aperçoit pas assez le rapport que cette pièce de l'édifice doit avoir avec les autres, puisqu'il faut que la phrase soit complète pour qu'il en saisisse le véritable sens. Pour obvier à ce grave inconvénient, M. Macherez veut que dès que l'élève connaît les désinences des parties du discours, dans la langue étrangère qu'il étudie, on lui fasse traduire les mots de la phrase dans l'ordre où ils se présentent sans s'inquiéter du sens; puis, qu'on laisse ensuite à son intelligence naturelle le soin de tirer de tous ces mots, relus par lui, l'ensemble des idées que la phrase doit reproduire. M. Macherez cite à l'appui de cette méthode, des exemples qui attestent que les résultats en sont sûrs et rapides.

Enfin, Messieurs, tout en persévérant dans la tâche qu'elle s'est imposée par l'établissement des cours industriels, l'Académie a cru pouvoir aussi s'adresser à un autre ordre d'auditeurs.

Le cours de *Phrénologie*, de M. Scoutetten, et le cours d'*Astronomie* de M. Bergery, par l'affluence et l'intérêt soutenu des disciples qui les ont suivis, ont justifié la nouvelle voie dans laquelle l'Académie est entrée. Ces succès l'enhardiront sans doute à tenter des essais dans divers autres genres. L'histoire, les sciences naturelles ont encore besoin d'interprètes pour populariser leurs utiles vérités.

Déjà un jeune naturaliste, M. *Fournel*, nous a offert un généreux concours pour la création d'un cours d'Histoire naturelle. Des motifs de santé ont seuls retardé les effets de ses offres de bonne volonté.

Il me reste à vous faire connaître les résultats des concours ouverts par l'Académie; je le ferai, après avoir rappelé les noms honorables qu'elle a inscrits cette année sur la liste de ses membres

Parmi ses membres titulaires elle a admis :

M. Huguenin jeune, professeur d'histoire au collége royal, dont j'ai déjà fait connaître les travaux.

M. Marchal, inspecteur honoraire de l'académie de Metz, à qui l'instruction primaire doit de nombreuses améliorations dans une carrière de plus de trente années d'honorables services.

M. La Bastide, professeur de seconde au collége royal; qui s'était déjà associé à nos efforts dans l'enseignement donné par l'Académie aux ouvriers messins.

M. le capitaine d'artillerie Didion était passé, l'an dernier, dans la classe des associés-libres, par suite de son départ de Metz; mais son retour nous rend en lui, comme titulaire, le concours d'un membre précieux.

Le titre de membre correspondant a été accordé à M. Michaud, officier au 10e régiment de ligne et auteur de plusieurs ouvrages d'histoire naturelle des mollusques, dont M. Victor Simon vous a rendu un compte très-avantageux.

M. Maujean qui professe depuis quatre ans le cours gratuit d'écriture, fait aux ouvriers messins, a été admis au nombre de nos aggrégés-artistes, sur le rapport de M. Bergery.

Enfin M. le comte Emmery a donné sa démission, motivée par des raisons de santé.

Parmi les questions mises au concours l'an dernier, une seulement a été abordée par des concurrens, au nombre de quatre. Voici l'énoncé de la question présentée par l'Académie :

1° *Quelles causes se sont opposées, jusqu'à présent, à ce que les chemins vicinaux soient, en France, et particulièrement dans le département de la Moselle, en aussi bon état de viabilité qu'ils le sont dans d'autres pays?*

2° *Quels seraient les moyens à employer pour remédier efficacement à cet ordre de choses, tant par voie de dispositions législatives, que par voie de mesures administratives.*

Les mémoires présentés ont été soumis à l'examen d'une commission composée de MM. de Maud'hui, Lejoindre et Le Masson, rapporteur.

L'auteur du premier mémoire qui est sans devise, regarde comme une cause majeure du mauvais état des chemins, l'état de la législation qui fixe une part égale, par individu, dans le travail contributif à faire pour l'entretien des chemins. Il insiste sur la nécessité d'obtenir

des subventions du gouvernement pour amener en peu de temps les chemins vicinaux à un bon état de viabilité.

L'Académie a jugé qu'aucune partie de ce mémoire ne mérite à son auteur le prix qu'elle a proposé.

Le second mémoire qui a pour devise : *Dévouement au bien public*, renferme des réflexions sur les rétrécissemens opérés sur les chemins vicinaux par suite d'anticipations commises par les propriétaires riverains.

L'auteur propose comme moyen d'exécution des chemins vicinaux, la prestation en nature et des centimes additionnels aux contributions, en exemptant les indigens. *Il est important surtout*, ajoute-t-il, *pour entreprendre de pareilles améliorations, d'avoir des maires capables, intelligens, désintéressés, sans partialité, qui soient bien pénétrés de leurs devoirs envers leurs administrés.*

L'Académie n'a pas pensé que ce mémoire répondît suffisamment à ses vues pour lui décerner la médaille proposée.

Le troisième mémoire a pour devise ces quatre vers français.

> Les chemins vicinaux, objets de ce mémoire,
> Augmentent d'un état la fortune et la gloire,
> Sans eux point de commerce ! Ils sont, je le prétends,
> Du bonheur des peuples, les solides garans !

L'auteur fait ressortir l'injustice de la loi du 28 juillet 1824, qui impose le pauvre autant que le riche, l'inconvénient de la faculté laissée aux conseils municipaux de voter ou de ne pas voter les prestations en nature et les contributions extraordinaires destinées à l'amélioration des communications vicinales.

Il propose de remplacer la prestation en nature par des centimes additionnels à la contribution foncière. Les

frais du personnel pour la conduite des travaux étant prélevés proportionnellement aux contributions personnelle, mobilière et des patentes.

Il y aurait, d'après l'auteur, trois conducteurs par canton, au traitement de 500 francs chacun, pour l'exécution des travaux, puis un seul pour leur entretien.

Les travaux devraient être exécutés en trois ans, et d'après des adjudications qui seraient passées chaque année.

L'auteur réserve à chaque propriétaire la faculté de fournir en nature, et aux prix portés par l'adjudication, soit des matériaux, soit des mains-d'œuvre, jusqu'à concurrence du montant de ses contributions.

L'auteur propose enfin de nommer, par commune, un ou deux cantonniers qui pourraient être en même temps gardes-champêtres.

Ce troisième mémoire renferme de bonnes vues; mais néanmoins l'Académie ne l'a pas jugé digne du prix.

Le quatrième et dernier mémoire a pour devise: *L'utilité des chemins destinés à faciliter le transport des denrées a été reconnue dans tous les temps. Nos prédécesseurs en ont regardé la construction et l'entretien, comme un des objets les plus dignes de leur vigilance.*

LOUIS XVI, édit de février 1776.

Pour répondre à la Ire partie du concours, l'auteur examine successivement l'état de la législation avant 1789, sous la république, sous l'empire, puis la loi du 28 juillet 1824, avec une critique de ses articles, qui en fait bien sentir les vices, et fait surtout bien ressortir l'injustice de la répartition et le mauvais emploi des moyens mis à la disposition de l'autorité locale.

L'Académie regarde ce résumé comme répondant complètement à la première partie de la question mise au concours.

Pour la seconde partie, l'auteur traite avec soin, et souvent avec succès, bon nombre de questions qui touchent à la législation, à l'administration communale. Il émet d'heureuses idées; il fait de fréquentes applications des renseignemens qu'il a puisés dans la législation et les moyens administratifs qui régissent la matière en Angleterre, en Suisse, en Prusse et en Bavière.

En résumé, l'Académie a jugé ce mémoire digne, sous bien des rapports, de valoir à son auteur une médaille de 300 francs, comme récompense de ce beau travail.

Après cette décision, procédant à l'ouverture du billet cacheté qui renfermait le nom de l'auteur, l'Académie y a lu avec la plus vive satisfaction, le nom de M. *Desgranges*, voyer en chef de l'arrondissement de Sarreguemines, l'un des anciens élèves les plus distingués des cours industriels de Metz.

LISTE

DES OUVRAGES

DONT IL A ÉTÉ FAIT HOMMAGE A L'ACADÉMIE,

PENDANT L'ANNÉE 1833-1834.

Ouvrages publiés par des membres résidens de l'Académie.

Dictionnaire des locutions vicieuses, par M. Munier. (4e édition, augmentée de plus de cent pages.)

Dites et ne dites pas, ou le mauvais langage rectifié, par M. Munier.

Grammaire française, d'après une méthode analytique, par M. Macherez.

Leçons de Phrénologie, professées par M. Scoutetten.

Mémoire sur les moyens d'améliorer la race des chevaux en France, par M. le baron Dufour.

Observations numismatiques, par M. de Saulcy.

Envois des sociétés correspondantes et ouvrages imprimés et manuscrits offerts à l'Académie.

Agriculteur manufacturier (l'), par M. Dubrunfaut.

Analyse du traité de la possession, d'après les principes du droit romain, par M. de *Savigny*.

Annales agricoles du département de l'Aisne.

Annales d'agriculture de la Société d'agriculture, sciences et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire. — Rapporteur : M. Lasaulce.

Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy.

Annales de la Société d'émulation des Vosges. — Rapporteur : M. Bergery.

Annales de la Société royale des sciences, belles-lettres et arts d'Orléans. — Rapporteur : M. Faivre.

Annuaire du département de la Moselle, 1834. — Rapporteur : M. Blanc.

Annuaire du département du Var, 1833.

Bon cultivateur (le), publié par la Société d'agriculture de Nancy. — Rapporteur : M. Colle.

Bulletin de l'Académie Ébroicienne du département de l'Eure. — Rapporteurs : MM. Bouchotte et Huguenin.

Bulletin de la Société d'agriculture du département de l'Hérault. — Rapp. : MM. Gosselin et de Maud'huy.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de Limoges. — Rapporteur : M. Huguenin.

Bulletin de la Société géologique de France. — Rapporteur : M. Simon.

Commission archéologique et littéraire de Narbonne.

Complément de l'histoire naturelle des mollusques terrestres et fluviatiles de la France, de Draparnaud, par M. *Michaud*.

Compte rendu de la Société des sciences, arts et belles-lettres de Macon. — Rapporteur : M. Dosquet.

Compte rendu des travaux de la Société philotechnique.

Concours de charrues ouverts par l'Académie royale du Gard.

Concours pour la fabrication, en France, des fromages, façon de Hollande, façon de Chester et façon de Parmesan. — Rapporteur : M. Dufour.

Connaissances usuelles recueillies par la Société d'émulation du département des Vosges.

Discours sur l'avenir de la classe ouvrière, par le baron Ch. Dupin.

Dissertation sur les généralités de la physiologie.

Distribution des prix faite aux élèves du collége royal de Metz.

Doctrina jurisphilosophica aphorismis distincta, in usum scholarum. — M. *Warnkœnig.*

Documens inédits relatifs à l'histoire des trente-neuf, de Gand, par M. *Warnkœnig*

Elgive de Baumgarten, ou deux journées dans les Alpes, en 1307, par F. C***.

Eloge historique de l'abbé François Rozier, par *Arsenne Thiébaut*, de Berneaud.

Eloge historique de Pierre-René Flamant, par M. *Varlet.*

Ensemencement (l') rendu plus simple, par M. *Barreau.* — Rapporteur : M. Colle.

Ephémérides de la Société d'agriculture du département de l'Indre.

Exposition publique des produits de l'industrie de l'arrondissement d'Abbeville.

Extrait du précis des travaux de la Société royale des sciences, lettres et arts de Nancy.

Fête florale annuelle de la Société nantaise d'horticulture. — Rapporteur : M. Simon.

Fragmens d'une nouvelle théorie de l'univers. — Rapporteur : M. Renauld.

France littéraire. — Rapporteur : M. Dosquet.

Génération (de la) des individus neutres chez les hyménoptères, et particulièrement chez les abeilles. — Rapporteur : M. Lasaulce.

Histoire, topographie, etc., des Hautes-Alpes, par M. Ladoucette — Rapporteur : M. Dufour.

Journal d'agriculture du département de l'Ain. — Rapporteur : M. Huguenin.

Journal de la Société d'agriculture de Carcassonne. — Rapporteurs : MM. Bouchotte et Lejoindre.

Journal de la Société de la morale chrétienne.

Journal des connaissances utiles.

Journal d'instruction populaire du département de la Moselle.

Journal des propriétaires ruraux, pour le midi de la France. — Rapporteurs : MM. Bouchotte, Colle, de Maud'huy et Simon.

Journal pratique d'agriculture. — Rapporteur : M. Colle.

Louis XII et François Ier, ou mémoire pour servir à une nouvelle histoire de leurs règnes, par M. Roederer.

Mémoires d'agriculture, d'économie rurale et domestique publiés par la Société royale et centrale d'agriculture. — Rapporteur : M. Bouchotte.

Mémoire de l'Academie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon. — Rapporteur : M. Theil.

Mémoire de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers. — Rapporteur ; M. Bouchotte.

Mémoire de la Société d'agriculture, sciences et arts du département de l'Aube. — Rapporteur : M. Gosselin.

Mémoire de la Société royale d'agriculture de Lyon. — Rapporteur : M. Altemayer.

Mémoire de la Société royale d'agriculture et des arts du département de Seine-et-Oise.

Mémoire et analyse des travaux de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de Mende.

Mémoire sur le choléra-morbus, par M. *Halphen*. — Rapporteur M. Scoutetten.

Messager des sciences et des arts de la Belgique. — Rapporteur M. de Saulcy.

Notice sur Andrieux, par M. Ph. Dupin.

Oratio de jurisprudentiâ gentium europæarum una, eaque assiduo doctorum commercio colenda. — M. *Warnkœnig*.

Philosophie physique. — Rapporteur : M. Audot.

Possibilité d'utiliser les communaux et autres terres (la), — Rapporteur : M. de Maud'huy.

Précis des travaux de la Société royale des sciences, lettres, arts et agriculture—Rapporteur : M. Chaumas.

Programme de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.

Programme de l'exposition des produits des arts du département de Calvados.

Programme des prix proposés par l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen.

Programme des prix proposés par la Société industrielle de Mulhausen.

Programme de la séance publique de la Société royale et centrale d'agriculture.

Publication de la Société d'agriculture, sciences et arts de Meaux.

Publication d'un programme de statistique du département d'Eure-et-Loire. — Rapporteur : M. Simon.

Rabbinisme (du) et des traditions juives, par *Michel Beer*.

Rapport de la Société d'agriculture, sciences et belles-lettres de Macon.

Rapport sur la magnanerie des bergeries de Senart. — Rapporteur : M. Colle.

Rapport sur l'école centrale des arts et manufactures.

Rapport sur les travaux de la Société des sciences, agriculture et arts du Bas-Rhin. —Rap. : M. Chaumas.

Rapport sur un appareil pour l'extraction de la gélatine des os, par M. *Gérardin*.

Recherches sur le développement, l'organisation et les fonctions de la membrane caduque, par M. Le *Sauvage*.

Recueil agronomique de la Société des sciences, agriculture et belles-lettres du département de Tarn-et-Garonne. — Rapporteur : M. Colle.

Recueil de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure.

Réglement de la Société de l'histoire de France.

Résumé des travaux de la Société entomologique de France.
Séance publique de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon.
Séance publique de la Société d'émulation du département du Jura.
Séance publique de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne.
Séance publique de la Société libre des beaux-arts.
Sommaires des travaux de la Société des sciences médicales du département de la Moselle.
Statuts de la Société des beaux-arts.
Sujet de prix mis au concours par la Société d'émulation de Cambray.
Sujet de prix proposé par la Société libre d'émulation de Rouen.
Traités d'Hypocrate, par M. Mercy.

NOTICE

Sur M. TEISSIER, Membre correspondant,

PAR M. THIEL.

MESSIEURS,

Guillaume-Ferdinand TEISSIER, préfet du département de l'Aude, chevalier de la légion d'honneur, membre de l'ACADÉMIE royale de Metz et de plusieurs autres sociétés savantes, fut enlevé le 3 février 1834 à sa nombreuse famille, dont il était à la fois l'honneur et l'unique soutien, à l'état qui le comptait parmi les administrateurs les plus intègres et les plus éclairés, aux lettres et aux sciences archéologiques, qu'il savait allier, comme délassemens utiles, aux graves et importans travaux qu'exigeaient ses fonctions.

L'ACADÉMIE a jugé qu'elle doit consacrer à son souvenir une page de ses annales, elle a compris qu'elle se doit à elle-même de recueillir ce qu'il y eut d'honorable dans la vie et dans les travaux de l'un de ses correspondans les plus actifs et les plus laborieux.

Né à Marly-la-Ville, près de Pontoise, le 29 août 1779, d'une estimable famille protestante qui vint en 1786 s'établir à Metz, Ferdinand TEISSIER commença bien jeune encore ses études au collége des Bénédictins. Des succès précoces décélèrent en lui une intelligence peu commune, jointe à un goût prononcé pour les travaux de l'esprit.

Les troubles qui suivirent 1789, en interrompirent le cours, et son instruction dut s'achever sous des maîtres

particuliers. Il sut la rendre à la fois solide et profonde par ses travaux et ses efforts personnels.

Atteint, à l'âge de 17 ans par la loi de la réquisition, il servit quelques années comme employé dans la régie des subsistances militaires, puis, de retour dans ses foyers, il entra en 1800 dans les bureaux de la préfecture de la Moselle. Bientôt ses talents l'y firent distinguer; en 1803 il devint chef de division, et il ne tarda pas à montrer, dans ses nouvelles fonctions, qu'il possédait les qualités et les lumières qui font le bon administrateur.

En juillet 1814 il fut nommé conseiller de préfecture, et après le 20 mars 1815, Napoléon, qui savait si bien discerner le mérite, lui confia la sous-préfecture de Toul. Les circonstances étaient difficiles, et elles s'aggravaient de jour en jour. Bien des intérêts se trouvaient compromis ou lésés par les mesures que l'autorité avait à prendre alors, et cependant M. Teissier administra de manière à exciter dans la population de son arrondissement les sentimens les plus vifs et les plus sincères d'estime et d'affection. Ils semblaient croître avec les difficultés du moment, et ils étaient tellement étrangers à tout esprit de parti, que quand la seconde restauration eût remplacé le gouvernement des cent jours, la ville de Toul toute entière et, pour ainsi dire, d'une commune voix, demanda à conserver un administrateur dont elle avait apprécié le mérite. Frustrée dans son espérance, et voulant consacrer à la fois et le souvenir de cette administration et l'expression de sa reconnaissance, elle adressa à M. Teissier, une médaille d'or, portant d'un côté la date de 1815 et cette inscription :

A Ferdinand Teissier, sous-préfet,
La ville de Toul reconnaissante.

et de l'autre les armes de la ville, avec ces mots :

Benè meritus est de civitate Tullensi.

Destitué, mais ainsi entouré de l'estime et de la reconnaissance publique, M. Teissier vint reprendre à la préfecture de la Moselle, la modeste place de chef de bureau qu'il y avait occupée. Toutefois il avait fait ses preuves comme administrateur, et il ne pouvait rester long-temps en dehors d'une carrière où ses premiers pas avaient été marqués par de si heureux succès.

En août 1815 il présida le collége électoral de Briey, et fut porté comme candidat pour la députation.

Le 5 octobre 1816 il fut réintégré dans ses fonctions de conseiller de préfecture, et il eut comme tel de fréquentes occasions de montrer ses talens administratifs, son zèle pour le bien public, ses vues éclairées et philantropiques. C'est alors qu'il fut à Metz un des premiers fondateurs de la société qui se forma en 1818 pour l'encouragement de l'enseignement élémentaire par la méthode mutuelle. Il en devint le secrétaire et en remplit les fonctions jusqu'en 1819 qu'il fut appelé à la sous-préfecture de Thionville.

Là, comme à Toul, son administration fut celle d'un homme loyal et franc, ami du bien, porté, par son inclination naturelle et par le sentiment de ses devoirs, à travailler au bien-être physique et surtout au perfectionnement moral des populations confiées à ses soins. Ses efforts ne furent pas sans résultat, et s'il ne put toujours faire tout le bien qui était dans ses vœux, il s'attira l'estime et l'affection, et laissa dans les cœurs de profonds et honorables souvenirs. C'est ce que se plurent à reconnaître et à déclarer par actes authentiques les conseils municipaux de Thionville et de plusieurs autres communes, qui exprimèrent hautement les sentimens de reconnaissance du pays lorsque M. Teissier fut, en 1830, nommé sous-préfet à Saint-Étienne.

Bien des causes rendaient alors les fonctions adminis-

tratives extrêmement difficiles; il fallait plus que de l'habileté; le courage civil, la fermeté unie à la prudence devenait surtout nécessaire au milieu d'une population industrieuse dont l'effervescence facilement excitée pouvait conduire à des collisions déplorables. M. Teissier sut la maintenir calme et paisible par la sagesse de ses mesures et par l'énergie morale de son caractère.

Promu en 1833 à la préfecture de l'Aude, il porta dans ce nouveau département, les mêmes vues d'amélioration sociale. A peine y fut-il une année et Carcassonne lui doit l'établissement d'une caisse d'épargne et celui d'une école normale pour les instituteurs primaires.

La mort prématurée de cet excellent administrateur plongea cette ville dans la consternation; sa perte fut regardée comme un deuil public, et la douleur de la cité entière s'exhala sur sa tombe par la bouche du premier magistrat, qui en termina par ces mots la touchante expression:

« Saluons d'un triste et éternel adieu l'homme que » nous pleurons. Puissent les hommages qu'il a mérités » et que nos cœurs affligés lui rendent, adoucir la dou- » leur de la compagne de sa vie, celle de sa famille » qui lui fut si chère et que sa perte condamne à de si » profonds regrets.

» Adieu, vertueux citoyen..... Tu nous quittes pour » un autre séjour, mais ton souvenir vivra parmi nous..... » Nos regards s'élèveront vers le Dieu de bonté et dans » cette auguste solennité, cher Teissier, nous espérons » de lui la récompense due à ta belle vie. »

C'est ainsi que le regrettèrent ceux qui ne l'avaient connu que peu d'instans et seulement comme homme public. Jugez quelle dut être la douleur des siens et de ses nombreux amis, de ceux qui avaient pu le suivre et l'apprécier dans sa vie de citoyen et de particulier, qui avaient cons-

tamment reconnu en lui le bon fils, le bon époux, l'excellent père, l'homme intègre, l'ami sûr, chaud et dévoué; qui l'avaient vu actif et laborieux dans son intérieur, partager ses soins et son temps entre ses devoirs d'administrateur et l'éducation de sa nombreuse et intéressante famille, entre les rapports de la société et ceux d'une amitié douce et intime. Car il était à tout, avait du temps pour tout, et au milieu de tant d'occupations impérieuses, de tant de relations diverses, il trouvait encore des loisirs à consacrer à des travaux de choix, à des recherches littéraires ou archéologiques, à l'étude des antiquités nationales.

C'est par ces travaux surtout qu'il appartenait à l'Académie royale de Metz: c'est sur eux et sur leurs résultats qu'elle doit spécialement arrêter ses regards.

Dès sa première jeunesse M. Teissier s'était exercé à la littérature, il avait étudié la botanique avec ardeur, mais il s'était surtout livré à l'archéologie et à la numismatique. Recueillir des médailles, des vestiges d'anciens monumens et tout ce qui pouvait jeter quelque jour sur des points de l'histoire locale, c'était pour lui amasser les matériaux des ouvrages qu'il a publiés et de ceux qui sont restés inachevés dans ses cartons.

Son goût pour l'étude et la direction qu'il donnait à ses travaux le rapprochèrent des hommes amis des lettres et de la science qui se trouvaient alors à Metz, et parmi lesquels on comptait, MM. de Vaublanc et de Serre, de Jaubert et d'Arros, Michel Berr, de Félice, Mollevaut, etc. Ils avaient formé entr'eux une espèce de société littéraire qui avait ses jours et ses heures de réunion, ses travaux régularisés. Cette espèce d'Académie privée, dont plusieurs membres sont devenus des notabilités nationales, exista de 1805 à 1811. Elle fut en quelque sorte l'intermédiaire entre l'ancienne Académie de Metz, dissoute à la révo-

lution, et la nouvelle Académie, qui fut formée en 1819, et dont M. Teissier ne tarda pas à faire partie.

Son mérite bien connu, ses travaux antérieurs, lui en avaient ouvert les portes en lui conciliant des suffrages unanimes ; les mémoires dont il enrichit les archives de cette société, et les ouvrages qu'il publia, confirmèrent l'opinion qu'elle en avait conçue.

Énumérer ces ouvrages et désigner ceux qu'il laisse incomplets, ce sera justifier les suffrages de cette compagnie, ce sera motiver et accroître les regrets que lui fait éprouver sa perte.

Dès 1820, M. Teissier, alors sous-préfet de Thionville, attentif à rechercher lui-même et à faire rechercher tous les documens relatifs à l'histoire locale, publia une brochure intitulée : *Direction sur les recherches archéologiques, historiques,* etc., *à faire dans l'arrondissement de Thionville.*

Cette brochure a été réimprimée dans le recueil des circulaires du ministre de l'intérieur (peut-être aussi dans les mémoires de la Société des antiquaires). Cette insertion fut provoquée par la lettre suivante du secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, au ministre de l'intérieur, du 26 juillet 1820.

« L'Académie a pris connaissance de l'Instruction de » *M.* Teissier, sous-préfet à Thionville, relativement à » la recherche des antiquités dans l'arrondissement de sa » sous-préfecture. Cette instruction suppose une érudi- » tion peu commune sur la géographie ancienne, et sur » les antiquités historiques de cette contrée, et l'auteur » a donné le premier l'idée d'une mesure qui, si elle était » généralement adoptée, pourrait avoir la plus heureuse » influence sur le résultat des recherches recommandées par » le gouvernement. Il serait bien à désirer que tous MM. » les sous-préfets publiassent de semblables instructions, et

» qu'elles fussent rédigées avec la même habileté et la » même concision. »

Par suite de cette lettre, le ministre envoya l'Instruction à tous les sous-préfets (circulaire du 5 janvier 1821), en annonçant qu'elle pouvait servir de modèle dans tous les lieux où il n'aurait pas encore été adopté de plan pour l'exécution des mesures prescrites relativement à la recherche des antiquités.

En 1821, M. Teissier adressa à l'Académie de Metz, une *Note sur Ricciacum, station ou lieu de gîte militaire sur la voie de Metz à Trèves.* Cette note est imprimée dans les mémoires de l'Académie (années 1821-1822).

Dans la même année, il publia un ouvrage, ayant pour titre *Manuel du Garde champêtre* (imprimé chez Ch. Dosquet).

Cet ouvrage, uniquement destiné au département de la Moselle, et mis par l'administration entre les mains des gardes-champêtres et des brigades de gendarmerie, produisit les meilleurs résultats. On s'aperçut bientôt d'une notable amélioration dans la police rurale. Les agens chargés d'y veiller, mieux éclairés sur la nature de leurs attributions et guidés par des modèles de procès-verbaux, remplirent beaucoup mieux leurs devoirs.

Ce succès détermina M. Teissier à publier, en 1829, une seconde édition du Manuel du Garde champêtre; mais cette fois il rendit son ouvrage applicable à toute la France et il dut en augmenter l'étendue; il répara les omissions qui existaient dans la première, et donna un plus grand nombre de formules de procès-verbaux, chose si essentielle dans un ouvrage de cette nature.

Le *Mémorial des Gardes champêtres* obtint l'approbation de la Société royale et centrale d'agriculture, à laquelle M. Teissier appartenait comme membre correspondant, et celle du ministre, qui recommanda l'ouvrage à tous les préfets.

En 1822, M. Teissier adressa à l'Académie de Metz une *Note sur un pavé en mosaïque, découvert à Audun-le-Tiche*, avec une *Digression sur l'ancienneté probable de ce village et d'Audun-le-Roman.* Cette note est imprimée dans les Mémoires de cette société (ann. 1822-1823).

En 1825, il communiqua à la même société la *Charte d'affranchissement de la ville de Thionville, octroyée le 15 août 1239, par Henri II, comte de Luxembourg.* Cette pièce importante, et jusqu'alors inédite, est textuellement imprimée dans le volume de l'année 1824-1825 avec un extrait du mémoire de M. Teissier, des notes, et la traduction de cette charte en français moderne. Il doit en être aussi fait mention dans les mémoires de la société des Antiquaires de France.

Les mémoires de la société des Antiquaires contiennent également une *Note* de M. Teissier *sur l'Étymologie des noms de lieu, dans l'arrondissement de Thionville.*

En 1828, M. Teissier livra à l'impression le résultat de ses laborieuses et savantes recherches sur la ville de Thionville, sous le titre suivant:

Histoire de Thionville, suivie de divers mémoires sur l'origine et l'accroissement des fortifications, les établissemens religieux et de charité, l'instruction publique, la typographie, la population, le commerce, l'industrie, etc., des notices biographiques, des chartes et actes publiés dans les langues romane et teutone. 1 vol. in-8° (Metz, impr. de Verronnais; 1828).

Cet ouvrage a remporté le premier des prix décernés par l'Institut royal de France, aux meilleurs écrits sur l'histoire et les antiquités nationales, et la famille de M. Teissier conserve avec orgueil la médaille d'or que l'Institut lui a adressée en 1829.

Dans la même année, 1828, M. Teissier fit imprimer chez M. Dosquet un autre ouvrage intitulé: *Essai philo-*

logique sur les commencemens de l'imprimerie à Metz, et sur les imprimeurs de cette ville, puisé dans les matériaux d'une histoire littéraire, biographique et bibliographique de Metz et de sa province. 1 vol. in-8°.

Il est auteur, en grande partie, des *Éphémérides mosellanes*, publiées en 1829 dans le Journal du département de la Moselle.

Il avait commencé sous cette forme d'*Éphémérides* un ouvrage complet sur l'histoire de Metz et le département de la Moselle.

M. Dosquet se rappelle lui avoir entendu dire qu'il a rédigé quelques articles pour des dictionnaires biographiques.

En 1828 ou 1829, il adressa à l'Académie royale de Metz une *Lettre sur des monnaies anciennes, trouvées à Bouzonville en* 1825, et une *Note sur des monnaies frappées à Sierck, pour les ducs de Lorraine.* Ces deux pièces sont imprimées dans le volume de l'année 1828-1829.

En 1830, M. Teissier entreprit de faire pour l'état civil ce qu'il avait fait avec succès pour la police rurale. Il commença la publication d'un *Mémorial de l'Officier de l'état civil.* La moitié de l'ouvrage, à peu près, était imprimée, lorsque lui-même fut éloigné du département de la Moselle. Livré alors à d'autres soins, il cessa de s'occuper de cet ouvrage, sans renoncer à le terminer.

Il avait aussi l'intention de publier un *Mémorial du Garde forestier.*

Parmi les ouvrages que M. Teissier laisse inachevés, on trouve :

Des renseignemens recueillis sur plusieurs antiquités découvertes dans l'arrondissement de Thionville, et sur la direction des routes romaines qui le traversent.

Des matériaux pour un précis historique sur Metz et sur ses évêques ;

De nombreuses recherches relatives aux monnaies et aux médailles de France en général, et spécialement sur celles de la ville et des évêques de Metz, des ducs de Lorraine et de Bar, de l'abbé de Gorze, de l'archevêque de Trêves, etc.

Les *Éphémérides mosellanes*, disposées mois par mois, en douze cahiers, in-4°.

Une notice biographique sur *Paul Ferry*.

Quelques documens sur l'ancienne Académie de Metz et sur la société dite des Philathènes.

Un travail sur Martial et sur ses imitateurs.

Un essai de traduction du poëme d'Ausone et d'une Ichtyologie de la Moselle.

Une Flore des auteurs latins, contenant la nomenclature des végétaux dont les noms se trouvent dans leurs écrits.

Deux *Nouvelles*, intitulées l'une *Hermenfroy*, et l'autre *Ide*; celle-ci paraît faire suite à la première.

Tels sont les travaux de celui qui est en ce jour le juste objet de nos regrets sincères, et qui emporte notre affection et notre estime, avec l'estime et l'affection de tous ceux qui l'ont connu. J'ai rapidement exposé sa vie et ses œuvres : je vous l'ai montré comme homme public, comme homme privé, comme ami du bien, du vrai, du beau; sa vie et ses œuvres ont seules parlé pour lui. Elles ont suffi à son éloge.

NOTICE

Sur M. le Bon MARCHANT, Membre titulaire,

PAR M. CH. DOSQUET.

MESSIEURS,

PARMI les hommes qu'ont distingués des qualités éminentes ou de rares talens, il en est pour qui l'on pourrait déroger à l'usage des éloges académiques, car leur nom suffit pour réveiller le souvenir du bien qu'ils ont fait, de la gloire qu'ils ont acquise, ou de l'illustration qu'ils ont répandue sur leur pays.

De ce nombre est celui dont je vais essayer de retracer et les services et les travaux. Certes, le tableau que j'en présenterai n'ajoutera rien aux sentimens que l'estime et la reconnaissance publiques ont voués à sa mémoire ; mais quand de toutes parts se manifestent encore les regrets qu'a inspirés la mort de M. le baron MARCHANT, l'ACADÉMIE royale de Metz, qui s'enorgueillissait de le compter au nombre de ses membres titulaires, n'a pas pensé que seule elle dût garder un silence que l'on aurait peut-être attribué à l'indifférence ou à l'oubli.

Le baron Nicolas-Damas MARCHANT, officier de la Légion-d'honneur, chevalier de Saint-Michel, officier de l'Université de France, membre de l'ACADÉMIE royale de médecine de Paris et de l'ACADÉMIE royale de Metz, est né à Pierrepont, département de la Moselle, le 11 décembre 1767. Son père, médecin en chef de l'hôpital militaire de Metz, le destina à la carrière qu'il parcourait lui-même avec éclat, et le jeune MARCHANT y fit des pro-

grès tellement rapides, qu'à l'âge de 17 ans, il fut reçu docteur en médecine à l'université de Nancy.

La révolution de 1789 l'enleva momentanément à la pratique de l'art de guérir. Il fit, comme volontaire, la campagne de Belgique, en 1792; mais, l'année suivante, il quitta le service actif, et obtint la place de médecin en second à l'hôpital militaire de Metz, auquel il resta attaché jusqu'en 1816, et où il remplit presque constamment les fonctions de médecin en chef, que l'absence des titulaires, détachés aux armées, laissait vacantes.

Un décret impérial du 10 brumaire an XIV appela M. Marchant aux fonctions de maire de la ville de Metz. Il s'en démit en 1816; fut nommé, en 1820, conseiller de préfecture, et en 1831, sous-préfet de l'arrondissement de Briey.

Il est mort à Metz, le 1er juillet 1833.

Pour remplir convenablement la tâche qui m'est imposée, je devrais, Messieurs, vous présenter successivement M. Marchant, comme médecin, comme administrateur, comme savant; j'aurais à vous entretenir, et de ses qualités privées, et de la part active que, dans de nombreuses occasions, il a prise aux événemens politiques. Mais son existence fut tellement remplie, et tant de titres divers recommandent son nom à la mémoire de ses concitoyens, que je dois me borner à une simple esquisse, en omettant un grand nombre de faits, qui sont au reste gravés dans les souvenirs de la plupart de ceux qui m'entendent, ou que l'histoire locale ne négligera pas de recueillir.

Ainsi, Messieurs, je laisserai à d'autres le soin de rappeler quels furent les succès de M. Marchant dans la carrière médicale, la philantropie qu'il allia constamment aux connaissances les plus étendues dans l'art de guérir, l'heureuse habileté avec laquelle il savait s'emparer de

l'esprit des malades, en éloigner les sombres pensées, et mettre ainsi en œuvre l'influence du moral sur le physique. Que de fois ne l'a-t-on pas vu ramener le sourire sur des lèvres depuis long-temps décolorées par la douleur, l'exciter par quelques-unes de ces saillies, que la morgue pédantesque pouvait lui reprocher, mais qui l'aidaient à obtenir des résultats que les seules ressources de la thérapeutique, froidement appliquée, n'auraient pas toujours produits.

C'est surtout comme maire de Metz, que M. Marchant s'est acquis les droits les mieux mérités à la reconnaissance de ses concitoyens. La sage mais courte administration de M. Goussaud, n'avait pu réparer tous les maux causés par la tourmente révolutionnaire. Les hôpitaux dépouillés, l'instruction primaire presque nulle et devenue inaccessible aux classes pauvres, les établissemens publics détruits ou négligés, les monumens en ruines, la police urbaine sans direction et sans force, réclamaient un administrateur doué de la ferme volonté de faire le bien, de l'énergie indispensable pour vaincre les résistances, et des lumières nécessaires pour faire un utile emploi des moyens d'action qui lui étaient confiés. Ces qualités se trouvèrent réunies dans M. Marchant. Bientôt de nombreux réglemens sagement combinés et faisant une part équitable aux intérêts privés, garantirent les intérêts généraux de la cité des abus auxquels les désordres des temps précédens avaient donné naissance. De nouvelles rues s'ouvrirent, nos monumens se restaurèrent, des travaux de toute nature embellirent et assainirent la ville. Des bâtimens, dont la possession fut disputée, avec une ténacité souvent heureuse, à d'autres exigences, servirent à doter Metz de sa bibliothèque publique, du jardin botanique, des bureaux du mont-de-piété, de la maison de charité, de l'hospice de la maternité,

qui compte M. Marchant au nombre de ses fondateurs et de ses bienfaiteurs. Des secours contre les incendies furent organisés par la création de la compagnie des sapeurs pompiers. L'école gratuite de dessin s'ouvrit. Grace à l'influence du maire de Metz, un citoyen généreux fournit à la ville les moyens de remplacer les misérables écoles sectionnaires par des écoles gratuites, où l'enseignement individuel devait être remplacé par l'enseignement simultané. Alors, Messieurs, la méthode mutuelle n'était pas encore connue, et c'était un grand, un inappréciable bienfait, que celui de substituer de tels moyens d'enseignement à ceux qui étaient précédemment en usage.

Survinrent des circonstances qui exigeaient des soins d'un autre ordre. Déjà la disette de 1811 avait prouvé que l'activité et la capacité administrative de M. Marchant étaient à la hauteur des parties les plus difficiles de l'exercice des fonctions municipales, lorsque se déroulèrent les tristes événemens de 1813.

On se rappellera long-temps ces longs et funèbres convois des débris de la grande armée, qui chaque jour arrivaient à Metz, apportant dans nos murs la contagion qui les dévorait. La bienfaisance des habitans volait au devant de ces infortunés; elle leur prodiguait les vêtemens, les alimens dont ils étaient dépourvus, les soins de toute nature que réclamait leur état; mais bientôt elle ne put plus suffire à tous les besoins, et ses dangers commandèrent à l'administration d'y suppléer ou d'en diriger l'élan. Alors, l'activité de M. Marchant dépassa tout ce qu'on peut attendre et de la force physique et de la force morale de l'homme. Tour à tour et souvent tout à la fois *maire* et *médecin*, on le vit pourvoir à tout ce qu'exigeait l'administration de la cité dans ces critiques conjonctures, en même temps qu'il arrachait à la mort

le premier magistrat du département et un grand nombre de citoyens, que le typhus avait atteints. Par ses soins s'élevèrent de nombreux hôpitaux temporaires, qui permirent de ne plus envoyer les militaires malades porter la contagion chez leurs hôtes; des distributions régulières furent faites, tous les services furent assurés; et si Metz a vu, en quelques mois, périr 9000 soldats, si un grand nombre de ses habitans ont succombé à l'épidémie, il est du moins certain que sans le zèle éclairé, le dévouement et la fermeté de ses magistrats municipaux, et surtout de son maire, des désastres bien plus grands encore l'eussent alors frappé.

La ville, appréciant ces bienfaits, avait voté à M. Marchant un témoignage de reconnaissance, qu'une opposition émanée d'un pouvoir supérieur, et dont il serait pénible de rechercher la cause, ne permit pas de lui décerner, mais dont il a souvent trouvé, dans l'éclatante manifestation de la gratitude publique, le plus flatteur dédommagement.

Au milieu des nombreux travaux que lui imposaient ses fonctions, M. Marchant s'était occupé à former une riche collection numismatique.

L'étude de ces monumens de l'histoire et des arts de l'antiquité devint un aliment pour l'activité de son esprit, lorsque sa démission des fonctions de maire de Metz, en 1815, l'eut rendu à la vie privée.

Possédant en histoire et en linguistique les connaissances nécessaires à l'archéologue, doué d'une rare sagacité pour découvrir des rapports et opérer des rapprochemens susceptibles de jeter la clarté sur les points obscurs de la science, il obtint bientôt les succès les plus remarquables.

Ses savantes investigations rectifièrent des erreurs historiques, précisèrent des dates incertaines, évoquèrent

de l'oubli où l'histoire les avait laissés ensevelis, des événemens importans, des princes, des dynasties entières. Ses opinions devinrent des autorités, et furent souvent adoptées par les érudits les plus célèbres, tels que MM. Sylvestre de Sacy et Mionnet en France, Cattanco à Milan, Münter à Copenhague, et surtout l'abbé Sestini, de Florence, qui, depuis long-temps en possession du sceptre numismatique, le proclama le *prince des numismates* pour les médailles latines et bysantines.

Un seul fait suffira pour faire apprécier la justesse de ses aperçus, et l'heureuse hardiesse qu'il apportait dans ses explications.

En 1817, dans sa première lettre sur les médailles, M. Marchant proposait de considérer comme étant de fabrication arabe, des monnaies attribuées à l'empereur Léon IV; il se fondait sur ce qu'il prétendait y lire en arabe le nom de la ville de Damas.

De toutes parts on se récrie, on réclame; l'erreur, disait-on, était manifeste, car le caractère arabe employé sur ces monnaies, n'avait été en usage que 150 ans après l'époque à laquelle elles se rapportaient.

Mais, en 1825, M. de *Sacy* reçoit d'Egypte deux fragmens de papyrus, trouvés dans un tombeau près des pyramides de Saccara. Il parvient à les déchiffrer, et qu'y trouve-t-il? le même caractère que celui des médailles, avec une date, en toutes lettres, qui remonte à l'époque assignée par M. Marchant; aussi, dans un mémoire lu à l'Institut, s'empressa-t-il de reconnaître comme fondée et désormais à l'abri de toute contestation, l'interprétation de notre savant compatriote.

Les écrits numismatiques de M. Marchant se composent de vingt-neuf dissertations publiées successivement, en forme de lettres. La dernière est restée incomplète. Après l'avoir terminée et avoir mis en œuvre les matériaux déjà

préparés pour deux autres, il se proposait de les réunir en un corps d'ouvrage, qui aurait sans doute marqué d'une manière encore plus stable le rang élevé qu'il occupait déjà dans le monde savant.

M. Marchant a publié quelques autres écrits, parmi lesquels je citerai un discours prononcé à la société populaire de Metz, le 13 vendémiaire an III, en faveur de la liberté de la presse, menacée par des hommes qui voulaient ressaisir, dans la convention, la tyrannie de Robespierre et des montagnards; deux brochures, publiées l'une en 1815 et l'autre à la fin de 1830, sur un nouveau système d'élections; un mémoire sur le projet d'établissement d'un hospice d'incurables dans les bâtimens de l'ancien dépôt de mendicité de Gorze, projet sagement conçu, dicté par les vues les plus philantropiques, et dont l'humanité doit désirer et provoquer la prompte réalisation.

M. Marchant possédait en outre des connaissances étendues en bibliographie, en histoire naturelle, en économie rurale. Il avait été choisi pour professer l'histoire naturelle à la faculté des sciences que le gouvernement impérial voulait établir à Metz. La voix publique le désignait comme le seul homme en état d'écrire nos intéressantes annales, qui attendent encore un véritable historien. L'amitié avait obtenu de lui la promesse qu'il s'en occuperait. Sa mort nous condamne à une nouvelle attente, et quand pouvons-nous maintenant espérer d'en voir arriver le terme?

Ici, Messieurs, devrais-je peut-être m'arrêter; mais la vie de M. Marchant a été tellement liée aux événemens politiques, que je ne l'aurais fait connaître qu'imparfaitement, si je ne rappelais la part qu'il a prise à ces événemens, et l'impulsion que souvent il leur a donnée.

On a quelquefois demandé quelles étaient au fond ses

opinions en matière de gouvernement. Ses actes répondent à cette question.

Partisan prononcé, mais éclairé, des réformes que promettait la révolution de 1789, il ne sépara jamais alors la cause de la monarchie de celle de la liberté, et en même temps qu'il coopérait à la création de la première garde nationale et de la première société politique de Metz, il resta toujours dévoué à la cause de l'ordre et des lois.

C'est ainsi qu'on le vit, le 4 août 1790, du petit nombre des gardes nationaux qui arrachèrent des mains des miliciens révoltés, M. Depont, intendant de la province; quelques jours plus tard, commander, à l'affaire de Nancy, un détachement de volontaires de la garde nationale de Metz; bientôt après, soustraire à la fureur populaire deux malheureux qu'elle avait voués à la mort.

Il se montra surtout courageux défenseur de la monarchie constitutionnelle, lorsque, le 14 août 1792, attaché à l'état-major de l'armée de la Meuse, il prit une part active à l'incarcération des commissaires envoyés à Sedan pour arrêter le général Lafayette, proscrit comme royaliste par la république naissante.

Ses opinions n'avaient pas varié, quand, après la chûte du trône, il échappait, à Cambray, à la mort que lui destinait l'exécrable Joseph Lebon; quand, à la tribune de la société populaire de Metz, il avait le courage de lutter contre la barbarie d'un de ces proconsuls que la Convention chargeait d'appesantir sur les départemens le joug de son horrible despotisme; quand, suppléant par sa seule énergie à la faiblesse ou à la lâcheté des fonctionnaires publics, lui, simple citoyen, puisant son droit dans l'intérêt de tous, publiait le décret qui délivrait la France de la sanglante tyrannie de Robespierre.

Il se montrait encore non pas royaliste constitutionnel,

ce mot était alors proscrit, mais ami véritable de son pays et dévoué aux idées d'ordre et de sage liberté, quand rompant un silence commandé par la peur, se rendant l'interprète des vœux de ses concitoyens et en provoquant l'expression publique, il faisait écarter du pouvoir, après le 9 thermidor, les hommes qui en étaient alors investis, pour y appeler notre vénérable compatriote Barbé de Marbois, et d'autres citoyens recommandables par leurs talens et leur modération.

De tels actes dans la vie politique d'un homme, suffiraient sans doute pour l'honorer, tant par leur propre caractère et par leurs résultats, qu'en ce qu'ils montrent dans leur auteur un courage trop rare, celui d'oser manifester son opinion, quoi qu'il en puisse advenir.

Mais au-dessus de ce courage il en est un autre, moins commun encore, et d'autant plus admirable qu'il est presque toujours méconnu. C'est celui de sacrifier à l'intérêt général, pour assurer la stabilité d'un régime que l'on croit propre à faire le bonheur du pays, ses sympathies, ses opinions, des convictions profondément arrêtées, mais qui ne pourraient conduire à un mieux incertain, qu'au prix d'inévitables calamités. On parle souvent de sacrifices à la patrie. Celui-là, Messieurs, en est un qui coûte peu, sans doute, à l'homme ordinaire, qui ne coûte rien à l'ambitieux, mais qui exige une puissante force de volonté et un dévouement réel, de la part d'un esprit méditatif et mûri par une longue étude des hommes et des choses.

Et d'ailleurs, Messieurs, est-il des opinions complètement immuables? Pour n'en avoir jamais changé, il faut ou avoir constamment vécu sans réflexion et posséder l'entêtement de l'ignorance, ou avoir eu, à vingt ans, la maturité d'esprit et de raison que l'âge, l'expérience et la méditation peuvent seuls donner. Or, qui oserait prétendre à se placer dans cette dernière catégorie?

Envisagée sous ces points de vue, la conduite de M. Marchant, dans quelques circonstances de sa vie publique, s'expliquera sans peine, et pour lui, du moins, on ne pourra l'attribuer à des sentimens que toute sa vie démentirait.

En effet, Messieurs, ses travaux scientifiques lui permettaient d'aspirer aux distinctions littéraires de l'ordre le plus élevé, et le titre de membre de l'Académie royale de Metz est le seul qu'il ait jamais demandé. Les autres sont venus s'offrir à lui.

Plus d'une fois il aurait pu échanger les honorables, mais onéreuses et pénibles fonctions de maire de Metz, contre d'éminentes positions administratives, et il n'en a rien fait.

La révolution de 1830 l'a trouvé conseiller de préfecture. Alors encore une brillante carrière pouvait s'ouvrir devant lui; il a refusé d'y entrer.

Enfin, il est mort sous-préfet. C'est dire assez qu'en aucun temps l'ambition ni l'intérêt ne furent les mobiles de sa conduite.

Regrettons donc en lui, non-seulement le savant distingué, l'administrateur habile, l'ami de l'humanité, mais encore le bon, l'excellent citoyen.

RAPPORT

SUR

LE CONCOURS RELATIF AUX CHEMINS VICINAUX,

PAR M. LE MASSON, *Rapporteur* (1).

MESSIEURS,

DANS sa séance du 30 mars l'ACADÉMIE a décidé, sur la proposition de M. BERGERY, son président, que la même commission qui, en 1833, avait été nommée pour l'examen des mémoires relatifs à la solution des questions énoncées plus haut, serait chargée, en 1834, de vous faire son rapport sur les mémoires présentés, pour répondre aux mêmes questions maintenues au concours de l'année académique de 1833 à 1834.

M. du COETLOSQUET étant absent, a été remplacé dans le sein de votre première commission, par M. LEJOINDRE.

Quatre mémoires adressés à l'ACADÉMIE ont été renvoyés, par M. le président BERGERY, à l'examen de votre commission.

Le premier, *sans devise*, se termine par un appendice relatif à une question d'économie domestique, qui n'a aucun rapport avec la question mise au concours.

Le second porte pour devise : *Dévouement au bien public.*

---

(1) Les autres membres de la commission étaient MM. LEJOINDRE et de MAUD'HUY.

Le troisième a reçu pour devise les quatre vers suivans :

Les chemins vicinaux, objet de ce mémoire,
Augmentent d'un état, la fortune et la gloire,
Sans eux, point de commerce ! ils sont, je le prétends,
Du bonheur des peuples les solides garans !

Enfin le quatrième a pour devise :

L'utilité des chemins destinés à faciliter le transport des denrées a été reconnue dans tous les temps. Nos prédécesseurs en ont regardé la construction et l'entretien, comme un des objets les plus dignes de leur vigilance.

LOUIS XVI, édit de février 1776.

PREMIER MÉMOIRE.

L'auteur du premier de ces mémoires regarde comme une cause majeure du mauvais état de ces chemins, l'état de la législation qui fixe une part égale, par individu, dans le travail contributif à faire pour l'entretien des chemins; il cite comme exemple de ce fâcheux état de notre législation celui-ci :

De petits hameaux de 15 ou 25 habitans peuvent avoir plus de chemins à construire ou à réparer, que certains villages de 200 feux.

Néanmoins il fait observer que si, dans les villages populeux, les deux journnées de prestation que permet la loi étaient exigées et bien employées, et que les habitans les plus aisés voulussent se cotiser pour faire travailler les indigens, l'on obtiendrait de notables améliorations dans une partie des chemins.

L'auteur termine son mémoire en insistant sur la nécessité d'obtenir des subventions du gouvernement pour amener, en peu de temps, les chemins vicinaux à un bon état de viabilité.

Votre commission, Messieurs, a été de l'avis unanime qu'aucune partie de ce mémoire ne mérite, à son auteur, le prix que vous avez proposé.

DEUXIÈME MÉMOIRE.

Le second mémoire (celui qui a pour devise: *Dévouement au bien public*), renferme dans la première partie des réflexions sur les rétrécissemens opérés sur les chemins vicinaux, par suite d'anticipations commises par les propriétaires riverains, soit par l'enlèvement des bornes, soit par la plantation de haies et leur accroissement progressif du côté du chemin. L'auteur expose ses vues sur les moyens d'arriver à rendre ou à donner, aux chemins une largeur suffisante, soit en forçant certains propriétaires à restituer les portions anticipées, soit en faisant un appel à la générosité des autres, etc.

L'auteur ensuite attribue à nos guerres à l'étranger, à nos dissensions intérieures et à l'instabilité du caractère français, les causes qui ont contribué à retarder les améliorations dont le besoin est si bien senti aujourd'hui.

Enfin, l'auteur propose, comme moyen d'exécution des chemins vicinaux, la prestation en nature et des centimes additionnels aux contributions, en en exemptant les indigens. Il est important surtout, ajoute-t-il, *pour entreprendre de pareilles améliorations dans l'intérêt des communes et du commerce, d'avoir des maires capables, intelligens, désintéressés, sans partialité, qui soient bien pénétrés de leurs devoirs envers leurs administrés.*

Votre commission, Messieurs, n'a pas pensé que ce second mémoire répondît suffisamment aux vues de l'Académie, pour lui décerner la médaille proposée.

TROISIÈME MÉMOIRE.

L'auteur du troisième mémoire (celui qui a pour devise les quatre vers cités plus haut), fait ressortir l'injustice de la répartition établie par la loi du 28 juillet 1824, qui impose le pauvre autant que le riche, et qui exempte de la charge personnelle les grands propriétaires qui n'habitent pas sur les lieux. Il signale en outre, comme cause du mauvais état des chemins, la faculté laissée aux conseils municipaux de voter, ou ne pas voter les prestations en nature et les contributions extraordinaires destinées à l'amélioration des communications vicinales; attendu que les conseillers municipaux étant généralement les plus riches habitans de communes n'appliquent pas les dispositions de la loi qui les atteindraient spécialement.

L'auteur de ce mémoire demande la suppression des prestations en nature, et propose de les remplacer par des centimes additionnels à la contribution *foncière*.

Les frais de personnel pour la conduite des travaux étant prélevés proportionnellement aux contributions *personnelles*, *mobiliaires* et *des patentes*.

Il y aurait, d'après l'auteur de ce mémoire, trois conducteurs des travaux par canton, au traitement de 500 fr. chacun pour l'exécution des travaux, puis un seul pour leur entretien.

Les travaux devraient être exécutés en trois ans et d'après des adjudications qui seraient passées chaque année.

L'auteur réserve à chaque propriétaire la faculté de fournir en nature, et aux prix portés par l'adjudication, soit des matériaux, soit des main d'œuvres, jusqu'à concurrence du montant de ses contributions.

L'auteur propose enfin de nommer par commune un ou

deux cantonniers qui pourraient être, en même temps, gardes champêtres.

Ce troisième mémoire renferme de bonnes vues, mais, néanmoins, les membres de votre commission ne l'ont pas jugé digne du prix.

QUATRIÈME ET DERNIER MÉMOIRE.

Le quatrième mémoire, ayant pour devise *l'Extrait d'un Édit de Louis XVI*, a spécialement fixé l'attention des membres de votre Commission, tant par la clarté et la précision de sa rédaction, que par son ordre et par tous les détails des sujets qui y sont traités.

Pour répondre à la première partie de la question du concours, l'auteur du mémoire expose que de tous temps, tous les chemins vicinaux ont été en mauvais état; il examine successivement l'état de la législation, avant 1789, sous la république, sous l'empire, puis la loi du 28 juillet 1824.

L'auteur présente les réflexions suivantes que votre commission a cru devoir vous rapporter textuellement: Les maires, les conseillers.... (Voir page 91.)

L'auteur donne ensuite le texte de la loi de 1824 avec une critique de ses articles qui en fait bien sentir les vices; il fait surtout bien ressortir l'injustice de la répartition adoptée, et le mauvais emploi des moyens mis à la disposition de l'autorité locale, en s'exprimant ainsi: La construction et.... (Voir page 95.)

D'après ce que nous venons de vous faire connaître, Messieurs, l'on peut résumer ainsi qu'il suit les causes que l'auteur signale comme s'étant opposées, jusqu'ici, à l'amélioration des chemins vicinaux en France.

1° *Sous l'Ancien régime*: les spéculations des seigneurs et les abus de la corvée qui, déjà, exténuait les habitans pour la construction et l'entretien des grandes routes.

2° *Pendant la Révolution :* l'instabilité de toutes les administrations.

3° *Sous l'Empire :* la continuité des guerres dont le chef de l'État a cherché à couvrir les frais, en dépouillant les communes de leurs propriétés.

4° *Sous la Restauration :* les dépenses pour la mise en état des routes royales, et surtout l'abus des fonds communaux constamment demandés pour rendre au culte l'éclat qu'il avait perdu.

5° L'insuffisance de la loi du 28 juillet 1824, qui laisse l'impôt facultatif, l'injustice des répartitions qu'elle prescrit, l'incapacité des autorités locales chargées de son exécution, enfin l'ignorance et le peu de dévouement qu'on rencontre, trop généralement, chez les habitans de nos campagnes.

Votre commission, Messieurs, regarde ce résumé comme répondant d'une manière complette à la première partie de la question mise au concours.

L'auteur s'occupe ensuite de tout ce qui a rapport à la seconde partie de la question (*Quels seraient les moyens à employer pour remédier efficacement à cet état de choses, tant par voie de dispositions législatives, que par voie de mesures administratives*).

Il traite, avec soin et souvent avec assez de succès, bon nombre de questions qui touchent à la législation, à l'administration communale, et aux moyens d'exécution des travaux. Il émet d'heureuses idées, il fait de fréquentes applications des renseignemens qu'il a puisés dans la législation et les moyens administratifs qui régissent la matière en *Angleterre*, en *Suisse*, en *Prusse* et en *Bavière*, mais malheureusement, Messieurs, votre commission doit vous le faire connaître, le résumé de son travail, sur cette seconde partie de la question du concours est bien moins précis, bien moins positif, que celui donné

par l'auteur sur la première partie que nous avons regardée comme complètement résolue.

Il est vrai de dire aussi, Messieurs, que cette seconde partie du travail demandé présentait de grandes difficultés, il fallait aborder des questions de haut intérêt en législation et en administration publique; il fallait, en un mot, arriver à présenter les bases d'un projet de loi destinée à remplacer la loi du 28 juillet 1824 qui, *facultative dans son application et injuste dans sa répartition*, est loin de suffire aux besoins du pays.

Pour vous donner une juste idée, Messieurs, du travail sur lequel vous êtes appelés à porter un jugement définitif, les membres de votre commission ont cru devoir vous faire suivre son auteur dans ce qui est relatif:

1° A la classification qu'il prescrit d'adopter pour les divers chemins vicinaux; 2° Aux dispositions législatives qu'il propose d'employer pour la répartition des charges; 3° Dans les mesures administratives qu'il croit devoir être adoptées pour l'exécution et l'entretien des travaux.

Classification des voies vicinales.

L'auteur du mémoire pense que les besoins de l'industrie et du commerce, doivent porter à diviser les chemins vicinaux en trois catégories:

1° Routes communales,

Celles qui traverseraient, le plus possible, des groupes de villages qui n'ont pas de sortie aboutissant à des centres de commerce, ou sur des routes *royales* ou *départementales*;

2° Chemins d'embranchement,

Ceux destinés à donner aux villages une communication avec les routes *communales*, *départementales* et *royales*;

3° Chemins de village et d'agriculture,

Ceux destinés aux besoins de la généralité des habitans d'une même commune.

Il propose, fort sagement, de ne s'occuper que successivement, et suivant l'ordre d'intérêt ci-dessus indiqué, de la construction ou de la réparation de ces trois espèces de communications; à ce sujet, il présente les réflexions suivantes : Mais convient-il de.... (Voir p. 100.)

Reconnaissance des routes communales, des chemins d'embranchement et des chemins d'agriculture.

L'auteur du mémoire reconnaît ensuite la nécessité de faire faire, par arrondissement communal et dans le même ordre que celui adopté pour la classification, une reconnaissance de toutes les routes communales, de tous les chemins d'embranchement et de tous ceux de village ou d'agriculture.

Cette reconnaissance préparée par le voyer (chef du service des voies vicinales dans l'arrondissement), serait arrêtée par le préfet, après délibération du conseil d'arrondissement et avis du sous-préfet.

La reconnaissance ainsi faite et arrêtée, le voyer devrait présenter un avant-projet des travaux à exécuter sur chaque voie vicinale.

Avant projet des travaux à exécuter.

Cet avant-projet serait composé : 1° d'un plan topographique, 2° d'un rapport motivé, 3° de l'estimation des dépenses à faire avec proposition de répartition de ces dépenses entre les communes, les industriels intéressés, les domaines de l'État et de la couronne, les hospices, etc. susceptibles d'être appelés à contribuer à ces dépenses.

Ce travail serait déposé, pendant trente jours, dans la

commune intéressée la plus centrale par rapport aux travaux ; après la publication qui serait faite de ce dépôt, tous les intéressés pourraient en prendre connaissance et faire leurs observations par écrit sur un registre à ce destiné et tenu par le maire de la commune où le dépôt aurait été fait.

Les conseils municipaux des communes seraient réunis pour donner leurs observations.

Le délai d'un mois expiré, l'avant-projet, le registre et les délibérations des conseils municipaux seraient soumis à une commission spéciale, réunie dans la commune centrale.

Commission créée pour faire reconnaître et constater l'utilité publique des travaux.

Cette commission chargée de déterminer la direction de la route communale, la nature des travaux, la répartition de la dépense à faire, serait composée de *tous les maires, d'un citoyen élu par le conseil municipal de chaque commune intéressée, des membres du conseil d'arrondissement résidant dans les environs, des industriels ou propriétaires intéressés et d'un contrôleur des contributions ;* elle serait présidée par *le sous-préfet* de l'arrondissement, ou par un membre du conseil général, délégué par ce magistrat.

Le rapport de cette commission et toutes les pièces soumises à son examen, seraient ensuite transmis, avec avis, par le sous-préfet au préfet du département pour être statué par lui en conseil de préfecture, après avoir pris l'avis de l'ingénieur des ponts et chaussées de l'arrondissement ; alors les travaux, dont l'avant-projet serait l'objet, seraient déclarés d'*utilité publique.*

L'auteur du mémoire prévoit aussi le cas où une route

communale, ou un chemin d'embranchement, serait situé dans deux arrondissements, ou même deux départemens.

Pour les chemins d'embranchement, intéressant plusieurs communes, les avant-projets seraient soumis aux mêmes formalités : seulement la commission pourrait être moindre en supprimant le contrôleur; dans ce cas, le travail serait fait par un greffier ou le voyer.

Quand le chemin d'embranchement ne devrait intéresser qu'une commune, alors la commission serait remplacée par le conseil municipal.

Votre commission vous fera remarquer, Messieurs, que le mode proposé par l'auteur du mémoire pour arriver à l'information de *commodo et incommodo*, serait une conséquence rationnelle des commissions d'enquête, prescrites pour tous les grands travaux publics de France (*ordonnances royales des* 28 *février* 1831 *et* 18 *février* 1834), seulement pour les routes communales et les chemins d'embranchement, l'auteur propose de remplacer la sanction législative et la sanction par ordonnance royale (selon l'intérêt plus ou moins grand des travaux publics à exécuter) par la sanction du préfet, donnée en conseil de préfecture.

Tracé des routes communales, acquisition de terrains.

Lorsque les travaux prévus par l'avant-projet auraient été déclarés d'utilité publique, le tracé de la route communale, ou du chemin d'embranchement, serait fait, et le contrôleur dresserait un état des terrains à acquérir : ensuite deux membres délégués de la commission, le contrôleur et les propriétaires intéressés se réuniraient, à jour fixé, pour évaluer lesdits terrains et, le cas échéant, donner suite aux expropriations, conformément à la loi du 7 juillet

1833 sur les expropriations forcées pour cause d'utilité publique.

Rédaction du projet définitif des travaux.

Pendant la durée de ces opérations préliminaires, le voyer dresserait le projet définitif des travaux, qui serait accompagné des *détails* et *sous-détails* des prix des diverses natures d'ouvrages : ce projet serait ensuite soumis au préfet qui, après avoir pris l'avis de l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, l'approuverait et ordonnerait l'exécution des travaux.

Des charges et de leur répartition.

L'auteur du mémoire demande que les dépenses pour l'établissement et l'entretien des routes communales soient à la charge des communes intéressées et soient obligatoires, que celles des chemins d'intérêt purement local soient à la charge des communes où le chemin serait situé, mais également obligatoires.

Dans l'un et l'autre cas, il demande que les revenus ordinaires disponibles, et les revenus extraordinaires, soient affectés au payement de la quote-part de chaque commune, et qu'en cas d'insuffisance, il soit ajouté aux *contributions directes* de chaque contribuable, des centimes additionnels jusqu'à concurrence de *vingt centimes par franc.*

Ici l'auteur du mémoire démontre, par les exemples que nous allons vous rapporter, que les charges, imposées par loi du 28 juillet 1824, s'élèvent de 33 à 40 centimes par franc, indépendamment de 5 centimes additionnels accordés, en cas d'insuffisance, par la même loi: La loi du 28 juillet 1824.... (Voir page 104.)

Prestation en nature maintenue dans certaines limites.

Le même auteur propose, dans l'intérêt de la classe peu fortunée des agriculteurs et des habitans de la campagne, de conserver en partie la prestation en nature.

Ainsi, par exemple, chaque habitant ne payant pas plus de 10 francs de centimes additionnels, pourrait racheter sa quote-part, soit en journées de travail, soit en fourniture de matériaux, le tout d'après les prix qui auraient servi de base à l'évaluation des dépenses des travaux.

Toutes les fois que la quote-part d'un propriétaire s'éleverait à plus de 10 francs, sa moitié pourrait être exigible en argent.

Personnel pour la surveillance des travaux.

Pour les agens de surveillance et de direction des travaux, l'auteur du mémoire propose le personnel suivant:

Un voyer (*chef du service des voies vicinales de l'arrondissement*) résidant au chef-lieu.

Un certain nombre de brigadiers, cantonniers, résidans sur différens points, mais au moins deux au chef-lieu avec le voyer.

Cantonniers.

Pour les travaux d'entretien des voies vicinales, le rédacteur du mémoire propose l'emploi *d'un* ou *deux* cantonniers par commune; ces ouvriers, placés sous les ordres immédiats des brigadiers, seraient surveillés, dans leurs travaux, par ces agens, les maires, les adjoints, et les conseillers municipaux.

Votre commission, Messieurs, pense qu'il eût été plus convenable de déterminer le nombre des cantonniers, d'après le nombre des kilomètres des communications vicinales à entretenir dans chaque commune, en fixant, par exemple, la longueur réunie des portions de chemins formant la station d'un cantonnier, à 8 ou 10 kilomètres, selon les localités, la nature du sol traversé par les chemins, etc., etc.

L'auteur donne ensuite des détails assez étendus et assez bien coordonnés sur le service des cantonniers, sur l'exécution des ouvrages par régie et la comptabilité qui s'y rattache, sur les soins et la promptitude à apporter dans l'exécution des travaux d'entretien des routes communales, afin d'éviter des dégradations et, par suite, de dispendieuses réparations; nous croyons devoir vous rapporter textuellement ici, Messieurs, le passage du mémoire qui traite de la construction et de l'entretien des chaussées, vous y remarquerez, comme les membres de votre commission, que l'auteur du mémoire a judicieusement observé ce qui se fait journellement pour l'entretien de nos routes royales et départementales.

L'auteur s'exprime ainsi : Je ne prescris... (Voir p. 106.)

Répression des délits, pénalité.

L'auteur du mémoire s'occupe ensuite de la répression des délits sur les routes communales.

Il demande que les brigadiers-cantonniers soient assermentés afin de pouvoir verbaliser sur tous les délits. Il réclame, pour tribunal administratif, le conseil de préfecture, et propose des amendes depuis 5 francs jusqu'à 50 francs.

Vous remarquerez encore ici, Messieurs, que l'auteur cherche à assimiler cette partie de la voirie vicinale à

la grande voierie qui régit nos routes royales et départementales.

Le rédacteur du mémoire termine son travail par des renseignements sur l'état de la législation et de l'administration de la voierie vicinale en *Angleterre*, en *Suisse*, en *Prusse* et en *Bavière*.

Pour ce qui concerne l'Angleterre, votre commission a été à même de reconnaître que l'auteur du mémoire avait lu avec fruit l'ouvrage de Lowel-Edgeworth, l'un des citoyens les plus recommandables de l'Angleterre, qui prit le modeste titre d'*ingénieur rural*.

Quant à ce qui se rapporte à la *Suisse*, à la *Prusse* et à la *Bavière* l'auteur laisse beaucoup à désirer, en détails surtout.

Les conclusions tirées par l'auteur sur les nombreuses questions traitées par lui pour répondre à la seconde partie de la question mise au concours, sont, ainsi que nous avons eu l'avantage de vous le faire connaître, beaucoup moins précises que celles données sur la première partie.

Mais aussi, Messieurs, hâtons-nous de répéter que pour répondre d'une manière tout-à-fait convenable à la seconde partie de votre concours, il fallait poser les bases d'un projet de loi destiné à remplacer celle qui nous régit, et arrêter, pour ainsi dire, un code administratif, sur tout ce qui se rattache à un bon système de vicinalité: dès-lors il est possible que l'auteur ait préféré laisser du vague et de l'indécision dans ses dernières conclusions plutôt que de donner à son travail une apparence de prétention législative.

En résumé, Messieurs, votre commission pense, et elle espère que vous partagerez son opinion, que le mémoire ayant pour devise l'extrait d'un Édit de Louis XVI, mérite, sous bien des rapports, d'être signalé par une récompense à décerner par votre société.

CONCLUSION.

Quatre mémoires sur l'importante question mise au concours en 1833, et relative au fâcheux état des chemins vicinaux en France, ont été remis à votre commission, Messieurs, et examinés avec soin par ses membres.

Cette commission, dont je suis l'organe, me charge de vous faire connaître son avis :

Un seul de ces mémoires, celui qui a pour devise l'extrait d'un édit de février 1776, a été jugé digne d'être signalé et récompensé par vous : votre commission, messieurs, a été de l'avis unanime qu'en accordant à son auteur, comme prix décerné à son travail, une médaille de la valeur de trois cents francs, l'Académie royale de Metz aura dignement rempli son mandat et satisfait à sa devise, *l'Utile*.

MEMOIRE

SUR

LES CHEMINS VICINAUX,

PAR M. DESGRANGES,

VOYER EN CHEF DE L'ARRONDISSEMENT DE SARREGUEMINES.

L'utilité des chemins destinés à faciliter le transport des denrées a été reconnue dans tous les temps. Nos prédécesseurs en ont regardé la construction et l'entretien comme un des objets les plus digne de leur vigilance.

LOUIS XVI, édit de février 1776.

A MESSIEURS

Les membres de l'ACADÉMIE ROYALE de Metz.

MESSIEURS,

Pour répondre à la demande que vous avez faite relativement aux chemins vicinaux, j'ai moins consulté mes forces que mon désir de vous aider à introduire dans nos campagnes, une méthode meilleure pour la construction et l'entretien des chemins qui ne font pas partie des routes royales ou départementales. Les renseignemens que j'ai recueillis près d'une foule d'habitans, à même de bien apprécier l'état des choses actuelles, et les observations que j'ai pu faire pendant les longs momens que j'ai passés en contact avec nos campagnards, me font espérer que si je

n'ai pas réussi à proposer des moyens propres à remédier efficacement aux vices qui existent dans cette partie du service public, je vous aurai au moins fait connaître la plupart de ces vices. Je me trouverai heureux si je vous ai exposé les vrais besoins que réclament l'agriculture, le commerce et l'industrie campagnarde, ainsi que les causes qui se sont opposées à l'introduction du bien. Nul doute alors que vous ne parveniez à introduire dans l'administration départementale et communale, les améliorations que nécessite cet état de choses.

Je définis les chemins vicinaux ceux qui sont utiles à la majorité des habitans d'une commune; ainsi les chemins qui conduisent d'un village à une route royale, départementale ou à un chemin vicinal, à un village, hameau, moulin, ferme, écart, église, cimetière, fontaine, abreuvoir, lavoir, ruisseau, à une forêt communale, à plusieurs grands cantons de terre ou de près, sont vicinaux et à la charge des communautés d'après l'article 1^er^ de la loi du 28 juillet 1824.

Vous demandez, Messieurs, quelles causes se sont opposées, jusqu'à présent, à ce que ces chemins fussent, en France et particulièrement dans le département de la Moselle, en aussi bon état de viabilité qu'ils le sont dans d'autres pays, et quels seraient les moyens à employer pour remédier efficacement à cet état de choses, tant par voie de dispositions législatives, que par voie de mesures administratives.

L'état actuel des chemins vicinaux est généralement déplorable, ils sont tous plus ou moins impraticables par le mauvais temps, selon la nature du sol sur lequel ils sont établis, et plus ou moins dangereux selon leur position et leur état de dégradation. Ils seraient viables s'ils étaient tous assez solides, assez commodes pour servir aux besoins auxquels ils sont destinés, car la viabilité des

routes et des chemins, en général, est relative à leur importance.

La connaissance des causes qui se sont opposées à ce que nos chemins vicinaux fussent viables, résultera de l'examen que nous allons faire, 1° de l'état où ils étaient à l'époque où ils ont été laissés à la charge des communes, 2° des obligations que le gouvernement a eu à remplir depuis 1789 jusqu'à ce jour, pour la défense du pays et l'amélioration de ses routes, 3° de la position des maires, des conseils municipaux et des campagnards en général, 4° de l'accord qui existe entre eux, et 5° de la position des communes sous le rapport financier. Ces causes sont nombreuses et doivent varier suivant les localités.

Les chemins vicinaux nous ont été légués en mauvais état par le régime qui existait avant 1789. En effet, il résulte d'un arrêt du parlement de Paris, du 15 juin 1786, homologatif d'un réglement de la sénéchaussée de Saumur, que les chemins vicinaux qui conduisent d'une ville à une autre, d'un bourg aux foires et marchés, et qui ne sont pas royaux, doivent avoir 24 pieds et seront réparés et entretenus, ainsi que les fossés, par les propriétaires, usufruitiers, cultivateurs, riverains, chacun en ce qui les concerne.

Pendant les siècles qui ont précédé cette époque, les chemins vicinaux étaient à la charge des seigneurs sur le territoire desquels ils étaient établis. Ces seigneurs, pour s'indemniser, levaient un impôt ou péage sur les voyageurs. Les chemins vicinaux étaient alors si mal entretenus, que nos rois ont été obligés d'envoyer souvent des officiers publics, avec pouvoir de faire restaurer les chemins et les ponts par les seigneurs tenus d'y veiller, et dans les cas de négligence ou mauvaise volonté, on alla jusqu'à les menacer de leur retirer le droit de péage : cela est prouvé par les ordonnances de Charles VI, de mai 1413; de

Louis XII, du 23 décembre 1499; de François Ier, de septembre 1535; de Henri II, de février 1550, et de Charles IX, de 1560, etc., etc.

Pendant tout ce temps, et jusqu'en 1786, les routes royales furent entretenues par les habitans de la campagne que le gouvernement faisait travailler par corvée pendant deux, trois jours de suite, et trois, quatre, cinq, six fois par année. Indépendamment de cette corvée, les campagnards étaient encore corvéables et taillables, la plupart à volonté, par leurs seigneurs respectifs; ils payaient des dîmes, des redevances, des taxes, etc.

Pendant les premières années qui suivirent la révolution, les gouvernemens qui se succédèrent firent quelques efforts pour mettre les chemins vicinaux en bon état de viabilité, mais en vain, parce qu'ils n'étaient pas secondés; après avoir successivement aboli toute espèce de corvée, on la rétablit en 1802, pour faire réparer les chemins vicinaux qui étaient devenus la propriété des communes.

De 1802 à 1824 ils furent, je crois, complètement abandonnés du gouvernement et de la législation: en 1817 on a bien vu l'administration prescrire le classement et la reconnaissance des chemins communaux comme l'avait déjà prescrit un autre arrêté en date du 10 messidor an XIII, mais ces dispositions n'eurent aucun résultat.

Cependant si les produits considérables des ventes des bois qu'on fit sous la restauration eussent été employés à la construction des chemins vicinaux, au lieu de les employer à rendre au culte catholique l'éclat qu'il avait perdu, on aurait pu établir quelques grandes communications qui auraient déjà porté de notables améliorations dans les communes qu'elles auraient traversées.

Il n'est pas étonnant que les chemins vicinaux, ainsi abandonnés du gouvernement et par conséquent de l'ad-

ministration qui était sans pouvoir, aient été rétrécis par les riverains, qui anticipaient presque partout; 2° Que le passage ou le séjour constant de l'eau pluviale à leur surface les ait creusés; 3° Que beaucoup se trouvent aujourd'hui en contre-bas des propriétés riveraines. Cet abandon de la part du gouvernement me paraît être une conséquence forcée des événemens politiques. Il est encore motivé par les dépenses énormes qu'il fut obligé de faire pour restaurer toutes ses routes royales et départementales qui, de 1789 à 1818, étaient tombées dans un état de dégradation effrayant. Il était tel, que sur bien des points de notre département, le piéton même ne savait où passer par les mauvais temps. A partir du printemps de 1819, on s'occupa activement d'améliorer nos grandes communications qui, en quelques années, furent restaurées. Alors on pensa aux chemins vicinaux: en 1824 parut la loi qui nous régit.

Jusqu'à cette époque, il faut le dire, les besoins de l'agriculture, du commerce et de l'industrie campagnarde, n'étaient pas grands, car la première n'était qu'une routine, l'industrie et le commerce, qui long-temps avaient été nuls, renaissaient lentement. Mais, depuis dix ans, dans les moindres hameaux, dans une foule de fermes, on a vu s'élever des établissemens industriels de tous genres; quelques cultivateurs ont fait des expériences; ils étudient leurs champs; déjà ils récoltent les fruits de leurs travaux, et n'attendent plus (les agriculteurs comme les industriels) que des moyens de communication pour donner plus d'essor à leurs entreprises.

Si, pendant nos guerres étrangères, l'administration supérieure ne put s'occuper des améliorations intérieures, l'administration locale et les particuliers eux-mêmes, en vertu de l'ordonnance de 1802, relative à la prestation, dans un assez grand nombre de communes, firent réparer

les chemins les plus utiles ; quelques départemens durent même d'assez grandes améliorations à la sollicitude des préfets ; c'est encore en vertu de cette ancienne coutume de réparer les chemins d'utilité locale par prestations, qu'aujourd'hui, dans beaucoup de nos communes, on travaille pendant quatre, six, huit jours dans l'année.

Les communautés peuvent, en général, être regardées comme divisées en deux classes distinctes, relativement à leurs revenus, et, entre ces deux classes, il y en a une intermédiaire, dont les revenus sont plus ou moins considérables. Dans la première, elles ont les revenus nécessaires pour payer tous les frais d'administration, de construction et d'entretien des établissemens communaux, soit qu'elles possèdent des propriétés communales qu'on exploite ou qu'on loue, soit qu'elles aient des rentes sur l'état, des octrois, etc. ; quelques-unes ont le tout ensemble. Les autres (celles de la 2e classe) ne possèdent aucun bien communal, aucun revenu ; dans celles-ci, tous les frais, en général, sont à la charge des habitans qui les paient, soit par une répartition entre les chefs de famille, soit par centimes additionnels à leurs contributions, ou par toute autre répartition, selon l'intérêt de chacun. Dans la classe intermédiaire se trouvent les communes qui possèdent des revenus insuffisans pour subvenir à tous les besoins. Quels que soient d'ailleurs ces revenus, il y a, dans toutes les communes, le rôle général, c'est-à-dire la répartition de quelques dépenses par chef de famille.

Dans l'arrondissement de Sarreguemines, composé de 139 mairies,

5	possèdent en ce moment un capital	de.....	10,000f	à	5,000f
21	—	de.....	5,000	à	2,000
37	—	de.....	2,000	à	500
39	—	de.....	500	à	50
37	—	de.....	50	à	00

Dans quelques communes, situées au milieu d'un sol fertile, et se trouvant par cela même bien favorisées, tous les habitans sont plus à l'aise; dans de telles communes, on a vu faire des souscriptions à domicile, et réunir en peu de temps 2 à 4,000 fr. pour l'achat d'un orgue, pour des ornemens d'église; on a vu, dans d'autres, la commune ne possédant qu'une somme d'argent extrêmement minime, 2 à 3,000 fr., terminer la construction d'une église d'une valeur de 15 à 20,000 fr., par le concours des habitans qui se sont entendus pour faire en partie des mains-d'œuvre et des transports.

Les maires, les conseillers municipaux, sont pris généralement parmi les cultivateurs; il est bien rare, d'ailleurs, de trouver quelques personnes qui réunissent les qualités nécessaires pour remplir ces fonctions; le plus grand nombre est loin d'avoir l'idée des connaissances qu'il faudrait; ces derniers ne peuvent pas même diriger la plus petite affaire qui les intéresse, comment dirigeraient-ils celles de la commune, pour lesquelles la plupart apportent tant d'insouciance?

De cette ignorance des autorités communales, naît une foule d'inconvéniens qui retardent toujours, repoussent même les améliorations qu'on aurait déjà pu introduire dans l'administration communale; en effet, ces maires et ces conseillers qui, souvent, ont d'assez bons jugemens et seraient capables de donner un conseil sage, ne savent pas lire, surtout l'écriture; ils sont donc obligés de s'en rapporter entièrement à un greffier qui, le plus souvent, est chantre, sacristain à l'église, et qui souvent désire, comme le curé, avoir un surplis neuf, des ornemens dorés, des autels magnifiques; alors l'un et l'autre usent de toute leur influence, quelquefois de moyens plus condamnables, pour obtenir du conseil municipal les fonds nécessaires à l'achat d'objets qui ne devraient être qu'à la charge

de la fabrique. L'administration supérieure a souvent besoin de toute son énergie pour repousser leurs demandes réitérées.

Il arrive encore que le maire, l'adjoint sont artisans, qu'ils ont besoin de tous les habitans de la commune qu'ils sont chargés d'administrer. Comment feraient-ils donc pour s'opposer aux anticipations ou à tout autre délit, commis par un habitant influent qui compte dans la commune une famille nombreuse et des amis? lui, maire, qui a si peu de désintéressement? heureuse encore, la commune, quand le maire, l'adjoint et les conseillers ne sont pas détenteurs de biens communaux.

Dans beaucoup de communes les maires se croient obligés de tolérer bien des abus qui nuisent à tous, pour avoir la paix, souvent par crainte de voir leurs récoltes ou leurs jardins ravagés par vengeance.

Si nous jetons un coup-d'œil sur le personnel des habitans de la campagne, nous les voyons pour la plupart ignorans, imbus de préjugés, routiniers, passionnés pour la propriété immobilière; tous leurs désirs, leurs actions, leurs économies tendent vers ce but; ils achètent à crédit, et cette passion exploitée par l'usure, cause trop souvent leur ruine complète. De là naît cette insouciance, ce découragement moral que l'on remarque chez un grand nombre et qui s'oppose à toute amélioration; ils craignent alors de faire la moindre avance, le moindre sacrifice pour un avenir qui ne leur sourit plus. Sans doute, il en est déjà qui, moins récalcitrans aux lois de la raison, ont abandonné la routine de leurs pères, ont étudié la nature de leurs champs, ont fait des observations, ont tiré parti de leurs récoltes d'une manière plus avantageuse, ont vendu les chevaux qu'ils employaient au roulage pendant une partie de l'année, pour acheter des bœufs qui leur fournissent de l'engrais. Il en est qui, au lieu de consommer

leurs pommes de terre sans profit, en les donnant crues à leur bétail, savent faire usage des résidus, et se créer une industrie en les distillant; ceux-là n'achèteront un champ qu'avec prudence, et ne craindront pas de l'engager au besoin pour se procurer des capitaux, sans recourir à l'usurier qui, dans l'ombre, minerait leur petite fortune; mais ils sont encore en bien petit nombre.

Cependant c'est d'un tel personnel qu'a dépendu jusqu'à ce jour l'état de nos chemins vicinaux. Vous comprendrez dès-lors le tort qu'a eu le législateur de laisser facultative la dépense de construction et d'entretien de ces chemins. Je ne crains pas d'avancer que c'est parce que l'application de la loi du 28 juillet 1824 est facultative qu'elle a été improductive, car quelqu'injuste que soit la répartition de la dépense par tête, partout où le maire a été un homme de bonne volonté, influent, indépendant et possédant quelques connaissances, les chemins ont été améliorés. Mais un examen détaillé de cette loi nous en fera mieux sentir tous les vices, et nous conduira naturellement à reconnaître quelles dispositions il conviendrait de lui substituer.

Texte et critique de la loi du 28 *juillet* 1824.

Art. 1^er^. « Les chemins reconnus par un arrêté du » Préfet, sur une délibération du conseil municipal, pour » être nécessaires à la communication des communes, sont » à la charge de celles sur le territoire desquelles ils sont » établis, sauf le cas prévus par l'article 9. »

Comme on voit c'est seulement sur une délibération du conseil municipal et la reconnaissance des chemins faite par le maire, que le préfet doit opérer le classement des chemins vicinaux; on peut regretter que cette reconnaissance, qui doit précéder le classement, et lui servir de base, soit confiée à des mains aussi inhabiles. Dans quel-

ques localités cette insuffisance de la loi s'est fait sentir et les préfets ont créé des agens spéciaux qui sont chargés de préparer cet important travail et de proposer les améliorations que réclame l'état des chemins. On peut regretter aussi de ne pas trouver dans la loi quelques dispositions réglementaires qui fixent les bases de ce classement.

ART. 2. « Lorsque les revenus des communes ne suffisent » point aux dépenses ordinaires de ces chemins, il y est » pourvu par des prestations en argent ou en nature, » au choix des contribuables. »

ART. 3. « Tout habitant chef de famille ou d'établis- » sement, à titre de propriétaire, de régisseur, de fer- » mier ou de colon partiaire qui est porté sur l'un des » rôles des contributions directes, peut être tenu pour » chaque année :

» 1° A une prestation qui ne peut excéder deux journées » de travail ou leur valeur en argent, pour lui et pour » chacun de ses fils vivant avec lui, ainsi que pour chacun » de ses domestiques mâles, pourvu que les uns et les » autres soient valides et âgés de 20 ans accomplis ;

» 2° A fournir deux journées, au plus, de chaque bête » de trait ou de somme, de cheval de selle ou d'attelage » de luxe et de chaque charrette en sa possession, pour » son service ou pour le service dont il est chargé. »

ART. 4. « En cas d'insuffisance des moyens ci-dessus, » il pourra être perçu sur tout contribuable jusqu'à cinq » centimes additionnels au principal de ses contributions » directes. »

ART. 5. « Les prestations et les cinq centimes men- » tionnés dans l'article précédent seront votés par les » conseils municipaux qui fixeront également le taux de » la conversion des prestations en nature. Les préfets en » autoriseront l'imposition. Le recouvrement en sera » poursuivi comme pour les contributions directes ; les

» dégrèvemens prononcés sans frais; les comptes rendus » comme pour les autres dépenses communales.

» Dans les cas prévus par l'art. 4, les conseils municipaux devront être assistés des plus imposés en nombre » égal à celui de leurs membres.

Art. 6. « Si des travaux indispensables exigent qu'il » soit ajouté par des contributions extraordinaires au » produit des prestations, il y sera pourvu conformément » aux lois, par ordonnances royales. »

La construction et l'entretien des chemins vicinaux me paraît, Messieurs, avoir deux buts bien distincts: le premier, de favoriser les travaux d'agriculture et les communications entre villages; le deuxième, de faciliter le transport des denrées commerciales des communes sur les marchés des villes environnantes, ou sur tous autres points de consommation et l'importation de quelques denrées et marchandises, soit directement, soit en s'embranchant sur les routes royales et départementales. C'était donc d'après ces données que la répartition de la dépense devait être faite, c'est-à-dire proportionnellement à la contribution foncière, à celle des patentes et à la personnelle et mobilière, et non par habitans, par bêtes de trait et voitures; comme vous le remarquerez sans doute, ce serait constamment les plus malheureux des communes qui construiraient et entretiendraient les chemins si on employait la prestation, et ce sont justement ceux-là qui, pour la plupart, devraient être exempts de toutes prestations à raison de leur nombreuse famille et de leur indigence. L'injustice de cette répartition est trop révoltante et trop généralement sentie pour que j'aie besoin de la prouver plus longuement; mais son emploi dans l'état actuel de la législation est encore plus vicieux: dans la généralité des communes on voit le maire ou l'adjoint réunir les habitans en plus ou moins grand nombre,

souvent tous à la fois et les conduire pendant quelques heures sur un chemin où les laboureurs ont amené des pierres. Les journaliers les répandent sans aucune précaution pour boucher quelques flaches; on a vu jeter vingt mètres de pierres sur dix mètres de chemin, dans un trou, sans le rendre meilleur. Ce travail fait, les journaliers ont terminé leur tâche.

Les laboureurs qui ont amené les pierres se plaignent, avec raison, du mauvais emploi qu'on en a fait: mais si le maire réunit les conseillers municipaux et les propriétaires les plus imposés, pour voter des centimes additionnels aux contributions, les propriétaires et les laboureurs refusent de voter, et les mauvais calculs de l'ignorance finissent toujours par paralyser la loi dont l'exécution leur est abandonnée.

Art. 7. « Toutes les fois qu'un chemin sera habituel-» lement ou temporairement dégradé par des exploita-» tions de mines, de carrières, de forêts, ou de toute » autre entreprise industrielle, il pourra y avoir lieu à » obliger les entrepreneurs ou propriétaires à des sub-» ventions particulières, lesquelles seront, sur la demande » des communes, réglées par les conseils de préfecture, » d'après des expertises contradictoires. »

C'est encore le maire qui est chargé de porter appel pour obtenir des indemnités de ces industriels, aussi arrive-t-il presque toujours, soit par insouciance, soit par crainte, soit par tout autre motif, que ces intéressés ne concourent pas à l'entretien des chemins: cependant il y a quelques exceptions; là où les chemins sont mauvais et non entretenus par les communes, on a vu les industriels seuls les mettre en état.

Art. 8. « Les propriétés de l'État et de la Couronne » contribueront aux dépenses des chemins communaux, » dans les proportions qui seront réglées par les préfets » en conseil de préfecture. »

L'État et l'administration de la Couronne doivent donner l'exemple du désintéressement et se soumettre aux règles qui régissent les autres biens, sauf à se faire représenter par un agent des domaines.

Art. 9. « Lorsqu'un même chemin intéresse plusieurs » communes, et en cas de discord entr'elles sur la pro- » portion de cet intérêt et des charges à supporter, ou, » en cas de refus de subvenir auxdites charges, le » préfet prononce, en conseil de préfecture, sur la dé- » libération des conseils municipaux, assistés des plus » imposés ainsi qu'il est dit à l'art. 5. »

Cette disposition a l'inconvénient d'entraîner des litiges, d'occasionner des pertes de temps considérables, et les conseils de préfecture n'étant pas suffisamment éclairés par les conseils municipaux, ne connaissant d'ailleurs pas les localités, les ressources, les besoins, l'industrie des communes intéressées, prononcent des jugemens erronés.

Quelles sont les communes intéressées? La loi ne le dit pas! C'est surtout ici qu'on peut regretter de ne pas trouver quelques dispositions réglementaires; quelques conseils de préfecture ont décidé que l'on n'obligerait les communes à l'entretien des chemins vicinaux que pour les parties qui traversent leur ban; ils se sont fondés sur une instruction ministérielle qui traitait la question en règle générale, et cependant il arrive plus d'une fois que le chemin à réparer n'intéresse pas du tout la commune sur le ban de laquelle il se trouve, et sert presque exclusivement à des communes plus éloignées.

Art. 10. « Les acquisitions, aliénations et échanges, » ayant pour objet les chemins communaux, seront au- » torisés par arrêté du préfet en conseil de préfecture, » après délibération des conseils municipaux intéressés, » et après enquête *de commodo et incommodo*, lorsque

» la valeur des terrains à acquérir, à vendre ou à échanger, n'excédera pas 3,000 fr.

» Seront aussi autorisés par les préfets, dans les mêmes formes, les travaux d'ouverture et d'élargissement desdits chemins, et l'extraction des matériaux nécessaires à leur établissement, qui pourront donner lieu à des expropriations pour cause d'utilité publique, en vertu de la loi du 8 mars 1810, lorsque l'indemnité due aux propriétaires, pour les terrains ou pour les matériaux, n'excédera pas la même somme de 3,000 fr. »

Il est vrai que lorsque les mesures à prendre pour un établissement quelconque, peuvent entraîner une commune à un procès souvent dispendieux, et dont les frais peuvent être réclamés à tous les habitans, il faut, avant de prendre ces mesures, consulter les intéressés: il est bon d'ailleurs de leur fournir les moyens de s'expliquer sur l'utilité de l'entreprise, sur la direction à donner au chemin projeté. Il est juste aussi de prendre l'avis du conseil de la commune à laquelle on va imposer des dépenses; mais la procédure suivie jusqu'à ce jour occasionne des retards qu'il est important d'éviter. On a des exemples que l'expropriation d'un terrain de la valeur de 120 fr., a duré trois ans et a coûté plus de 500 fr.; pour le même chemin, la même difficulté peut se rencontrer plusieurs fois.

Pourquoi d'ailleurs exiger une ordonnance royale pour déclarer l'utilité des travaux qui n'offrent jamais l'importance de ceux des routes royales ou départementales? On peut s'en rapporter au préfet, puisque l'administration supérieure ne prononcerait d'ailleurs que d'après son avis.

Si je résume maintenant toutes les causes qui se sont opposées à l'amélioration des chemins, nous trouverons:

1° Sous l'ancien régime, les spéculations des seigneurs et les abus de la corvée;

2° Pendant la révolution, l'instabilité de toutes les administrations ;

3° Sous l'empire, la continuité des guerres dont le chef de l'état a cherché à couvrir les frais, en dépouillant les communes de leurs propriétés ;

4° Sous la restauration, les dépenses pour la mise en état des routes royales, et surtout l'abus des fonds communaux constamment demandés pour rendre au culte l'éclat qu'il avait perdu ;

5° L'insuffisance de la loi du 28 juillet 1824, l'injustice de ses répartitions, l'incapacité des autorités locales, chargées de son exécution.

La plupart de ces causes n'existent déjà plus, et les autres peuvent cesser à mesure que l'on introduira des améliorations dans l'administration communale, et que les départemens viendront au secours des communes les plus nécessiteuses.

Les besoins de l'industrie et du commerce se sont déjà prononcés, l'amélioration de nos chemins vicinaux doit consister :

1° Dans l'ouverture de communications que nous appellerons routes communales, et qui traverseront le plus possible des groupes de villages qui n'ont pas de sortie aboutissant à des centres de commerce ou sur des routes royales et départementales ;

2° Dans la construction de chemins d'embranchement pour toutes les communes à proximité de ces routes communales ou des routes départementales et royales ;

3° Dans l'amélioration des chemins qui, des communes, conduisent vers les villages voisins, ou qui servent aux besoins de la généralité des habitans. Ces derniers seraient améliorés dans l'ordre de leur utilité, après ou pendant la construction des premières, selon la position des communes et surtout l'état de leurs ressources.

. Mais convient-il de dresser de suite dans toutes les communes l'état de ces trois espèces de communications, de s'occuper partout à la fois de la restitution des terrains usurpés et de la mise en état de tous les chemins? Je ne le pense pas; l'expérience faite jusqu'à ce jour prouve combien est vicieuse une opération faite sur une aussi grande échelle, combien sont faibles les ressources que l'on voudrait appliquer à tant d'objets à la fois; les besoins des localités peuvent changer avant que l'on n'en vienne à exécuter des projets formés trop long-temps à l'avance; il faudrait alors tracer une nouvelle direction; on aurait de nouvelles contestations à soutenir; le principe qui repousse la prescription des terrains usurpés sur les chemins publics, suffira pour garantir l'intérêt des communes lorsqu'on en viendra à l'exécution sérieuse des projets d'amélioration de chacun des chemins dont elles ont besoin.

Je propose, en conséquence, de faire dans chaque arrondissement une reconnaissance de toutes les routes communales qui doivent être établies. Cette reconnaissance sera préparée par le voyer et arrêtée par le préfet, après délibération du conseil d'arrondissement et avis du sous-préfet; ensuite, pour chacune de ces routes, le voyer présentera un avant-projet de construction composé 1° d'un plan topographique indiquant les redressemens, rélargissemens nécessaires, et par conséquent les terrains à acquérir ou à reprendre aux détenteurs; 2° d'un rapport motivé et très-circonstancié par lequel il fera connaître la position des communes, le montant de leurs contributions, leur population, le bien-être des habitans, leur industrie, la nature des terrains à traverser, le genre d'empierrement, les dimensions des parties constituantes de la chaussée, l'évaluation de la dépense et sa répartition entre les communes et les industriels intéressés,

les domaines de la Couronne, de l'État, des hospices, des bureaux de bienfaisance, susceptibles d'être appelés à contribuer à la dépense.

Ce travail sera déposé pendant trente jours dans une des communes intéressées, celle qui se trouvera au centre, pour que chacun puisse, d'après la publication qui aura lieu, en prendre communication, le critiquer et faire ses observations par écrit sur un registre à ce destiné et tenu par le maire de la commune où le dépôt aura été fait. Lorsqu'on ne fera pas de déclaration, le maire en fera mention en l'arrêtant. Les conseils municipaux se réuniront pour donner leurs observations; enfin ce délai expiré, et sans perdre de temps, l'avant-projet, le registre et les délibérations des conseils municipaux seront soumis à une commission spéciale réunie dans la commune centrale, chargée de déterminer la direction du chemin, la nature des travaux, et surtout le mode de répartition de la dépense qui aura pour base le chiffre des contributions, la population, l'industrie des communes, la longueur du chemin sur leur territoire.

Cette commission, dont la durée sera celle des travaux, sera composée de tous les maires et d'un citoyen élu par le conseil municipal des communes intéressées, des membres du conseil d'arrondissement, résidant dans les environs, des fondés de pouvoir des industriels ou propriétaires intéressés, et d'un contrôleur des contributions directes; elle sera présidée par le sous-préfet ou par un membre du conseil d'arrondissement ou du conseil général, délégué par ce magistrat.

En même temps que la commission des travaux fera son examen, la commission mixte pourra également tenir ses conférences pour les chemins situés dans la zône de défense du pays.

Le rapport de la commission des travaux, ainsi que

toutes les pièces concernant le projet de construction, seront soumis au sous-préfet qui donnera son avis motivé et le transmettra au préfet pour être statué par lui, en conseil de préfecture, après avoir pris l'avis de l'ingénieur des ponts-et-chaussées; enfin après l'approbation de l'avant-projet avec ou sans modifications, les travaux dont il sera l'objet, seront déclarés d'utilité publique, et renvoyés immédiatement au rédacteur pour terminer le projet régulier, qu'on commencera par le tracé du chemin. Aussitôt ce tracé fait, le contrôleur dressera un état des terrains à acquérir, soit pour élargissement ou redressement, cet état indiquera le nom des propriétaires, la contenance et la nature des terrains, ensuite deux membres délégués par le président de la commission, les propriétaires et le contrôleur se réuniront à jour fixé pour recevoir les déclarations des propriétaires, s'ils abandonnent gratuitement ou pour régler les indemnités. Si quelque habitant portait ses prétentions trop haut, ou s'il refusait de céder le terrain dont on aurait besoin, il en serait fait mention au procès-verbal d'opération, et la commission en envoyant copie de ce procès-verbal, se porterait partie demanderesse, au nom des intéressés, et l'on remplirait les formalités prescrites par la loi du 7 juillet 1833, en ce qui resterait applicable au cas particulier.

Pendant ces débats, le voyer terminera le projet qui devra être composé d'un devis, d'un détail estimatif, des détails et sous-détails des prix, d'un mémoire du plan déjà fait, sur lequel on indiquera les changemens ordonnés, des nivellemens et des épures d'ouvrages d'art. Il sera soumis à l'approbation du préfet qui prendra l'avis de l'ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, et enfin ordonnera la mise à exécution du projet.

En même temps que l'on construira ces routes communales, les communes à proximité des routes royales et

départementales ; devront faire leurs chemins d'embranchement qui seront soumis aux mêmes formalités que les routes communales, s'ils intéressent plusieurs communes, seulement la commission pourra être moindre en supprimant le contrôleur, dans ce cas le travail serait fait par le greffier de la mairie et le voyer. Quand le chemin d'embranchement intéressera une commune seulement, le travail du voyer sera le même, et le conseil municipal remplacera la commission.

Enfin, quand le chemin d'embranchement d'une commune sera en parfait état, ou que cette commune aura assuré les fonds qui peuvent lui être demandés, soit pour une route communale, soit pour son chemin ou ses chemins d'embranchement, alors seulement le voyer fera la reconnaissance de tous les autres chemins vicinaux, et il présentera un projet d'alignement et d'amélioration pour chacun ; projet qui consistera dans le tracé régulier du chemin, un devis et détail estimatif des travaux à faire pour sa mise en état. La plupart de ces derniers seront en assez bon état de viabilité, s'ils sont fossoyés et fortement bombés, et si d'ailleurs on consolide leur surface par un semis de chiendent ou de luzerne ; cependant lorsque la commune aura des ressources en suffisance ou que la pierre sera abondante, il sera fait de minces empierremens en appliquant à la surface une couche de menues pierres. . . . . .

Quant à l'entretien il y sera pourvu au moyen d'une imposition de centimes additionnels aux contributions directes, rachetables par le travail. Les soins et l'emploi des matériaux seront réservés aux cantonniers, aidés par les habitans qui se libéreront par le travail ou la fourniture des matériaux.

Il peut arriver qu'une route communale qui intéresse plusieurs communes, ne soit pas située dans le même

arrondissement ni dans le même département: dans le premier et le second cas, la commission sera la même que ci-dessus. Le rédacteur et le contrôleur feront leur travail séparément pour chaque département, après s'être entendus, et le président sera nommé par les préfets qui s'entendront. Dans le second cas, quand les travaux seront sur deux arrondissemens, le rédacteur, le contrôleur et le président, seront nommés par le préfet.

Les dépenses d'établissement de routes communales, seront à la charge des communes intéressées, comme il a déjà été dit ci-dessus; celles des chemins d'intérêt purement local, seront à la charge des communes où le chemin sera situé. Dans l'un et l'autre cas, les revenus ordinaires disponibles et tous les revenus extraordinaires seront affectés au payement de la quote-part de chaque commune, et en cas d'insuffisance, il sera ajouté aux contributions directes des centimes additionnels, jusqu'à concurrence de 20 centimes par franc (1).

---

(1) La loi du 28 juillet 1824, impose jusqu'à concurrence de deux journées de travail par chaque homme, soit 2 fr.

Cet homme paye environ 5 fr. de contribution foncière, personnelle mobilière (la plupart des contribuables de la classe des ouvriers ne payent rien). C'est donc 40 centimes par franc que la loi a imposé.

Prenons un bon laboureur payant 150 francs de contributions. Il paie en prestations:

Pour lui 2 journées à 1 fr.	2f
Id. son fils 2 journées à 1 fr.	2
Id. un domestique 2 journées à 1 fr. .	2
Id. six chevaux 12 journées à 2 fr. . .	24
Id. six bœufs 12 journées à 1 fr. 50. .	18
Id. deux voitures 4 journées à 1 fr. .	4
Ce laboureur contribuera donc pour. . .	52f

Ce qui fait environ 33 centimes par franc, indépendamment des 5 centimes et des contributions extraordinaires illimitées que la loi lui accorde. Je n'en demande *que vingt.*

Si le produit d'une année ne suffit pas, on attendra ceux des années suivantes.

La quote-part de chaque habitant ne payant pas plus de 10 francs de centimes additionnels sera rachetable:

1° Par le travail, soit en journées d'ouvrier fournissant ses outils, soit en journées de voitures;

2° En fournitures de pierres brutes ou cassées;

Le tout d'après les prix qui ont servi à l'évaluation de la dépense des travaux et dont il sera joint un bordereau au projet. Toutes les fois que la quote-part d'un individu s'élevera au-delà de 10 francs, la moitié de cette valeur pourra être exigible en argent et demandée aux contribuables, d'après des états rédigés de concert avec le maire et le rédacteur du projet.

Les agens de surveillance et de direction seront: d'abord le voyer qui résidera au chef-lieu d'arrondissement, avec un certain nombre de brigadiers, de cantonniers, résidans sur différens points, au moins deux au chef-lieu avec le voyer; et autant que possible un cantonnier par commune ou par deux communes. Ces cantonniers seront sous les ordres immédiats des brigadiers, surveillés par eux et par les maires, adjoints et conseillers municipaux.

Le service ordinaire des cantonniers sera d'entretenir les chemins confiés à leurs soins, d'après les seuls ordres exprès du brigadier et du voyer. Le cantonnier devra visiter les chemins de son cantonnement, d'après les ordres du brigadier, au moins une fois par semaine; il constatera les délits et les dégradations dont il rendra compte au maire pour qu'il en prévienne le brigadier ou le voyer, selon l'urgence et l'importance des dégradations, pour que les réparations soient faites sans retard.

Quand on construira des travaux à l'économie, on pourra réunir sur le chantier les cantonniers des communes intéressées et un brigadier ou deux pour diriger et sur-

veiller les travaux. Le voyer devra se rendre fréquemment sur les ateliers pour surveiller la stricte observation des conditions du devis. Indépendamment de cette surveillance et d'une direction très-active, tous les membres de la commission demeurant dans les communes traversées, ou les communes voisines, et étant éminemment intéressés à la confection du chemin, ne refuseront certainement pas leur concours, qui ne pourra être que très-salutaire.

La comptabilité sera tenue par le brigadier, chef de chantier, qui pourra d'ailleurs être aidé par les greffiers des mairies.

Cette surveillance sera suffisante, soit que les travaux soient abandonnés à forfait, soit qu'ils aient lieu à l'économie. Toutes les fois qu'on le pourra, ils devront être exécutés par un entrepreneur responsable. D'ailleurs il sera constamment ouvert une correspondance entre le voyer, le brigadier, les membres de la commission qui suivront les travaux, et les maires des communes intéressées (1).

Chacun des agens justifiera de l'emploi de son temps; le cantonnier, par un certificat du maire de sa commune, délivré chaque mois; le brigadier, par un état hebdomadaire, dans lequel il donnera des détails au voyer sur le service des cantonniers; enfin, le voyer, par un état mensuel, auquel il joindra un rapport sur le service, en général, qu'il adressera au sous-préfet, avec les états des brigadiers et les certificats.

Je ne prescris rien quant au mode de construction, il variera nécessairement avec les localités où l'on construira, avec la nature du terrain, des matériaux, la position de la route par rapport aux carrières, longeant

(1) Il convient d'accorder la franchise des lettres entre les voyers, les brigadiers et les maires.

une vallée humide ou une rivière, élevée et soumise à l'action des vents et du soleil, enfin avec l'importance du chemin. Je dirai seulement que j'emploierai toujours les matériaux fournis par les localités, pour la composition de la chaussée, ayant la conviction que la dureté des pierres n'influe pas, comme on pourrait le croire, sur la bonté de la route, mais seulement sur sa durée, et qu'avec des soins de main-d'œuvre assidus on aura toujours de bons chemins, même avec des matériaux réputés de mauvaise qualité pour les routes. Ces soins consistent principalement :

1° A faciliter l'écoulement des eaux pluviales avec promptitude ;

2° A enlever les boues et les matières usées en temps convenables ;

3° A ne jamais faire de rechargemens trop minces ni par un temps sec ;

4° A mélanger autant que possible les pierres dures telles que le quartz, les cailloux siliceux qu'on aura soin de casser, avec des calcaires de moyenne dureté ;

5° A donner autant que possible aux corps qui composeront les couches ou la couche de la chaussée, une grosseur uniforme.

Les délits consistent ordinairement en anticipations, en dépôts sur la voie publique. Ils seront constatés par les cantonniers et les brigadiers que l'on fera assermenter pour pouvoir dresser procès-verbal et faire condamner les délinquans, par le conseil de préfecture, à payer une amende de 5 fr. à 50 francs (1). J'aurais désiré que le produit de ces amendes pût être versé en entier à la caisse du receveur municipal de la commune du délinquant, pour établir un fonds de secours et de gratifi-

(1) Je préfère ce tribunal administratif à celui des justices de paix, parce qu'il est moins sujet aux influences locales et plus sévère.

cation pour les cantonniers et les ouvriers. Il conviendra d'en abandonner une partie à celui qui aura dressé le procès-verbal.

Ces idées, messieurs, sont le résumé de mes expériences journalières, et de l'examen, que j'ai fait de la législation des pays que l'on a signalés comme ayant donné le plus de soins à l'entretien de leurs chemins vicinaux.

En Angleterre, les chemins communaux sont régis sous le titre de routes libres. Chaque paroisse ou commune forme une unité politique chargée de son propre gouvernement; elle pourvoit elle-même à l'entretien de ses chemins; elle tient des assemblées générales, composées des officiers municipaux et des chefs des feux ou propriétaires contribuables, pour voter ses dépenses locales, et pour y prendre connaissance de la gestion de ses comptes; chaque année elle choisit ses candidats parmi lesquels le pouvoir judiciaire nomme l'inspecteur des routes, chargé de la police exécutive.

Le pouvoir judiciaire se compose de tous les juges de paix du comté, qui exercent une surveillance sur l'administration et la police des routes.

L'inspection des routes est une fonction publique et gratuite.

Les terrains qu'occupent les routes, appartiennent aux communes.

Les routes sont étroites et varient de largeur en raison de leur importance.

Lorsque les routes ont besoin d'être élargies ou détournées, les juges de paix ordonnent l'élargissement ou la déviation dans tout le territoire soumis à leur juridiction. Il faut cependant que les améliorations projetées, n'obligent d'abattre aucune maison, ni de prendre des terrains de grande valeur, comme chantiers, parcs, etc.

L'inspecteur traite avec les propriétaires pour l'achat

des terrains ; les différens sont jugés par un jury composé de douze personnes, prises dans la liste des jurés appelés à la session, et convoqués par les juges de paix réunis en session spéciale. Le jury fixe les indemnités à payer aux propriétaires ; s'ils refusent la somme offerte ou s'ils sont absens, on la dépose au greffe du juge de paix de la paroisse, et leur terre est acquise à la commune.

Les frais de l'expertise sont au préjudice de celui dont l'évaluation s'éloigne le plus de l'estimation fixée par le jury.

Si quelque propriétaire se croit lésé par la session spéciale, il peut en appeler à la prochaine session dont le jugement est définitif.

L'ancien propriétaire conserve la propriété des minéraux et fossiles qu'on peut exploiter sous les parties ainsi vendues, sans toutefois endommager la route.

Toutes les sommes à payer pour l'acquisition de ces terrains, sont levées par une répartition proportionnelle aux revenus, sur les contribuables de la commune où passe la route.

Lorsque une route est reconnue inutile, les juges de paix peuvent en ordonner la suppression et la vente.

Aucune innovation ne peut avoir lieu sans que les habitans intéressés n'en soient prévenus à l'avance, afin que ceux qui se croiraient lésés puissent réclamer.

La corvée des routes pèse sur la propriété, sans privilèges d'individus ni de classes ; nobles, ecclésiastiques et roturiers y prennent part, suivant leurs biens et leurs revenus.

La loi fixe à six par année le nombre de jours de corvée, l'inspecteur a droit d'exiger qu'ils soient remplacés par une valeur en argent ; le citoyen peut aussi substituer un équivalent monétaire, d'après des prix fixés par des juges de paix.

Tout individu qui possède un équipage rural, est tenu

à le fournir pendant deux jours. Celui qui n'a pas d'équipage rural, mais tient une voiture de luxe, peut être obligé à payer à l'inspecteur une somme fixée par le juge de paix, par jour pour chacun de ses chevaux et voitures.

Sont tenus à la corvée personnelle, tout habitant âgé de 18 ans, qui n'est ni apprenti, ni domestique, qui n'est ni propriétaire, ni fermier d'un bien dont le revenu monte à 4 schelings (5 francs); ou possédant des chevaux sujets à la corvée.

Tout individu exempt, par son revenu, de la corvée personnelle, et néanmoins ne possédant pas plus de 50 livres sterlings (1250 fr.), doit payer le quarantième de son revenu pour six jours de corvée. Les particuliers ayant de 50 à 100 livres sterlings (de 1250 à 2,500 fr.) de rente, doivent payer double; cette imposition ayant paru trop faible a été portée à un scheling six deniers (1 fr. 65 cent.) par livre sterling (25 fr.).

Toute personne tenue de satisfaire à la corvée en argent, et non en nature, doit payer, par livre sterling de son revenu, un cinquantième du prix fixé par le juge de paix, pour prix de la journée d'une voiture à trois chevaux accompagnée de deux ouvriers.

Les personnes ayant moins de 50 livres sterlings de revenu, peuvent être taxées au choix de l'inspecteur, suivant leur revenu, ou proportionnellement aux nombres de chevaux qu'elles possèdent, d'après le tarif des juges de paix. Si le total des corvées en nature, des compensations en argent, et des amendes ne suffit pas à l'entretien des routes de la paroisse, l'assemblée des juges de paix peut ordonner qu'il soit levé sur les contribuables, une taxe en numéraire.

Des dispositions législatives d'une sévérité proportionnelle à la nature des délits, préviennent et punissent toutes dégradations qui pourraient être faites aux routes.

Un simple particulier peut appeler en justice tout dé-

linquant, et le faire condamner à deux livres sterlings d'amende (50 fr.)

Les communes exercent en corps de semblables poursuites.

Tout citoyen a droit d'inspection sur les travaux qui doivent assurer le bon état des routes.

Si dix jours après l'ordre qui a été donné d'abattre ou d'élaguer des arbres, le délinquant n'a pas obtempéré à la demande de l'inspecteur, il subit une amende et le juge de paix intervient pour le contraindre.

Les fossés et ruisseaux de décharches sont à la charge des riverains ; ceux-ci sont tenus de faire à leurs frais des ponts, des conduits, des plates-formes aux embranchemens des chemins et charrières sur la route, dans leurs propriétés ; s'ils négligent, ils paient dix schelings d'amende (12 fr. 50 c.)

L'inspecteur jouit d'un pouvoir très-étendu, il a le droit de contraindre tout riverain à reconstruire des ponts, des fossés, et si vingt jours après l'ordre donné les travaux ne sont pas terminés, il les fait faire au compte du propriétaire qui paie en outre une amende.

L'inspecteur présente aux sessions générales du trimestre des juges de paix :

1° La liste générale des contraventions ;

2° L'état des réparations à faire, soit par la commune, soit par les riverains ; afin que ce tribunal puisse prononcer les amendes à lever et les taxes à faire pour remettre les routes et accessoires en bon état.

En Suisse, le gouvernement exige que tous les chemins vicinaux, qui sont une propriété communale et à la charge des communes, soient en bon état de viabilité ; à cet effet, il a nommé un ingénieur pour un certain nombre de communes qui doit veiller à la construction et à l'entretien des chemins ; il est chargé de les tracer

et d'ordonner les travaux à y faire. S'il arrivait qu'une commune négligeât un chemin, cet ingénieur dresserait un devis des travaux à exécuter, qu'il remettrait au conseil municipal, et si, dans un délai fixé, les travaux n'étaient pas exécutés, il serait ordonné une adjudication et les frais en seraient payés sur les revenus communaux.

Les campagnards travaillent par corvée à la construction de leurs chemins avec beaucoup de bonne volonté, ils sont d'ailleurs dirigés par des cantonniers qui sont en même temps gardes-champêtres.

En Prusse, les maires et les conseils municipaux sont obligés de veiller à l'entretien des chemins vicinaux, qui sont propriétés communales.

Les chemins vicinaux sont à la charge des communes sur le territoire desquelles ils se trouvent situés; cependant lorsque un chemin sert aux communications de plusieurs communes, elles peuvent être appelées à concourir à sa construction à proportion de leur intérêt. La contribution de chaque commune est réglée par les maires, les adjoints et les notables de chaque commune qui se réunissent pour statuer à cet effet, et s'ils ne sont pas d'accord, ils envoient leurs observations au conseiller qui lève les difficultés.

Les ressources à la disposition des communes sont les corvées et les revenus communaux.

Il arrive: 1° Que des communes ont des revenus suffisans pour tout faire faire à prix d'argent;

2° Que ces revenus sont insuffisans; alors on fait les terrassemens par corvée et les ouvrages d'art à prix d'argent;

3° Enfin la commune peut n'avoir aucune ressource pécuniaire, dans ce cas les travaux sont faits par corvée.

Lorsque les travaux doivent être faits à prix d'argent, on rédige des plans et des devis très-réguliers, et on fait faire les travaux par un entrepreneur; à moins que la

dépense ne soit inférieure à cent rixdales (380 fr.), alors c'est le maire qui est chargé de faire exécuter les travaux par économie ou à forfait. Lorsque les ressources en numéraire de la commune sont insuffisantes pour solder les travaux, les terrassemens et l'empierrement sont faits par corvée, la dépense est évaluée en journées d'hommes et de voitures et les ouvrages d'art à prix d'argent. Ces derniers sont mis en adjudication.

Enfin lorsque les travaux sont faits par corvées, on les évalue en journées d'ouvriers et de voitures.

C'est le conseiller provincial ou sous-préfet, qui délègue les gens de l'art chargés de rédiger les devis, ainsi que les conducteurs ou chefs de chantiers, qui travaillent sous la direction de l'ingénieur ou architecte.

L'utilité des cantonniers est reconnue; on doit en établir dans les communes rurales; déjà quelques-unes en sont pourvues.

L'entretien des chemins est confié aux autorités locales qui doivent y donner tous leurs soins. Le maire fait deux rapports par an (au 1^er^ juillet et au 1^er^ décembre), dans lesquels il rend compte des résultats obtenus dans les six mois et de tout ce qu'il a pu remarquer dans ses visites mensuelles.

L'adjoint est chargé de tenir la comptabilité des habitans qui travaillent par corvée; il en rend compte toutes les semaines au maire, qui fait poursuivre devant le tribunal de police correctionnelle tous ceux qui ne se sont pas rendus aux chantiers. On a soin que le temps de la corvée soit celui où les travaux des champs ne réclament pas les campagnards.

Lorsqu'une commune néglige de mettre un chemin en état d'être commode et sûr en toute saison, l'administration supérieure fait faire les travaux par un entrepreneur ou par économie, et les frais sont répartis proportion-

nellement aux contributions foncières, personnelles ou mobilières, sans exception des forains.

Lorsqu'il s'agit de régler une expertise, la commune nomme un expert, le propriétaire en nomme un autre; s'ils ne sont pas d'accord, l'administration en nomme un troisième.

Dans le cas où le propriétaire serait récalcitrant et ne consentirait pas à céder le terrain nécessaire, on le ferait exproprier judiciairement.

En Bavière les routes sont divisées en quatre classes:

1° Routes d'état, ou chez nous, royales de 1re classe;
2° Routes de cercle, *id.* *id.* de 3e classe;
3° Routes cantonnales, *id.* départementales;
4° Chemins vicinaux, comme en France.

Les deux premières sont entièrement du domaine des ponts et chaussées.

Les deux autres sont confiées aux soins d'un agent qui dépend de l'inspecteur des ponts et chaussées et qui prend le titre de surveillant des routes communales.

Les chemins vicinaux sont à la charge des communes qui sont obligées de les entretenir en bon état, au moyen des revenus communaux. Ce surveillant des routes cantonnales ne peut rédiger de devis qu'autant que le montant n'excède pas cinq cents florins (1075 fr.); toutes dépenses qui excèdent sont sujettes à la révision des ponts et chaussées, tant pour routes qu'architecture civile. Les communes s'adressent ordinairement à l'inspecteur des ponts et chaussées qui délègue un *practikant*.

Comme les revenus des communes sont insuffisans pour faire exécuter les travaux nécessaires aux améliorations que réclame l'état des chemins, que les soins du surveillant sont absorbés par les routes cantonnales, il s'ensuit que les chemins vicinaux, dans bien des localités sont en fort mauvais état.

Voici les conclusions que j'ai tirées de cet examen :

Conformément à cette règle de bonne administration, que l'intérêt de tous doit être satisfait avant l'intérêt particulier, je propose de commencer la réparation des chemins vicinaux par ceux qui sont d'un intérêt général. J'exige que les dépenses soient obligatoires, parce que c'est le seul moyen d'arriver à un résultat et de pouvoir entrevoir l'époque à laquelle toutes ces améliorations seront terminées. La Prusse, la Bavière, l'Angleterre et la Suisse imposent à chaque commune cette obligation qui est suivie avec plus ou moins de rigueur. Notre chambre vient de comprendre aussi que c'est le seul moyen d'arriver au bien, et dans son vote sur la loi des attributions municipales, elle a imposé à chaque commune l'obligation d'améliorer ses communications vicinales.

Je demande que les communes, les industriels, la couronne, etc., concourent à l'établissement des chemins dans l'intérêt de chacun, et que la proportion soit déterminée par les notables habitans intéressés ; sauf à faire lever les difficultés par le préfet.

Pour l'amélioration des grandes communications vicinales, que j'appelle routes communales, par analogie aux routes royales et départementales, dont les frais sont faits par le gouvernement et les départemens, je propose un avant-projet afin de ne pas faire perdre de temps aux agens, dans le cas où il faudrait présenter plusieurs directions de routes entre deux points donnés.

L'expérience a démontré que le mode d'information de *commodo et incommodo* que je propose serait praticable ; il a paru offrir suffisamment de garanties contre les torts qui pourraient résulter de l'établissement de ces chemins pour quelques particuliers ou quelques communes, qui ne se trouveraient plus sur la direction, par suite d'un redressement, du choix d'un sol meilleur et plus plan.

Ce mode d'information existe en Angleterre depuis 1773.

La marche des améliorations est naturelle, conforme au principe énoncé ci-dessus. Ainsi, quand les communes auront fait des sacrifices pendant cinq ou six ans et même davantage, on complettera le système de voirie par l'amélioration de tous les chemins d'agriculture et de village, qui, certes, ne sont pas les moins intéressans; je ne crois pas exagérer en disant que dans l'intérêt des habitans d'une localité seulement, les grands chemins d'agriculture sont aussi utiles que les routes communales.

Je ne prescris pas de travaux coûteux pour les chemins d'agriculture, qui sont nombreux sur le ban de chaque commune, parce que n'étant pas fatigués par le roulage, il suffira qu'ils résistent à l'action destructive des eaux pluviales. L'expérience d'ailleurs a démontré l'efficacité et la suffisance des mesures que j'ai proposées.

Quant à l'entretien : j'ai demandé le plus grand nombre possible de cantonniers, parce que les réparations étant faites au moment de la naissance des dégâts, n'occasionneront qu'une dépense insensible, tandis que, si on tarde, une averse peut survenir et centupler le dommage; d'ailleurs, les chemins étant terminés, à qui le voyer donnerait-il ses instructions, pour qu'elles fussent comprises? Il n'y a souvent personne dans une commune, et quand même le maire, ou l'adjoint, ou un commissaire les comprendraient, elles ne seraient jamais exécutées aussi ponctuellement que par le cantonnier qui y est éminemment intéressé, il craint les retenues et la perte de sa place, surtout si dans ce cantonnier on rencontre un homme qui ait de l'amour propre.

La Suisse doit très-probablement le bon état de viabilité de ses chemins vicinaux à l'établissement des cantonniers.

L'administration prussienne prend des mesures pour créer de ces agens dans les communes rurales.

Plusieurs communes de l'arrondissement de Sarreguemines en ont créé depuis quelque temps, et ont obtenu de bons résultats; que ne doit-on pas attendre d'eux, quand ils seront dirigés et surveillés convenablement?

L'intérêt que les habitans de la campagne ont aux chemins, est au moins en raison directe de la propriété immobilière; cette vérité est comprise depuis long-temps en Angleterre et en Prusse.

Plusieurs personnes demandaient qu'on remplaçât la prestation en nature par une prestation en argent, obligatoire. J'ai cru, messieurs, que ce serait enlever aux *trois quarts* de la population des campagnes, le moyen de se libérer de sa contribution, que de supprimer entièrement la prestation en nature. Je l'ai donc conservée, mais répartie avec justice; une charge qui pèse sur tous, et selon les moyens de chacun, est moins lourde. J'accorde aux pauvres la faculté de se libérer entièrement par le travail, parce que ceux là ont rarement l'argent nécessaire pour payer leurs contributions, je l'aurais accordé à tous s'il ne fallait absolument des ressources en numéraire pour pouvoir faire exécuter certains travaux, mais je n'exige cet argent que du riche, encore lui laissé-je la faculté de se libérer en partie, en faisant travailler ses chevaux, ses domestiques. Dans quelques localités ils en useront largement à certaines époques de l'année, en enlevant de leurs champs, cette grande quantité de pierres qui en rend une portion improductive.

Par ce moyen, je suis persuadé qu'on aura la quantité de pierres nécessaire, amenée par les laboureurs et ceux qui possèdent quelque charrette. Car même les propriétaires aisés, dans le cas où ils n'auraient pas de voitures, en feraient conduire par un charretier du village, et il leur resterait l'avantage d'avoir nettoyé leurs champs.

J'ai déjà fait voir que vingt centimes additionnels par franc pour toute contribution, étaient bien moins considérables que l'impôt accordé par la loi du 28 juillet 1824; d'ailleurs, dans beaucoup de communes, on n'aura pas besoin de recourir à ce moyen, si l'administration forestière peut accorder quelques coupes de bois, quelque exploitation d'un quart en réserve; si les dépenses des communes sont réglées avec sévérité; enfin si toutes les ressources sont mises à profit.

Le grand propriétaire à qui on n'a rien demandé jusqu'à ce jour, s'apercevra nécessairement des changemens, mais pour en féliciter l'administration; car son intérêt bien entendu doit lui faire désirer vivement l'amélioration des chemins vicinaux; beaucoup même l'ont sollicitée en faisant des offres.

Le personnel que je propose, doit aussi porter ses fruits; dans toute administration il faut une hiérarchie, les directeurs de grands travaux s'en sont bien trouvés, la surveillance est plus active, plus continue; j'attends aussi un bon effet des correspondances et des comptes rendus de l'emploi du temps; ils rappellent fréquemment aux agens les obligations de leur charge.

Les agens prussiens se louent de cette introduction dans leur service.

Je remplace le corps de juges de paix d'Angleterre, par le conseil de préfecture, quant au contentieux; il offre certainement bien autant de garanties, il est même moins soumis aux influences locales; et par la commission des propriétaires intéressés, quant à l'action et à la haute direction des travaux. Mais, quant à la direction immédiate, je remplace encore le juge de paix et l'inspecteur, qui, rarement doivent avoir les connaissances nécessaires en construction, car quelque simple que soit une construction de chemin, il faut cependant en avoir fait une étude

spéciale, pour la bien faire, je les remplace donc, par les voyers, les brigadiers et les cantonniers. Cette surveillance est bien plus active, plus immédiate; d'ailleurs, toutes les fois qu'on a besoin d'agens gratuits, il faut exiger d'eux le moins possible, car autrement il faut leur supposer un grand civisme, et malheureusement on en trouve peu parmi nos campagnards.

Quant au mode de construction, les anglais, les prussiens et les suisses proportionnent la largeur de chaque route à son importance. En Prusse on donne aux chemins vicinaux les plus fréquentés, de 16 à 20 pieds de largeur, aux autres de 16 à 14 pieds, et l'empierrement n'a que 10 à 12 pieds sur 8 à 9 pouces d'épaisseur, composée de deux couches, l'une de 4 pouces en pierres cassées à cette grosseur, et par dessus une couche de 4 pouces de pierres cassées menu ou de gravier; il y a dans les instructions une recommandation expresse à l'adjoint de faire les recherches les plus minutieuses sur le ban et les bans voisins pour se procurer des calcaires de bonne qualité ou du gros gravier destiné à la couche de menues pierres.

En Angleterre les routes sont aussi très-étroites. Il est à désirer que le profil des chemins anglais s'introduise chez nous; l'idée d'avoir à côté du chemin un trottoir, est heureuse, surtout pour les chemins qui sont très-fréquentés par les piétons; chez nous on pourrait border ce trottoir d'arbres suffisamment espacés qui feraient disparaître la monotonie et l'ennui d'un voyage à pied.

Mais quand les campagnards pourront communiquer entre eux sur de bons chemins, quand ils pourront se passer de la moitié de leurs chevaux pour conduire leurs denrées vers les marchés environnans, sans crainte de briser leurs voitures ou de les laisser embourbées au milieu du chemin, la tâche ne sera remplie qu'en partie: il faut encore améliorer l'intérieur des villages:

1° En construisant un empierrement bordé de caniveaux, et en obligeant les propriétaires à faire entre ces caniveaux et les maisons, un pavé ou un gravelage de manière que les eaux soient conduites hors du village;

2° En construisant, près de chaque écurie, une petite citerne destinée à recevoir les eaux des fumiers qui, alors, ne se répandront plus sur la voie publique et ne seront pas perdues pour l'agriculture ;

3° En construisant, dans un emplacement convenable, un abreuvoir ou baignoir pour le bétail, susceptible d'être vidé et nettoyé fréquemment;

4° Enfin en élevant vers le centre du village une ou deux fontaines simples, mais monumentales, qui rappellent à nos neveux les efforts constans de notre siècle, et particulièrement les vôtres, Messieurs, pour notre civilisation.

BRUNECHILD

ET

LES AUSTRASIENS,

PAR M. HUGUENIN JEUNE.

INTRODUCTION.

QUELQUES personnages ont été l'objet d'erreurs historiques qui les ont couverts d'une gloire exagérée, ou marqués d'injustes flétrissures. En effet, lorsqu'avec un esprit attentif, on aborde les sources mêmes de l'histoire, on rencontre souvent des faits qui contredisent les idées communément reçues, et l'embarras commence. Si l'on a la hardiesse de pousser les recherches plus loin, les faits se présentent quelquefois en nombre suffisant pour changer un premier doute en certitude. Ensuite, lorsqu'on se demande les causes de l'opinion dominante, on reconnait assez ordinairement que des mots lancés par l'admiration ou la haine, ont pu jeter sur un individu cette teinte fausse que les générations n'ont pas effacée. Une découverte de cette nature plait à l'homme studieux et ami du vrai, surtout quand elle est à l'avantage de l'humanité. Ce n'est pas tout: les personnages dont le rôle a été grand, ne peuvent guère s'isoler de leur siècle : ils représentent quelque chose de général: à eux se rattache en partie la vie d'une société tout entière. Sont-ils méconnus, leur époque est rarement appréciée. Si ces idées ne paraissent pas trop systématiques, nous dirons que les commencemens de

notre histoire ont été long-temps obscurcis par une erreur de ce genre: nous parlons de cette époque intéressante, où l'esprit frank et l'esprit romain, arrivés en présence sur le sol de la Gaule, se combattent avec les forces, l'un de la barbarie, l'autre de la civilisation. Cette lutte se caractérise particulièrement dans la romaine Brunechild (1) et les germaniques Austrasiens.

Avant d'entrer dans quelques détails, nous nous arrêterons un instant sur les historiens de Brunechild. L'examen réfléchi de leurs jugemens doit surtout éveiller les soupçons et laisser croire qu'il ne serait pas impossible de modifier la couleur généralement répandue sur le passage de cette femme célèbre dans nos contrées. Grégoire de Tours (2) et Frédégaire le scolastique, sont les pre-

(1) Elle était Wisigothe de naissance, par conséquent romaine de caractère, comme nous le montrerons plus tard.

(2) Grégoire naquit en Auvergne, d'une famille illustre, le 30 novembre 539. Il fut élevé au siége épiscopal de Tours, en 573, après avoir été sacré par les mains d'Egidius, évêque de Rheims. Il gouverna son diocèse pendant vingt ans, et mourut en 593, ou selon dom Ruinart, en 595.

Frédégaire, surnommé le Scolastique, vécut dans la première moitié du septième siècle. L'année et le lieu de sa naissance ne sont pas connus : il dut écrire au plus tard, sous les règnes de Dagobert Ier et de ses deux fils Clovis II et Sigebert II. Sa chronique va jusqu'à l'année 641. Cependant il vivait encore en 658, mais l'époque de sa mort n'est pas plus certaine que celle de sa naissance.

D'autres documens encore sont les lettres de saint Grégoire-le-Grand. Le pontife y prodigue la louange à Brunechild ; mais comme il n'eut jamais qu'à se louer d'elle, une critique un peu sévère pourrait voir de la flatterie dans l'expression de sa reconnaissance. Cependant il ne faut pas rejeter son témoignage : il prouve tout au moins le zèle que déploya la reine d'Austrasie pour la prospérité de l'Eglise et le progrès de la civilisation. Nous ne parlons pas de Venance Fortunat : c'est un poète de cour : tout sujet lui convient pour moduler avec esprit, des vers élégans et flatteurs. On le surprend même finissant un hémistiche par l'épithète magnifique d'*opima* donnée à Frédégonde. Ses poésies ne peuvent donc faire autorité.

miers qui aient parlé d'elle avec quelqu'étendue. Mais quand on lit leurs histoires, on ne peut que s'étonner de leur opposition bien marquée sur son caractère et ses actions. Cependant s'il faut choisir, l'évêque de Tours mérite la préférence : il est contemporain de Brunechild, il l'a vue de près, et on ne peut du reste le suspecter de flatterie. Jamais il ne laisse échapper les signes d'une admiration enthousiaste ; il raconte ingénuement tout ce qu'il sait de cette reine, même les accusations injurieuses de ses ennemis. Or Grégoire de Tours nous donne d'elle une très-haute idée, et ne lui reproche aucun crime ; mais il mourut dix-huit ans avant elle, et n'écrivit que la première partie de son histoire.

Après lui vint Frédégaire le scolastique, contemporain de Chlother II, et de ses premiers successeurs. Il composa une chronique où il fut question des grands événemens dont l'Austrasie et la Bourgogne avaient été le théâtre : il y raconta aussi la catastrophe sanglante que n'avait pas vue Grégoire : il écrivit donc pour le meurtrier de Brunechild et pour ceux qui l'avaient fait roi. On le devinerait quand on ne le saurait pas. Tout plein des récits haineux murmurés autour du trône de Chlother, Frédégaire justifia complètement ses maîtres : il ne parla jamais de Brunechild qu'avec horreur. Dans son histoire, elle débute par l'assassinat du plus respectable des Francs, de ce maire Gogon qui était allé lui-même la chercher en Espagne. Depuis ce moment, la coupable reine fait périr sans pitié les meilleurs chefs de l'Austrasie et de la Bourgogne : ensuite toutes les actions atroces du temps, celles mêmes dont les auteurs sont bien connus, c'est toujours Brunechild qui les a conseillées (*instigante Brunechilde*).

Mais la calomnie ou l'ignorance perce dès la première accusation. Le maire Gogon que Brunechild fit aussitôt

périr, suivant Frédégaire, ne meurt selon Grégoire de Tours, que quinze ans plus tard, précisément à une époque où Brunechild humiliée n'avait plus de puissance. Aussi dans Grégoire il n'est fait aucune mention de mort violente; on voit même que le maire finit ses jours dans l'exercice paisible de ses hautes fonctions. La contradiction se soutient toujours entre les deux narrateurs; malheureusement l'évêque de Tours nous manque en chemin, tandis que Frédégaire a l'avantage de raconter jusqu'au bout l'histoire de Brunechild. Or si l'on a pu établir la fausseté des faits rapportés dans la première partie de la chronique austrasienne, il est assez difficile de ne pas croire que la fin, écrite sous la même influence, ne soit tout aussi calomnieuse que le commencement. Cette supposition n'en est plus une, si dans les dernières actions attribuées par Frédégaire à la reine d'Austrasie, on découvre des caractères marqués d'invraisemblance. C'est en effet ce qui a lieu: ainsi pour ne prendre que le fait le plus important, Frédégaire raconte que Brunechild voulant se débarrasser de Bertoald, maire du palais de Bourgogne, l'envoie avec trois cents hommes seulement, lever les impôts dans les pays voisins de la Neustrie: elle espère qu'attaqué par Landrik, maire des Neustriens, il succombera dans la lutte. Bertoald, selon le chroniqueur, *est un homme fort prudent*, et il n'ignore pas que son emploi est un objet d'envie. Cependant il se charge bien volontiers de la commission. La chose arrive comme Brunechild l'a désiré: tandis que Bertoald est occupé sans inquiétude, à chasser dans une forêt toute voisine des terres neustriennes, Landrik survient avec une bande nombreuse, poursuit le maire de Bourgogne et le réduit à toute extrémité. Mais lorsque l'homme dont on veut se défaire, est tombé si heureusement dans le piége, le roi Theoderik arrive à son secours avec une puissante armée. Il faut pourtant

que le maire périsse. Frédégaire n'est pas embarrassé : une bataille se livre, Bertoald combat avec une valeur désespérée et se fait tuer *pour ne pas survivre à la charge dont il prévoit la perte :* par sa mort il donne la victoire à Theoderik et à Brunechild, les auteurs de sa disgrâce. Quiconque a lu les originaux, ne reconnaîtra pas dans Bertoald, le caractère de ces Franks Burgondes que Grégoire et Frédégaire lui-même nous montrent passablement disposés à la révolte : ce n'est là qu'un fait dénaturé avec l'intention bien visible de relever la méchanceté de Brunechild par la vertu, la douceur sans exemple de l'homme qu'elle sacrifie. Et à qui en effet l'a-t-elle immolé? A un Protadius, à un amant qu'elle voulait récompenser ; car Frédégaire, pour mieux finir l'histoire, ne voit dans les confidences administratives de Brunechild et du romain Protadius, qu'un commerce honteux entre la reine et le ministre : cependant Brunechild était bisaïeule et devait avoir plus de soixante ans. Enfin le chroniqueur explique toute la vie de cette reine odieuse par une prédiction fatale de l'ancienne Sybille : « De l'Espagne » sortira une Brune, et devant elle beaucoup d'hommes » périront ; mais à son tour elle sera foulée aux pieds » des chevaux (1). » Sur une telle femme on ne pouvait trop en dire.

Comme les Austrasiens furent maîtres dans la Gaule franke jusqu'à Charlemagne, personne n'osa contredire la manière dont ils parlaient de Brunechild. Aimoin et l'auteur des Gestes des Franks enchérirent encore : ils amplifièrent dans leurs périodes emphatiques les traits qu'ils copiaient dans Frédégaire : leurs phrases, souvent répétées

(1) *Veniet Bruna de partibus Spaniæ, ante cujus conspectum multæ gentes peribunt. Hæc verò equitum calcibus disrumpitur.*
Fred., cap. LIX.

depuis, firent généralement loi, et par elles on jugea Brunechild. Néanmoins l'infidélité de ces historiens a été soupçonnée par plusieurs écrivains modernes : à leur tête paraissent Cordemoy et le président Pasquier. Dans son embarras, le père D. Augustin Calmet s'en réfère à l'opinion de ceux qui distinguent la dernière période de l'administration de Brunechild, de ce qu'elle fit sous les deux règnes de Sighebert et de Hildebert. Ces derniers n'ont pas remarqué que ce changement subit s'opère au moment précis où elle change d'historiens : ce qui n'est pas moins étrange encore, c'est que les mêmes critiques l'absolvent des accusations consignées dans les premiers paragraphes du scolastique ; puis, lorsque Grégoire n'est plus là, ils la condamnent sans transition sur tous les points de la seconde partie. Le tort des apologistes absolus a été peut-être de nier tous les faits imputés à Brunechild : pour éviter une erreur, ils se sont jetés dans une autre encore plus grave. Evidemment plusieurs de ces faits sont absurdes ; les autres sont incontestables : ceux-ci peuvent-ils s'expliquer ? Telle est maintenant la question. Envisagée sous ce point de vue, elle n'est plus l'objet d'un plaidoyer aride, mais d'un travail historique sur la vie même d'une époque. Les écrivains distingués de nos jours nous ont appris à mieux connaître Brunechild (1), mais personne, que nous sachions du moins, n'en a donné d'histoire particulière. Nous avons essayé de mettre au jour, par les détails, la nature de son gouvernement et le caractère des hommes à qui elle voulut l'imposer : là se trouvent les causes de sa chute et des imputations calomnieuses qui ont terni sa mémoire.

Fidèles à la méthode des maîtres sous lesquels nous

(1) Est-il besoin de citer MM. Guizot, Augustin Thierry et Michelet ?

avons commencé nos études historiques, c'est en puisant aux sources mêmes que nous avons fait ce travail; les personnes qui voudront bien en prendre lecture, reconnaîtront que sauf les observations de raisonnement, nous traduisons les chroniqueurs, en conservant autant que possible, la simplicité naïve de leurs récits. Nous ajouterons que cet essai, quoique bien informe, nous a pourtant coûté quelque peine. Nous hasardons cette remarque, parce que, s'il est résulté plusieurs imperfections de la faiblesse de l'auteur, quelques-unes aussi tiennent aux difficultés mêmes de la chose. Grégoire de Tours ne donne rien de suivi sur Brunechild : il écrit l'histoire générale des Franks ; et les passages plus ou moins longs qu'il consacre à la reine d'Austrasie, sont fort épars et presque toujours dénués de liaison. La tâche devenait moins aisée encore avec Frédégaire, Aimoin et l'auteur des Gestes des Franks. Enfin il nous a fallu compulser les lois des différens codes barbares, celles du Digeste, et les décrets de Brunechild qui nous sont arrivés sous le nom de Hildebert, malheureusement en trop petit nombre. Nous ne pouvions rien dire de la législation sans avoir scrupuleusement confronté ces lois, sans les avoir rapprochées des passages historiques qu'elles peuvent faire mieux comprendre. Nous ajouterons encore que notre pensée étant moins de faire une biographie, que de reproduire quelques traits d'une époque, nous avons dû parler même assez longuement des Austrasiens. L'histoire de Brunechild semble un grand combat de l'héroïsme politique contre la barbarie armée de la force brutale. Il fallait caractériser les deux adversaires avant de les mettre en présence : c'est ce que nous avons voulu exprimer en prenant pour titre *Brunechild et les Austrasiens*. Si Brunechild ne paraît pas toujours sur la première scène dans notre narration, ce défaut vient surtout de ce que son gouvernement eut

quelque chose de secret et d'occulte. Presque tous ses actes se couvrent des noms de Sighebert, de Hildebert, etc. : bien souvent à ces noms on pourrait substituer celui de Brunechild ; mais on n'ose pas se le permettre. Nous avons cherché seulement à faire saillir dans les faits, l'influence de celle qui en est l'auteur ; à découvrir autant que possible la main qui agit en se tenant cachée.

Au reste nous n'avons pas négligé les traits pittoresques que fournissent les historiens contemporains, ou les mœurs connues de l'époque ; mais consciencieusement nous avons cru devoir nous interdire ces détails supposés dont l'imagination dote quelquefois aujourd'hui, les narrateurs originaux pour leur donner plus d'intérêt. Si ces broderies romanesques flattent agréablement le lecteur, elles altèrent le caractère essentiel de l'histoire : sans doute il faut que l'historien soit peintre, mais avant tout il doit être vrai. Le pittoresque en *histoire*, ne saurait admettre les fictions.

BRUNECHILD

ET LES AUSTRASIENS.

A la mort de Chlodowig (Clovis), chef des Franks de la Gaule (511), ses quatre fils partagèrent son trésor, puis se divisèrent le territoire qu'il avait enlevé aux Romains et aux Wisigoths. Theoderik, l'aîné et le plus brave, eut sa part à la limite de la conquête, du côté de la Germanie. Elle s'étendait à-peu-près des bords de la Meuse et de la Moselle, à ceux du Rhin. Au centre s'élevait l'ancienne métropole romaine de la Gaule du nord; mais elle était à demi ruinée; Trèves avait été prise et saccagée cinq fois par les Germains dans le siècle précédent: aussi Theoderik préféra pour sa résidence Metis (Metz), ville des anciens Médiomatrikes, placée comme la première, et plus au midi, sur les rives de la Moselle. Elle avait peu d'étendue, il est vrai; mais elle était assise au milieu d'un bassin fertile et d'un aspect riant. Comme cette portion paraissait située à l'orient des trois autres états plus avancés à l'ouest et au midi, les Franks l'appelèrent le royaume de l'Est, ou *Ost reich* (1). Les Romains latinisèrent les mots barbares, et le nom d'*Austria* ou *Austrasia* resta toujours depuis à la contrée. En Austrasie

(1) Ou Oster-Rike, suivant M. Augustin Thierry, dont nous avons suivi l'orthographe.

les Franks étaient beaucoup plus nombreux qu'à l'occident et au midi. Les anciens Ripuaires s'y trouvaient à côté des conquérans : ensuite les barbares d'outre-Rhin, qui n'avaient pas été de l'invasion primitive, passaient tous les jours le fleuve, et venaient retrouver leurs frères qui les recevaient volontiers au milieu d'eux. De petits chefs arrivaient avec des bandes ; de simples hommes de guerre, armés du sachs et de la double hache, venaient augmenter celles des compagnons de Chlodowig anciennement établis sur la terre de l'Est. Réunis pour le même but, ils allaient avec le *Koning*, ou roi, tenter fortune dans les pays riches en or, en argent, en troupeaux. Quand on rapportait du butin, on faisait le partage : c'étaient ordinairement des chevaux, des pièces de bétail, des armes, des habits, des joyaux, de la vaisselle d'or ou d'argent. Le Koning et ceux qui commandaient des bandes au-dessous de lui, recevaient toujours un lot considérable. Ils séparaient soigneusement les objets de métal et de matière précieuse, et les enfermaient dans des coffres, ou dans des sacs qu'ils appelaient leur *trésor*. Le possesseur en tirait les présens dont il récompensait les hommes qui le servaient bien et long-temps. Celui qui avait de grands trésors, était sûr de voir toujours autour de lui bon nombre de guerriers : aussi le mot *reich* signifiait à la fois riche et puissant, parce que les deux idées étaient inséparables. Les chefs inférieurs se désignaient eux-mêmes diversement, suivant les attitudes particulières sous lesquelles ils se présentaient. Leur nom germanique de *Her-Zog*, ou conducteurs d'armée, (*duces*, ducs) exprimaient leur genre de vie ; mais, dans leurs rapports avec le Koning, ils se nommaient *Leudes*, c'est-à-dire, gens du roi. A son tour le roi les appelait ses *fidèles*. Ce n'était pas cette fidélité que calcule la conscience ou l'intérêt ; c'était le penchant naturel à rester près de

l'homme avec qui on était habitué à combattre et à boire la bière. Du reste l'obéissance était à peu près libre ; car un jour (532) que Theoderik refusait d'aller avec ses frères piller le pays des Burgondes, les Austrasiens lui dirent : « Si tu ne veux pas aller avec tes frères en » Bourgogne, nous te laissons et nous marchons avec » eux. Lui, voyant qu'en effet ils ne voulaient plus obéir : » Suivez-moi chez les Arvernes, leur dit-il, et je vous » conduirai dans une contrée où vous trouverez de l'or, » de l'argent autant que vous en pouvez désirer ; là il y a » des troupeaux, des esclaves, des habits en abondance ; » mais je vous prie, n'allez pas avec mes frères. Ces » paroles les adoucirent, et ils lui promirent de faire sa » volonté. Alors Theoderik se prépara à entrer chez les » Arvernes : il répétait sans cesse aux Franks qu'il leur » permettrait d'emporter chez eux tout le butin de la con- » trée : il y entra en effet, et l'écrasa tout entière (1). »

Les hommes d'outre-Rhin continuèrent donc à franchir le fleuve au-delà duquel on gagnait de si belles dépouilles, et l'Austrasie garda en beaucoup de choses le caractère barbare de la Germanie. Theodebert, fils de Theoderik, reçut l'héritage de son père en 534. « C'était un homme » plein de hardiesse et d'impétuosité ; il aimait les dan- » gers au-delà de toute mesure. » D'abord il alla avec les Austrasiens piller le pays des Burgondes dont ses oncles Chlother et Hildebert faisaient la conquête : ensuite il passa les Alpes avec cent mille hommes. Dans ce temps, les Grecs et les Ostrogoths étaient aux prises en Italie. Theodebert avait promis son secours aux deux peuples, et il venait les piller l'un et l'autre. Ces hommes, dit le grec Agathias, adoraient le Christ ; cependant ils avaient conservé plu- sieurs traces de leur ancienne religion, car ils immolaient

(1) *Greg. Turon.* Hist. Franc. Lib. III, cap. XI.

des victimes humaines. (1) En passant le Pô ils jetèrent dans le fleuve, comme prémices de la guerre, les femmes et les enfans des Ostrogoths qu'ils avaient rencontrés les premiers; puis ils massacrèrent sur l'autre rive l'armée ostrogothe elle-même, et mirent en fuite celle des Grecs campée en face de la première. Ensuite ils ravagèrent tout le pays par le fer et le feu, ne se laissant à eux-mêmes pour subsister « que les flots du Pô et les bœufs de la » contrée. » Ils mangèrent tant de viande et burent tant d'eau, qu'ils en ressentirent des maux d'entrailles; la dyssenterie fit mourir un homme sur trois, et força les autres à regagner les bords du Rhin. Cependant comme les hommes de bonne volonté ne manquaient pas à Theodebert, il se prépara bientôt à de nouvelles courses: « il devait as- » sembler de grandes armées, ravager la Thrace et attaquer » la ville royale de Byzance: certainement il aurait fait de » terribles maux par son audace; » mais un jour qu'il chassait aux bêtes fauves, il vit sortir de la forêt un énorme taureau sauvage qui renversait tout avec ses grandes cornes; il l'attendit la lance en avant. L'animal rencontra un jeune arbre et l'abattit avec tant de roideur qu'une branche ayant frappé la tête du chef des Franks, l'étendit moitié mort au milieu des siens. On l'emporta, et peu d'heures après il rendit le dernier soupir (547).

Alors Theodebald, fils de Theodebert, devint chef des Austrasiens. Il n'avait pas les qualités héroïques de son père: il était malade de corps et n'aimait pas les batailles. Toutefois les leudes Bucelin et Leutharis, « bien que la » guerre ne plût pas à Theodebald (2), » promirent aux Goths d'Italie de combattre avec eux contre les Grecs;

(1) *Agathiæ scholastici* Hist., Lib. I.

(2) *Tametsi id Regi ipsorum minimè placebat, belli societatem cum eis inierunt.* (*Agathiæ scholastici* Hist., lib. I.).

leurs ennemis. C'étaient deux frères de la race des Allemands : ils avaient acquis une si grande puissance chez les Franks d'Austrasie, qu'ils étaient comme les deux chefs de cette nation. Ils rassemblèrent soixante et douze mille compagnons Allemands et Austrasiens et passèrent en Italie : ils ravagèrent tout le pays depuis les Alpes jusqu'au détroit de Sicile et à la mer d'Ionie. « Les hommes d'origine » franke respectaient les temples : les Allemands idolâtres » y firent le pillage ; ils enlevèrent les vases à mettre » l'eau sainte, les aspersoirs d'or pur, les calices, les » encensoirs, tous les objets consacrés aux cérémonies du » culte. Quand ils eurent, les uns et les autres, amassé » des monceaux de dépouilles, l'été approcha, et Leu- » tharis voulut retourner en Austrasie, pour jouir des » trésors qu'ils avaient conquis. » Comme Bucelin avait juré aux Ostrogoths de se battre pour eux, il attendit l'occasion d'accomplir sa promesse. Leutharis reprit le chemin du nord ; il voulait mettre le butin en sûreté et revenir au secours de son frère. Pendant sa marche ; Artabane et le Hun Uldach qui servaient les Grecs, surprirent une partie de ses troupes sur les côtes du Picenum et la massacrèrent ; les autres se dirigèrent en toute hâte sur la Vénétie. Mais déjà le soleil était trop ardent pour les hommes de la Germanie : après une course si longue, des fièvres brûlantes les consumèrent. Leutharis mourut en se mordant les bras avec sa bouche pleine d'écume, et nul ne fut épargné. Le mal ne s'arrêta que quand il n'y eut plus un seul homme (553).

Pendant ce temps, Bucelin conduisit ses trente mille compagnons du côté de Rome où les Grecs étaient cantonnés sous le commandement du patrice Narsès. Le patrice sortit de la ville avec son armée et la rangea en face des Franks : Bucelin, suivant la mode des barbares, fit un gros bataillon triangulaire qui fondit comme un fer de lance

sur les lignes romaines: il les traversa facilement; mais aussitôt les lignes se retournèrent derrière lui: et la cavalerie ennemie le prit des deux autres côtés. Le bataillon fut anéanti: des trente mille hommes, cinq revinrent en Austrasie.

Ces désastres ne faisaient pas un vide bien sensible dans le royaume de l'Est: il y eut toujours beaucoup de leudes autour du koning; et autour des leudes, beaucoup de guerriers. Theodebald étant mort de langueur (553), les Austrasiens acceptèrent pour leur chef Chlother, ce fils de Chlodowig qui avait eu pour sa part le territoire de Soissons. Chlother les conduisit aussitôt contre les Saxons: il en massacra un grand nombre, et ravagea la terre des Thuringiens qui avaient combattu avec eux. Peu de temps après, comme il parcourait l'Austrasie, les Franks vinrent lui assurer que les Saxons s'étaient encore révoltés, et sur-le-champ, il les mena contre les rebelles. Lorsqu'il fut près de leurs frontières, les Saxons lui envoyèrent dire: « Nous ne te méprisons pas; nous ne te refusons » pas le tribut que nous avons payé à tes frères et à tes » neveux; nous te donnerons encore davantage si tu » l'exiges. Nous ne demandons qu'une chose: c'est que » la paix soit faite; que ton armée et notre peuple ne » combattent pas l'un contre l'autre. Le roi Chlother ayant » ouï ces paroles, dit aux siens: Ces hommes parlent » bien; ne marchons pas contre eux, de peur d'offenser » Dieu. Les Franks lui répondirent: Nous savons qu'ils » mentent et qu'ils ne tiendront pas ce qu'ils promettent: » allons sur eux! Les Saxons offrirent la moitié de leurs » biens, si on voulait leur donner la paix, et Chlother » adressa ces paroles à son armée: Je vous prie, n'attaquez pas ces hommes pour ne point exciter la colère » de Dieu contre nous. On ne l'écouta point. Les Saxons » offrirent encore leurs habits, leur bétail, tous leurs

» biens : Prenez ces choses, disaient-ils, avec la moitié » de nos terres ; seulement laissez en liberté nos femmes » et nos enfans ; n'engagez pas de guerre contre nous. » Mais les Franks ne voulurent pas même entendre à cela. » Alors Chlother leur dit : Renoncez, je vous en conjure, » renoncez à vos projets ; nous n'avons pas de raison juste. » Ne faites pas une guerre qui pourrait vous perdre : si » vous persistez à partir, je ne vous suivrai pas. A ces » mots, les Franks furieux se jetèrent sur lui ; ils déchi- » rèrent sa tente, l'accablèrent d'injures et l'entraînèrent » de force, criant qu'ils le tueraient, s'il tardait d'aller » avec eux. Chlother voyant cela se mit à leur tête malgré » lui : le combat s'engagea, et beaucoup de Franks furent » massacrés par leurs ennemis ; toutefois les hommes tom- » bèrent des deux côtés, en si grand nombre, que l'on » ne saurait trop dire combien il en resta sur le champ » de bataille. » Ce combat ne fut pas le dernier. Des enfans de Chlodowig il ne restait plus que Chlother et Hildebert, roi des Franks de Paris. Il déplaisait à Hilde- bert que son frère possédât deux parts de la conquête, avec un si grand nombre de guerriers : il invita les Saxons à venir ravager l'Austrasie. Pendant que ceux-ci pillaient les bords du Rhin, aux environs de Cologne, il s'avança vers la Meuse en dévastant la Champagne. « Il croyait que tout allait tomber sous sa puissance ; » mais les Austra- siens repoussèrent les Saxons, et Hildebert mourut (558). Son royaume et ses trésors devinrent la possession de Chlother qui réunit toute la conquête. Depuis l'année 534, elle comprenait le pays des Burgondes, situé entre la Saône, le Rhône, les Alpes et la Méditerranée. Trois ans après, Chlother faisait une chasse dans la forêt de Cuise : la fièvre le surprit, et il alla mourir à Compiègne en demandant ce que l'on pensait de ce roi du ciel qui faisait mourir ainsi les rois de la terre (561). Ses quatre

enfans le portèrent en grande pompe dans la basilique de St-Médard de Soissons: ensuite ils firent quatre parts de son héritage et les tirèrent au sort. L'Austrasie échut à Sighebert; Gonthram eut le royaume des Burgondes; Hilperik celui de Neustrie, c'est-à-dire, de l'Ouest, où se trouvait Soissons; Haribert celui de Paris au midi de la Neustrie. On partagea également tout le reste de la Gaule, depuis la Loire jusqu'à la Garonne. Les portions du nord qui étaient les principales, diminuèrent bientôt de nombre, pour s'accroître en étendue. Haribert mourut (567); ses frères se divisèrent encore ses états, et il n'y eut plus que trois royaumes.

« Or, dit Grégoire de Tours, Sighebert vit avec » déplaisir que ses frères prenaient des épouses indignes » d'eux, et qu'ils étaient assez vils pour se marier avec » des esclaves. » L'homme que les leudes d'Austrasie avaient choisi pour leur juge, était un Frank nommé Gogon; ils le désignaient à cause de ses fonctions, comme le plus grand de la maison du roi. Sighebert l'envoya en Espagne demander au roi des Wisigoths la plus jeune de ses deux filles: elle avait dix-neuf ans et se nommait Brune. « La jeune vierge avait de la noblesse dans ses actions; » elle était belle à voir, ses manières respiraient la politesse » et la grâce; elle était bonne pour le conseil, et ses » discours charmaient. » En effet Brune avait été élevée à la romaine. Les Goths établis au midi et à l'occident de l'empire étaient devenus tout romains: comme on l'a démontré depuis peu, ils n'avaient plus de barbare que le nom. « Athanaghild ne refusa pas sa fille; il l'envoya à » Sighebert avec de précieux trésors. » Lorsqu'elle fut arrivée, on voulut qu'elle prit un nom plus digne d'elle; il fut résolu qu'on ajouterait à celui de Brune, l'épithète germanique de *child*, et elle s'appela Brunechild, c'est-à-dire, *l'héroïne au teint brun*. Alors Sighebert assembla

tous les leudes d'Austrasie ; « il fit des festins et prit » Brunechild pour son épouse au milieu de la plus vive » allégresse (566). » Mais une tache souillait la fille accomplie d'Athanaghild. Elle apportait de Tolède la croyance impure d'Arius embrassée par les hommes de race Gothique, deux siècles auparavant. Les prêtres Austrasiens se mirent à l'œuvre pour détruire le poison, et Sighebert supplia sa jeune compagne avec la tendresse d'un époux nouveau. Elle combla la joie de tout le monde : « elle confessa la Trinité, » et l'évêque de Metz, Villicus, mit sur son front l'huile sainte qui donne l'Esprit de vérité.

Quand Sighebert eut une femme de si bonne tête, il n'eut plus besoin d'autre conseiller. De toutes les qualités de Brunechild, la plus éminente était la supériorité de son esprit : c'est ce que les chroniqueurs expriment fort bien par les mots de *prudente*, d'*adroite*, d'*astucieuse* qu'ils manquent rarement de lui appliquer. Ces ressources occultes que donne la civilisation, semblaient de la ruse aux barbares irréfléchis qui ne connaissaient que les moyens de la force brutale. Ensuite Brunechild était espagnole ; à la culture de l'esprit elle joignait cette hauteur d'âme, cette fierté persévérante qui fait le caractère de sa nation. Elle avait apporté avec elle toutes les idées de l'administration impériale que les Goths avaient tenté de rétablir en Espagne et en Italie : elle ne trouvait pas de plus beau modèle que le grand empire dont les parties étaient si bien coordonnées, où le calme régnait sous l'action de la loi et d'une hiérarchie régulière. En conséquence elle entreprit de gouverner les hommes de l'Austrasie à la mode des empereurs, et elle s'environna de ministres romains ou wisigoths (1). D'abord elle imposa aux leudes la pénalité

(1) Grégoire parle d'un Andarchius, esclave du sénateur Félix, et que le duc Lupus avait amené de Marseille, pour le service de Sighebert. Cet Andarchius avait étudié les ouvrages de Virgile ; il était instruit dans

romaine. Or le code impérial était bien opposé au caractère des Austrasiens : il était fort sévère ; il prévoyait, poursuivait toute infraction contre l'ordre public ou l'autorité du chef : il punissait de châtimens corporels, infligeait même la mort. Cependant les Franks de l'Est n'étaient pas accoutumés à tant de gêne dans leur vie tumultueuse : comme tous les hommes de race germanique, ils ne souffraient pas les peines qui touchaient à la personne. Ainsi contre les délits les plus fréquents, contre le meurtre, le vol, le rapt, la loi barbare disait :

« Si un homme libre tue un homme libre, qu'il paie » deux cents sous d'amende ou qu'il jure avec douze » témoins (1). »

---

la loi Théodosienne et dans la science du calcul. En 568, on voit un Firminus envoyé en ambassade avec le Frank Varnaher, à la cour de l'empereur Justinien. Un Florentianus était maire du palais en 589; un Flavianus avait la charge de domestique en 586: mais de tous ces Romains attachés à la cour de Brunechild, le plus célèbre fut Protadius, qu'elle fit maire de Bourgogne en 607, et que les Burgondes tuèrent dans la propre tente de Theoderik. Après lui, ce fut encore le romain Claudius qui exerça les mêmes fonctions. Il ne faudrait pas cependant croire que la Bourgogne et la Neustrie aient échappé entièrement à l'influence des idées romaines. On voit que Gonthram, la première année de son règne, donne la dignité de patrice au romain Celsus *qui était très-assidu à l'étude du droit.* Hilperik faisait construire des cirques, composait des vers latins, raisonnait sur la trinité, et voulait enrichir l'alphabet romain des caractères grecs ω, ψ, ζ, φ; mais le gouvernement impérial, ressuscité par Brunechild, en Austrasie, fut beaucoup plus complet que partout ailleurs; et de tous les Franks, les Austrasiens étaient les moins capables de le supporter. Ajoutez cette volonté ferme avec laquelle Brunechild voulut en consolider l'édifice. De ces circonstances résulta une lutte que nous ne retrouvons pas en Neustrie ni en Bourgogne, du moins avec le même degré d'énergie.

(1) *Lex Ripuariorum.* Tit. 1, cap. 7, *de homicidio.* Ces témoins affirmaient par serment l'innocence de l'accusé. Ce n'était pas toujours qu'ils eussent vu les faits ; seulement ils juraient connaître assez la moralité du prévenu, pour répondre qu'il n'était pas coupable. Celui-ci les choisissait ordinairement parmi ses parens et ses amis : le nombre

« Si un homme libre volé une chose quelconque, qu'il » paie le *Niungeld*, c'est-à-dire, neuf fois la valeur de » l'objet volé (1). »

« Si un homme libre enlève une femme libre, qu'il » paie deux cents sous (2). »

Deux cents sous d'or, c'était beaucoup il est vrai ; mais le barbare les avait bientôt regagnés dans quelque bonne expédition ; et puis, avec les moyens grossiers de la procédure, il y avait tant de chances d'échapper : le graf (*juge*), dans sa simplicité avait tant de peine à constater le délit. Brunechild apporta des lois toutes nouvelles : ce furent d'abord l'exil, la confiscation et quelquefois la mort : ensuite il n'y eut plus que la mort. Voici comment, à la fin, elle traita l'homicide, le vol et le rapt :

« Pour ce qui est des homicides, nous ordonnons que » quiconque, par une audace téméraire aura tué un » homme sans raison, soit puni de mort, et qu'il ne » puisse se racheter, ni composer à prix d'argent ; et s'il » arrive qu'un coupable veuille se justifier, qu'aucun de » ses parens ou amis ne lui prête secours. Celui qui » osera le faire, sera condamné au *Widregeld*, parce » qu'il est équitable que celui qui tue injustement, sache » aussi mourir pour la justice. »

» Quant aux voleurs et aux malfaiteurs, nous avons » ordonné que si cinq ou sept hommes de foi sûre, et » dépouillés de toute haine, déclarent avec serment que » l'accusé est coupable, celui-ci meure par la loi, puis- » qu'il a volé contre la loi. Et si un juge est convaincu

---

exigé variait suivant la gravité de l'accusation : les deux extrêmes étaient 6 et 72 : ainsi plus le crime était grand, plus l'assurance donnée au juge devait être authentique.

(1) *Lex Bajuwariorum.* Tit. VIII, cap. I, *si liber furtum fecerit.*

(2) *Lex Ripuariorum.* Tit. I, cap. XXXIV, *de raptu ingenuarum mulierum. Apud Baluzium, Capitularia regum Francorum.*

» d'avoir relâché un voleur, qu'il perde la vie : nous voulons que cette loi soit exécutée par tout moyen, et » parmi tout le peuple.

» Quiconque aura osé commettre un rapt, sera frappé » de mort : qu'aucun de nos leudes n'essaie d'intercéder » pour un crime aussi honteux. Ainsi lorsqu'on aura » enfreint notre ordonnance, que le juge du canton où » le crime se sera commis, prenne avec lui des hommes » armés et qu'il tue le ravisseur ; si le ravisseur s'enfuit » dans une église, que l'évêque le rende sans faire pour » lui aucune prière » (1).

Pendant qu'avec ces lois puisées dans la jurisprudence de Rome (*a*), la femme de Sighebert essayait de régulariser la société des Franks, elle s'occupait activement de l'administration intérieure. Elle travaillait le sol comme la société : elle réparait les anciennes voies romaines et en ouvrait de nouvelles ; elle jetait des ponts sur les rivières, construisait des tours à l'imitation des camps retranchés, élevés par les empereurs pour la défense des frontières. Elle y mit une ardeur extraordinaire. « De » mon temps, dit Aimoin qui écrivait deux siècles après, » on montre encore une foule d'édifices que Brunechild » a construits : ils existent en si grand nombre, et dans » toutes les parties de la France, que l'on a peine à » croire qu'ils soient l'ouvrage d'une même femme » (2). Aujourd'hui en Bourgogne, en Lorraine, en Flandre, les paysans vous montrent encore les chemins et les tours de la *reine*.

---

(1) *Decretio Childeberti II. Circa annum 595. Apud Baluz.*

(2) *Non tamen ex toto ità vecors (Brunechildis) exstitit. Ædificia sanè ab ipsâ constructa, usque in hoc tempus durantia ostenduntur, tàm innumera, ut incredibile videatur ab unâ mulière et in Austriâ tantummodò et in Burgundiâ regnante, tanta in tàm diversis Franciæ partibus, construi potuisse.* (Aimoini hist. Franc. Lib. IV.)

Mais ces innovations déplurent aux Austrasiens : ils ne pouvaient plus faire aussi librement leur volonté. Si l'un d'eux pillait l'autre, ou le tuait ; s'il résistait au roi, ou lui parlait brutalement, aussitôt il était lié, emprisonné, battu de verges, mis à mort. De plus on le jugeait suivant les formes régulières de cette procédure romaine par laquelle on était toujours convaincu. Toute condamnation était suivie de la confiscation des terres et des trésors ; ainsi le voulait la loi ; mais c'était arracher au barbare presqu'autant que la vie même. Enfin l'administration était coûteuse : il fallait beaucoup d'argent : aussi les empereurs avaient toujours levé de forts impôts. Or les leudes n'étaient pas accoutumés à des libéralités envers le roi : c'était le contraire : cependant Brunechild établissait qu'ils devaient donner, et les agens du trésor exigeaient avec la rigueur fiscale des anciens collecteurs de l'Empire (*b*).

Ce n'est pas tout : les Austrasiens habitués aux décisions tranchantes du champ de Mars, n'avaient plus d'avis à donner : ils ne devaient qu'obéir, et ceux qui leur imposaient l'obéissance, ceux qui décidaient de tout, c'étaient des Romains, des hommes de la race vaincue qu'ils estimaient une fois moindre que la leur. Les Romains à leur tour ne ménageaient pas les hommes qui se disaient leurs maîtres ; ils leur appliquaient la loi dans toute sa rigueur. Ajoutez que ces romains faisaient largement payer leurs services. Depuis le luxe d'administration introduit dans l'empire par Dioclétien, une charge était avant tout un moyen de fortune. Ensuite il fallait à l'officier de la cour des habits d'or et de soie, des équipages, un train magnifique : on ne lui donnait jamais trop (1) : aussi il condamnait volontiers, et plus d'une

(1) Il est certain que ces employés ne mettaient pas toujours une scrupuleuse délicatesse dans l'exercice de leur pouvoir : tel était ce Mum-

fois les trésors confisqués passaient des coffres du coupable dans ceux du ministre qui l'avait jugé (1). Les Austrasiens peu initiés à la résistance politique, s'emportaient, juraient de tuer les rois et leurs agens : très souvent leurs menaces n'étaient pas vaines ; mais les employés du palais découvraient facilement leurs complots grossièrement concertés, et Brunechild frappait de mort les plus fougueux. Elle avait pour elle la loi romaine qui punissait de cette peine le crime de lèze-majesté (c). Si le coup devait tomber sur quelque personnage *riche*, il n'y avait pas même de jugement public. L'accusé aurait appelé ses hommes et se serait défendu : on l'attirait dans un piége où des hommes apostés le tuaient. Ces exécutions sous forme de guet-apens, paraissaient bien légales aux Romains, et prenaient aux yeux des barbares les couleurs d'un assassinat.

Une telle manière de gouverner était moins étrange pour la portion nombreuse des sujets romains ; mais Brunechild n'eut pas pour elle le clergé qui en formait la classe la plus importante. Ce n'était pas qu'elle fût impie : elle protégeait le culte ; elle fondait des monastères ; elle honorait d'une confiance éclatante saint Martin de Tours, le plus illustre patron des Gaules : tout ce mérite était perdu. Au temps de la conquête, les prêtres et les évêques s'étaient jetés comme médiateurs entre les vainqueurs et

---

righisel, probablement Wisigoth d'origine, et qui fut mis à mort par Hilperik, après l'assassinat de Sighebert. Suivant Grégoire de Tours lui-même, après s'être élevé par ses flatteries près de Sighebert, il était devenu *insupportable par son avarice : il envahissait les biens des autres, cassait les testamens, annulait les volontés des morts.* Ces derniers mots nous peignent bien un homme de loi de l'époque, toujours habile à dépouiller juridiquement l'héritier au profit du juge et de l'état.

(1) En 586, les biens de Chramsinde sont confisqués et donnés, par ordre de Brunechild, à Flavianus, domestique du palais de Hildebert.

les vaincus. En rétablissant le vieil empire dont la chute avait élevé leur puissance morale, Brunechild voulut la leur reprendre violemment. Cependant l'autorité religieuse était la seule convenable, la seule bien venue du barbare: celui-ci entendait encore raison quand on lui parlait au nom du ciel. Les prêtres, les évêques intervenaient sans cesse: ils réconciliaient les ennemis, arrêtaient les vengeances, demandaient des pardons pour les coupables (1): ils reprenaient même les rois et leur donnaient parfois de sévères remontrances: aussi étaient-ils vénérés des Franks qui admiraient leur douceur, et recouraient plus d'une fois à eux quand une aveugle brutalité leur avait attiré quelque fâcheuse affaire. Mais la fille d'Athanaghild ne connaissait que la loi et ne souffrait rien qui pût soustraire à la loi (*d*): elle ne voulait autour d'elle l'influence d'aucune volonté étrangère. Dans beaucoup d'occasions elle humilia, contrista le clergé que scandalisèrent encore les désordres de ses enfans.

Au commencement Brunechild fut assez heureuse: pendant neuf ans elle eut l'adresse de faire souffrir aux hommes de l'Austrasie la gêne de son gouvernement. A la fin un événement imprévu fit éclater leur impatience. Hilperik, pour faire preuve à son tour de dignité, avait demandé au roi Athanaghild sa fille aînée, nommée Galesvinthe. Athanaghild l'avait envoyée avec de grands trésors, et elle était devenue reine de Neustrie (567): les deux sœurs rapprochaient les deux royaumes. Mais autrefois une femme obscure, de la race des Franks occidentaux, nommée Fredegonde, s'était rendue maîtresse de l'âme de Hilperik. Il avait répudié pour elle sa première femme Audowere déjà mère de trois enfans. Après l'arrivée de la nouvelle épouse, Fredegonde reprit son ancienne puis-

(1) On en trouve mille exemples dans Grégoire de Tours.

sance. Galesvinthe méprisée de l'époux qui l'avait appelée de si loin, demanda à retourner chez son père; elle consentait à laisser en Neustrie tous ses trésors. Le roi la retint par quelques paroles de douceur, et un matin on la trouva morte dans son lit: elle avait été étranglée. Hilperik pleura beaucoup, et quelques jours après se maria avec Fredegonde (568).

Personne ne fut dupe de cette atroce comédie. Aussitôt l'époux de Brunechild fit porter le cri de guerre chez tous les leudes de l'Austrasie: Gonthram lui-même partagea son indignation; il fit aussi publier le ban chez les Burgondes, et les deux frères se mirent en devoir de poursuivre sur Hilperik la vengeance de Galesvinthe qu'il avait fait mourir. Mais ensuite la guerre entre frères parut au *bon* Gonthram quelque chose de plus sacrilège encore qu'un assassinat: il détermina Sighebert à prendre la nation des Franks pour juge entre lui et le roi de Neustrie. Gonthram qui dirigea le jugement, prit soin de satisfaire surtout Brunechild, moins facile à fléchir que son époux: il lui fit donner les villes de Bordeaux, Limoges, Cahors, Béarn et Bigorre (1) que Galesvinthe avait apportées à Hilperik comme présent du matin (*morgengab*). Brunechild accepta sans pardonner de cœur; mais la *composition* était faite, et le *mord* (2) de la sœur dut être une offense oubliée pour toujours.

Hilperik avait obtenu à bon marché sans doute, l'avantage de goûter tranquillement près de Fredegonde le fruit de son crime. Quand la terreur du moment fut passée, il lui sembla qu'il l'avait payé trop cher; après une paix de six ans, il se crut assez fort pour reprendre au roi d'Austrasie, même plus qu'il ne lui avait donné. Presque

(1) Nous ne connaissons aujourd'hui les deux dernières que par les noms qu'elles ont donnés aux provinces où elles étaient situées.

(2) Mord, c'est-à-dire meurtre, dans la langue tudesque.

tout le midi de la Gaule, de la Loire aux Pyrénées, et du Rhône à l'Océan, appartenait à l'Austrasie : les villes y étaient grandes et riches ; les chariots du roi en ramenaient chaque année des tributs considérables. Hilperik montra aux Neustriens les belles provinces d'outre-Loire comme une conquête où ils gagneraient beaucoup. Quand tout fut prêt, Chlodowig et Theodebert, tous deux fils d'Audowere, envahirent tour-à-tour l'Aquitaine (573). Alors Sighebert appela les hommes d'outre-Rhin : suivi d'une multitude d'Austrasiens et de Germains (1), il se dirigea vers la Seine et arriva jusqu'au lieu nommé les Douze-Ponts, non loin de l'endroit ou l'Aube se jette dans le fleuve (2). Hilperik ne pouvait pas compter beaucoup sur les Neustriens quand il s'agirait de sa propre défense : « il maltraitait ceux qui avaient des richesses ; il n'était » pas de moyens dont il ne s'avisât, pour vexer les » hommes qui vivaient autour de lui : si quelqu'un lui » résistait, il ordonnait aux juges de lui arracher les » yeux. » Lorsqu'il vit toutes ces bandes qui suivaient Sighebert, il envoya dire à Gonthram : Faisons alliance, et que chacun de nous jure à l'autre qu'il ne laissera point périr son frère. Gonthram se rendit volontiers à l'appel : il voyait avec effroi les hommes aux grandes moustaches blondes et au regard féroce, s'approcher de la Seine dont

(1) Les bataillons d'élite se composaient de la population Franke la moins civilisée et la moins chrétienne ; celle qui habitait vers le Rhin, et le gros des troupes, était une horde de barbares dans toute la force du terme. C'était de ces figures étranges qui avaient parcouru la Gaule au temps d'Attila et de Chlodowig, et qu'on ne retrouvait plus que dans les récits populaires ; de ces guerriers aux moustaches pendantes et aux cheveux relevés en aigrette sur le sommet de la tête, qui lançaient leur hache d'armes au visage de l'ennemi, ou le harponnaient de loin avec le javelot à crochets.

(*M. Augustin Thierry, revue des deux mondes*, 15 *décembre* 1833.)

(2) *Greg. Tur.* liv. VI, cap. XLVI.

le cours supérieur traversait ses propres états : il se souvenait que peu d'années auparavant, Sighebert avait voulu lui enlever sa ville d'Arles, une des plus florissantes de la Gaule méridionale. Il est à remarquer que de tous les descendans de Chlodowig, aucun ne se montra autant que Sighebert et son fils Hildebert, avide de posséder les provinces du midi. C'était un pays de civilisation latine : là il n'y avait que des hommes polis, riches, obéissans ; ces hommes enfin que préférait Brunechild, c'est-à-dire, des Goths et des Gaulois : Brunechild était déplacée chez les Austrasiens qu'elle se fatiguait à gouverner. Sighebert moins scrupuleux que Gonthram sur les idées de justice, pouvait donc se laisser tenter de conquérir en même temps le beau territoire des Burgondes : alors la Gaule n'aurait plus formé qu'un vaste empire. Hilperik vint attendre son frère sur les bords de la Seine ; il pouvait accabler ses ennemis au milieu des eaux s'ils essayaient de les franchir ; mais le fleuve sortait des états du roi Gonthram et ne coulait que depuis quelques lieues sur le territoire neustrien. Sighebert le cotoya en descendant vers le midi ; puis un homme alla dire de sa part à Gonthram : « Si tu ne me » laisses passer le fleuve à travers ton pays, j'irai sur toi » avec toute mon armée. » Gonthram eut peur ; il fit sa paix, et Sighebert passa la Seine à la tête de tous ses guerriers. En apprenant que l'armée austrasienne était sur l'autre rive, Hilperik leva le camp et gagna le canton de Chartres, à l'extrémité de la Neustrie. Les Austrasiens l'y poursuivirent. Comme il ne pouvait reculer plus loin, il s'humilia devant son frère : il lui rendit les villes *qu'il avait injustement ravies*, en le suppliant de lui accorder la paix. Sighebert, dans sa fougue enfantine, passait facilement de la colère à la pitié : il ne put résister au spectacle d'un frère qui lui demandait grâce. Dans l'effusion de sa générosité,

il fit taire sa complaisance accoutumée pour Brunechild ; il s'exposa même à la colère des hommes d'outre-Rhin. Ceux-ci n'avaient pas encore assez pillé pour la longue course qu'ils venaient de faire. « Pourquoi, dirent-ils, » nous as-tu privés du combat? Mais Sighebert n'était pas » timide ; il monta à cheval et les calma par des paroles » de douceur. » Quand on fut de retour en Austrasie, il en fit écraser un bon nombre à coups de pierres (574).

Le mécontentement de Brunechild ne fut pas de longue durée. Un an s'était à peine écoulé que Hilperik voyant l'armée de son frère dispersée, fit une nouvelle alliance avec Gonthram, et recommença les invasions qui lui avaient si peu réussi : il ravagea la Champagne jusqu'à Rheims (575), pendant que son fils Theodebert entrait en Touraine, une des provinces méridionales qui dépendaient de l'Austrasie. Aussitôt Sighebert rappela les guerriers d'au-delà du Rhin ; et cette fois il partit tout plein lui-même de l'inflexible dureté de Brunechild. Arrivé à Paris, il envoya aux habitans de Tours et de Chateaudun l'ordre de prendre les armes contre Theodebert : il allait en personne attaquer Hilperik. Dans leur embarras, les Gallo-Romains de la Loire n'osèrent remuer ni pour les Austrasiens, ni pour leurs ennemis : Sighebert envoya donc contre Theodebert les ducs Godeghisel et Gonthram Bose. A leur approche, les Neustriens abandonnèrent le fils de Hilperik : Theodebert voulut livrer bataille avec le peu d'hommes qui lui restaient encore : il fut tué, et les Austrasiens dépouillèrent son cadavre. Un nommé Arnulf montra un peu moins de barbarie que les autres ; il recueillit le corps du jeune chef, le lava et l'envoya à Angoulême où il reçut la sépulture. A ces tristes nouvelles, le roi des Burgondes sentit encore une fois son courage lui faillir : il fit la paix avec Sighebert et retira ses guerriers. Alors Hilperik gagna le nord de la Neustrie et s'enferma

dans les murs de Tournay avec sa femme et ses enfans. Au même instant toutes les villes de la Neustrie méridionale, depuis Paris jusqu'à Rouen, se donnèrent au roi d'Austrasie.

Brunechild fut bientôt à Paris avec ses trésors : elle les avait probablement apportés pour les Franks de Hilperik ; car à peine fut-elle arrivée que les Neustriens envoyèrent dire à Sighebert qu'ils voulaient abandonner leur roi et se donner à sa place le chef des Austrasiens. Sighebert n'avait plus qu'à prendre Tournay et Hilperik : sur-le-champ il envoya des bandes pour cerner la ville, en attendant qu'il y allât lui-même. On prévoyait de terribles vengeances. Les leudes neustriens n'y trouvaient peut-être pas un grand motif de tristesse ; mais les habitans des villes et des campagnes redoutaient pour eux une de ces dévastations qui marquaient horriblement le passage des hommes de l'Austrasie. C'était un bruit accrédité que le véritable auteur de la guerre n'était point le chef qui paraissait à la tête de l'armée : on disait partout que pour plaire à Brunechild, Sighebert avait fait mettre ses guerriers en marche, et qu'elle seule conduisait l'expédition. L'évêque de Paris, Germain, ressentait une douleur encore plus vive que tous les autres : affaibli par une maladie de langueur que lui causait son chagrin, il ne put se résoudre au silence. Sa voix seule pouvait défendre les peuples contre les maux de la guerre, réconcilier les frères armés pour se détruire : de son lit, il écrivit à Brunechild la lettre suivante :

A très-Clémente, très-Excellente, très-Pieuse maîtresse et fille de la sainte Eglise en Jésus-Christ, la reine Brunechild, Germain, humble pécheur.

« La charité chrétienne se réjouit de la vérité ; elle souffre tout et ne s'irrite jamais : c'est pourquoi du fond de notre cœur brisé par l'affliction, et avec toute la tendresse de notre âme, nous osons vous adresser quelques paroles. Dans ces temps où le nombre des chrétiens était faible encore, ils vivaient en paix à l'ombre de la protection divine. Alors les apôtres disaient : *Voici le temps favorable, voici les jours de salut:* mais à présent que nos yeux ne voient plus que des jours de tristesse et de deuil, nous disons en pleurant : *Les jours de la tribulation et de la ruine sont arrivés. Malheur à nous, parce que nous avons péché !*

» Si l'amertume de ces pensées cruelles n'avait pas accablé notre âme et affaibli notre corps, nous serions accouru nous-même en votre présence ; car s'il nous est permis de le dire, nous vous portons dans notre cœur une affection singulière ; une soif spirituelle nous fait toujours désirer votre présence, parce qu'étant les adorateurs et les enfans chéris de Dieu, nous souhaitons avec ardeur de vous voir vivre et avancer en toutes choses par la piété. Mais quand on aime quelqu'un en esprit, et que l'on a la force de ne pas le considérer avec les yeux de la chair, il faut lui faire entendre, par toutes les voies, les choses qui sauveront son âme et son corps. Ainsi nous vous ferons connaître les bruits qui sont répandus parmi le peuple et qui nous consternent. On dit que c'est par vos prières, par vos conseils, par vos instances que notre très-glorieux maître, le roi Sighebert, a résolu fermement d'anéantir cette contrée. Si nous répétons ces paroles, ce n'est pas que nous y ajoutions foi : seulement nous

vous supplions de ne pas donner de prétexte à des accusations graves qui mettraient votre gloire en péril.

» Quoique ce pays, depuis long-temps, ne soit plus heureux, et que l'instant de notre perte semble arrivé, cependant nous ne désespérons pas de la miséricorde divine. Elle peut encore arrêter le bras de la vengeance et attendre le repentir. Mais il ne faut pas que les chefs des peuples se livrent à la colère qui engendre la mort, à la cupidité qui est la racine de tous les maux, à la fureur qui ôte la prudence. Lorsque notre sauveur vit s'approcher le temps de ses souffrances, il dit : *Malheur à l'homme par qui est venu le scandale.* Assurément ce qu'il a maudit de sa bouche, ne se fera pas sans mal : aussi nous crions à tous : Examinez les pensées de votre conscience, examinez vos actions, prenez garde d'être frappés comme Judas le traître, par la même sentence de condamnation. Dieu le sait et cela me suffit; j'ai désiré deux choses, ou de mourir pour ce peuple afin qu'il vécût, ou de mourir avant lui, quelle que fût ma fin, pour ne pas voir sa ruine et celle de la contrée. Mais chacun accuse son frère : aucun ne considère le jugement de Dieu; aucun ne laisse à Dieu le soin de juger sa cause; aucun ne pense que Dieu le connaît. Puisque personne ne daigne écouter notre voix, c'est donc à vous que nous adressons notre supplique. Si par les fautes des chefs, ce royaume vient à périr, il n'y aura pas là pour vous ni pour vos enfans un bien glorieux triomphe. Que ce pays se félicite donc de vous avoir reçue; qu'il sente que vous lui apportez la vie et non la mort : éteignez la fureur du roi, persuadez-lui d'attendre la justice de Dieu, et les murmures du peuple s'évanouiront. En vérité, je vous le dis, si vous ne méprisez pas notre humble prière, nous verrons encore avec joie tous vos vœux s'accomplir.

» Je vous écris ces choses avec tristesse, parce que je

vois comment les rois et les peuples se précipitent pour offenser Dieu. Nous lisons dans les écritures: *Celui qui espère dans la force de son bras, trouvera la confusion avant la victoire. Celui qui se repose sur le secours de son peuple, trouvera la mort avant le salut. Celui qui lève orgueilleusement la tête, parce qu'il a de l'or et de l'argent, succombera sous le poids de la désolation, avant d'avoir satisfait son avarice.* Alors c'est le juge éternel qui rendra la justice; le juge dont personne jamais ne révoquera la puissance. Les présents ne peuvent le corrompre; il n'abaisse pas ses regards sur les vœux des impies: il voit les secrètes pensées des cœurs, et il rend à chacun selon ses œuvres.

» Vaincre son frère, humilier sa propre famille, renverser ce qui a été établi par ses pères, c'est une victoire sans honneur. Les frères qui s'attaquent, combattent contre eux-mêmes et détruisent leur propre félicité: l'ennemi des hommes les voit se perdre et il accourt plein de joie. Dieu sait avec quelle confiance, quelle intention, quel zèle, nous vous écrivons toutes ces choses: cela suffit. Nous voulons que vous vous prépariez à vous-même les biens futurs, et que nous puissions croire, au moins quelque peu, notre dette acquittée envers Dieu. Le Seigneur a dit au prêtre: *Élève ta voix comme la trompette, et annonce à mon peuple ses iniquités.* O pieuse maîtresse! comprenez maintenant ses secrets desseins, et laissez-vous conduire par les exemples. Au commencement, deux frères étaient dans le monde: Caïn l'un d'eux versa le sang de l'autre et porta sept fois la peine de son crime: les frères de Joseph le vendirent par jalousie, et un jour ils devinrent ses serviteurs. Par jalousie Saül tenta de tuer David le saint, et un jour Saül fut l'objet de sa miséricorde. Absalon fit mourir son frère et voulut détrôner son père: quelle mort le frappa, chacun le sait. Le pro-

phète David l'a dit surtout : *Ceux qui font le mal seront exterminés : ceux qui attendent le Seigneur, auront la terre pour héritage.* L'apôtre s'écrie : *Celui qui déteste son frère, est un homicide ; il marche dans les ténèbres et ne sait où il va.* Le sauveur le déclare : *Heureux les pacifiques, parce qu'ils seront appelés enfans de Dieu : je vous donne ma paix, je vous laisse ma paix.* Là où règnent la paix et la charité, là se trouve la grâce de Dieu. Nous lisons que la reine Esther fut l'instrument par lequel tout un peuple fut sauvé : Et vous aussi, faites éclater votre prudence ; montrez la pureté et la perfection de votre foi, en détournant le roi d'une résolution qui offense Dieu, en permettant au peuple de vivre en paix, jusqu'à ce que le juge éternel prononce la sentence. Il est clair aux yeux de tous que l'homme qui compte pour rien la charité fraternelle, qui foule aux pieds les conseils de son épouse, cet homme n'obéit pas à la vérité ; tous les prophètes élèvent la voix contre lui ; les apôtres le maudissent, et Dieu tout-puissant jugera ce qu'il aura fait.

» Nous vous prions d'abord de recevoir notre salut ; ensuite nous supplions votre bonté d'accueillir favorablement Gondulf votre serviteur, qui vous remettra cette lettre. Les choses que nous vous disons aussi par sa bouche, ne balancez pas à les croire et ne dédaignez pas de vous y conformer : travaillez à nous faire réjouir de votre salut. Nous sollicitons de votre piété une réponse qui rende notre joie parfaite. »

Une vengeance de femme n'était pas, comme on l'a dit plusieurs fois, le motif de la guerre que poursuivait Brunechild. Le projet était calculé : Hilperik avait montré que son caractère n'était pas fait pour la paix, et le royaume dont il était indigne, flattait trop agréablement les deux maîtres de l'Austrasie : la reine fut insensible,

et son époux donna le signal du départ. Dans ce moment décisif, Germain quitta son lit; avec sa figure pâle et sa longue barbe, il se présenta à Sighebert, comme les anciens prophètes de la bible. « Roi, dit-il, si tu pars sans » l'intention de faire mourir ton frère, tu reviendras » vivant et victorieux; mais si tu médites autre chose, tu » mourras; car le Seigneur a dit par la bouche de Salo- » mon : dans la fosse que tu auras préparée à ton frère, » tu tomberas toi-même (1). » Sighebert partit sans répondre. Les Neustriens se réunirent autour de lui à Vitry et le firent monter sur le bouclier, en vue des murailles où leur ancien roi était enfermé. Dans ce moment, dit Grégoire, Hilperick ne sut pas s'il devait échapper ou périr. Mais Fredegonde le tira de danger: deux esclaves burent d'un breuvage qu'elle avait préparé, et partirent armés de *schramsachs* ou longs couteaux empoisonnés. Ils demandèrent à parler à Sighebert, comme pour lui communiquer un secret: quand ils furent près de lui, ils lui plongèrent leurs couteaux dans les flancs: le roi tomba en jetant un cri, et quelques instans après, rendit le dernier soupir (575).

Dès que Sighebert ne fut plus, les Austrasiens ne voulurent pas continuer la guerre pour cette wisigothe qui les traitait si odieusement. Le duc Gondebald alla prendre à Paris le fils aîné de Sighebert, qui n'avait que cinq ans (2): il l'emmena en Austrasie, et le jour de Noël,

(1) *Greg. Turon.* Lib. IV, cap. XLVI.

(2) Grégoire de Tours dit simplement que Gondebald enleva *secrètement* (*furtim*), le jeune fils de Sighebert. Frédégaire et Aimoin ajoutent une circonstance assez singulière. Selon eux, le duc fit descendre l'enfant par la fenêtre, dans une corbeille qu'un esclave était chargé de recevoir. Il est surprenant que ce fait ait échappé à Grégoire, car il eut des relations intimes avec la cour d'Austrasie, et il ne manque guère de reproduire dans son histoire jusqu'aux plus petits détails. Ne serait-ce

il le fit reconnaître sous le nom de Hildebert II, aux Francs qui avaient obéi à son père. Hilperik sortit de son asyle, et les Neustriens du midi rentrèrent sous sa dépendance. Brunechild comprit bien alors tout ce qu'elle devait attendre. En apprenant la fin tragique de son époux, « elle fut saisie d'un grand trouble; cette femme si rusée ne sut pas, selon Grégoire de Tours, ce qu'elle devait faire. » Il paraît qu'elle redouta moins Hilperik que les Austrasiens qu'elle avait gouvernés: elle resta à Paris. Hilperik y vint et la fit prisonnière; mais il n'osa pas la mettre à mort. Les Neustriens du midi lui étaient attachés de cœur, et d'ailleurs il craignait la vengeance que pourrait tirer un jour le fils de son ennemie: il s'empara de ses trésors et l'envoya en exil dans la ville de Rouen.

On avait beaucoup parlé de Brunechild parmi les Franks de Neustrie. Il arriva qu'un fils de Hilperik et d'Audowere, Merowig, fut chargé de conduire une armée dans la province des Pictaves (Poitou). Son père lui avait bien défendu de s'arrêter en chemin; mais il ne tint pas compte de la défense. Sous prétexte de visiter sa mère, il alla à Rouen; là il vit Brunechild, et quoiqu'elle fût sa tante, il l'épousa sur-le-champ. L'évêque Pretextatus célébra le mariage qui unissait la sœur de Galesvinthe et le fils d'Audowere (576). Quand Hilperik en fut informé, il entra dans une grande colère; « d'abord parce que l'alliance » était contraire aux canons de l'église; ensuite parce qu'il » craignait pour son fils les conseils de l'artificieuse Bru- » nechild » (1). Sans tarder il accourut à Rouen. Les

---

pas, chez les écrivains postérieurs, une réminiscence des avantures de David et de saint Paul échappés de la même manière aux ennemis qui voulaient les faire mourir?

(1) *Verùm ille plus metuebat versuta Brunechildis ingenia, ne filium imbueret perfidiâ, quàm indignaretur pro divinæ legi illatâ injuriâ.* (Aimoini hist. Franc. Lib. III.)

deux époux se jetèrent dans la basilique de Saint-Martin, construite en bois, sur un des murs de la ville. Le roi y arriva bientôt : « il essaya toutes sortes de ruses pour les » tirer de cet asyle ; mais comme ceux-ci soupçonnaient » un piége et ne voulaient pas l'écouter, il fit un serment » par lequel il jurait de ne jamais les séparer. Alors ils » sortirent : Hilperik les embrassa et mangea avec eux » dans un festin. » S'asseoir à table avec un ennemi, était chez les Germains, le signe infaillible de la réconciliation.

Mais Brunechild et le fils d'Audowere ne pouvaient guère se fier à Fredegonde : Brunechild trouva bientôt des hommes de bonne volonté qui se chargèrent d'attaquer Hilperik et de la faire elle-même reine de Neustrie. Ces auxiliaires furent les Franks que Grégoire appelle *Campaniens* (Campanenses) ou de Champagne. Les Franks cantonnés dans ces vastes plaines qui s'étendent de la Meuse à la Marne, ne dépendaient d'une manière sûre ni de l'Austrasie, ni de la Neustrie. Originairement ils se rattachaient aux Austrasiens ; cependant il semble que par leur position intermédiaire, ils aient formé un troisième établissement assez distinct des deux premiers, jusqu'à la fin du sixième siècle. Quoi qu'il en soit, ils étaient ennemis acharnés des Neustriens qui ravageaient continuellement leur territoire, en haine des Franks de l'Austrasie. Hildebert I^er^ y avait fait d'horribles dévastations ; trois ans s'étaient à peine écoulés depuis que Hilperik y avait encore exercé le pillage. Pour ne point éveiller les soupçons, Brunechild resta à Rouen ; et Merowig revint avec son père sur le territoire de Soissons. Tout-à-coup, une bande de Campaniens attaqua la ville et en chassa Fredegonde. Les Neustriens craignirent sans doute quelques représailles, et Hilperik cette fois trouva une armée. Cependant avant de combattre, il envoya dire aux

agresseurs de ne point l'attaquer injustement ; qu'il pourrait en résulter le massacre des deux armées. Les Campaniens, pour toute réponse, préparèrent leurs armes. Mais ils étaient en petit nombre, ils se firent presque tous tuer sur le champ de bataille ; le reste se dispersa, et le roi rentra en vainqueur dans sa ville de Soissons.

Hilperik soupçonna Merowig à cause de son mariage avec Brunechild, et il fit entendre ces paroles menaçantes : Mon fils a suscité ce combat par sa malice (1). D'abord il lui ôta ses armes et le mit sous bonne garde ; ensuite il ordonna de lui couper sa longue chevelure et de le faire prêtre. Merowig se jeta dans la basilique de Saint-Martin de Tours : on le força bientôt d'en sortir. Poursuivi d'asyle en asyle par les émissaires de Fredegonde, il voulut se réfugier en Austrasie près de Brunechild ; mais les Austrasiens ne sentirent point de pitié pour le nouvel époux de leur ancienne reine ; ils refusèrent de le recevoir, et le malheureux alla se cacher au milieu des Franks Campaniens. Hilperik se doutant bien du lieu de sa retraite y envoya une troupe d'hommes armés pour le saisir : ils le cherchèrent et ne purent le trouver. Quelques Franks de Térouenne, bien dévoués au roi de Neustrie, s'avisèrent d'un autre moyen : ils firent répandre le bruit qu'ils abandonneraient Hilperik et qu'ils reconnaîtraient Merowig si ce dernier voulait se rendre vers eux. Les traîtres étaient conduits par l'austrasien Gonthram qui « avait avec Fredegonde de secrètes amitiés : » elle lui avait promis un riche présent, s'il parvenait à tuer le fugitif. Merowig prit aussitôt avec lui ses plus braves compagnons et accourut plein de joie, près des hommes

(1) *Quæ postquam acta sunt, rex propter conjugationem Brunechildis, suspectum habere cœpit filium suum, dicens hoc prælium ejus nequitiâ surrexisse.*

(Greg. Tur. Lib. V.)

qui le faisaient appeler. « Alors ils mettent l'artifice à » découvert; ils enferment leur captif dans une métairie, » l'entourent de gardes et dépêchent des messagers à » son père. A cette nouvelle, le père se hâte d'arriver; » Merowig retenu prisonnier dans la maison, craignit » d'être livré par la vengeance de ses ennemis, à de » cruels supplices: il appela son ami intime Gaïlen et » lui dit: Toujours nous avons eu une seule âme et une » seule pensée: je te prie, ne souffre pas que je tombe » dans les mains de mes ennemis: prends ton épée et » frappe-moi. Gaïlen sans balancer le perça de son poi- » gnard, et le roi en arrivant le trouva mort. Quelques- » uns assurèrent que ces paroles de Merowig étaient de » l'invention de Fredegonde, et que c'était par son ordre » qu'on l'avait secrètement fait mourir. » Gaïlen fut pris lui-même: on lui coupa les pieds, les mains, les oreilles, l'extrémité du nez, et après beaucoup d'autres tourmens encore, on le fit périr: tous les compagnons de Merowig perdirent la vie au milieu d'affreuses tortures (577).

Depuis son dernier malheur Brunechild s'était retirée chez les Austrasiens. Le temps avait un peu effacé leur haine: d'ailleurs ils ne la craignaient plus; elle n'était plus la femme de Sighebert. Mais elle avait toujours des amis dans les Franks de Champagne: malheureusement elle n'avait pas pour elle l'évêque de Rheims, Egidius: il était tout dévoué à Hilperik qui l'avait gagné en lui donnant quelques terres. Egidius fit savoir aux Franks d'Austrasie que le romain Lupus, duc de Champagne, s'était fait le *fidèle* de Brunechild. Plusieurs Austrasiens commencèrent donc à exercer un pillage régulier sur les domaines de Lupus. Les plus assidus étaient les ducs Ursion et Bertfred: à la fin ils voulurent tuer le chef des bandes campaniennes et firent marcher leurs hommes contre lui.

« Brunechild voyant cela s'affligea beaucoup de l'injuste

» persécution de son fidèle serviteur : elle s'arma comme » un homme et se précipita dans les rangs austrasiens en » disant : ô Franks, ne persécutez pas l'innocent ! A cause » d'un seul homme, ne livrez point un combat qui dé- » truirait tous les vaillans hommes de cette contrée ! » Comme elle parlait de cette sorte, Ursion répondit : » Retire-toi, femme ! c'est bien assez pour toi d'avoir été » notre maîtresse sous ton mari : maintenant ton fils est » roi, et ce n'est plus toi qui veilles sur le royaume, c'est » nous. Mais retire-toi, si tu ne veux pas que les pieds » de nos chevaux te foulent contre la terre. Ils échangèrent » ces mots et beaucoup d'autres encore : cependant la » reine obtint par son adresse qu'ils ne combattraient pas. » Toutefois en s'en retournant ils se jetèrent sur la mai- » son du duc : ils pillèrent toutes ses richesses, et feignant » de les rapporter dans le trésor du roi, ils les cachèrent » dans leurs propres demeures. Depuis ce temps, ils ne » cessèrent de menacer Lupus, disant : Il n'échappera » pas à nos coups. » Lupus s'enfuit chez le roi des Bur- gondes, Gonthram, pour y attendre que le jeune roi Hildebert fût en âge de raison (581).

Vaincus par les Franks de Neustrie et par ceux de l'Austrasie, les Campaniens ne pouvaient plus rien pour la cause de Brunechild. Elle ne perdit pas courage. Pendant que les Austrasiens la croyaient réduite, elle put voir de près ce jeune fils qu'on lui avait autrefois enlevé. Hildebert grandit et il écouta sa mère : elle avait des manières si agréables, elle parlait si bien qu'on ne pouvait lui résister. Les Austrasiens s'en aperçurent et se fâchèrent. Gonthram Bose, c'est-à-dire, le *méchant*, se signala entre tous par ses vociférations brutales : il excitait tous les ennemis de la reine à lui prodiguer des outrages. C'était un de ces leudes turbulens et pillards que la sé- vérité des lois romaines irritait contre Brunechild. « Il

» était léger dans ses actions, plein de cupidité, insa-
» tiable du bien d'autrui, faisant des sermens à tout le
» monde et ne les tenant à personne (1). » Il avait été un des plus ardens persécuteurs du jeune Merowig; on le regardait comme un des perfides qui l'avaient tiré de son asyle. Brunechild souffrit tout d'abord; mais pendant que les leudes perdaient leur colère en invectives, elle gagnait toujours dans l'esprit de son fils Hildebert.

Au moment où la veuve de Sighebert reprenait cet ascendant qui pouvait la rendre encore maîtresse des Austrasiens et redoutable à Fredegonde, Hilperik fut assassiné. Un soir de l'année 584, le roi de Neustrie revenait de la chasse et traversait la forêt de Chelles à l'entrée de la nuit. Pendant qu'il descendait de cheval en appuyant une main sur l'épaule de son esclave, un inconnu s'approcha de lui, le frappa d'un poignard sous l'aisselle et lui porta un second coup dans le ventre. « Aussitôt il
» exhala son âme inique: il n'avait jamais été aimé de
» personne, et à peine fut-il mort que tous ses compa-
» gnons disparurent. » Malulf, évêque de Senlis, se trouvait dans la tente dressée au milieu de la forêt pour le roi et pour ses gens. Depuis trois jours il attendait Hilperik et n'avait encore pu lui parler. Quand on lui dit qu'il était mort, il alla ramasser son cadavre, le lava et l'enveloppa dans ses meilleurs habits: il passa toute la nuit en prières, puis déposa le corps sur un bateau qui le porta à Paris où on lui donna la sépulture.

Fredegonde à son tour fut abandonnée comme autrefois Brunechild. Elle vint à Paris et se réfugia dans une église avec les trésors qu'elle possédait dans cette ville; mais les trésoriers de Hilperik enlevèrent ceux qui étaient à Chelles, et se rendirent près de Hildebert dans la ville de Meaux. Cependant Fredegonde trouva moyen de se

(1) *Greg. Turon. passim.*

tirer d'embarras : elle envoya dire *au bon roi* Gonthram : « que mon seigneur vienne et qu'il prenne possession du » royaume de son frère. J'ai un petit enfant que je veux » déposer entre ses bras ; moi-même je me soumettrai à » sa puissance. » Le bon roi cédait assez facilement à la pitié : de plus il pensait que si Brunechild faisait conduire les Austrasiens en Neustrie, ses propres états ne seraient pas en sûreté. « D'abord Gonthram pleura son frère ; » lorsqu'ensuite il eut calmé sa douleur, il assembla une » armée et vint à Paris. Bientôt arrivèrent près de lui » des envoyés du roi Hildebert ; ils réclamèrent Fredegonde » en disant : « Rendez-moi cette femme homicide qui » a étranglé ma tante, qui a tué mon père et mon oncle, » qui a fait périr mes cousins par le glaive. Mais Gonthram » refusa de la livrer : il la protégeait et l'invitait souvent » à des festins, lui assurant qu'il serait son plus puissant » défenseur. Les leudes du royaume de Hilperik, An- » sowald et tous les autres se réunirent autour de son » fils âgé de quatre mois, et lui donnèrent le nom de » Chlother. Dans toutes les villes que Hilperik avait tenues » sous sa dépendance, ils firent jurer fidélité à Gonthram » et à son neveu Chlother (584). »

A la demande des envoyés de Hildebert, on reconnaissait aisément Brunechild. L'année suivante il parut évident à tout le monde qu'elle allait disposer à son gré du roi des Austrasiens. « Le maire Wandelin mourut, » et personne ne fut mis à sa place, parce que la reine » voulut avoir elle-même le soin de son fils. » En effet, à quelques jours de là, un coup terrible frappa Magnowald qui avait tué sa femme et épousé sa belle-sœur. « Pendant » que le roi était dans son palais de Metz, et qu'il regar- » dait des jeux où un animal luttait contre une meute » de chiens, on fit appeler Magnowald : il vint, et ne » sachant pas ce qui se préparait, il se mit, comme tout

» le monde, à rire aux éclats en regardant l'animal. » Tandis qu'il était bien occupé du spectacle, un homme » qui avait des ordres, leva sa hache et lui fendit la tête; » il tomba mort : son corps fut jeté par la fenêtre de la » maison, les siens le ramassèrent et lui donnèrent la » sépulture : on confisqua ses richesses qui furent déposées » dans le trésor public. Quelques-uns pensèrent qu'on » l'avait tué parce qu'il avait fait mourir sa propre femme, » pour se marier avec sa belle-sœur (1). »

Fredegonde ne fut pas moins alarmée que les Franks d'Austrasie : « Elle fit fabriquer deux couteaux de fer, » en recommandant d'y graver de petits sillons bien creux, » et d'y infuser du poison. Si le coup n'atteignait point » mortellement, l'action du venin arracherait prompte- » ment la vie. Elle remit ces couteaux à deux clercs et » leur dit : Prenez ces glaives et allez vîte près du roi » Hildebert : vous feindrez d'être des mendians, et lorsque » vous serez couchés à ses pieds, comme pour demander » une pièce, percez-lui les deux flancs. Brunechild qui » tire de lui toute sa puissance, tombera s'il tombe lui- » même : je la verrai réduite en mon pouvoir. Si la garde » du jeune prince est trop nombreuse pour que vous » puissiez approcher, tuez Brunechild mon ennemie.... » Tandis qu'elle parlait de la sorte, les clercs sentirent » quelque crainte, pensant qu'il était bien difficile d'exé- » cuter les ordres de la reine. Celle-ci les voyant irré- » solus, leur fit boire d'un breuvage préparé : aussitôt » le courage leur vint, et ils promirent d'accomplir tout » ce qui leur était ordonné. Elle leur fit prendre le vase » où était la liqueur, en ajoutant : Le jour où vous exé- » cuterez mes commandemens, vous en boirez le matin : » elle vous rendra plus fermes. Les choses ainsi réglées, » elle congédia les assassins. Ils parviennent jusqu'à

(1) *Greg. Tur.* hist. Franc. Lib. VIII, cap. XXXVI.

» Soissons (1); mais là ils sont arrêtés par le duc Rauching. » On les interroge, ils avouent tout, et on les jette en » prison. Quelques jours après, Fredegonde bien assurée » que sa volonté était faite, envoya un esclave pour » recueillir les bruits publics et apprendre de quelqu'un » la mort de Hildebert. L'esclave arriva à Soissons : lors- » qu'il sut que les meurtriers étaient dans les fers, il » s'approcha de la porte de la prison, et se mit à causer » avec les gardes. On l'arrêta lui-même. Alors tous les » coupables furent conduits ensemble devant Hildebert : » ils déclarèrent la vérité ; ils firent connaître que Fre- » degonde les avait envoyés pour l'assassiner.... Quand » ils eurent parlé, on les livra à divers supplices : on » leur coupa les mains, les oreilles, le nez, et ils périrent » de morts différentes (586). »

Brunechild n'avait pas à redouter seulement les couteaux empoisonnés de Fredegonde ; les Austrasiens étaient fort dangereux. Lorsqu'elle se crut assez forte, elle voulut effrayer les insolens par un terrible exemple. Elle en attaqua le plus furieux, c'est-à-dire, Gonthram Bose ou le méchant. La puissance de ce duc était fort diminuée depuis deux ans : il avait perdu une partie de ses terres à l'occasion suivante. « Une proche parente de sa femme étant » morte sans enfans, avait été ensevelie avec beaucoup » d'or et d'ornemens précieux dans une des basiliques » de la ville de Metz. Quelques jours après arriva la fête » de saint Remy, qui se célèbre au commencement du » mois d'octobre. Pendant qu'une grande partie des ha- » bitans avec l'évêque, les magistrats et le duc étaient » hors de la ville, les esclaves de Gonthram Bose vinrent » à la basilique où la femme était déposée. Quand ils

(1) Soissons appartenait à l'Austrasie depuis la mort de Hilperik et la retraite de Fredegonde dans la ville de Paris.

» furent entrés, ils refermèrent les portes sur eux, dé-
» couvrirent le tombeau et enlevèrent les ornemens qu'ils
» trouvèrent autour du corps. Les moines de la basilique
» ayant entendu du bruit, vinrent à la porte, et ne
» purent entrer. Ils allèrent donc avertir l'évêque et le
» duc. Pendant ce temps, les esclaves prirent avec eux
» les objets volés, montèrent à cheval et se sauvèrent:
» craignant ensuite d'être arrêtés en chemin et appli-
» qués aux diverses tortures, ils revinrent à la basilique
» et déposèrent les objets sur l'autel. Toutefois, n'osant
» pas sortir, ils criaient et répétaient: c'est Gonthram
» Bose qui nous a envoyés ici. En conséquence Hildebert
» ayant assemblé les grands dans un plaid, près du lieu que
» nous avons dit (1), Gonthram fut interrogé sur ces faits:
» il ne put y répondre et s'évada secrètement. On lui ôta
» tous les biens qu'il tenait du fisc dans le pays des Arver-
» nes: il eut aussi la honte d'abandonner ceux qu'il avait
» injustement ravis à différens personnages (2). »

A l'époque actuelle, « Hildebert voulant venger l'injure
» de sa mère, ordonna de poursuivre Gonthram et de le
» tuer. Lui, voyant sa vie en danger, s'enfuit dans une
» église de Verdun, espérant obtenir grâce par les prières
» de l'évêque Ageric qui avait tenu le roi sur les fonts
» sacrés. Le pontife alla trouver Hildebert et le supplia
» en faveur de Gonthram. Le roi qui ne pouvait repousser
» sa demande, lui dit: que Gonthram vienne devant
» nous et qu'il nous donne des cautions: ensuite il com-
» paraîtra en présence de mon oncle; le jugement que
» celui-ci aura porté, nous l'exécuterons. Gonthram fut
» conduit près du roi: il était sans armes; l'évêque le
» tenait par les manches de son habit: il se jeta aux

(1) Belsonnacum dans la forêt des Ardennes; aujourd'hui Bastogne.
(2) *Greg. Tur.* hist. Franc. Lib. VIII, cap. XXI.

» pieds de Hildebert et dit : J'ai péché contre toi et contre » ta mère ; j'ai refusé d'obéir à vos commandemens ; j'ai » agi contre votre volonté et le bien public ; maintenant » je vous prie de me pardonner les maux que je vous ai » faits. Le roi le fit relever et le remit entre les mains de » l'évêque, ajoutant : qu'il soit sous ta garde, ô saint prêtre, » jusqu'au temps où il comparaîtra devant le roi Gonthram : » puis il ordonna au coupable de se retirer (1). »

Les Austrasiens virent bien alors que Brunechild allait encore les poursuivre sans pitié, au nom de la loi romaine. Ceux dont le genre de vie s'accordait le moins avec cette loi, se réunirent sur-le-champ : à leur tête se trouvait le duc Rauching. « C'était un homme plein d'orgueil, altier » jusqu'à la brutalité : il se conduisait avec ses inférieurs » comme s'il n'y avait rien d'humain dans sa personne : » il montrait envers eux une cruauté qui dépassait les » bornes de la folie et de la méchanceté ordinaires ; enfin » il commettait les actions les plus atroces (2). » Par récréation il faisait brûler avec une bougie les jambes de l'esclave qui l'éclairait à table : on forçait le malheureux d'endurer le supplice, en lui présentant une épée nue au premier mouvement. Une fois il fit enterrer vifs deux de ses esclaves qui s'étaient mariés sans sa permission : il leur avait juré, disait-il, de ne point les séparer, et il accomplissait ses sermens. « Pour de telles actions, continue » Grégoire, il était pervers à l'excès, n'aimant que » des plaisanteries cruelles et toutes les choses les plus » affreuses. »

« Rauching alla trouver les leudes du royaume de » Chlother, fils de Hilperik : il assurait qu'il voulait » traiter de la paix et convenir avec eux de ne plus

(1) *Greg. Tur.* hist. Franc. Lib. IX, cap. VIII.
(2) *Ibidem*, Lib. V, cap. III.

» exercer de pillages mutuels sur les frontières : mais en » réalité ils tinrent conseil pour tuer Hildebert. Rauching » et Theodebert, l'aîné des fils du roi, gouverneraient » les Franks Campaniens : Ursion et Bertfred prendraient » avec eux Theoderik, le plus jeune, et gouverneraient » en Austrasie. Ils murmuraient aussi contre Brunechild » de terribles projets de vengeance, résolus de la réduire » au néant, comme ils avaient fait pendant son veuvage. » En conséquence, Rauching aveuglé par son excessive » puissance, et tout fier du sceptre royal qu'il croyait » déjà tenir, se dispose à se rendre près de Hildebert, » pour exécuter son dessein. Mais la bonté du Seigneur » fit parvenir le complot aux oreilles du roi Gonthram : » celui-ci envoya secrètement des messagers à Hildebert » pour lui faire connaître toute la trame. Hildebert ayant » pris des informations exactes, reconnut que c'était la » vérité, et manda Rauching. Avant de le recevoir en » sa présence, il donna des lettres à des esclaves et les » fit partir avec des chariots, pour prendre ses trésors » dans tous les lieux où il en possédait : ensuite il or- » donna de l'introduire dans sa chambre. Ils conversèrent » sur divers sujets, après quoi, le roi ordonna à Rauching » de sortir. Comme il se retirait, deux hommes le sai- » sirent par les pieds et le firent tomber : une partie du » corps dépassait le seuil, l'autre était en dedans de la » porte : alors d'autres hommes qui se tenaient prêts, » se jetèrent sur lui à coups d'épée ; ils lui brisèrent la » tête en si petits morceaux qu'ils ne faisaient plus qu'un » avec la cervelle : il mourut sur-le-champ, et son corps » fut jeté par les fenêtres. On trouva beaucoup d'or avec lui : » les esclaves envoyés pour prendre ses biens, trouvèrent » dans ses trésors plus de richesses qu'il n'y en avait dans » le fisc, et les apportèrent devant le roi. »

« Cependant Ursion et Bertfred ne doutant pas que

» Rauching n'eût exécuté le complot, arrivaient déjà avec » une armée; en apprenant sa mort, ils grossirent le » nombre de leurs hommes et se retranchèrent dans le » camp de Vabre (1), voisin d'une terre d'Ursion. Ils » étaient convenus que si Hildebert les attaquait, ils se » défendraient avec vigueur; mais Brunechild envoya dire » à Bertfred: Sépare-toi de notre ennemi, et nous te » laisserons la vie: autrement tu mourras avec lui. Bru- » nechild avait tenu sa fille sur les fonts sacrés; pour » cette raison elle voulait lui faire grâce; Bertfred répondit: » A moins que la mort ne m'en arrache, je ne le quitterai » jamais. »

« Pendant que ces choses se passaient, le roi Gonthram » envoya un nouveau message à son neveu Hildebert » pour lui dire: Ne tarde pas d'un moment, viens que » je te voie; car il est nécessaire que nous nous voyions » pour la sûreté de notre vie et le bien de tout le monde. » Là-dessus Hildebert prit sa mère et son épouse, et alla » joindre son oncle Gonthram: Magneric, évêque de » Trèves, assista à l'assemblée. Devant ce tribunal com- » parut Gonthram Bose que l'évêque Ageric avait reçu » sous sa garde; ce pontife ne vint pas, parce qu'il était » convenu que personne ne défendrait le coupable; que » si Gonthram le jugeait digne de mort, l'évêque ne pour- » rait demander sa grâce; que s'il lui accordait la vie, » il s'en irait librement. Les deux rois se consultèrent; » ils reconnurent Gonthram Bose coupable de diverses » trahisons et ordonnèrent de le mettre à mort. Aussitôt » Gonthram se réfugia dans la maison où était logé Magne- » ric; il fit sortir tous les clercs de la chambre, referma » la porte sur lui et sur le pontife, et dit: « Je sais

(1) Vabrense Castrum, très-probablement la Woivre, entre Metz et Verdun.

» que le roi te fait grand honneur, et je me réfugie près
» de toi pour lui échapper, car les assassins sont à la
» porte. Sache donc que si tu ne m'arraches de leurs mains,
» je te tue, et je vais ensuite me faire tuer : sois sûr que
» nous mourrons de la même mort, ou que nous vivrons
» de la même vie. Mais je sais, ô saint prêtre, que tu
» as tenu le fils du roi sur les fonts sacrés et qu'il t'accordera
» ce que tu voudras obtenir : il ne refusera rien à ta
» sainteté : ainsi, obtiens mon pardon, ou nous mourrons
» ensemble ; et en prononçant ces mots il tenait son épée
» nue. L'évêque troublé par ces paroles, répondit : Et
» que puis-je faire, si tu me retiens ici ? Laisse-moi
» aller, afin que je puisse implorer la miséricorde du
» roi : peut-être qu'il aura pitié de toi. Point du tout,
» reprit Gonthram ; envoie tes clercs et tes serviteurs, et
» qu'ils fassent ce que j'ai dit. Ceux-ci ne firent point
» connaître au roi l'exacte vérité : ils lui rapportèrent que
» l'évêque voulait soustraire le fugitif. Alors le roi s'écria
» en colère : si l'évêque ne veut pas sortir de la maison,
» il périra avec cet artisan de perfidies. L'évêque appre-
» nant cela, envoya d'autres messagers au roi : quand ils
» eurent raconté ce qui était, le roi Gonthram dit : Mettez
» le feu à la maison, et si l'évêque ne peut sortir, qu'il
» soit brûlé avec le coupable. Les clercs entendant ces
» mots, brisent la porte et font sortir Magneric : le mal-
» heureux Gonthram se voyant environné de flammes
» épaisses, se précipite vers la porte l'épée à la main.
» Dès qu'il a fait le premier pas hors du seuil, un homme
» du peuple lui lance un trait qui lui brise le front.
» Etourdi du coup, il essaie de frapper de son glaive ;
» mais il reçoit une grêle de javelots telle que les dards
» plantés dans ses flancs l'empêchaient de tomber à terre.
» Quelques-uns de ceux qui étaient avec lui, furent tués,
» et leurs corps jetés avec le sien dans la campagne. On

» trouva dans son trésor une grande quantité d'or et » d'argent, avec beaucoup de choses précieuses (1). »

Lorsqu'on fut débarrassé de Gonthram Bose, Hildebert assembla une armée et la fit marcher vers le lieu où Ursion et Bertfred s'étaient enfermés : ils avaient pris pour poste, une basilique dédiée à saint Martin et située sur une colline dans le canton de Vabre. Les hommes du roi étaient commandés par Godeghisel, le fils de ce Lupus que Bertfred et Ursion avaient voulu assassiner, lorsqu'il était duc de Champagne. « Ils s'approchèrent de la monta- » gne et l'environnèrent : comme ils ne pouvaient faire » sortir les assiégés de la basilique, ils y mirent le feu : » alors Ursion prit son épée et sortit : il fit un grand » carnage des asssiégeans ; car de tous ceux qu'il rencon- » trait, nul ne restait en vie. Là périt Trudulf, comte » du palais, et beaucoup d'autres encore qui furent cou- » chés par terre. Cependant Ursion ayant reçu un coup » à la cuisse, tomba et fut bientôt achevé par les hommes » qui se précipitèrent sur lui. Godeghisel en le voyant » se mit à crier : que l'on fasse la paix ; le plus grand » ennemi de nos maîtres est mort ! laissons la vie à Bert- » fred. » En effet, les bandes de Godeghisel ne pensaient déjà plus qu'à piller les richesses de la basilique. Bertfred profita de l'occasion, monta à cheval et se sauva au galop dans la ville de Verdun : là il s'enferma dans un oratoire voisin de la maison de l'évêque Ageric. Mais il paraît que Brunechild n'entendit pas que l'on fit grâce à Bertfred ; car « Hildebert en apprenant son évasion, ressentit une » vive douleur et dit : Si Bertfred m'a échappé, Godeg- » hisel ne m'échappera pas. » Godeghisel craignit : il as- sembla de nouveau ses gens et cerna l'oratoire. L'évêque voulut prendre la défense de Bertfred ; mais les assaillans

(1) *Greg. Tur.* hist. Franc. Lib. IX, cap. IX.

montèrent sur le toit et accablèrent le rebelle sous les tuiles et le mortier qui recouvraient l'édifice. L'évêque en eut une grande douleur; Hildebert eut beau lui envoyer des présents, jamais il ne put le consoler. Ageric mourut de chagrin parce qu'on avait tué Gonthram pour qui il avait répondu; parce que Bertfred avait été massacré dans l'oratoire de son église. Il avait gardé près de lui les enfans de Gonthram, et tous les jours il leur répétait en pleurant: C'est en haine de moi qu'on vous a laissés orphelins. « Or en ces jours-là, plusieurs Austra- » siens craignant le roi s'en allèrent dans d'autres contrées: » quelques-uns perdirent la dignité de duc, et d'autres » furent nommés à leur place. »

Brunechild sortait victorieuse de la lutte, lorsque le bon Gonthram, roi des Burgondes, déclara Hildebert héritier de ses états. Gonthram avait perdu tous ses fils: cependant il désirait beaucoup laisser un successeur *qui relevât sa race presque anéantie.* Il pouvait choisir entre le jeune Chlother, fils de Hilperik, et Hildebert, fils de Brunechild; il préféra le dernier *parce qu'il était déjà un homme:* ensuite il craignait que quelque jour l'envie ne prît aux Austrasiens d'*aller en Bourgogne.* En effet, la vingt-troisième année de son règne (584), un Gondowald, fils de Chlother I^er^ était venu de Constantinople se faire élever sur le bouclier dans les provinces méridionales de la Gaule. Banni par son père qui ne voulait pas le reconnaître, persécuté par ses frères, il avait cherché autrefois un asyle en Orient, à la cour des empereurs. Pendant qu'il se montrait aux différentes villes du midi, deux de ses compagnons de fortune se rendirent près du roi de Bourgogne pour lui exposer la justice de sa cause: ils déclarèrent à Gonthram que leur maître avait été appelé par tous les grands du royaume de Hildebert: suivant leur récit l'austrasien Gonthram Bose était allé à Cons-

tantinople presser Gondowald de se mettre en possession de sa royauté. Le bruit courait parmi les Burgondes que Brunechild l'avait fait venir, qu'elle devait l'aider à se faire roi et puis s'unir à lui par un mariage. Ce bruit avait quelque vraisemblance : Gondowald n'était pas, comme le croyait Gonthram, un Ballomer, un faux roi (1) : il était bien le fils de Chlother Ier. Né dans les Gaules, il avait été élevé avec soin et instruit dans les lettres : il avait passé plusieurs années à la cour brillante et polie de Constantinople : héritier de Chlother, il devait s'emparer, sans distinction, de tout le midi de la Gaule, jusqu'à la Seine, et faire de Paris le siége de sa puissance. L'union était bien assortie, et le plan admirablement concerté. En donnant sa main à Gondowald, Brunechild serait enfin maîtresse d'un véritable empire : derrière, elle aurait l'Austrasie qui fournirait des forces pour le défendre. Mais les provinces romaines du midi n'avaient aucune vigueur physique ni morale : la conquête avait jeté toute la population vaincue dans une sorte de langueur qui la rendait incapable d'efforts. Ensuite Gondowald ne se présentait pas sous l'aspect d'un guerrier : ce n'était point comme Theoderik-le-Grand et Alarik, un chef civilisé de conquérans demi-barbares, à la tête desquels il pût fonder un royaume : c'était un proscrit de famille, un enfant renié qui venait réclamer justice contre ses frères. Pour faire son petit empire romain, il lui fallait les bandes du Rhin et de la Moselle : elles étaient généralement disposées à lui prêter main-forte. Une chose manquait : les Austrasiens n'étaient pas dominés, comme Brunechild, par le souvenir de Rome ou du grand Theoderik : ils ne voyaient

(1) Il paraît certain que Gondowald était bien réellement le fils de Clotaire qui l'avait eu d'une femme de condition très-inférieure, et l'avait renié ensuite à cause de quelques soupçons sur la conduite de sa mère.

(Note de M. Guizot dans ses mémoires relatifs à l'histoire de France.)

que des présents et des terres à recevoir du nouveau roi. Leur volonté n'avait pas cette persévérance qui s'attache à une idée politique : rien n'était plus mobile. Pourtant si le projet venait à réussir, Gonthram perdait toute sa part d'héritage, car il n'avait point de villes au nord de la conquête. Lors donc qu'il fut informé de ce qui se passait, il fit inviter son neveu à un champ de Mars, où se réuniraient les leudes d'Austrasie et ceux de la Bourgogne. Hildebert se rendit à l'appel, mais plusieurs Austrasiens y manquèrent : on en conclut qu'ils étaient de ceux qui avaient appelé Gondowald. La chose fut bientôt mise au grand jour : Gonthram amena les deux envoyés devant Hildebert, et ils répétèrent ce qu'ils avaient déjà dit. Alors Gonthram donna son royaume au chef même de ceux qui voulaient le dépouiller. En présence des Austrasiens et des Burgondes, il mit une lance à la main de Hildebert : « Par ce signe, dit-il, j'exprime que je t'aban» donne tout mon royaume : dès ce moment possède » comme tiennes toutes les villes qui sont à moi : mets-les » sous ta puissance ; car mes péchés ont fait que de toute » ma race, il n'est resté que toi, qui es le fils de mon » frère : sois donc l'héritier de mes états ; tout autre en » sera exclu. » Cependant quelques Austrasiens pouvaient se soucier peu de Hildebert, et lui préférer Gondowald. Le roi des Burgondes tira son neveu à part : après lui avoir bien recommandé de ne jamais rien dire à personne de ce qu'il allait entendre, il lui désigna les leudes qu'il devait s'attacher par des présents, ceux qu'il devait craindre et surveiller. L'entretien fini, on dressa une table immense en plein air, et Gonthram y fit asseoir Burgondes et Austrasiens. Quand la bière commença à répandre la cordialité et la bonne humeur, Gonthram se leva et cria d'une voix assez forte pour être entendu partout : « Voyez, » ô guerriers, comme mon fils Hildebert est déjà grand :

» regardez-le, et prenez bien garde de le considérer » comme un enfant : laissez aujourd'hui ces choses mau- » vaises, ces actions téméraires auxquelles vous vous » livrez : Hildebert est maintenant le seul roi à qui vous » deviez obéir. » Le lendemain on se retrouva à la même table et encore le jour suivant ; chaque fois on se livra à tous les accès de la gaieté barbare. Les deux rois se quittèrent après s'être fait des présents, et les leudes reprirent le chemin de leurs habitations respectives, mieux disposés pour Hildebert et Gonthram que pour le fils de Chlother.

Gondowald fut abandonné ; un faux avis que lui donna Gonthram au nom de Brunechild, hâta encore sa perte. Assiégé sans ressources dans la ville de Comminges, trompé de nouveau par les promesses perfides du patrice Mummolus, il sortit pour se remettre entre les mains du roi des Burgondes. Ollon et Gonthram Bose l'accompagnaient : à quelque distance de la porte, ils se trouvèrent sur une colline escarpée qui formait une vallée profonde au tour de la ville. Gondowald marchait sans défiance : tout-à-coup Ollon le poussa sur la pente et lui porta un roide coup de lance, en criant : Voilà votre Ballomer qui se dit frère et fils de roi. La pointe tomba sur les anneaux de la cuirasse, et Gondowald roula jusqu'au fond du précipice. Il se relevait : aussitôt Gonthram Bose l'ajusta d'une pierre qui lui brisa la tête.

Cette troisième catastrophe avait encore une fois renversé toutes les espérances de Brunechild : mais ses triomphes sur les Austrasiens l'avaient un peu dédommagée, et le roi Gonthram acheva de réparer le mal en confirmant la parole donnée à Hildebert. L'année même qui suivit la mort de Rauching et de ses associés (587), les évêques et les leudes des deux royaumes s'assemblèrent dans une plaine près d'Andelys, et Grégoire de Tours lut devant eux un acte authentique où il était dit que lorsque le roi

Gonthram mourrait, Hildebert serait roi des deux peuples. Les leudes consentirent à l'arrangement, à condition que Brunechild ne pourrait plus à l'avenir leur prendre leurs terres ou leurs trésors. Voici comment ils stipulèrent : « Tout ce que les rois ont donné aux églises ou aux » leudes, tout ce qu'ils voudront encore leur donner, pour » des causes justes et par la miséricorde de Dieu, sera » maintenu inébranlablement. Chaque fidèle, pour ce qui » lui appartient par la loi et la justice dans les deux royaumes, ne souffrira aucun préjudice ; mais on le remettra » en possession de tout ce qui lui est dû, et il pourra en » jouir. Ceux qui, pendant les interrègnes, ont perdu quelque chose sans l'avoir mérité, seront entendus, et on » leur fera restitution. Tout ce que chacun a reçu de la » munificence des rois précédens, jusqu'au trépas du roi » Chlother Ier, de glorieuse mémoire, il le possédera en » pleine sécurité, et tout ce qu'on aura enlevé aux fidèles » depuis cette époque, on le leur rendra sur-le-champ. » Les choses ainsi réglées, les deux parties jurèrent par le nom de Dieut tout-puissant, par l'indivisible trinité, par le jour terrible du jugement, qu'elles observeraient inviolablement, sans tromperie ou fraude, ce qui avait été écrit (587).

La perspective de deux royaumes dut flatter l'âme de Brunechild. Pour Gonthram il ne se sentit pas entièrement rassuré : il était peureux, et puis il savait combien la fille d'Athanaghild désirait régner sur une vaste étendue de territoire. Les Wisigoths n'avaient pas comme les hommes d'origine franke, la coutume de partager les états en petits royaumes ; chez eux point de divisions ; ils avaient adopté l'idée Romaine de l'unité politique : aussi le roi des Burgondes tremblait que la mère de son héritier futur ne perdît patience. Au milieu de ses transes, il fit deux affronts publics à la reine d'Austrasie. « Une fois, dit

» Grégoire de Tours, Brunechild fit faire un bouclier » d'une merveilleuse grandeur ; il était d'or et enrichi de » pierres précieuses : elle fit faire aussi deux de ces vases » de bois qu'on appelle vulgairement *bacchinon*, égale- » ment ornés d'or et de pierreries. Elle envoya ces objets » au roi d'Espagne et chargea de la commission Ebreghisel » qui était allé déjà plusieurs fois en ambassade dans ce » même pays. Lorsqu'il fut parti, on vint dire à Gonthram » que Brunechild envoyait des présents aux fils de Gon- » dowald. A cette nouvelle, le roi ordonna de faire une » garde rigoureuse sur tous les chemins de son royaume, » afin que nul ne pût passer sans avoir été soigneusement » examiné : on fouillait jusque dans les habits des voya- » geurs, dans leurs chaussures, dans tous leurs effets pour » voir s'ils n'y portaient pas de lettres cachées. Ebreghisel » en arrivant à Paris avec les présents fut arrêté par le » duc Ebracher et conduit à Gonthram. Le roi lui dit : » O le plus misérable de tous les hommes ! ne te suffisait-il » pas d'aider à un projet impudique en invitant au mariage » avec Brunechild ce Ballomer que vous appelez Gon- » dowald, et que mon bras a dompté lorsqu'il voulait » soumettre mon royaume à sa puissance? Voilà que » maintenant vous envoyez des présents à ses fils pour » qu'ils reviennent dans les Gaules et qu'ils m'ôtent la » vie. Tu n'iras donc pas où tu voulais, mais certainement » tu mourras ; car ta mission est dirigée contre nous. » Ebreghisel nia ce qu'on lui imputait, assurant qu'il ne » connaissait rien de semblable ; que bien sûrement il » portait des présents à Reccared, parce qu'il devait » épouser Chlodsvinthe, sœur du roi Hildebert. Le roi » crut à ses paroles et le laissa aller : celui-ci continua » sa route avec les objets dont il était chargé. »

Quelque temps après, « pendant que le roi Hildebert » était avec sa mère et sa femme sur le territoire de la

» ville qu'on appelle Strataburgum (1), les hommes les » plus vaillans des villes de Soissons et de Meaux vinrent » lui dire : Donne-nous un de tes fils, afin que nous lui » obéissions, et que possédant comme gage, au milieu de » nous, quelqu'un de ta race, nous résistions plus forte- » ment à nos ennemis, nous défendions ta ville avec plus » d'ardeur. Réjoui de ces paroles, il prit la résolution » de leur envoyer son fils aîné Theodebert. Le sixième » mois de cette année (590), après avoir nommé des » comtes, des domestiques, des intendants, des gouver- » neurs et tous les gens nécessaires au service royal, » il fit partir son fils avec eux, suivant le désir des » hommes qui le lui avaient demandé : le peuple le reçut » avec joie, priant la bonté divine de lui donner longue » vie à lui et à son père (2). » Les Franks établis sur les limites occidentales de l'Austrasie se trouvaient par leur position, comme des gardes avancées contre les Neustriens : tous les jours ils avaient à repousser des agressions. Réunis autour d'un roi, ils devaient prendre une attitude plus imposante ; ce roi d'ailleurs amenerait encore avec lui des hommes de guerre, et les Austrasiens du Rhin et de la Moselle seraient moins indifférens aux combats soutenus loin d'eux sur le vague territoire de la *Mark* ou de la frontière. Cette mesure menaçait surtout les Franks de Neustrie sur qui le timide Gonthram s'appuyait toujours. Lorsqu'on vint lui dénoncer la chose, il fit de nouveau fermer tous les chemins de la Bourgogne et se plaignit amèrement : « Mon neveu, disait-il, envoie son » fils à Soissons pour le faire entrer à Paris et m'enlever » mon royaume. Il lançait aussi beaucoup d'invectives » contre Brunechild, disant que cela n'arrivait que par

(1) Strasbourg.

(2) *Greg. Tur.* Hist. Franc., Lib. IX, cap. XXVIII, XXXVI.

» ses conseils : il ajoutait même qu'elle avait autrefois » invité le fils de Gondowald à venir l'épouser. En con- » séquence il ordonna qu'un synode d'évêques fût assemblé » pour le commencement du mois de novembre ; mais » plusieurs prélats qui se hâtaient d'arriver des extrémités » des Gaules, s'en retournèrent, parce que Brunechild » se lava par serment du crime dont elle était accusée. » Gonthram rouvrit les chemins de son royaume et per- » mit à ceux qui voudraient, d'approcher du roi Hil- » debert. »

En attendant le précieux héritage, l'affaire principale de Brunechild était de se tenir en garde contre les Austrasiens. Gonthram Bose, Rauching, Ursion et Bertfred avaient été tués ; la force ne leur avait pas réussi. Quelques autres imaginèrent des moyens différens : ils essayèrent contre la reine les conseils d'une femme. Cette fois le complot fut ourdi au sein même du palais, et il semble que plusieurs employés de la cour se soient laissé gagner par les mécontents ou les partisans de Fredegonde. Grégoire de Tours raconte ainsi cette nouvelle tentative :

« Après avoir donné le jour à un enfant qui ensuite » était mort, la reine Faileuba, femme de Hildebert, se » trouvait malade : il lui vint alors aux oreilles que quel- » ques-uns conspiraient contre elle et contre Brunechild. » Lorsqu'elle fut délivrée de son mal, elle se présenta » devant le roi et lui fit connaître ainsi qu'à sa mère tout » ce qu'elle avait appris. Voici quelles furent ses révé- » lations : Septimina, nourrice des enfans de Hildebert, » devait conseiller au roi de chasser sa mère et de renvoyer » son épouse pour en prendre une autre : par là les conjurés » pourraient faire librement tout ce qui leur plairait, ou » du moins en obtenir la permission de Hildebert. Si » le roi refusait d'obéir à ces conseils, on le ferait périr » par des maléfices et on donnerait le royaume à ses

» enfans; mais on chasserait leur mère et leur aïeule; » eux seuls gouverneraient. Faileuba dénonça comme » complices de la trame Sunnighisel, comte de l'étable, » Gallomagne, référendaire, et Droctulf qui partageait » avec Septimina le soin des enfans du roi (1). » Droctulf et Septimina furent arrêtés : on les attacha à des poteaux et on les frappa de baguettes, jusqu'à ce qu'ils dénonçèrent Sunnighisel et Gallomagne. Ceux-ci s'enfuirent dans une église : Hildebert les fit sortir en leur promettant la vie. Cependant leur crime méritait une punition : ils furent jugés conformément à la loi romaine, et on leur appliqua exactement les peines qu'elle prononçait pour chaque condition. Septimina était esclave : elle fut battue de verges, marquée d'un fer chaud au visage et reléguée à Marilegium (2) pour y tourner la meule. Droctulf était homme libre ; on lui coupa les oreilles et on le condamna à cultiver la vigne. Sunnighisel et Gallomagne subirent la peine des magistrats ; ils furent envoyés en exil (589).

Fredegonde n'était pas moins opiniâtre dans sa haine que les Austrasiens. L'année suivante, « pendant que le » roi entrait dans son oratoire de Marilegium, ses esclaves » aperçurent un inconnu qui se tenait caché dans l'éloi- » gnement. Ils lui dirent : Qui es-tu? D'où viens-tu? » Que fais-tu ici? car nous ne te connaissons pas. Il ré- » pondit : Je suis des vôtres ; mais encore plus vîte qu'il » n'a parlé, on le jette hors de l'oratoire et on l'interroge. » Aussitôt il avoue que la reine Fredegonde l'a envoyé » pour assassiner le roi ; il ajouta : Nous sommes douze » hommes envoyés par elle : nous sommes venus ici au » nombre de six : les six autres sont restés à Soissons pour » séduire le fils du roi ; pour moi, pendant que j'attendais

(1) *Gregor. Tur.* hist. Franc. Lib. IX, cap. XXXVIII.

(2) Marlheim, bourg d'Alsace, à trois lieues de Strasbourg.

» dans l'oratoire l'occasion de poignarder Hildebert, saisi » de crainte, je n'ai pu me résoudre à exécuter mon » dessein. Quand il eut fini de parler, on le livra à de » cruels tourments, et il dénonça plusieurs complices : » on les arrêta en différents lieux ; les uns furent mis en » prison : à d'autres on coupa les mains ou le nez et les » oreilles pour les livrer à la risée publique : plusieurs » redoutant des supplices variés se percèrent en prison » de leurs propres épées : quelques-uns succombèrent » dans le cours des tortures par lesquelles on vengeait » Hildebert (1). »

Gallomagne et Sunnighisel exilés l'année précédente avaient été rappelés à la prière du roi Gonthram : on arrêta de nouveau Sunnighisel et on lui fit subir d'horribles tourments. « Chaque jour on le frappait de verges et de » courroies ; lorsque ses plaies commençaient à se fermer, » on renouvelait son supplice. Il s'avoua coupable de » divers crimes et ajouta dans ses aveux que l'évêque de » Rheims, Egidius, était un des associés de Rauching, » d'Ursion et de Bertfred, pour tuer Hildebert. » Sur-le-champ on saisit l'évêque, et quoiqu'il fût affaibli par une longue maladie, on le conduisit dans la ville de Metz où il fut mis sous bonne garde. Le roi fit convoquer tous les évêques pour juger sa cause : ils devaient s'assembler au mois d'octobre, dans la ville de Verdun : mais ce terme écoulé, on les fit venir à Metz, et l'évêque fut amené devant eux. « Alors le roi dit publiquement qu'Egidius » était son ennemi et un traître pour tout le royaume, » après quoi, il chargea le duc Ennodius de poursuivre » l'affaire. Ennodius commença par cette demande : Dis-» moi, ô évêque, quelle pensée avais-tu, lorsqu'aban-» donnant le roi qui t'accordait dans sa ville les honneurs » de l'épiscopat, tu te dévouais à Hilperik, lui qui a

(1) *Greg. Tur.* hist. Franc. Lib. X, cap. XVIII.

» toujours été l'ennemi de notre maître, qui a fait périr
» son père, condamné sa mère à l'exil, et envahi son
» royaume? Et c'est dans les villes mêmes qu'il a injus-
» tement réduites sous sa puissance, que tu as reçu de
» son fisc plusieurs domaines! A cela Egidius répondit :
» Que j'aie été l'ami de Hilperik, c'est ce que je ne puis
» nier : cependant mon amitié n'a rien suscité de contraire
» au bien de Hildebert : les terres dont tu parles, m'ont
» été accordées par les chartes de ce dernier roi. L'évêque
» ayant montré les chartes, le roi affirma qu'il ne les
» avait pas données : on appela Othon qui dans ce temps,
» était référendaire, et dont on avait cru d'abord recon-
» naître la signature. Il vint et déclara qu'il n'avait pas
» signé : en effet son écriture était contrefaite dans l'acte
» de donation : ainsi l'évêque fut d'abord convaincu de
» faux. Ensuite on produisit des lettres écrites à Hilperik
» et renfermant bon nombre d'invectives contre Brune-
» child : on en montra aussi de Hilperik à l'évêque où
» il était dit entre autres choses : *Si on ne coupe la racine*
» *d'une plante, la tige qui sort de terre, ne séchera*
» *point :* par là on signifiait évidemment qu'il fallait ren-
» verser Brunechild et accabler Hildebert. L'évêque nia
» qu'il eût envoyé ces lettres en son nom, ou qu'il les
» eût reçues en réponse de Hilperik ; on fit comparaître
» un de ses serviteurs de confiance qui avait tenu compte
» de ces écrits dans des volumes de chartes, et les juges
» ne purent douter qu'il ne les eût réellement envoyées.
» Après cela on produisit des traités conclus au nom des
» rois Hildebert et Hilperik : il y était convenu que les
» deux rois chasseraient Gonthram et se partageraient ses
» villes et son royaume. Le roi assura qu'il n'y avait
» nullement participé : Pourquoi, dit-il, as-tu excité mes
» oncles l'un contre l'autre, pour élever entre eux une
» guerre civile? Tu es cause qu'une armée a ravagé et

» dépeuplé la ville de Bourges, le canton d'Etampes et le
» château de Melun. Dans cette guerre beaucoup d'hom-
» mes ont perdu la vie: mais Dieu, je pense, te rede-
» mandera leurs âmes au jour du jugement. Pour ces
» choses, l'évêque ne put les nier; car la même conven-
» tion était écrite sur un cahier renfermé dans une cassette
» du roi Hilperik. Elle était tombée entre les mains de
» Hildebert, lorsqu'après l'assassinat de Hilperik, on lui
» avait apporté ses trésors de Chelles, maison des champs
» qui dépendait de Paris. Comme on discutait longue-
» ment sur tous ces griefs, arriva Epiphane, abbé de
» la basilique de Saint-Remi: il dit qu'Egidius avait reçu
» deux mille sous d'or et beaucoup de joyaux précieux,
» pour garder amitié à Hilperik. Après lui parurent encore
» les envoyés qui étaient allés avec Egidius vers Hilperik:
» après nous avoir laissés, dirent-ils, il a parlé seul et
» long-temps avec le roi: mais nous n'avons rien su de
» leur entretien: nous ne l'avons compris que plus tard
» par les malheurs qui arrivèrent. L'évêque voulant re-
» pousser cette accusation, l'abbé qui avait toujours été
» dans le secret de ses conseils, nomma l'homme qui avait
» apporté les sous, et le lieu où il les avait déposés; il
» raconta clairement la manière dont on était convenu
» de perdre Gonthram et de détruire son royaume. Egidius
» convaincu de ces faits les avoua dans la suite. Les évêques
» appelés pour le jugement ayant entendu ces choses,
» et soupirant de voir un prêtre du Seigneur complice de
» si grands crimes, demandèrent pour lui un délai de
» trois jours: ils espéraient qu'Egidius se recueillant en
» lui-même pourrait trouver quelque moyen de se justifier.
» Lorsque le troisième jour vint à luire, ils s'assemblèrent
» dans l'église et demandèrent à l'évêque s'il avait quelque
» chose à dire pour sa défense; mais tout rempli de confu-
» sion il répondit: Ne tardez plus à porter votre sentence

» contre un coupable; je sais que, pour le crime de » lèze-majesté, je suis digne de mort, moi qui ai toujours » marché contrairement au bien de ce roi et à celui de » sa mère. C'est par mes conseils que se sont livrés tant » de combats qui ont dépeuplé plusieurs parties des » Gaules. Les évêques ayant ouï ces aveux s'affligèrent » beaucoup des désordres de leur frère: après lui avoir » obtenu la vie, ils lui lurent les décrets des canons » et le dégradèrent de la dignité sacerdotale: il fut con- » damné à l'exil et conduit dans la ville d'Argentoratum » appelée aujourd'hui Strataburgum. On lui substitua » dans l'épiscopat Romulf, fils du duc Lupus, déjà revêtu » de l'honneur de la prêtrise (1). »

Le bruit de toutes ces condamnations répandit encore une fois la terreur et la haine chez les hommes du royaume de l'Est. Dans ce moment de calme, arriva l'héritage promis: Gonthram mourut en paix, et Hildebert fut roi des Burgondes (593). Dès que Brunechild fut maîtresse en Austrasie et en Bourgogne, sa première pensée fut de venger Galesvinthe, Sighebert et Merowig. Il était bien facile d'arracher la Neustrie à Fredegonde: le bon Gonthram n'était plus là pour la défendre: le moment semblait venu de réaliser le grand empire. Mais pour accomplir l'œuvre, il fallut se servir de barbares. Les Neustriens menacés d'une spoliation à la manière des hommes d'outre-Rhin, s'armèrent de courage, et la ruse puérile d'une femme leur fit gagner la victoire. L'auteur des Gestes des rois Franks raconte ainsi cette guerre aussi funeste que singulière: « En ce temps-là, les Austrasiens, les » Burgondes et les auxiliaires d'au-delà du Rhin se réu- » nirent en fort grand nombre (593). Avec leurs patrices » Gondebald et Wintrion, ils traversent la Champagne

(1) *Greg. Tur.* Lib. X, cap. XIX.

» et arrivent sur le territoire de Soissons où ils font le » ravage. A cette nouvelle, Fredegonde, Landrik et tous » les autres chefs des Franks neustriens rassemblèrent » leur armée. Fredegonde vint à Brinnacum (1) et » fit beaucoup de présents aux hommes de guerre, les » exhortant à bien se battre contre leurs ennemis. Comme » elle voyait que l'armée des Austrasiens était immense, » elle réunit les chefs Neustriens et leur donna conseil, » disant: Levons-nous pendant la nuit, et prenant avec » nous des lanternes, marchons contre nos ennemis. Pour » que leurs sentinelles ne puissent nous voir, les hommes » des premiers rangs porteront dans leurs mains des » branches d'arbres; des sonnettes seront attachées à leurs » chevaux. Aussitôt que le jour paraîtra, jetons-nous sur » cette armée; peut-être serons-nous vainqueurs. Le con- » seil plut, et le jour du combat fut désigné: le lieu était » Trucciacum (2), sur le territoire de Soissons. Suivant » l'avis qu'elle-même a donné, Fredegonde se lève pendant » la nuit: on prépare les armes, on prend des branches » d'arbres, on monte à cheval et on arrive à Trucciacum. » La reine portait le petit Chlother dans ses bras. » Or il faut savoir que les Austrasiens avaient encore la vieille et barbare coutume de boire la bière jusqu'à l'ivresse, surtout les jours de combat. Chez eux encore s'était conservé l'usage d'attacher des clochettes au cou des ani- maux, quand on les lâchait dans les pâturages (3): s'ils

(1) Braine, à quatre lieues de Soissons, sur la Vesle.

(2) Aujourd'hui Troucy.

(3) Si quelqu'un vole la sonnette d'un cheval ou d'un bœuf, qu'il paie un sol d'amende. Pour la sonnette d'une vache, deux tiers de sol; pour celle du petit bétail, un tiers de sol. (*Lex Bajuv.* Tit. XI.)

Mos quippe antiquis inoleverat Francis et maximè Austrasiis ut pascentibus equis tintinnabula imponerent: quòd si forte longiùs pascendo aberrassent, eorum sonitu dignosci possent.

(Aimoini hist. Franc. lib. III.)

venaient à trop s'écarter, on en était averti par le son de l'airain. « Lorsque les gardes austrasiennes virent les » branches d'arbres et qu'elles entendirent le bruit des » sonnettes, chacun dit à son voisin : Hier ce lieu n'était-il » pas une plaine ? D'où vient donc que nous y voyons au- » jourd'hui des forêts? Mais l'autre se mettait à rire, » disant : Tu as trop bu et maintenant tu déraisonnes : » n'entends-tu pas que ce sont les clochettes ne nos che- » vaux qui paissent le long de cette forêt? Pendant ce » temps le jour vint à paraître : les Neustriens se préci- » pitèrent sur les Austrasiens au son des trompettes et en » tuèrent la plus grande partie : les hommes tombèrent » en foule depuis le plus petit jusqu'au plus grand. » Gondebald et Wintrion eurent peine à fuir : Landrik » poursuivit Wintrion qui ne s'échappa que par l'extrême » vitesse de son cheval. Fredegonde s'avança jusqu'à » Rheims, brûla et ravagea la Champagne, après quoi » elle revint à Soissons avec son armée chargée de dé- » pouilles. »

Ainsi Fredegonde fut sauvée, et ce roi de qui Brunechild tirait toute sa puissance, mourut trois ans après (596). Il laissait deux fils encore jeunes : Theodebert, l'aîné, était âgé de dix ans ; Theoderik en avait neuf. Il fallait un partage, et il se fit au grand déplaisir de la reine. Les Franks n'avaient guère les idées abstraites de la puissance politique : ce que les chroniques latines appellent *un royaume*, était pour eux une étendue de terre dont chaque enfant devait avoir son morceau : en conséquence Theodebert fut reconnu par les Austrasiens et Theoderik par les Burgondes. Brunechild eut donc à se décider entre le royaume de l'Est ou celui de Bourgogne. Le choix n'était pas douteux : les Austrasiens avaient pour chef le moins intelligent des fils de Hildebert : il était à peu-près sûr que maîtres absolus sous un enfant imbécille, ils iraient

tôt ou tard en Bourgogne, s'en partageraient les dépouilles et peut-être le territoire. Brunechild resta près de Theodebert en Austrasie pour continuer en son nom cette puissance cachée qu'elle avait eue sous Hildebert.

On peut dire que son gouvernement jusque-là n'avait pas été sans gloire. Pendant qu'elle réprimait avec tant de persévérance les hommes qui ne voulaient pas se ranger à la loi, elle imposait aux nations voisines par l'éclat de son administration. La cour d'Orient entretenait une correspondance suivie avec le roi des Austrasiens ; le pape saint Grégoire écrivait à Hildebert et à *Brunechild, reine des Franks*. Par une rencontre digne de remarque, saint Grégoire fut, après la chute de l'empire, le grand régulateur du gouvernement de l'Eglise. Conquérir à la religion les barbares du Nord que l'Océan ou le Rhin retenait en dehors du christianisme et de la civilisation ; maintenir la loi religieuse chez les nations chrétiennes du Midi ; unir le monde, s'il se pouvait, dans une foi commune, sous l'autorité de Rome, la mère de toutes les églises ; telle fut la grande pensée qui l'occupa toute sa vie. En Occident, l'Austrasie était la limite des deux populations. Elle, surtout, pouvait aider au travail chez les barbares et chez les chrétiens : aussi les lettres nombreuses de Grégoire à Brunechild ou à ses enfans n'ont guère qu'un objet : la conservation des bonnes mœurs parmi le clergé, l'observance rigide des règles canoniques, le maintien de la hiérarchie, la conversion des peuples idolâtres de l'Angleterre et de la Germanie. Brunechild naturellement religieuse et amie de tout ce qui tendait à l'ordre, secondait de son autorité les efforts de la cour de Rome. Ceci nous explique bien comment cette femme si sévère pour le clergé inférieur, était en Occident le bras droit du chef de l'Église. Ce n'était point une flatterie lorsque Grégoire lui écrivait : « Autant un roi est supérieur en

» dignité aux autres hommes, autant votre royaume s'élève » au-dessus des autres nations. Comme un phare répand » dans l'obscurité de la nuit sa lumière éclatante, ainsi » la splendeur de votre foi rayonne au milieu des nations » plongées dans les ténèbres de l'erreur (1). » Rien n'exprime mieux la confiance qu'il avait dans Brunechild, que le commencement de la vingt-troisième lettre :

« Entre autres choses qui montrent de quels biens la bonté divine vous a comblée, quelle piété singulière la grâce d'en haut a mise en vous, celle-ci est évidente : je veux dire la prudence avec laquelle vous gouvernez les cœurs farouches des peuples idolâtres, la sagesse dont vous ornez la puissance royale. Or, comme par ce double mérite vous êtes supérieure à beaucoup d'autres nations, et que vous les surpassez par votre foi, nous avons une entière confiance en vous pour la correction des abus. La lettre que vous nous avez déjà écrite, témoigne bien avec quelle ardeur votre Excellence a reçu notre exhortation, avec quelle dévotion elle s'empresse de la mettre en pratique. »

En 597 Grégoire fit partir le moine Augustin avec quelques autres missionnaires pour convertir les Anglo-Saxons de la Grande-Bretagne. Les envoyés passèrent par l'Austrasie avec des lettres de recommandation adressées à Brunechild : celle-ci leur fit un accueil magnifique ; elle les défraya pendant le reste du voyage et les fit accompagner de prêtres francs pour leur servir d'interprètes chez les Saxons. Augustin et ses compagnons racontèrent avec enthousiasme comment on les avait traités en Austrasie, et Grégoire remercia la reine par la lettre suivante :

« Nous rendons grâces au Dieu tout-puissant qui, entre autres dons de sa bonté qu'il a départis à votre Excellence,

(1) *Gregorii papæ epistol.* VI. *Childeberto regi. Franc.*

vous a remplie tellement de l'amour de la religion chrétienne, que vous ne cessez de faire, avec un cœur ardent et un zèle pieux, tout ce que vous savez nécessaire au gain des âmes et à la propagation de la foi. Les faveurs insignes, l'accueil si distingué que vous avez fait à notre très-vénérable frère et co-évêque Augustin, lorsqu'il partait pour le pays des Angles, nous ont été connus d'abord par la voix de la renommée, puis par le récit détaillé de quelques moines qu'Augustin a renvoyés vers nous. Ils admireront ces fruits de votre piété, ceux qui ne savent pas le nombre de vos bienfaits; mais nous à qui l'expérience les a fait connaître, nous n'en sommes pas surpris; nous nous en réjouissons, parce qu'en faisant le bien aux autres vous vous sauvez vous-même. Votre Excellence sait déjà combien de merveilles le rédempteur a fait éclater dans la conversion dudit peuple des Angles. Vous devez en ressentir une grande joie; car de toutes vos bonnes œuvres, nulle n'a un mérite aussi grand. C'est par vous, après Dieu, que la parole du Seigneur s'est fait entendre dans ces contrées. Celui qui aide au bien des autres, fait le sien: mais pour que les fruits de vos travaux soient de jour en jour plus abondants, nous vous prions de soutenir de votre protection bienveillante, de secourir en toutes choses, les moines porteurs des présentes lettres. Nous les envoyons avec nos très-chers fils Laurent prêtre et Mélitus abbé, vers notre très-révérend frère et co-évêque qui nous a fait savoir que ses compagnons ne suffisent pas à l'ouvrage. Si les bons commencemens de votre Excellence sont suivis d'œuvres toujours meilleures; si nos travaux ne rencontrent jamais en vous d'obstacles et de difficultés, la miséricorde de Dieu descendra d'autant plus grande sur vous et vos enfans, que dans de pareilles occasions et pour son amour, vous vous serez montrée vous-même miséricordieuse. »

A l'époque où nous sommes (596), finit l'histoire de Grégoire de Tours, et Frédégaire est maintenant notre principal guide: c'est dire qu'à un historien naïf et bien informé, succède un chroniqueur souvent aride, qui ne sait guère sur Brunechild que quelques traditions en vogue de son temps parmi les Austrasiens. Aussi à la science des faits il supplée ordinairement par ces incidens étranges ou merveilleux que le peuple accueille volontiers sur le compte des grands personnages. Pourtant nous essaierons de pousser notre récit jusqu'au bout, en nous éclairant, autant que possible, du passé, en opposant le bon sens à l'invraisemblance et à l'absurdité.

Lorsque Hildebert eut cessé de vivre, un enfant de dix ans fut roi sur la terre de l'Est. La grande question fut de savoir s'il écouterait Brunechild ou les Austrasiens. Pour Fredegonde, elle n'eut pas le temps de mettre à profit la situation de son ennemie: elle mourut l'année suivante (597), et la reine d'Austrasie n'eut plus à craindre les couteaux empoisonnés. Mais l'embarras de Brunechild était d'accoutumer Theodebert à faire exécuter ce qu'elle demanderait. Elle n'avait plus les grâces de la jeunesse: tout dépendait maintenant de la femme que prendrait le jeune roi: elle acheta une esclave fort belle nommée Blichild et la donna pour épouse à son petit-fils. Cette fois l'adroite Wisigothe s'était trompée dans son calcul: soit que l'esclave fût d'une naissance illustre, soit qu'elle prît tout-à-coup les sentimens d'une parvenue, dès qu'elle eut changé de costume, « elle ne se crut pas au-dessous de son ancienne maîtresse (1). » Il paraît toutefois que la vieille reine fut encore assez habile pour conserver quelqu'influence: Frédégaire nous dit sèchement que la troisième année du règne de Theo-

(1) *Fredegarii scholastici chronicon*, cap. XXXV.

debert elle fit tuer le duc Wintrion (599). Le premier narrateur expose toujours avec détail les causes de ces exécutions sanglantes qu'il nous raconte : Frédégaire énonce le fait et rien de plus : s'il y ajoute, c'est pour supposer une intention coupable à celle qui en est l'auteur. Cependant un mot de Grégoire de Tours semble jeter quelque défaveur sur ce personnage. Il nous dit qu'en l'année 585, il fut chassé par les siens de son duché de Champagne et qu'on faillit le tuer. Mais Brunechild ne devait plus gagner la partie. Elle n'était pas entièrement maîtresse de son petit-fils : les Franks conspirèrent, et Blichild, comme Faileuba, ne vint pas avertir l'aïeule de Theodebert. « En l'année 599, dit brusquement le chroniqueur, la » reine Brunechild fut jetée hors du royaume par les » Austrasiens. Un pauvre homme la trouva toute seule » sur le territoire de Champagne : à sa prière, il la con- » duisit près de Theoderik. Celui-ci l'accueillit volontiers » et la traita avec honneur. (1) » Les leudes ne furent donc plus gênés en Austrasie ; car Theodebert *était d'un esprit simple*, et l'esclave barbare qui le gouvernait ne savait pas le droit romain : « Aussi tous les Austrasiens aimèrent beaucoup la nouvelle reine (2). »

Lorsque Brunechild fut au milieu des Franks Burgondes, elle essaya chez eux son administration impériale. Là les

---

(1) J'avoue que je ne crois pas bien fort aux circonstances bizarres dont le chroniqueur fait accompagner l'expulsion de Brunechild. Il ajoute que par reconnaissance, elle fit donner à son conducteur l'évêché de la ville d'Auxerre. Or, à cette époque, suivant le calcul de plusieurs critiques, le siége épiscopal d'Auxerre était occupé par Annacharius Desiderius qui lui succéda, n'était pas un pauvre, mais un personnage fort distingué puisqu'il tenait par le sang à la famille des Mérovingiens.

(*Coint. annal. Franc. D. Ruinart in Fredeg.*, p. 602, cités par D. Calmet.)

(2) *Fredeg. Schol. chronic.* cap. XXXV.

hommes n'étaient guère moins intraitables qu'en Austrasie (1): elle trouva des résistances. La septième année du règne de Theoderik (603), dit Frédégaire, le patrice Egila est garrotté et « mis à mort par l'instigation de Brunechild. » Selon le même écrivain, « elle n'avait pour cela aucune cause juste, seulement elle voulait s'emparer des trésors du patrice. » Quoi qu'il en soit, elle accrut chaque jour son influence. Le maire du palais, Bertoald, ayant été tué en combattant à outrance les Neustriens, elle fit mettre à sa place le romain Protadius qui depuis long-temps la servait de ses conseils (605). « Protadius, suivant le témoignage moitié véridique du chroniqueur, » était un homme très-rusé ; il ne travaillait qu'à humilier » tous les personnages de noble origine, parce qu'il ne » pouvait souffrir d'homme puissant et capable de lui » enlever sa dignité : enfin il ne s'occupait qu'à remplir » les trésors du roi : c'est pourquoi il se fit autant d'en» nemis qu'il y avait de Franks dans la Bourgogne. » Mais Brunechild ne posséda pas long-temps l'habile Protadius. Elle n'avait pas perdu l'espoir de régner encore en Austrasie : il ne s'agissait que de lui donner pour maître le chef des Burgondes, bien plus docile que Theodebert. « Elle répétait toujours à Theoderik qu'il devait faire marcher son armée contre Theodebert, parce qu'il n'était pas son frère, mais le fils d'un jardinier (2). » Protadius appuya le conseil, et par l'ordre de Theoderik l'armée se mit en mouvement (606).

Les Burgondes allaient malgré eux attaquer les farouches guerriers du Nord pour une querelle qui n'était pas la leur.

(1) Le roi Gonthram les menaçait toujours d'en faire tuer un ou deux pour apprendre aux autres la soumission. Une preuve non moins éclatante est le meurtre de Protadius.

(2) Ceci paraît encore un de ces bruits populaires, accrédités par là même qu'ils sont absurdes et calomnieux.

Lorsque Theoderik fut arrivé à Carracciacum (1), il fit arrêter l'armée et déploya ses tentes. Dans ce moment de repos, les leudes se réunirent autour de lui et l'engagèrent à faire la paix avec le roi d'Austrasie : Protadius seul insista pour qu'on livrât bataille. « Pendant que Theoderik était » à une petite distance du camp, les hommes de guerre » trouvant l'occasion favorable se jetèrent sur Protadius, » disant : Il vaut mieux faire mourir un homme que » mettre toute l'armée en danger. Protadius était dans la » tente du roi, jouant à une table avec Pierre, le premier » médecin. L'armée l'investit de toute part ; et comme » d'autres leudes s'étaient saisis de Theoderik pour l'em- » pêcher de se porter vers la tente, il envoya Uncelen » signifier de sa part à l'armée de ne rien faire contre » Protadius. Aussitôt Uncelen vint dire : Voici l'ordre de » notre maître Theoderik : Que l'on tue Protadius. Alors » on se précipite sur lui, on fend la tente du roi avec les » épées, et Protadius est massacré. Theoderik tout troublé » fut forcé de conclure la paix avec son frère, et les » deux armées retournèrent sans dommages dans leurs » foyers (2). »

A la place de Protadius, Brunechild fit nommer un autre romain nommé Claudius. Il était aussi habile que le premier, mais plus doux, aussi Frédégaire en fait grand éloge. « C'était un homme prudent, agréable dans ses » paroles, bon pour toutes choses, patient, sage au » conseil, instruit dans les lettres, rempli de fidélité et » curieux de posséder l'amitié de tout le monde. Redou- » tant le sort de ses prédécesseurs, il montra dans ce haut » rang de la douceur et de la patience. » Cependant, sous le nouveau conseiller, Brunechild punit sévèrement

(1) Ou Carisiacum, aujourd'hui Kiersy sur l'Oise.
(2) *Fred. schol. chronic.* cap. XXVII.

les meurtriers de Protadius : elle fit couper un pied à Uncelen, le dépouilla de tous ses biens et le réduisit à la misère. Le patrice Ulf ou Wolf avait aussi participé à la mort du ministre : Theoderik le fit tuer dans la métairie de Favernay. Richomer, romain d'origine, obtint sa dignité.

Mais les leudes ne gênaient pas seuls le gouvernement de Brunechild : elle craignait l'influence des femmes sur l'âme des chefs qu'elle gouvernait. On a vu combien Faileuba lui était soumise (1) ; après la mort de Hildebert, elle avait donné pour femme à Theodebert une simple esclave : pendant long-temps elle n'en fit point prendre à Theoderik. Le jeune roi s'attacha à des femmes de condition inférieure : de ce commerce illicite naquirent des enfans marqués du sceau de l'infamie, et l'odieux en retomba sur Brunechild. Parmi les voix qui s'élevèrent avec le plus de force, on distingua celle de Desiderius, évêque de Vienne. La reine trouva d'abord moyen de l'étouffer. Elle avait mis au nombre de ses conseillers les plus intimes Aridius, chef métropolitain de la grande église de Lyon : elle convoqua à Châlons-sur-Saône une assemblée d'évêques, et par l'influence d'Aridius fit déposer Desiderius que l'on envoya dans une île (604). Pourtant elle ne voyait pas avec indifférence les désordres de son petit-fils : la onzième année de son règne (607), Aridius, Rocco et Eborius comte de l'étable allèrent en Espagne demander pour Theoderik, Ermenberge fille de Vitrik, roi des Wisigoths (2). Avant de la donner, Vitrik fit jurer aux trois

(1) Faileuba était une femme de son choix : elle l'avait fait épouser à Hildebert de préférence à Theodelinde, femme d'origine franke, et déjà fiancée au roi d'Austrasie.

(2) L'évêque Aridius, un des confidents les plus dévoués de Brunechild, fut chargé de cette commission ; il faut croire que Brunechild ne travaillait pas, comme on l'a dit, à corrompre ses enfans.

envoyés que jamais le roi leur maître n'ôterait à sa fille la dignité de reine: ils prêtèrent le serment, et Vitrik leur remit Ermenberge avec des trésors. A leur retour, ils la présentèrent au roi de Bourgogne dans la ville de Châlons: son aspect plut à Theoderik, et il témoigna autant de joie que s'il l'eût aimée depuis long-temps. Brunechild ne vit pas sans inquiétude ces présages d'une liaison tendre pour l'avenir: elle eut soin de tenir la jeune reine presque toujours éloignée de son époux. Theoderik ne se prit pour elle d'aucune affection: après une année de délaissement, il la renvoya en gardant ses trésors (608). Alors Desiderius était revenu de son exil: peut-être qu'un nouvel acte de zèle porta l'alarme à la cour de Bourgogne: le roi « à la persuasion de son aïeule » ordonna de le lapider. Il faut dire aussi que Brunechild, en commandant ce meurtre, suivit le conseil d'Aridius: ensuite les reproches publics d'un personnage sacré étaient menaçans, et l'on conçoit qu'une reine aussi sévère n'ait vu qu'une rigueur légitime dans un acte réel d'injustice et de barbarie. Mais la mort de Desiderius fut aux yeux de tous celle d'un martyr. « Depuis le jour de son trépas, le Seigneur ne cessa de » faire éclater des merveilles sur son tombeau, et il faut » bien croire que c'est pour ce crime que Dieu a détruit » le règne de Theoderik et celui de ses enfans. » Ainsi le sang de la victime n'imposa pas silence aux âmes religieuses, et un conflit nouveau, mais moins tragique, s'engagea, au scandale de tout le monde, entre Brunechild et saint Colomban.

L'irlandais Colomban (1) était passé autrefois de son île sur les terres du continent: il était venu dans les vallées des Vosges prêcher la foi à des populations que la nature sauvage des lieux entretenait dans leur barbarie primitive.

(1) *Ex vitâ sancti Colombani abbatis, apud Bedam.*

Hildebert l'avait reçu comme un trésor précieux ; « il l'avait supplié d'habiter toujours dans les Gaules, de ne pas aller chez d'autres nations. » Au milieu des rochers et des forêts épaisses qui donnaient à cette solitude un aspect désolé, on voyait les murs à moitié tombés d'un vieux camp romain. On désignait ce lieu sous le nom de Luxovium (1), peut-être à cause des eaux chaudes qui jaillissaient aux environs : le sol était jonché de statues éparses, objets d'un culte ancien qui avait disparu avec les habitants ; mais alors ces débris n'étaient plus guère visités que par les ours, les buffles et les loups qui se promenaient en paix dans ces retraites abandonnées. Dans l'enceinte ruinée, Colomban avait construit un monastère pour ses frères d'Irlande et ses nouveaux disciples accourus en foule autour de lui (590) : il se complaisait dans ce séjour de terreur et y menait la vie religieuse avec cette vigueur d'âme qui caractérise les habitants de l'Irlande et généralement les hommes de la race celtique : aussi « sa renommée s'était répandue dans toutes les parties de la Gaule et de la Germanie. » Theoderik allait souvent le voir à Luxeuil pour lui demander le secours de ses prières : l'homme de Dieu le réprimanda sur ses désordres, et le roi lui promit d'y renoncer ; mais Brunechild, dit l'historien de Colomban, pensa que si Theoderik appelait une reine à sa cour, il pourrait ôter à son aïeule sa puissance et ses honneurs. « Il arriva donc un jour que le bienheureux Colomban vint trouver Brunechild ; elle était sur la terre de Broccariacum (2). Lorsqu'elle le vit dans le palais, elle lui amena deux enfants de Theoderik qui étaient nés d'un commerce adultère. Quand il les aperçut,

(1) Luxeuil. L'ancien nom de cette ville était Lixovium. Dans la langue latine *lix*, *lixa*, signifie particulièrement eau chaude, propre à la cuisson des aliments ou au blanchissage du linge.

(2) Bourcheresse, entre Autun et Châlons.

il leur demanda ce qu'ils voulaient : Brunechild lui répondit : Ce sont les fils du roi ; fortifie-les de ta bénédiction. Il répliqua : Sache bien qu'ils ne porteront jamais le sceptre royal, parce qu'ils sont sortis de mauvais lieu. » On reconnaît dans ces paroles la vivacité irlandaise et l'inflexible sévérité d'un homme de mœurs austères. Elles inquiétèrent Brunechild ; un éclat eût été fâcheux de la part de Colomban « que tous proclamaient digne de louanges, et entouraient de vénération : » elle fit défendre aux moines de Luxeuil de franchir les limites de leur monastère, et aux colons voisins de leur donner asile ou subsistance. « Le bien-
» heureux Colomban voyant l'esprit du roi irrité, se hâta de
» retourner vers lui pour briser sa colère. Theoderik était
» sur la terre de Spinsia (1) : le saint arriva comme
» déjà le soleil se couchait. On vint annoncer au roi que
» l'homme de Dieu était là, mais qu'il ne voulait pas
» loger dans la maison royale. Theoderik répondit qu'il
» valait mieux l'honorer par des soins dignes de lui, que
» provoquer la colère du Seigneur en offensant les hommes
» qui le servent. En conséquence, il ordonna de préparer
» avec une magnificence royale toutes les choses nécessaires
» pour le recevoir et de les porter au serviteur de Dieu.
» Celui-ci voyant les coupes et les mets servis à la manière
» des rois, demanda ce qu'on en voulait faire : les ser-
» viteurs lui répondirent : Ces choses vous sont envoyées
» de la part du roi ; mais lui les repoussa avec indignation
» en s'écriant : Le Très-Haut réprouve les présents des
» impies ; il ne faut point que les lèvres des serviteurs de
» Dieu touchent aux mets impurs de ceux qui leur re-
» fusent l'entrée de leurs propres demeures et des demeures
» étrangères. A ces mots, les vases se brisèrent en mor-
» ceaux, la bière et le vin furent répandus à terre, tout

(1) Espoisse, autrefois Maison royale, entre Avalon et Semur en Auxois.

» le reste se dispersa. Les serviteurs effrayés annoncèrent
» au roi ce qui venait d'arriver : celui-ci frappé de terreur
» alla dès le matin, avec sa mère, vers l'homme de Dieu :
» ils lui demandèrent pardon de ce qu'ils avaient fait, et
» lui promirent de se corriger. Theoderik viola bientôt
» ses engagements : et Colomban apprenant ses nouveaux
» désordres, lui écrivit des lettres pleines de reproches en
» le menaçant de l'excommunier. Alors Brunechild solli-
» cita les évêques de jeter quelque nuage sur le mérite du
» saint, en censurant sa religion, aussi bien que la règle
» qu'il avait donnée à ses moines »

En effet la règle de saint Colomban offrait des singularités inconnues dans les autres ordres, particulièrement dans celui de saint Benoît, le plus illustre de tous. On en blâma Colomban ; on trouva mal, entre autres choses, qu'il interdît aux étrangers l'entrée de son monastère. Theoderik alla à Luxeuil lui renouveler les mêmes plaintes. « Il lui reprocha de s'écarter des usages du pays, de ne
» pas ouvrir à tous les chrétiens les retraites intérieures
» de sa maison. Le bienheureux Colomban dont l'âme
» était ferme et intrépide, répondit à ces reproches, qu'il
» n'avait pas coutume d'ouvrir aux hommes du siècle,
» étrangers à la religion, les demeures des serviteurs
» de Dieu, mais qu'il avait préparé exprès des logements
» convenables pour recevoir les étrangers. Le roi répli-
» qua : Si tu désires participer encore aux dons de notre
» munificence et aux autres secours qui te soutiennent,
» il faut que chacun puisse entrer partout. L'homme
» de Dieu répondit : Si tu veux détruire ce qui a été
» établi par les règles de notre discipline, ne me soutiens
» donc plus de tes dons, ni de tes autres secours. Si tu
» es venu en ce lieu pour renverser l'asyle des serviteurs
» de Dieu et profaner leur règle, sache que ton royaume
» s'écroulera et que toute ta race tombera avec lui. Pen-

» dant ce colloque, le roi avait pénétré jusque dans le » réfectoire: les dernières paroles firent sur lui une si » vive impression qu'il n'osa y rester; il en sortit promptement, et l'homme de Dieu continuant ses dures réprimandes, Theoderik lui répondit: Tu veux que je te » donne la couronne du martyre; mais je ne suis pas assez » insensé pour commettre un pareil crime. Je ferai mieux; » je suivrai le bon parti; celui qui s'éloigne des usages » de tous les hommes du siècle, reprendra le chemin » par lequel il est venu. Aussitôt les gens de la cour » proclamèrent d'une seule voix qu'ils ne voulaient pas » dans ce pays d'un homme qui ne vivait pas avec les » autres: à cela le bienheureux Colomban répondit qu'il » ne mettrait pas le pied hors du monastère, à moins » qu'on ne l'entraînât par la violence. Theoderik partit » et laissa Baudulf, un des chefs de la Bourgogne: Baudulf qui était resté, fit sortir l'homme de Dieu du monastère et le conduisit à Vesontio (Besançon) pour y attendre ce que déciderait sur lui la volonté du roi. »

» Lorsque Colomban s'aperçut qu'il n'était gêné par » aucun gardien et qu'il ne recevait de mal de personne, il » monta un dimanche au sommet de la montagne qui » porte sur ses flancs la ville de Vesontio.... Là il attendit » jusqu'au milieu du jour pour voir si quelqu'un ne gardait » pas le chemin de son monastère: comme il ne se trouva » personne, il revint sans obstacle à son ancienne demeure. » Brunechild et Theoderik en apprenant son retour renvoyèrent Berther et Baudulf avec une troupe d'hommes armés pour le tirer encore une fois de sa retraite. A l'heure où ils arrivèrent, Colomban, avec les moines, chantait les pseaumes dans l'église du monastère: ils entrèrent avec leur costume guerrier, allèrent droit à l'abbé et lui répétèrent avec le langage le plus poli qu'ils purent imaginer, l'ordre un peu dur de la cour. « Homme de

Dieu, dirent-ils, nous te prions d'obéir aux ordres du roi et aux nôtres: reprends le chemin par lequel tu es venu en ces lieux. Colomban répondit: Je ne crois pas qu'il plaise au Créateur que l'on retourne sur la terre natale quand, pour l'amour du Christ, on l'a une fois abandonnée. Voyant donc l'homme de Dieu peu disposé à l'écouter, Berther laissa quelques-uns de ses compagnons les plus farouches et se retira. » Ceux-ci, loin de maltraiter l'abbé, le supplièrent de leur pardonner: les uns le prenaient par sa tunique, les autres se jettaient à ses genoux en pleurant: tous le conjuraient de ne point résister aux ordres du roi pour ne pas les forcer à la violence. Colomban touché de leurs prières sortit volontairement: les frères qu'il avait amenés d'Irlande et d'Ecosse, eurent seuls la permission de le suivre, et Ragmund se mit à la tête de l'escorte qui devait les reconduire tous ensemble dans leur lointaine patrie (610).

Depuis vingt ans que l'Irlandais était apparu dans ces lieux, l'éclat d'une sainteté divine avait succédé à l'horreur de la solitude. Depuis vingt ans, Luxeuil remplissait l'Occident du bruit de sa science et de ses austérités: on accourait des extrémités de la Gaule vers Colomban; tous ceux qui souffraient, le suppliaient de les guérir. Ce fut un triste spectacle que l'asyle du saint violé par les gens du roi: on ressentit d'étranges impressions quand on vit cette figure pâle et maigre sortir du monastère au milieu d'hommes armés de la lance et du poignard. Il traversa ainsi la Bourgogne, la Neustrie et l'Austrasie, semant sur son chemin des prophéties fatales à Theoderik et à sa race: partout on se précipitait sur son passage pour lui donner de la nourriture et recevoir ses bénédictions. Besançon, Autun, Châlons, Auxerre le virent passer tour-à-tour: à Auxerre, il interpella Ragmund pour lui dire: Souviens-toi bien de ceci, Ragmund: Encore trois ans, et ce Chlother

que vous méprisez aujourd'hui, sera votre roi (1). Arrivé à Nevers il fut placé dans un bateau pour descendre la Loire jusqu'à l'Océan. Lorsqu'on fut sous les murs de Tours, il pria ses gardes de le laisser entrer dans la ville, et il alla passer toute la nuit en prières sur le tombeau de saint Martin. Le lendemain, l'évêque Leoparius l'invita à manger avec lui : « pendant qu'ils étaient à table, l'évêque » lui demanda pourquoi il retournait dans sa patrie ; » Colomban répondit : Le chien Theoderik (2) m'a chassé » du milieu de mes frères. Là-dessus Chrodoald un des » convives ajouta d'une voix timide qu'il valait mieux » boire du lait que de l'absynthe. Je sais, repartit le saint, » que tu veux rester fidèle à Theoderik.... Puisque tu es » lié avec lui par le nœud de la fidélité, tu rempliras vo- » lontiers un message près de ton maître et de ton ami. » Va donc lui dire que dans trois ans il sera détruit, lui et » ses enfans ; que le Seigneur anéantira sa race jusqu'aux » dernières racines. » A Nantes, dernière ville du ter- ritoire Burgonde, le comte Theobald fit monter l'abbé sur le vaisseau qui devait le reporter dans son île à travers l'Océan : un coup de vent rejeta l'embarcation sur les côtes, et l'on n'osa plus tenter un départ que Dieu semblait vou- loir arrêter. Mais Colomban quitta cette terre de persé- cution et se rendit en Neustrie près du roi Chlother, fils de Hilperik. « Or Chlother savait de combien d'outrages » Brunechild et Theoderik avaient abreuvé l'homme de » Dieu. Lorsqu'il le vit, il le reçut comme un présent » du ciel ; rempli de joie, il le pria de rester dans son

(1) Ces prédictions sont tout-à-fait dans l'esprit de l'époque. Elles me paraissent historiques, sauf peut-être la précision exacte des années et des noms propres que l'auteur de la biographie aura ajoutée après l'événement.

(2) Ce mot de chien ne renfermait pas l'injure ignoble que nous y attachons aujourd'hui : il exprime ici l'idée de malice et d'impudence.

» royaume, lui promettant de faire tout ce qu'il deman-
» derait ; Colomban répondit qu'il ne s'arrêterait pas
» en ce lieu parce qu'il voulait prolonger ses voyages et
» ne point devenir une cause de haine entre les rois.
» Chlother le retint autant de jours qu'il put : averti par
» lui de quelques désordres dont la cour d'un roi est
» rarement exempte, il promit de les corriger selon ses
» conseils..... Pendant que le saint était encore chez
» Chlother, une querelle s'éleva entre Theodebert et
» Theoderik pour les limites de leurs royaumes. Chacun
» d'eux envoya demander du secours à Chlother contre
» son ennemi : Chlother en instruisit Colomban et le
» consulta pour savoir s'il devait se mettre d'un côté ou
» de l'autre : Colomban rempli de l'esprit prophétique
» lui dit : Ne réponds ni à l'un ni à l'autre : dans trois
» ans, leurs royaumes seront sous ta puissance. »

En sortant des états de Chlother, l'abbé de Luxeuil visita l'Austrasie. A Meaux, un homme de naissance illustre, Hagenrik, convive (1) de Theodebert, accueillit l'homme de Dieu avec une joie merveilleuse : il le garda aussi longtemps qu'il fut en son pouvoir, « afin d'enrichir sa maison des trésors de sa parole. » Colomban bénit cette maison, il bénit Burgondofare fille de Hagenrik et la consacra à Dieu. Lorsqu'il passa par la terre de Vulciac, sur la Marne, un nommé Auther le fit entrer dans sa demeure : la femme d'Auther présenta ses deux petits enfans au saint homme qui leur donna sa bénédiction. Enfin il arriva près de Theodebert dans la ville de Metz : « Le roi en le voyant, le reçut

(1) *Conviva regis*, on appelait ainsi celui qui vivait dans la maison du roi et mangeait à sa table : cette distinction n'appartenait qu'aux hommes admis dans l'intime confiance du chef de la nation, c'est-à-dire, à ses parents, à ses employés, à ceux qu'il voulait particulièrement honorer. Cette dignité n'exigeait pas la présence habituelle du convive à la table royale : le droit seul pouvait donner le titre.

avec beaucoup d'empressement dans son palais : il lui assura qu'il trouverait dans ses états des lieux agréables et très-commodes pour des serviteurs de Dieu : que dans le voisinage il y avait des nations auxquelles il pourrait faire entendre la parole du Seigneur. » Le roi lui permit de choisir dans l'Austrasie l'endroit qui lui plairait le plus, à lui et à ses frères. Ils s'établirent dans un canton situé sur le Rhin, non loin de Magontiacum (Mayence). De cette retraite, Colomban passa le fleuve et pénétra chez les populations Suèves de l'autre rive : il s'enfonçait intrépidement au milieu de ces hommes à l'aspect sauvage et aux moustaches rousses, renversant avec audace les grands vases de bière qu'ils offraient à Woden (1), pour leur parler

---

(1) Woden ou Odin chez les Franks et Othe chez les Saxons, se présente comme la première divinité de la mythologie germanique. Dans ce qui nous reste des anciennes poésies Scandinaves, Odin est le dieu de la guerre, un dieu farouche, inexorable; mais ce n'est pas le seul caractère attaché primitivement à ce personnage divin. Odin est aussi le principe de l'intelligence et de la lumière, opposé au principe du désordre et des ténèbres : considéré sous ce point de vue, il correspond assez bien à l'Hermès des Grecs et au Mercure des Latins. Ionas en parlant de Woden dans la vie de saint Colomban, le compare à Mercure. Et en effet nous voyons que dans les idées des peuples du nord, il est le dieu des lettres, des sciences et de la magie qu'il a inventée. Un fait non moins sensible le rapproche d'Hermès ou de Mercure : il représente la même planète et par suite le même jour de la semaine : le Mercredi des Germains était Odinsdag ou jour d'Odin; mais chez un peuple guerrier, l'idée guerrière dut à la fin prévaloir.

Au huitième siècle, le concile de Leptines fit en langue francique une formule de renonciation au paganisme pour les hommes qui n'avaient pas encore reçu le baptême, et particulièrement ceux qui venaient d'outre-Rhin. On y retrouve ce Woden dont il est fait mention au septième siècle dans la vie de saint Colomban. Voici un fragment de cette formule :

— *Demande :* Renonces-tu à Tanaïr, à Woden, à Othe des Saxons et à tous les esprits impurs qui sont avec lui?

— *Réponse :* J'y renonce.

ensuite du Christ et de l'Évangile. On s'entretint bientôt des prodiges que Dieu faisait par la bouche de son serviteur, et les merveilles exilées de Luxeuil reparurent sur les bords du Rhin.

Brunechild avait donc éloigné l'homme qui pouvait lui ôter sa puissance: peu après elle trouva l'occasion de mettre les Austrasiens sous la domination de Theoderik. Déjà le chef des Burgondes avait essayé d'armer ses leudes contre Theodebert: alors ils n'étaient pas intéressés à la querelle, et ils avaient tué Protadius qui conseillait la guerre. La seizième année du règne des deux chefs (610), les sauvages Austrasiens menacèrent les Burgondes d'une conquête, et ceux-ci eurent à se battre pour leur propre cause.

Le lecteur se rappelle qu'autrefois les Franks de Champagne s'étaient rangés autour de Brunechild et de Merowig, contre les Franks de Neustrie et d'Austrasie: puis avec Brunechild, ils s'étaient attachés aux Austrasiens; maintenant ils reconnaissaient le chef des Burgondes. La Champagne n'était pas le seul canton intermédiaire dont la dépendance fût incertaine: du sud-est de l'Austrasie au nord de la Bourgogne, s'étendait une portion de territoire comprise entre la chaîne des Vosges et le cours du Rhin: elle était traversée par la petite rivière de l'Alesa qui avait donné son nom aux habitants. C'était un pays fertile et agréable: on trouvait dans l'Alsace de grandes forêts pour la chasse, et des troupeaux de bœufs d'une fort belle venue. Hildebert y avait fait élever son fils Theoderik et avait ordonné en mourant que la terre des Alesates fût mise dans son partage. Seize ans après, Theodebert y conduisit les Austrasiens; il l'envahit, dit Frédégaire, à la manière des barbares. Cependant, au lieu de combattre, les deux frères parurent se rapprocher: ils convinrent entre eux de soumettre la querelle au jugement

d'hommes choisis parmi les deux nations, et le rendez-vous désigné fut l'île de Saloissa (1) au milieu du Rhin.

Theoderik avait accepté de bonne foi: « il vint avec » dix mille compagnons seulement. Theodebert arriva » avec une grande armée, résolu de livrer un combat. » Enveloppé de toute part, Theoderik fut effrayé; par » un pacte solennel il céda à Theodebert le pays des » Alesates, le Suntgaw, le Thurgaw et la Champagne. » Après cela, chacun retourna dans ses foyers. Vers le » même temps, les Allemands se jetèrent en ennemis dans » le canton d'Aventicum, au-delà du Jura, et pillèrent » la contrée. Les comtes Abbelen et Herpin marchèrent » contre eux avec les autres comtes de la province; mais » les Allemands défirent les Burgondes transjuranes, ils » en massacrèrent un grand nombre avec l'épée, et brû- » lèrent presque tout le pays d'Aventicum: ensuite ils » regagnèrent leurs demeures (611), chargés de butin et » emmenant avec eux une foule de captifs qui était » immense (2). »

Envahisseurs de l'Alsace, du Suntgaw, du Thurgaw et de la Champagne, les Austrasiens resserraient brutalement les Burgondes au nord et à l'occident: du côté de l'orient, ils lâchaient contre eux les tribus allemaniques du Rhin. « Dès-lors Theoderik ne songea plus qu'aux moyens de » venger ces injures et de tuer Theodebert: la dix-septième » année de son règne, il envoya un message à Chlother » pour lui faire savoir qu'il allait attaquer le chef des » Austrasiens, attendu qu'il n'était pas son frère: si Chlo- » ther voulait ne point donner de secours à l'ennemi de » Theoderik, celui-ci rendrait au roi de Neustrie le duché

(1) Aujourd'hui Sek (Bas-Rhin), au confluent de la Seltzbach dans le Rhin.

(2) *Fredeg. schol. chronic.* XXXVII.

» de Dentelin que Theodebert lui avait enlevé (1). » La convention faite, le chef des Burgondes assembla son armée.

Un choc violent n'était pas difficile à prévoir. Lorsque Theoderik fit porter le cri de guerre chez les Burgondes et « que les deux peuples préparèrent leurs forces avec » orgueil, Colomban vint trouver Theodebert et lui conseilla de déposer sa confiance hautaine, de se faire » prêtre et de s'enfermer dans une église pour obéir aux » lois de la sainte religion : autrement il risquait la vie » présente et la vie éternelle. La proposition fit rire le » roi et tous ceux qui étaient avec lui : ils répondirent » que c'était chose inouïe qu'un roi élevé sur le trône, » fût devenu prêtre de son propre vouloir. Comme ils » protestaient vivement, Colomban leur dit : S'il ne reçoit » point l'honneur du sacerdoce par sa volonté, dans » peu il l'aura malgré sa volonté. Et quand l'homme de » Dieu eut prononcé ces paroles, il retourna dans sa » cellule (2). »

Les leudes de Bourgogne ne s'étaient pas fait appeler deux fois. « Au mois de mai (612), dit Frédégaire, les Franks » burgondes arrivent de toutes leurs provinces et se réu- » nissent dans le pays des Lingons (Langres) : ils se di- » rigent vers Andelaum (Andelot), enlèvent le fort de » Nazium et arrivent à Toul. Là ils rencontrent Theo- » debert à la tête des Austrasiens : les deux chefs se livrent » bataille, mais Theoderik écrase l'armée de Theodebert, » et un nombre excessif de guerriers braves tombent » massacrés du côté des Austrasiens. Theodebert se sauve, » traverse le territoire de Metz, franchit la chaîne des » Vosges et parvient jusqu'à Cologne. » C'était un combat

(1) *Fredeg. schol. chronic.* XXXVII.
(2) *Ex vitâ Sancti Colombani abbatis.*

à mort : les Austrasiens s'étaient rangés autour de Theodebert, et on n'en connaissait point qui eussent voulu recevoir pour chef le roi des Burgondes : outre l'acharnement des deux peuples, les hommes de l'Est frémissaient encore au nom de cette Brunechild qui allait revenir. Leonisius, évêque de Mayence, le fit comprendre à Theoderik au moyen d'un apologue : « Il vint le trouver et lui » dit : Continue ce que tu as commencé, car ton bien » exige que tu poursuives la cause du mal. Voici une fable » vulgaire : Un loup étant monté sur la montagne, comme » déjà ses fils commençaient à chasser, il les appela sur cette » montagne et leur dit : Aussi loin que vos yeux peuvent » voir de chaque côté, vous n'avez point d'amis, si ce n'est » quelques-uns de votre espèce. Achevez donc ce que vous » avez commencé. » Theoderik avec son armée passa par la forêt des Ardennes et arriva à Tolbiac (1). Theodebert avait des trésors à Cologne : de là il appela les Saxons, les Thuringiens, tous les hommes d'outre-Rhin qu'il put réunir : à leur tête il alla attaquer Theoderik à Tolbiac. Les Burgondes combattirent avec une nouvelle fureur ; « on dit que jamais les Franks, ni les peuples de l'an- » tiquité n'engagèrent une lutte aussi effroyable : le car- » nage fut si grand dans les deux armées que les cadavres » ne pouvaient tomber, car les morts retenus par les » corps voisins, restaient debout comme les vivans. Ce- » pendant comme le Seigneur marchait devant Theode- » rik, il fut encore vainqueur ; depuis Cologne jusqu'à » Tolbiac, l'armée de Theodebert moissonnée par le » glaive couvrit, en beaucoup d'endroits, la surface de » la terre (2). » Theoderik arriva le même jour à Cologne et s'empara des trésors de son frère : il mit à sa poursuite

(1) Tolbiac ou Zulpich, non loin de Cologne, sur le Rhin.
(2) *Fredeg. schol. chronic.* XXXVIII.

le chambellan Berther qui l'atteignit au-delà du Rhin. Berther le ramena à Cologne et le présenta à Theoderik: on lui ôta son habit royal: son cheval avec ses riches harnais fut donné au chambellan pour prix de sa peine: ensuite on garrotta le chef des Austrasiens et on l'envoya à Châlons-sur-Saône. La chronique de saint Benigne ajoute que plus tard Brunechild le fit ordonner prêtre. Il avait un petit enfant nommé Merowig: par ordre de Theoderik, un homme le saisit par les pieds et lui brisa la tête contre la pierre.

Ce récit paraît le plus simple et le plus naturel. La fuite de Theodebert au-delà du Rhin est un fait très-probable; les populations transrhénanes étaient la ressource ordinaire des chefs de l'Austrasie. Dans l'auteur des Gestes des Franks (1), l'événement a un autre tour et prend une teinte beaucoup plus sombre. « Theodebert voyant son armée vaincue, prit la fuite et entra dans Cologne. Theoderik brûla et ravagea le territoire des Ripuaires: c'est pourquoi le peuple de cette contrée se soumit à sa puissance en lui disant: Pardonne-nous, ô très-pieux roi, car présentement nous te sommes soumis; cesse de nous faire tous ces maux. Il répondit: Amenez-moi Theodebert vivant, ou coupez-lui la tête et apportez-la moi, si vous voulez que je vous pardonne. A ces paroles, ils se rendirent à la ville, et affirmant une chose pour une autre, ils dirent à Theodebert: Voici ce que ton frère te mande: Rends-lui les trésors de ton père que tu gardes près de toi, et après cela il s'en retournera avec son armée. Lorsqu'ils eurent dit ce mensonge, Theodebert entra avec eux dans le palais où était le trésor. Pendant qu'il cherchait dans le coffre les objets

(1) Il écrivait au huitième siècle sous Charles Martel, c'est-à-dire, environ cent ans après Frédégaire.

magnifiques qui composaient ce trésor, un de ces hommes tira son épée, lui en donna un coup par derrière et lui coupa la tête : après quoi ils l'emportèrent par-dessus les murs de Cologne. Chargé de dépouilles, Theoderik revint avec la fille et les deux fils de son frère Theodebert dans la ville de Metz où Brunechild était arrivée : ensuite il fit mettre à mort les enfans de Theodebert. »

Après ce double triomphe, Brunechild fut maîtresse de l'Austrasie et de la Bourgogne. Frédégaire et ses successeurs sont trop mal informés pour nous instruire de ce qu'elle fit pendant l'année où elle règna par la victoire sur les Burgondes et les Austrasiens. Nous savons seulement que quand elle eut fait couper la longue chevelure de Theodebert, Colomban quitta sa cellule des bords du Rhin : il laissait Brunechild triomphante et les peuples affligés de son départ. Abandonnant la Gaule pour jamais, il se retira chez les Lombards d'Italie, et sous la protection du roi Agilulf, fonda le monastère de Bobio où il finit ses jours (615).

Chlother apprenant la victoire de Theoderik, reprit son duché de Dentelin, comme il était convenu entre les deux rois. Theoderik entra pourtant dans une grande colère : il envoya un message à Chlother pour lui ordonner de sortir du duché : autrement il attirerait toute l'armée de Theoderik dans son royaume. Chlother refusa, et le roi d'Austrasie mit en mouvement ses hommes de guerre (613). Pendant que l'armée était en marche, la dyssenterie fit mourir Theoderik à Metz. Suivant l'auteur des Gestes des Franks, cette mort ne fut pas l'ouvrage de la nature : dans son étrange récit, les noirs détails d'un crime ne sont pas épargnés : « Theoderik voyant combien était belle la fille de Theodebert sa nièce, voulut la prendre en mariage. Brunechild lui dit : Comment pourras-tu prendre pour femme la fille de ton frère ? O femme mé-

chanté ! s'écria Theoderik, femme perverse et digne de mort ! Pourquoi donc m'as-tu fait commettre le crime par lequel j'ai tué mon frère et mes parens? et il tira son épée pour la percer ; mais ceux qui étaient présents, l'enlevèrent et elle s'échappa dans une chambre de la maison. Remplie depuis ce temps d'une haine excessive, elle fit donner à Theoderik, par les mains de cruels ministres, un breuvage empoisonné : lui, ne soupçonnant pas la perfidie, but aussitôt et mourut en exhalant son âme inique. Quand il fut mort, Brunechild fit périr ses enfants avec la même cruauté : le plus jeune avait encore la robe blanche du baptême, elle lui écrasa la tête contre la pierre (1). »

Alors, comme au temps de Sighebert, les bandes austrasiennes rebroussèrent chemin, et Brunechild qui était à Metz, « s'efforça d'établir Sighebert, fils aîné de Theo» derik, dans le royaume de son père (2). » Mais les Austrasiens et les Burgondes avaient eu à se repentir de s'être donné pour chefs les enfans de l'adroite Brunechild : cette fois ils jetèrent les yeux sur l'ennemi le plus implacable de cette femme, ils appelèrent le fils de Fredegonde. « Chlother entra dans l'Austrasie, appelé par » la faction d'Arnulf, de Pépin et des autres leudes de » la contrée : il s'avança jusqu'à Andernach (3). Brune-

(1) Frédégaire dit simplement que Theoderik mourut à Metz, d'un flux de ventre. On voit donc comment cette histoire allait se rembrunissant toujours à mesure qu'on s'éloignait de l'époque. Aimoin qui vivait deux siècles encore après l'auteur anonyme que nous venons de citer, connaît une petite particularité de plus : il sait que ce fut au sortir du bain que l'on présenta le poison à Theoderik. Ainsi plus on s'enfonçait dans l'ignorance, plus cette histoire devenait claire et féconde en détails tragiques.

(2) *Fred. schol. chron.* XXXIX.

(3) Petite ville sur le Rhin, à trois lieues de Coblentz ; il y avait une maison des rois d'Austrasie.

» child était à Worms avec ses enfans (1); Chadoind et » Erpon allèrent de sa part lui signifier d'abandonner le » royaume que Theoderik laissait à ses enfans. Chlother » lui fit répondre: Que les Franks nous jugent, et tout » ce que les Franks auront décidé avec le secours de » Dieu, Chlother promet de s'y soumettre. » Lorsqu'elle entendit parler du jugement des Franks, elle envoya en Thuringe, Sighebert, le fils aîné de Theoderik: avec lui étaient Warnaher, maire du palais de Bourgogne, Alboen et quelques autres leudes; ils devaient rassembler les populations d'au-delà du Rhin pour combattre à leur tête contre Chlother. Ici Frédégaire raconte un fait tout romanesque dont l'intention est assez visible. « Quand les trois chefs furent partis, Brunechild fit » courir après Alboen pour lui remettre un ordre de tuer » Warnaher et ses compagnons, parce que ce dernier » voulait passer du côté de Chlother. Alboen lut le » billet, le déchira et en répandit les morceaux à terre. » Un esclave du maire les trouva par hasard: on les » rapprocha sur des tablettes enduites de cire, et War- » naher prit lecture de l'ordre fatal. Voyant sa vie » en danger, il chercha les moyens de faire périr les » enfants de Theoderik, et d'établir Chlother en Aus- » trasie (2). » Il est inutile de faire remarquer le merveilleux de cet incident; il fallait laver d'une perfidie Warnaher, le principal auteur de la révolution; Brunechild devait mériter par un dernier crime sa dernière catastrophe. Quoi qu'il en soit, le maire du palais eut l'adresse de renvoyer les hommes de guerre qu'il avait appelés au

(1) Quand elle avait vu Chlother pénétrer si hardiment en Austrasie, elle s'était probablement retirée avec sa famille sur les bords du Rhin, pour appeler les populations barbares de la rive opposée.

(2) *Fredeg. schol. chronic.* XL.

secours de Brunechild et de ses enfans : il revint avec ses compagnons, et, dissimulant ses projets, ramena la reine en Bourgogne avec ses fils : et, comme s'il allait prendre leur défense, il envoya des messagers qui parcoururent toute l'Austrasie pour y assembler une armée.

« Or les grands de Bourgogne, évêques et leudes, craignaient Brunechild et la détestaient : ils tinrent conseil avec Warnaher et résolurent de ne pas laisser vivre même un seul des enfans de Theoderik, de les anéantir jusqu'au dernier, de détruire Brunechild et de reconnaître la domination de Chlother. » Contre l'habitude des barbares, le secret fut gardé. A l'ordre de Sighebert et de Brunechild, l'armée de Bourgogne et d'Austrasie marcha contre Chlother : Sighebert s'avança jusqu'à la rivière de l'Aisne dans le territoire de Châlons-sur-Marne, et il y trouva Chlother avec les siens. Avant le combat on reconnut beaucoup d'Austrasiens dans les rangs de l'armée neustrienne ; malgré ce triste présage, on ordonna l'attaque ; mais au même instant, un autre signal partit, et les hommes de Sighebert tournèrent le dos. Chlother, suivant une convention secrète, les poursuivit lentement jusqu'à la Saône : là on lui livra Sighebert avec ses deux frères, Corbe et Merowig : les deux premiers furent mis à mort, et il ne fit grâce à Merowig que parce qu'il l'avait tenu sur les fonts sacrés. « Alors les Austrasiens reprirent le chemin de leurs de-» meures ; le comte de l'étable, Erpon, alla saisir Brune-» child à Orba, dans la province Transjurane (1), et

(1) Orba aujourd'hui Sion (Suisse). Je croirais volontiers qu'elle avait gagné le canton Transjurane, pour réunir en cas de défaite ou de trahison, les populations barbares que Grégoire nous montre répandues au-delà du Rhône et de la Saône, et qui s'associaient aux Burgondes dans les expéditions guerrières. On se rappelle qu'à la première invasion de Chlother en Austrasie, Brunechild avait fait venir ainsi les bandes Saxonnes et Thuringiennes d'outre-Rhin.

» l'amena en présence de Chlother à Ryonne sur la Vi-
» genne (1). Comme Chlother portait une grande haine
» à Brunechild, lorsqu'elle fut devant lui, il l'accusa
» d'avoir causé la mort de dix rois : c'étaient Sighebert Ier ;
». Merowig, fils de Hilperik ; Hilperik, père de Merowig ;
» Theodebert et son fils Chlother ; Merowig, fils de
» Chlother II ; Theoderik et ses trois enfans (2). Là-dessus
» il la condamna à trois jours de supplice : d'abord il la
» fit promener sur un chameau tout autour de l'armée ;
» ensuite on lui lia les cheveux avec un pied et une main
» à la queue d'un cheval indompté : tous ses membres
» furent déchirés sous les pieds de l'animal qui la traîna
» dans une course violente (613). »

Suivant une tradition, le corps meurtri fut placé sur un monceau de bois auquel on mit le feu (3) : on leva ensuite une pierre sous le grand autel du monastère d'Autun ; on descendit dans la fosse les poignées de cendres et d'os à demi-brûlés ramassés sur le bûcher, et l'autel couvrit le tout en reprenant sa première place.

Depuis les jours où se passa cette tragédie, quelques années s'écoulèrent : alors la moitié du drame raconté et enlaidi par les Austrasiens, montra une femme furieuse qui assassinait à plaisir les rois, les saints et les grands personnages. Mais les romains vaincus et humiliés par les conquérans, tous les hommes de la dernière classe, quelle maîtresse avaient-ils eue dans Brunechild ? Le pauvre qui n'avait ni cheval, ni *basterne* (4), pouvait au moins

(1) Petite rivière qui se jette dans la Saône.

(2) D'après ce qui précède, il est inutile de faire ressortir ici l'absurdité de l'accusation.

(3) Appendix à la chronique de Marius de Lausanne. *Apud* Duchesne, p. 217.

(4) Espèce de char attelé de bœufs, en usage sous les rois de la

voyager en toutes saisons, sur ses belles routes: il franchissait sans obstacle les fleuves et les rivières; pendant ses courses un peu longues, il trouvait asile dans ces lieux de refuge (*Xenodochium*) qu'elle faisait élever pour le malade et l'étranger. Et ce qui est le plus grave enfin, ceux qu'elle préservait des pillages et des violences d'un chef barbare, que pensaient-ils d'une telle femme? tout cela, le peuple ne l'a pas écrit, mais il en a toujours parlé; il en parle encore; il se souvient de la *Reine*.

Ainsi Brunechild voulut faire chez les Austrasiens et les Burgondes, au sixième siècle, ce que Theoderik *le grand* et Charles *le grand* firent avec des hommes moins sauvages. Mais pour adoucir les Franks, pour les familiariser au sentiment de l'ordre, la loi par sa roideur était impuissante: l'influence souple et pénétrante du clergé était l'unique moyen. Cette influence travailla le peuple Frank pendant les deux siècles qui suivirent, et le prépara au gouvernement de Charlemagne. Brunechild succomba, et sa mémoire périt avec elle: au lieu d'être Brunechild *la grande*, elle ne fut que la rivale de Fredegonde et la persécutrice des Franks. Que reste-t-il pour nous la faire connaître? L'histoire incomplète d'un historien qui a vécu de son temps, quelques traits échappés çà et là aux chroniqueurs qui l'ont calomniée, les monumens qu'elle a laissés sur le sol (1), les lois qu'elle a données, enfin par dessus tout,

---

première race. Chez les Romains à qui les Franks l'empruntèrent, elle était plus particulièrement la voiture des femmes.

(1) Elle fit bâtir les monastères de S^t^-Pierre et d'Aisnai de Lyon, celui de S^t^-Martin d'Autun auquel était attaché un hospice; celui de S^t^-Vincent de Laon, et un très-grand nombre d'églises, presque toutes consacrées à saint Martin. Aujourd'hui une foule de monuments ou de ruines ont conservé son nom avec l'altération moderne de la finale. Sur les limites de l'ancienne province du Quercy, on voit un vieux château désigné sous le nom de *Château de Brunehaut*. Dans la Bourgogne,

la voix populaire qui répète d'âge en âge le nom de Brunechild, comme pour contredire les accusations officielles des écrivains de l'Austrasie.

---

dans la Lorraine, vous trouvez les restes de plusieurs chaussées d'un pavage très-haut, que les habitants appellent *levées de Brunehaut, chemins de la reine;* à Vaudémont en Lorraine, subsiste encore une grosse tour carrée; c'est *la tour de Brunehaut;* la voie romaine qui allait de Metz à Scarponne, près du bourg moderne de Dieuleward, est connue, dans tous les villages voisins, sous le nom de *chemin de la reine Houdiate.* De Yuts, l'ancien bourg de Judicium près de Thionville, part un chemin de *la reine,* qui va aboutir à l'ancienne Caranusca. Mais c'est surtout dans la Flandre, le Hainaut et le Cambresis que ces souvenirs sont le plus multipliés; de Bavay partent sept chaussées appelées dans le pays *les sept chaussées Brunehaut.* Près de Tournay on voit quelques ruines nommées par les habitants *cailloux de Brunehaut:* à peu de distance de la même ville, entre les villages de Rongy et Hollain se voit la fameuse *pierre Brunehaut:* c'est un bloc d'environ trente pieds de long et qui paraît être une de ces pierres celtiques ou *men-hir* (pierre droite) que l'on trouve en assez grand nombre dans la Bretagne.

LE TEMPLE DE BAVON

ET

LE DÉMON DU ROI BRUNEHAUT;

TRADITION.

C'est une chose curieuse et à la fois bien intéressante que la manière dont ce personnage de Brunechild s'est altéré dans l'imagination du peuple, pour devenir un roi et ensuite un magicien. Cette transformation renferme une idée profonde à notre avis : si l'on examine de près ce qui semble absurde au premier coup d'œil, on y découvre un sens clair et naturel. En exhumant cette vieille tradition, nous avons espéré amuser un instant le lecteur d'un fait dont l'historien peut aussi tirer un parti plus sérieux. Mais la légende d'abord; sourions un peu : après, nous chercherons quelque vérité dans l'objet de notre sourire.

Au treizième siècle, certain poète (1) raconta en vers, pour les illustres comtes de Hainaut, cette histoire héroïque et merveilleuse : Autrefois vivait un devin célèbre, nommé Bavon : il avait une noble origine, car il était oncle de Priam, dernier roi de l'antique et malheureuse cité de Troie. Bavon prédit que Troie serait réduite en cendres; mais le vieux monarque fut incrédule et il vit la flamme dévorer sa patrie. Victime du désastre qu'il avait inutile-

(1) Nicolas Reucler.

ment prévu, le prophète s'exila: il traversa les mers, franchit le détroit de Gadès et aborda aux rivages flamands où il prit terre avec ses compagnons. Là, il fonda une ville pour lui et pour ses sujets: il l'appela de son nom, et la ville de Bavon ou de Bavay fut la capitale d'un empire dont l'étendue était immense, dont rien n'égalait la splendeur. Elle avait sept portes et sept rues d'une longueur et d'une largeur imposantes. Au point de rencontre qui était le milieu de la cité, le roi devin ordonna de construire un temple à sept pans en l'honneur des sept planètes, et au milieu du temple s'éleva une colonne qui présentait sept faces comme l'édifice. Un chemin partit de chacune des faces de la colonne, et les sept chemins s'élancèrent à travers les sept entrées du temple, les sept rues et les sept portes, pour courir toujours en ligne droite jusqu'aux extrémités de la terre.

Voilà ce que disait le poète pour les puissants comtes de Hainaut qui tiraient de Bavon leur glorieuse origine; mais les gens de la campagne et les bourgeois des villes ne voulurent pas que ce fût Bavon qui ait produit cette merveille dont les traces encore visibles attestaient bien du reste la vérité: ils refusèrent de déplacer de leurs souvenirs un autre roi, nommé Brunehaut, à qui ils faisaient, depuis un temps immémorial, l'honneur de ces chemins de cailloux noirs, ainsi que de la colonne qui en cachait le mystérieux commencement. Ils persistèrent à raconter cette vieille histoire (1): Après Bavon régna un roi qui s'appelait Brunehaut: il savait l'art de la magie, et

(1) Cette tradition de Brunehaut est tirée d'un traité *de Hallucinatione Gallicorum nominum*, par Charles de Bovelles, auteur de plusieurs ouvrages sur différens sujets. Il était de Sancourt en Picardie, né vers 1470 et mort en 1553, à Noyon où il professait la théologie. Il alla lui-même recueillir sur les lieux la fable populaire qu'il rapporte, et il assure que l'on voyait encore la colonne et le marbre sur la place de Bavay.

les démons étaient ses amis. Or dans son empire il y avait de grands marais qui l'incommodaient beaucoup, surtout lorsqu'il voulait conduire ses armées au dedans ou au dehors de ses états. Pour remédier au mal, les hommes auraient vainement employé leurs bras: l'entreprise eût dépassé toutes leurs forces. Le roi Brunehaut le voyait bien: c'est pourquoi il eut recours à son démon familier. Dans trois jours, il sortit de terre un ouvrage d'une nature admirable: sept routes magnifiques garnies de pavés rouges et noirs s'enfuirent de la capitale à travers toutes les parties de la Gaule. Elles étaient fort élevées (sans doute à cause des marais), et si droites que nulle part elles ne se détournaient de leur direction. Cette histoire n'était pas fausse; car dans la place de Bavay on voyait la colonne de pierre: sur cette colonne reposait une table de marbre, et sous cette table se cachaient les commencements invisibles des chemins de Brunehaut.

Lorsque Brunechild vint dans la Gaule, elle y trouva deux contrées différentes; au midi, un sol cultivé, des populations polies, de grandes villes, des routes, des monuments; au nord, surtout vers l'ouest, un air froid, des marais, des forêts épaisses et des villages: la Seine et la Marne faisaient à peu près la séparation. Ici, César n'avait pas trouvé de villes; il n'y avait jamais fait qu'un siège, et c'était celui d'une forêt où les Aduatiques, à défaut de murailles, s'étaient enfermés pour se défendre. On rencontrait çà et là, dans les intervalles secs et dégagés, des bouquets épars de maisons que les Gaulois distinguaient par la finale *ak*, des habitations considérables: tels étaient Camerak, Tornak, Nemetak, Gesoriak, Tolbiak, Bagak (1), etc. Sous la domination impériale, les villes et la contrée n'avaient pas été beaucoup différentes de ce

(1) Cambray, Tournay, Amiens, Gisors, Zalpich, Bavay.

qu'elles étaient à l'arrivée du conquérant. La civilisation romaine était restée toute au midi, déjà poli par le voisinage de l'Italie et de l'Orient: les Gaulois méridionaux possédaient un sol riche et fécond : ils voyaient leurs grands fleuves descendre avec complaisance vers les sources mêmes des lumières et du commerce. Au nord, les grands courants d'eau, le Rhin, la Meuse, la Moselle, se dirigeaient vers des peuples sauvages qui ne savaient que faire la guerre et piller. Dans cette partie moins bien traitée de la nature, il ne s'éleva pas de grandes villes sous les Romains, et au cinquième siècle les bords du Rhin, selon l'expression de saint Jérôme (1), étaient encore demi-barbares. Il est vrai que dans les mouvements militaires dont cette limite fut sans cesse le théâtre au temps de l'empire, les légions eurent à traverser le pays mainte et mainte fois : on y jeta quelques chaussées, on y construisit quelques forts ; mais le climat détériora ces ouvrages plus vîte qu'ailleurs ; ensuite survinrent les invasions germaniques qui achevèrent de gâter ou détruire les faibles traces de la domination romaine.

Le génie organisateur de Brunechild vint, au sixième siècle, s'exercer sur cette terre sauvage, échue, par la loi barbare, à Sighebert son époux. Sortie du midi de l'Europe, elle y apporta pour la première fois l'esprit romain. Pour donner à la contrée cette empreinte presque nouvelle, il fallut qu'elle en changeât la face, il fallut qu'elle y fît des choses extraordinaires. On remarqua ces chaussées en ruines qui reparurent tout-à-coup avec éclat et solidité ; ces chemins nouveaux qui égalèrent les anciens pour la beauté et la grandeur. Les constructions de cette nature frappèrent surtout le peuple pour qui elles sont d'un usage si nécessaire et si journalier : le nom de Brunechild s'im-

(2) *Semi barbaras Rheni ripas.....*

prima donc aussi fortement dans les imaginations que les chaussées dans les marécages, et il subsista avec les cailloux *de fer* dont ces chemins étaient pavés. Mais les monuments éternels ne peuvent être l'ouvrage que d'une grande force : le bras d'une femme eût été trop faible pour ces prodiges : aussi Brunehaut devint un roi. Maintenant ce roi ne pouvait aller commodément parmi les marais qui étendaient leur fange dans son royaume, et il résolut de s'en débarrasser. Ici le lecteur trouvera peut-être avec nous un souvenir vrai de l'antique barbarie du pays, vaincue par une main puissante, pour les besoins d'une vie d'activité, de communication et de mouvement. Ces courriers, ces agens, ces armées, cette cour, cette reine, tout ce peuple passant et repassant par des routes nouvelles, à des yeux habitués au désert, ne sont pas sans liaison avec l'histoire du roi qui s'affranchit des entraves de ses bourbeux domaines. Dans la conception de ces sept routes qui partent d'un point unique pour rayonner à travers l'étendue du royaume, se réfléchit, avec non moins de vérité, un souvenir de cette régularité d'administration, de cette universalité de puissance dont Brunechild fut le centre, à une époque de confusion et de morcellement.

Là ne s'arrêtent pas encore les transformations matérielles sous lesquelles l'imagination populaire traduisit les vérités historiques. Pour des créations aussi étonnantes, ce ne fut donc pas assez même du génie de l'homme : elles durent émaner d'une force bien supérieure. Aussi le roi Brunehaut était magicien : un démon fut son ouvrier, et dans trois jours les sept chemins imprimèrent leurs lignes ineffaçables sur toutes les parties de la Gaule. Les hommes du Hainaut expliquaient ainsi la chose. Mais on trouve qu'un savant qui n'était pas loin de là (1), en témoigna,

(1) Juste Lipse.

au seizième siècle, une vive indignation : il s'écria dans son dépit classique : ô hommes aveugles qui ne voulez pas croire aux ouvrages des Romains ! Pourtant ils avaient raison, et leur légende disait plus vrai que les livres. Les hommes du Hainaut ne pouvaient guère se souvenir des Romains, et ils n'étaient pas déjà si loin de l'histoire, quand ils vous disaient qu'il y avait là des marais et que le démon y fit des chemins en fer pour le roi Brunehaut.

Il est curieux aussi de voir comment les deux légendes en prenant le même fond, l'exploitent chacune avec les idées des deux sociétés diverses dont elles sont l'ouvrage. Vous avez le récit du château, et le récit du peuple. Mais chacun tient à son histoire, et les traditions ne se mêlent pas plus que les habitants du village avec ceux de la cour. La poésie savante du moyen-âge s'empare de la colonne et des sept chemins au profit de la gloire seigneuriale. Ici vous reconnaissez le caractère de la féodalité. Bavon n'est pas un roi quelconque : il a une noble généalogie ; il est l'oncle de Priam. Il bâtit une ville et lui donne son nom comme tous les héros de l'antiquité ; il y fonde un temple à sept côtés en l'honneur des sept planètes. Ce sont les reminiscences mythologiques du savant qui a étudié tranquillement Ovide sous la protection du château dont il est la gloire littéraire. Cependant le poète n'a pas échappé complètement à la tradition générale, car Bavon est un devin et un architecte en même temps qu'un illustre guerrier. Voilà l'histoire féodale.

Au-dessous il en est une autre beaucoup plus ancienne : celle-ci s'attache à un personnage qui a fait éclat dans son temps, mais dont elle ne recherche ni la descendance ni la postérité. Elle est naïve comme ceux qui la racontent ; c'est le démon du roi Brunehaut.

NOTES.

(*a*) PAGE 140.

Le rapport frappant des lois pénales du Digeste et des Institutes avec les décrets de Brunechild (sous le nom de Hildebert), ou les condamnations judiciaires qui ont marqué son règne, nous paraît un point fondamental, propre à jeter un grand jour sur toute cette histoire. Il ne suffit pas d'avancer que Brunechild importa en Austrasie une imitation du gouvernement romain; cette assertion dénuée de preuves ne serait qu'une conjecture plus ou moins probable; mais nous avons cru la voir résulter d'un ensemble de faits assez nombreux. Nous ne craindrons pas de fatiguer le lecteur en les rapprochant ici: nous les avons puisés principalement dans les deux législations. Ce genre de travail a quelque chose d'aride, il est vrai, et c'est peut-être la raison qui le fait un peu négliger; il est sûr cependant qu'en beaucoup d'occasions il pourrait être une source de précieuses découvertes.

On a vu dans le texte comment la première loi de Brunechild s'exprime sur l'homicide. La loi Cornelia inflige la même peine: « *Item lex Cornelia de sicariis quæ homicidas ultore ferro* » *persequitur, vel eos qui hominis occidendi causâ cum telo* » *ambulant.* » La loi Cornelia sur les assassins punit de mort les homicides ou ceux qui portent une arme pour tuer un homme. (*Instit.*, tit. XVIII, *de publicis judiciis.*) Le commentateur Vinnius ajoute que Tribonien se sert du mot *ultore ferro*, littéralement par le fer vengeur, parce qu'elle convenait à son époque, où déjà les homicides étaient punis de mort sans distinction.

La loi romaine sur les voleurs à main armée dit: « *Grassatores* » *qui prædæ causâ id faciunt, proximi latronibus habentur,* » *et si cum ferro adgredi et spoliare instituerunt, capite pu-* » *niuntur, utique si sæpius atque in itineribus hoc admiserunt.* »

Les voleurs qui vagabondent pour piller, sont assimilés aux brigands ; et s'ils ont voulu attaquer et dépouiller avec une arme en main, ils sont punis de mort, surtout s'ils ont commis ce crime souvent et sur les grands chemins. (*Digest.*, lib. XLVIII, tit. XIX.) Chez les barbares, le vol se commettait ordinairement avec violence, souvent avec meurtre : on le voit par plusieurs passages de Grégoire de Tours : aussi Brunechild, dans sa loi, se sert des mots *malefactor, latro*, un malfaiteur, un brigand.

La loi du Digeste sur le rapt présente un caractère d'identité non moins évident : « *Sin autem per vim raptus virginis vel* » *viduæ, vel sanctimonialis, vel alterius fuerit perpetratus,* » *tunc et peccatores et ii qui opem flagitio dederunt, capite* » *puniuntur.* » Si une vierge, une veuve, une religieuse ou toute autre personne a été enlevée par force, les coupables et ceux qui auront aidé au crime seront punis de mort. Un autre texte de la même loi semble avoir servi de modèle de rédaction au décret de Brunechild : « *Sin autem post tam detestabile* » *crimen aut potentatu se defendere aut fugâ evadere potuerit....* » *viri clarissimi rectores provinciarum, nec non alii cujuslibet* » *ordinis judices, qui in illis locis inventi fuerint, simile studium* » *cum magnâ sollicitudine adhibeant, ut eos possint compre-* » *hendere et comprehensos in tali crimine post legitimas et juri* » *cognitas probationes.... mortis condemnent supplicio.* » Mais lorsqu'après un crime aussi détestable, le coupable sera parvenu à s'échapper soit par son crédit, soit par la fuite,.... que les très-illustres gouverneurs des provinces ou autres juges de tout rang qui se trouvent sur les lieux, mettent la plus grande diligence à saisir l'auteur du délit, et lorsqu'ils l'auront arrêté, après les enquêtes légitimes et de droit, qu'ils le condamnent au supplice de la mort. (*Codicis*, lib. IX, tit. XIII.)

(*b*) PAGE 141.

Les procédés un peu durs des employés du fisc, et la haine que leur portaient les Franks, nous sont attestés par deux faits qui se passent en Austrasie, l'un après la mort de Theoderik I^er^, en 534, l'autre au temps de Brunechild, sous le règne de Hil-

debert II, en 589. Parmi ces romains entendus à qui les premiers Mérovingiens abandonnaient les soins appliquants de l'administration, se trouvait un Parthénius chargé par Theoderik de la levée des tributs. « Comme les Franks, dit Grégoire de Tours, avaient une grande haine contre Parthénius, à cause des tributs qu'il leur avait imposés, ils se mirent à le poursuivre : lui, voyant sa vie en danger, s'enfuit de Trèves et supplie instamment deux évêques de le reconduire à la ville et d'apaiser par leurs paroles la révolte du peuple furieux. Les évêques étant entrés dans la ville, ne purent venir à bout de l'émeute : ils cachèrent Parthénius et l'enfermèrent dans un coffre en étendant sur lui les vêtements employés au service de l'église. Le peuple pénétra dans l'édifice : après avoir fouillé dans tous les coins, il sortait en frémissant de colère, lorsque quelqu'un s'avisa de dire : Voilà un coffre où on n'a pas encore cherché notre ennemi. Ceux qui faisaient la garde, assurèrent qu'il ne renfermait que les ornements de l'église; mais on leur demanda la clef en disant : Si vous n'ouvrez vite, nous mettons le coffre en pièces. On ouvrit, on écarta les draperies, on trouva le fugitif et on le retira en applaudissant des mains. On disait : Dieu nous a livré notre ennemi; on le frappa à coups de poing, on lui cracha au visage, puis on l'attacha les mains liées derrière le dos, à une colonne et on le lapida. » (*Greg. Tur.*, lib. III, cap. XXXVI.)

On peut juger par là de ce que durent être les collecteurs sous le gouvernement dispendieux de Brunechild. Grégoire raconte que par respect pour saint Martin, le grand protecteur des Gaules, les rois Chlother I^er^, Haribert et Sighebert avaient dispensé du tribut les habitants de la ville de Tours. Après la mort de Sighebert, Florentianus, maire, et Romulf, comte du palais, veulent rétablir sur eux la charge dont ils étaient affranchis. Grégoire leur explique avec détail les dispositions des derniers rois, et proteste énergiquement contre l'injustice de l'innovation. Bien qu'il soit évêque, les agens n'accueillent pas ses raisons : pour toute réponse, ils lui montrent leurs livres : il faut que Grégoire s'adresse à Hildebert lui-même qui, par lettres expresses, confirme la dispense donnée par ses prédécesseurs.

(*Greg.*, lib. IX, cap. XXX.)

(c) PAGE 142.

Pour le crime de lèze-majesté, le plus grave de tous, voici encore la loi Julia. « *Lex Julia majestatis quæ in eos qui contrà* » *imperatorem vel rempublicam aliquid moliti sunt vigorem* » *suum ostendit. Hujus pœna animæ amissionem sustinet et* » *memoria rei etiam post mortem damnatur.* » La loi Julia a force contre ceux qui ont machiné quelque chose contre l'empereur ou contre l'état. La peine consiste dans la perte de la vie et la flétrissure après la mort. Si on se rappelle le caractère et les habitudes des Franks, cette loi expliquera les prétendus assassinats reprochés à Brunechild. « J'ai péché contre toi et » contre ta mère.... J'ai agi contre votre volonté et contre le » bien public. » (Affaire de Gonthram Bose, page 164.) — « Je sais que pour le crime de lèze-majesté je suis digne de » mort, moi qui ai toujours marché contrairement au bien de » ce roi et à celui de sa mère. » (Affaire d'Egidius, page 181.)

La confiscation des biens suivait toujours la condamnation judiciaire dans la législation impériale : aussi lorsqu'un coupable a été puni de la mort ou de l'exil, son or, son argent, ses terres ne manquent jamais d'être dévolus au fisc du roi. Cette disposition pénale persuadait aux leudes qu'on ne voulait que s'emparer de leurs trésors : ils pouvaient le croire, surtout quand l'un d'eux était frappé sans que l'on sût pourquoi.

La nature des peines infligées aux barbares était conforme à celle que prescrit le Digeste. Nous avons parlé de la peine capitale : les autres se retrouvent exactement les mêmes : ainsi, dans un passage fort précieux de Grégoire de Tours, quelques personnages sont mis en jugement pour une conspiration : les coupables sont l'esclave Septimina, Droctulf qui est un homme libre, Gallomagne et Sunnighisel, l'un référendaire, l'autre comte de l'étable. On leur fait grâce de la vie ; mais à la peine encourue on en substitue d'autres textuellement indiquées dans le code romain : à Septimina on applique les stigmates et on l'envoie tourner la meule : Droctulf est condamné à un travail forcé. Les titres du Digeste ordonnent continuellement ce mode de punition.... « *Post justum castigationem in opus perpetuum*

» *vel temporarium dandi sunt.... Proxima morti pœna metalli* » *coercitio.... Fures in opus publicum, vel perpetuum, vel* » *temporarium dari solent...* » (*Digeste passim*). Les deux magistrats sont exilés.... « *Honestiores autem ordine ad tempus* » *moveri, vel fines patriæ juberi excedere.* » (*Ibidem.*)

(*d*) PAGE 143.

En examinant avec attention ce que nous appelons aujourd'hui les considérants des lois de Brunechild, on reconnaît l'intention bien marquée de faire prévaloir la loi rigoureuse, la stricte justice: « Il est équitable que celui qui tue injustement, sache » mourir pour la justice. » — « Que le voleur meure par la loi, puisqu'il a volé contre la loi. » L'auteur de la législation ne veut pas que l'on intercède pour le coupable: elle condamne au *Widregeld* (1) celui qui prendra sa défense. Par la défense, il ne faudrait pas entendre ici les moyens de justification: la même loi dit: *Si l'accusé veut se justifier;* mais souvent lorsqu'un coupable était amené devant le juge ou devant le roi, ses parens, ses amis suppliaient pour lui, offraient beaucoup d'argent et finissaient par le sauver. (*Greg. Tur. passim.*) L'abus est formellement indiqué même dans la loi.

Les évêques et les prêtres interposaient fort souvent l'autorité de la religion qui aime à pardonner; bien des fois en effet des crimes étaient commis par légèreté plutôt que par une volonté perverse. Brunechild était inflexible: elle n'entendait pas même que les églises fussent des lieux d'asile: ses défenses n'étaient pas vaines: les clauses comminatoires, relatives à ceux qui demanderont grâce, sont exécutées scrupuleusement dans l'affaire de Gontbram Bose.

Il ne faudrait pas croire cependant que cette législation romaine se fût substituée brusquement et avec un ton absolu aux vieilles coutumes barbares: celles-ci étaient trop fortes pour céder su-

(1) Le prix de l'homme: c'est l'argent donné par le meurtrier aux parens de l'homme qu'il a tué: en général, la somme payée, comme composition, par l'agresseur à l'offensé. C'est aussi l'amende due au fisc du roi.

bitement toute la place. On en toléra quelque chose, surtout au commencement : ainsi dans les premières années de Brunechild, la composition fut permise en cas d'homicide sur un homme libre et de condition ordinaire ; mais la mort était infligée à celui qui tuait un antrustion (*in truste regiâ*), c'est-à-dire un homme sous la protection du roi. A cette classe appartenaient non-seulement tous ceux qui avaient juré immédiatement fidélité au roi, mais encore tous les employés de la cour, plus exposés que les autres à la vengeance des leudes qu'ils gouvernaient. On voit là une concession aux mœurs germaniques pour les affaires de moindre importance, et en même temps un recours à la loi impériale dans les cas les plus graves et les plus capables de compromettre l'ordre social. Le décret qui punit de mort indistinctement tous les homicides, ne fut promulgué que la vingtième année du règne de Hildebert, c'est-à-dire, l'an 595 : à la même époque appartiennent les deux autres lois relatives aux voleurs et aux ravisseurs. Le texte commence par un préambule dans lequel l'auteur déclare que la multiplicité des crimes exige un surcroît de rigueur ; mais antérieurement, le code romain est déjà suivi en beaucoup d'occasions : on en trouve une application formelle dans le jugement de Droctulf et de Septimina (589). La loi de lèze-majesté frappe le duc Gonthram dès l'année 586 ; après lui, Egidius se reconnaît digne de mort pour le même crime (590), et l'historien ajoute que les évêques lui obtiennent la vie. Enfin la confiscation et l'exil étaient d'un usage très-fréquent : on voit entre autres les terres de Gonthram Bose confisquées en 584, pour le vol commis par ses esclaves dans une basilique de la ville de Metz.

Ainsi les faits nous montrent d'abord une sorte de transaction entre le droit romain et les lois frankes ; mais à mesure que l'on avance, l'esprit de la législation impériale gagne chaque jour sur les coutumes barbares et finit par dominer seul avec toute sa rigueur. Le décret de 595 sur l'homicide, est la loi Cornelia toute pure et sans restriction. Le décret relatif au vol est assez analogue au titre XIX du XLVIII^e^ livre du Digeste, *de pœnis :* quant au décret sur le rapt, il est évidemment emprunté, même pour la rédaction, au titre XIII du IX^e^ livre du Code.

RAPPORT

SUR

LA CHARRUE-GRANGÉ

PERFECTIONNÉE,

PAR M. MUNIER, CAPITAINE D'ARTILLERIE, RAPPORTEUR (1).

MESSIEURS,

Depuis l'impression de nos mémoires de 1833, où se trouve le rapport si favorable qui a été fait sur la charrue-*Grangé* primitive, par M. le rapporteur de la commission chargée de soumettre à l'expérience cette production si remarquable du génie d'un simple garçon de ferme, et dans lequel est développée la théorie du labour, cette charrue a été éprouvée dans presque toutes les provinces de France, et dans plusieurs par l'inventeur lui-même qui a été autorisé, par M. le Ministre *Thiers*, à voyager aux frais du gouvernement pour la faire connaître et en répandre le bienfait autant qu'il serait possible.

(1) Les autres membres de la commission étaient MM. BOUCHOTTE, LE MASSON, de MAUD'HUY et V. SIMON.

Grangé a mis à profit les conseils qui lui ont été donnés dans cette tournée industrielle et les idées qui lui ont été suggérées par les différens modes de charrues qu'il a eu l'occasion de voir, pour apporter à sa charrue primitive des perfectionnemens marqués ; aussi l'Académie s'est-elle empressée d'acheter la charrue perfectionnée afin de la soumettre à des expériences comparatives avec la charrue primitive et aussi avec d'autres charrues renommées et avec celle du pays messin, dans la vue de pouvoir constater les avantages qu'elle avait sur celles-ci et de les faire connaître aux cultivateurs.

Les premières expériences ont été faites à Pange et à Grimont dans des terres argileuses des plus difficiles à labourer et où la nouvelle charrue a très-bien fonctionné ; néanmoins, il a fallu la tenir parfois, dans les expériences de Pange, ce que comportaient les perfectionnemens qui y avaient été apportés par *Grangé* et qui avaient en partie pour but d'organiser la charrue de manière qu'elle pût être tenue comme une charrue ordinaire (1) afin qu'elle labourât dans toutes les circonstances, l'inventeur ayant reconnu, dès l'origine, qu'il y avait des cas où elle ne pouvait pas labourer seule.

---

(1) En y adaptant deux manches au lieu d'un, et en faisant tourner la sellette autour d'un boulon horizontal qui la traverse en son milieu et qui est supporté par les branches d'un étrier fixé au corps d'essieu de sorte que les jumelles et le corps de charrue peuvent s'incliner sur la droite et sur la gauche, à la volonté du laboureur, quand les chevilles qui comprennent entre elles la sellette et qui sont destinées à maintenir l'inclinaison donnée aux jumelles et au soc, ne sont pas mises en place dans le régulateur en fer placé à l'extrémité gauche du corps d'essieu, toutefois il faut faire un effort considérable pour l'incliner sur la droite ou sur la gauche à l'aide des manches, à cause de la grande tension des deux chaînes de traction qu'il faut vaincre.

Dans les expériences de Pange, la roue de gauche, dont le plan était visiblement oblique à la raie, s'est chargée d'une masse de terre argileuse très-collante, formant un cylindre d'un pied de largeur qui s'étendait du dessous du cercle en fer formant les jantes jusqu'auprès du moyeu, et surchargeait considérablement cette roue qu'il a fallu décrotter plusieurs fois.

Les expériences comparatives faites le 4 décembre 1833 à Grimont, avec les charrues-*Grangé* primitive et perfectionnée et la charrue du pays, ayant été faites avec grand soin par la commission composée de MM. Le Masson, Simon juge et Munier rapporteur, en présence de plusieurs cultivateurs (1), et les résultats obtenus étant formulés en nombres, nous les rapportons ci-après.

Les raies sont dirigées du sud-ouest au nord-est, elles ont 200 mètres de longueur, montent d'abord de 3 mètres environ sur la longueur de 100 mètres, puis descendent, avec la même inclinaison à fort peu près.

Les charrues ont été attelées des six mêmes chevaux.

Les efforts de traction ont été observés à l'aide du dynamomètre de *Régnier*, armé d'une grande aiguille mobile, afin de pouvoir observer avec plus de facilité et de précision les degrés de traction indiqués sur le limbe. Après l'expérience on a suspendu au dynamomètre des poids qui amenassent l'aiguille aux degrés observés, afin d'avoir ainsi les efforts réels de traction en kilogrammes.

---

(1) Nous citerons dans le nombre, ceux qui sont restés jusqu'à la fin des expériences, afin de voir finir le labour du champ par la charrue perfectionnée qu'ils ont dirigée eux-mêmes, ce sont :

MM. *Evrard*, maire de Roncourt, canton de Briey ;
Bogenet père, maire de Magny ;
Bogenet fils, fermier de Grimont ;
Bogenet fils, cultivateur à Buchy, canton de Verny ;
Leroy fils, cultivateur au Point-du-Jour, canton de Metz.

DÉSIGNATIONS des charrues, dans l'ordre où elles ont fonctionné.	DÉSIGNATIONS des raies.	TEMPS employé à tracer chaque sillon de 200 mètres de longueur.	LARGEUR moyenne des raies, résultant de 21 observations sur chaque raie.	ENFONCEMENT moyen du soc, résultant de 25 à 30 observations sur chaque raie.
Charrue ordinaire du pays, tenue par un homme et conduite par un autre.	Raies impaires.	4′	$0^{m},300$	$0^{m},14$
	Raies paires....	4′	$0^{m},266$	$0^{m},13$
Charrue-*Grangé* perfectionnée, guidée seulement à l'aide des manches par *Grangé* lui-même, et conduite par un autre homme.	Raies impaires.	5′	$0^{m},290$	$0^{m},16$
	Raies paires....	5′	$0^{m},287$	$0^{m},16$
Charrue-*Grangé* primitive, appartenant à l'Académie, tenue par *Grangé* et conduite par un autre homme.	Raies impaires.	4′	$0^{m},310$	$0^{m},132$
	Raies paires....	4′ 3/4	$0^{m},310$	$0^{m},134$

(1) Voyant que cette dernière charrue couchait trop peu les gazons, en labourai au lieu de la régler convenablement pour qu'elle labourât seule et couchât bi gazons et d'augmenter ainsi les efforts de traction d'une quantité notable.

SURFACE moyenne de la section transversale des raies ou des bandes de terres retournées.	EFFORTS moyens de traction correspondants, résultant de 100 à 150 observations sur chaque raie. (*en kilog.*)	EFFORTS de traction rapportés à une même surface moyenne de $0^{mq},042$. (*en kilog.*)	*OBSERVATIONS.*
$0^{mq},042$	226k	226k	*Le versoir et le soc de cette charrue sont polis par l'usage.* — Raies bien nettes, mais d'une profondeur très-inégale; bon labour sous ce rapport que les gazons sont couchés bien également et d'une manière convenable pour recevoir la semence.
$0^{mq},035$	221k	235k	
$0^{mq},046$	220k	201k	*Cette charrue est toute neuve.* — Raies bien nettes et d'une profondeur presque uniforme; bon labour; les gazons sont couchés bien également et d'une manière convenable pour recevoir la semence.
$0^{mq},046$	220k	201k	
$0^{mq},041$	224k	229k	*Cette charrue est neuve.* — Raies bien nettes et d'une profondeur presque uniforme; bon labour; cependant les gazons sont plus couchés que ceux des deux autres charrues, ce qui est moins favorable pour ensemencer (1).
$0^{mq},041$	215k	220k	

mule les deux premières raies, *Grangé* a tenu comme une charrue ordinaire, la terre; de plus, il a commis la faute de la tenir de manière à coucher trop les

Il suit de ces expériences comparatives que la charrue-*Grangé* primitive (*quand elle est tenue à la main comme une charrue ordinaire et de manière à coucher les gazons presque horizontalement*) n'a pas d'avantage sur celle du pays sous le rapport de la traction, et qu'il en est de même de la charrue perfectionnée labourant seule, puisque l'avantage obtenu par elle sur la charrue ordinaire, sans avoir égard à la vitesse du labour, se réduirait à faire gagner un cheval sur huit, et que cet avantage disparaît quand on tient compte des vitesses qui sont, par seconde, de $\begin{cases} 0^{m},833 \text{ pour la charrue ordinaire.} \\ 0^{m},666 \text{ pour la charrue-}Grangé \text{ perfectionnée.} \end{cases}$ (1)

Ces expériences ont fait reconnaître qu'un des perfectionnemens essentiels, qui consiste dans la nouvelle position du levier de pression sur la droite de la charrue et en dessus de l'essieu (position qui avait été indiquée, dès l'expérience du 7 mai 1833, par M. le rapporteur de la Commission comme devant être beaucoup plus favorable au labour), remplissait bien le double but qu'on s'était proposé, d'empêcher que la charrue ne s'engorgeât et de supprimer le levier de support des armons, dont le levier actuel de pression remplit les fonctions; mais ces expériences ont fait reconnaître aussi que la grande élévation de ce levier était défectueuse et ne pouvait subsister, non plus que d'autres imperfections. C'est pourquoi une somme suffisante fut mise à la disposition de M. le capitaine Munier, rapporteur de la Commission de l'Académie, pour faire apporter à la charrue perfectionnée par *Grangé* les mo-

(1) Bien que les cultivateurs précédemment cités aient vu et reconnu par eux-mêmes combien la manœuvre de la charrue-*Grangé* est simple, facile et peu fatigante, excepté pour ouvrir les deux dernières raies; interrogés par nous sur ce qu'ils en pensaient, ils nous ont dit qu'elle exigerait un garçon de ferme très entendu qui leur coûterait autant que plusieurs autres pouvant être employés à la charrue ordinaire du pays.

difications qui seraient jugées convenables dans l'intérêt de l'invention, et pour exécuter en grand, dans différentes espèces de terres, des labours qui permissent d'asseoir un jugement fondé sur une pratique suffisamment longue.

En conséquence, la charrue a été soumise pendant les six premiers mois de 1834 à de nombreuses expériences, dans lesquelles des modifications successives ont été suggérées à M. le rapporteur, par la théorie éclairée par la pratique, et aussi par ce qui existait déjà dans d'autres charrues et était reconnu d'un bon usage, et ont été apportées à la charrue-*Grangé* perfectionnée n° 85 qui, dans l'état où elle se trouve aujourd'hui, par suite de ces modifications, est beaucoup plus perfectionnée et mieux organisée qu'elle ne l'était d'abord sans pourtant que le système de l'inventeur ait été abandonné, M. le rapporteur le jugeant très bon, et s'étant au contraire imposé la condition de ne pas le changer.

Il est indispensable de faire connaître ici les différentes modifications qui ont été apportées par M. le rapporteur, et qui ont eu pour objets principaux :

1° De simplifier la charrue-*Grangé* de manière qu'un garçon de ferme soit tout de suite à même de la disposer convenablement pour qu'elle laboure seule.

2° De donner aux différentes pièces qui la composent les formes, les dimensions et la disposition nécessaires pour qu'elle ait en terre la fixité convenable pour bien labourer seule.

3° De la rendre propre à labourer comme une charrue ordinaire en la tenant par les manches, afin qu'elle puisse servir dans toutes les circonstances de labour.

4° De diminuer l'effort de traction.

Les modifications apportées sont les suivantes :

La sellette, qui forçait de donner au levier de pression une position trop élevée au-dessus des armons, a été re-

connue inutile et supprimée, et les jumelles sont maintenant assemblées dans le bas comme dans le haut par une simple traverse à tenons *t* (*Voyez* Pl. I^re^); cette traverse, dans laquelle passe le boulon de support des jumelles, sert d'appui à la haye quand le soc entame à la plus grande profondeur à laquelle la charrue doive labourer.

L'assemblage des jumelles a été renforcé dans le bas par deux brides en fer terminées par deux règles à coulisses, *r*, placées de champ, assemblées à leur extrémité, parallèles et entre lesquelles passe le régulateur R d'inclinaison des jumelles.

Ces règles à coulisses ont permis de substituer une seule cheville aux deux qui comprenaient entr'elles la sellette dans la charrue-*Grangé* et qui ne pouvaient pas toujours être mises simultanément en place dans les trous convenables du régulateur, attendu que ces trous n'étaient pas toujours convenablement espacés; elles ont permis aussi de donner aux jumelles, et par suite à la charrue, une grande fixité d'inclinaison qu'elles n'avaient pas toujours auparavant; mais le plus grand avantage qui est résulté de cette modification, c'est de mettre tout de suite un laboureur quelconque à même de régler, sans aucune combinaison nouvelle de sa part, la charrue-*Grangé*, de manière qu'elle laboure seule: en effet, il suffit qu'il ne mette pas d'abord la cheville *a* en place dans les coulisses et dans le régulateur d'inclinaison des jumelles, qu'il laboure avec cette charrue comme avec une charrue ordinaire et, dès qu'il est parvenu à bien labourer sans opérer de pression sur le manche de droite (1), de faire arrêter les chevaux, d'aller placer la cheville dans le trou du régulateur qui se trouve vis-à-vis des coulisses et de remettre les chevaux en

(1) Le levier de pression devant être attaché à ce manche, à l'aide de la chaîne, de manière à opérer la pression convenable.

marche sans tenir les manches, parce que dès-lors la charrue continuera à labourer seule comme elle labourait auparavant étant tenue.

Pour pouvoir donner aux jumelles et par suite au soc, l'inclinaison convenable au terrain, le régulateur R a été élargi et percé (1) de trois rangées verticales de trous très rapprochés afin qu'il s'en trouve en quelque sorte toujours un en face des coulisses.

Malgré ce plus grand rapprochement des trous du régulateur, il est impossible qu'il s'en trouve toujours un exactement en face des coulisses, de sorte qu'avec le système de la cheville on ne peut pas donner à la charrue toutes les inclinaisons; c'est pourquoi M. le rapporteur avait cherché à y parvenir, par le simple frottement, au moyen d'un boulon fixé aux jumelles et mobile dans une coulisse en arc de cercle fixée au corps d'essieu; mais l'expérience directe a fait voir que le frottement qui peut être vaincu en agissant à la main à l'extrémité supérieure des jumelles n'est pas suffisant pour que le soc conserve en terre l'inclinaison qu'on lui a donnée; c'est pourquoi l'on a abandonné ce problème que M. de Dombasle a résolu à l'aide d'un manchon et d'une vis de rappel, qui sont adaptés à sa charrue transformée en charrue-*Grangé*.

Le régulateur d'inclinaison des jumelles a été rendu aussi plus épais et moins haut et, par suite, beaucoup plus solide, et a été fixé sur l'armon de gauche à l'aide de

(1) Comme il n'y a plus qu'une seule cheville à passer dans les trous du régulateur, le perçage de ces trous n'offre plus, comme auparavant, les difficultés du compassement qui était presque toujours mal exécuté et ôtait aux jumelles la fixité d'inclinaison indispensable pour bien labourer; la seule règle à observer maintenant, pour percer ces trous, c'est d'employer le même foret afin qu'ils aient tous même diamètre, et de les rapprocher, autant qu'il est possible, dans les rangées verticales, sans ôter au régulateur la solidité indispensable.

deux fortes pattes qu'il porte et qui sont traversées par deux boulons à écrous, afin qu'il maintienne fixément les règles à coulisses et, par suite, les jumelles.

L'étrier étroit qui supportait le boulon autour duquel tournent les jumelles, a été remplacé par deux pattes *p* parallèles, très-larges et à queue filetée, fixées au corps d'essieu par deux boulons à écrous, et réunies dans le bas par une bride placée sous l'essieu et qu'on serre à volonté; les parties larges de ces pattes s'élèvent au-dessus du corps d'essieu et comprennent entre elles le pied des jumelles ainsi que leur traverse inférieure d'assemblage qui peut se mouvoir à frottement doux entre les pattes, mais ne peut prendre entr'elles aucun mouvement d'oscillation de l'avant à l'arrière, de sorte que les jumelles sont maintenues constamment dans une position perpendiculaire à l'essieu ainsi que la haye et que, par suite, le soc est forcé de marcher droit devant lui, sans pouvoir, en général, être jeté à droite ni à gauche, c'est-à-dire hors de raie ou trop en raie.

Ces pattes sont percées de plusieurs trous de rechange correspondants, qui permettent, par le déplacement du boulon de support des jumelles, de porter le soc sur la droite ou sur la gauche de la quantité convenable à la largeur de raie qu'on veut obtenir.

A l'instar des jumelles de la charrue de M. *Stein*, qui ont six pouces de largeur et sont par conséquent d'un tiers plus larges que celles de la charrue-*Grangé*, la largeur des jumelles de la charrue perfectionnée a été portée à huit pouces (et pourra être augmentée encore avec avantage quand le bois le permettra), afin qu'elles contiennent mieux la haye entr'elles et qu'elles s'opposent à tout mouvement d'oscillation du sep et du soc. Toutefois cette grande largeur n'est utile que dans la partie inférieure vis-à-vis de laquelle se trouve la haye quand la charrue laboure, ainsi que l'indiquent les deux lignes ponctuées.

On a donné cette grande largeur aux jumelles dans la vue aussi de pouvoir laisser plus de jeu à la haye sans qu'elle fût moins bien contenue et, par suite, de procurer au laboureur plus de facilité pour dégager le soc de terre sans diminuer la fixité de la charrue.

Le roulon vertical en bois, qui s'opposait au rapprochement de la haye et du sep, a été remplacé par un large *bousson* à clef *b* qui remplit l'effet du roulon primitif et réunit la haye *h* et le sep *s* de manière que le soc S ne peut plus être porté à droite et à gauche de la pointe du coutre C, à volonté, comme cela avait lieu auparavant dans la charrue-*Grangé*, en agissant sur les manches; ce qui constituait un grand défaut.

Les anneaux A, A' dans lesquels passe le levier de pression, au lieu d'être à tiges filetées très-longues comme les avait faits *Grangé*, et de pouvoir s'élever ou s'abaisser à volonté au-dessus des armons dans lesquels ils se vissaient d'abord, sont maintenant placés très-peu au-dessus des armons et sont fixés, savoir :

Celui de derrière A, à l'extrémité droite du corps d'essieu, à l'aide d'une patte recourbée qui est traversée, ainsi que le corps d'essieu, par un boulon à écrou.

Celui de devant A', à l'armon de droite, au moyen d'un piton coudé, logé dans une entaille et dont la queue traverse cet armon sous lequel elle est fixée à l'aide d'un écrou; par ce moyen, l'anneau conserve la solidité suffisante et se trouve porté en dehors de l'armon sur la droite de la quantité nécessaire pour que le levier de pression ait la position convenable par rapport au piton à collier fixé au manche de droite et dans lequel passe la chaîne de pression pour y prendre appui (1).

---

(1) Le piton et l'anneau étaient d'abord faits de deux pièces réunies par une charnière à enfourchement E, mais des expériences faites depuis

Le piton à collier P, sur lequel agit le levier de pression, a été replacé au milieu du manche droit, comme dans la charrue-*Grangé* primitive (1), afin que le bras à l'extrémité duquel ce levier agit soit d'au moins 50 centimètres en arrière du talon du sep, considéré comme point d'appui; et que le soc soit promptement dégagé de terre quand, par suite d'une très-grande résistance à sa pointe, l'avant-train est soulevé par un grand et subit effort de traction qui transforme la charrue en une araire ou charrue sans avant-train (2).

La chaîne de pression est attachée à l'extrémité postérieure du levier de pression qui, à cet effet, est garni d'une douille à anneau, et la longueur du levier est telle, que ce point d'attache se trouve à hauteur et jamais en avant du point de pression sur le manche afin que les chevaux ne tirent jamais la charrue par l'entremise du levier de pression.

Les deux chaînes de traction ont été remplacées par une chaîne unique qui, d'une part, est fixée au piton qui traverse l'extrémité postérieure de l'armon de droite, et, de l'autre, s'accroche au piton symétrique de l'armon de gauche qui est transformé en crochet.

Cette chaîne unique peut ainsi remplacer les deux chaînes séparées de *Grangé* en l'accrochant, aux crochets latéraux fixés à la haye, de manière que la partie intermédiaire

---

peu avec la charrue-modèle, ont fait voir que l'anneau et son piton pouvaient être faits d'une même pièce, ce qui en simplifie beaucoup la confection.

(1) *Grangé* avait placé dans sa charrue perfectionnée le point de pression au bas des manches et peu en arrière du talon du sep, très-mal à propos, selon nous, d'après ce que nous avons dit des fonctions du levier de pression, dans les Mémoires de 1832-1833.

(2) On sait que dans l'araire il suffit de presser sur les manches pour dégager subitement le soc de terre, le point d'appui se trouvant sous le talon du sep.

soit distendue ; on accroche la chaîne de la sorte, quand la charrue doit labourer seule dans des terres très fortes, ou très dures, ou pierreuses, parce que la tension des deux chaînes contribue puissamment à maintenir la charrue dans une voie directe et à empêcher que le talon du sep n'oscille.

Lorsque le terrain est d'un labour difficile, que le soc tend à sortir de terre et qu'il faut parfois tenir la charrue en main, on passe alors la chaîne simplement dans le crochet *c* qui a été placé à cet effet sur la haye afin que les deux parties de la chaîne de traction, qui peut glisser dans ce crochet circulaire, permettent de tenir la charrue par les manches comme une charrue ordinaire, leur tension n'opposant pas une résistance à vaincre à beaucoup près aussi grande que celle des deux chaînes fixées aux crochets latéraux.

La chaîne, embrassant alors la haye en dessus, est plus inclinée de haut en bas, fait presser davantage la haye sur la cheville-sellette et maintient mieux le soc en terre ; aussi, avec cette disposition de la chaîne, qui est celle qui convient dans la généralité des cas, l'on pourrait, sans inconvénient, supprimer le levier de pression pour labourer les terres de facile culture.

Lorsqu'on laboure dans des terres légères d'où le soc ne tend pas à sortir, on passe la chaîne dans l'anneau *o* placé sous la haye afin qu'elle soit à peu près horizontale, ce qui diminue les frottemens sur les fusées d'essieu, et, par suite, l'effort de traction (1).

Le versoir contourné à la Dombasle, que Grangé avait adapté à sa charrue perfectionnée, était très convenable pour labourer les terres compactes qui forment des rubans

(1) Pour les fermes dont toutes les terres sont fortes, on supprimera cet anneau qui facilite l'engorgement de la charrue.

continus, parce que ces bandes se culbutent sans se diviser et, par suite, élargissent de la profondeur du labour, les raies, qui se trouvent dans ce cas très larges et très bien déblayées; mais il n'en fut pas de même dans les terres légères, qui se divisent en se soulevant; alors, la portion de droite de la bande de terre détachée par le soc, au lieu d'être retournée par le versoir, restait en place et passait sous sa partie postérieure et fuyante, qu'elle soulevait de telle sorte, que non seulement le talon du sep s'élevait constamment au-dessus du fond des raies, mais aussi que la terre n'était pas retournée et amenuisée suffisamment pour pouvoir l'ensemencer; inconvénient qu'on ne pouvait laisser subsister et qui a forcé de modifier la forme du versoir de manière qu'il pût servir à toutes les espèces de terre.

Dans cette vue, le versoir et la tige en fer fileté y qui le traverse, ont été reculés de manière à pouvoir donner à la partie antérieure du versoir la forme d'un coin plus aigu, afin que la terre, coupée par le soc, fasse éprouver une moins grande résistance aux chevaux, et la forme du versoir a été modifiée de manière qu'il soit moins contourné par derrière et qu'il retourne bien, dans toutes les circonstances, la terre détachée par le soc.

Le coutre a été placé, comme à différentes charrues, sur la gauche de la haye, afin de pouvoir l'établir parallèlement à l'arête antérieure du versoir, c'est-à-dire sous l'inclinaison de 45 degrés environ, et de le rapprocher suffisamment du versoir (1).

La fusée de gauche de l'essieu a été inclinée de un

(1) Dans la charrue-*Grangé* le coutre traversait la haye, et, par suite, son tranchant se présentait presque perpendiculairement aux racines qu'il devait couper, ce qui faisait souvent sortir le soc de terre, et constituait un grand défaut.

pouce en avant sur le corps d'essieu, afin que la roue de gauche marche parallèlement à la raie que la charrue trace, et qu'elle ne se charge pas de terre par l'effet d'une marche oblique, comme cela a eu lieu dans les expériences de Pange, avec la charrue-*Grangé* perfectionnée.

Enfin le corps d'essieu a été allongé et les fusées ont été raccourcies de manière à donner aux roues vingt-huit pouces ou 76 centimètres de voie fixe par le bas, afin que la charrue ait constamment la stabilité convenable (1).

Après avoir soumis à diverses expériences, en présence des membres de la commission (composée de MM. Le Masson; Bouchotte, colonel; Simon, juge; Colle; Simon-Louis, frères; Leroy, et Munier, rapporteur) la charrue perfectionnée, dirigée par le sieur *Dillon*, cultivateur à Montigny, près Metz, qui a constamment mis ses chevaux à la disposition de la commission pour exécuter toutes les expériences qu'elle a jugé nécessaire de faire en divers lieux et qui a montré le plus grand zèle et le plus grand désintéressement; ce fermier a labouré les différentes terres de sa ferme avec cette charrue conduite par lui ou par le nommé Jacques *Gautier*, son garçon de ferme, en se relevant l'un l'autre, de manière à travailler du matin au soir; ils ont ainsi labouré, pendant vingt jours, 86 ares (deux jours et demi) de terre par journée de travail, chacun d'eux terminant seul aussi le champ qu'il labourait.

Après ces travaux journaliers, le fermier *Dillon* était si satisfait de la charrue, qu'il eût désiré pouvoir se la procurer afin de continuer à labourer avec elle de préférence à ses

(1) *Grangé* avait adapté à sa charrue perfectionnée un essieu dont le corps était court et dont les fusées étaient, au contraire, beaucoup plus longues que les moyeux des roues, afin de pouvoir approcher ou éloigner les roues du corps d'essieu, à l'aide de trous et d'esses intermédiaires; mais cette modification a paru réunir plus d'inconvéniens que d'avantages réels.

charrues qui nécessitent deux hommes et ne font pas plus de travail que celle-ci dans le même temps.

Enfin, la charrue a été soumise, par la commission nommée ci-dessus, et en présence de plusieurs agriculteurs des environs de Metz, à des expériences dans la plaine de Frescati et de la Maison-Rouge, comparativement avec les charrues de MM. de *Dombasle*, *Mangeot* (1), *Stein* et Léonard, et aussi avec la charrue ordinaire du pays, et, quoique labourant seule, elle est celle qui, dans ces expériences, a fourni le meilleur labour.

Sans doute la charrue n'est pas encore parfaite, et il faudra y apporter les perfectionnements qui seront suggérés et qu'un long usage aura fait reconnaître *bien réels*, mais dans l'état où elle se trouve, la commission peut la donner comme étant d'un bon usage et en recommander, avec confiance, l'emploi aux cultivateurs du département, surtout à ceux dont les terres sont situées en terrain de plaine ou peu accidenté.

La commission vous propose, Messieurs, de donner, au fermier *Dillon*, la charrue qui a servi aux expériences, comme récompense de son désintéressement, du zèle qu'il a montré pour les progrès de l'agriculture, et aussi dans la vue d'introduire dans le Pays-Messin, par le moyen le plus efficace, celui de la mise en usage, la charrue-*Grangé* perfectionnée, et d'en faire construire une neuve comportant toutes les modifications ci-dessus, pour rester au musée de l'Académie, comme modèle.

---

(1) Ces deux charrues appartenaient à M. de *Thémines* qui a assisté aux expériences, ainsi que MM. *Stein* et *Léonard*.

RAPPORT

SUR

LA CHARRUE PRÉSENTÉE PAR M. STEIN,

Charron à Remling, près de Sierck,

PAR M. MUNIER, CAPITAINE D'ARTILLERIE, RAPPORTEUR (1).

MESSIEURS,

La charrue présentée le 26 janvier 1834, à l'ACADÉMIE, par M. *Stein*, de Remling, près de Sierk, était la charrue-*Grangé* primitive (2) dans laquelle la sellette était fixée à l'aide de deux boulons à écrous, sur le corps d'essieu, au lieu d'être mobile autour d'une charnière ou d'un boulon et, par suite, dans laquelle les jumelles étaient fixes par rapport à l'essieu, de sorte que l'inclinaison du soc sur l'essieu était toujours la même et que, par conséquent, s'il labourait bien, c'est-à-dire parallèlement à la surface du sol quand la roue de droite marchait dans la raie ouverte, il ne pouvait pas labourer parallèlement à cette surface et labourait au contraire en crémaillère 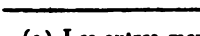 quand on commençait et quand on terminait le labour d'un champ par l'ados, puisque les roues

(1) Les autres membres de la commission étaient MM. BOUCHOTTE, LE MASSON, de MAUD'HUY et V. SIMON.

(2) Celle où le levier de pression est placé sous l'extrémité gauche de l'essieu.

marchaient toutes deux sur le sol dans le premier cas, et sur le fond des dernières raies ouvertes dans le second cas.

Ce changement constituait donc, sous ce rapport, une imperfection; mais l'expérience directe pouvait seule faire bien apprécier si les inconvéniens qui en résulteraient seraient très-grands, et s'ils ne seraient pas compensés par des avantages marqués.

Pour obtenir des raies de deux largeurs différentes et dont la plus large fût de $0^{m},26$, M. *Stein* avait construit sa sellette de manière qu'elle emboîtât le corps d'essieu sur lequel elle pouvait glisser à coulisse.

Les jumelles étaient plus larges que celles de la charrue-*Grangé*, afin de mieux maintenir la haye, mais elles n'étaient pas, comme celles-ci, percées de trous pour recevoir une cheville-sellette, M. *Stein* n'ayant pas senti, d'abord, la nécessité de cette cheville, de sorte que la haye reposait toujours sur la sellette fixe en bois, d'où il résultait que le soc était toujours à la même distance au-dessous du plan sur lequel reposaient les roues et qu'on ne pouvait labourer qu'à une profondeur unique et, de plus, qu'on ne pouvait commencer le labour d'un champ qu'autant qu'il y avait déjà une raie ouverte ou une rigole dans laquelle tombait la roue de droite, ni finir le champ (*quand les roues marchent à la fois dans les raies ouvertes en dernier lieu*), à moins de relever la haye en interposant entre elle et la sellette une pierre ou un autre corps, ce qui constituait un moyen très-imparfait et incertain.

La voie n'avait que $0^{m},52$, ce qui rendait la charrue trop versante.

La charrue soumise à deux expériences dans cet état, fonctionna bien dans la première, à cela près des deux premières raies qui furent ouvertes en crémaillère et des deux dernières qu'elle ne put pas ouvrir seule et qu'elle

ne traça qu'avec beaucoup de difficultés, étant tenue par le fermier *Dillon;* dans la seconde elle fonctionna bien d'abord, puis très-mal, le terrain étant devenu mou, et la haye et, par suite, le soc ne pouvant pas être relevés au fur et à mesure que les roues s'enfonçaient, faute de cheville-sellette; enfin elle se brisa, et M. *Stein* prit la résolution d'en construire une autre.

La charrue construite en second lieu différait de la première en ce que les jumelles étaient percées de trous, comme celles de la charrue-*Grangé,* pour recevoir une cheville-sellette qui est indispensable pour élever convenablement la haye et le soc, et pour labourer à la profondeur voulue.

L'angle de la haye et du sep était de 15°, comme à la charrue-*Grangé* primitive, au lieu de 10° qu'il était d'abord, comme aux charrues du pays.

La voie était augmentée et portée à $0^{m},76$ comme dans les charrues du pays messin.

La charrue portait deux chaînes de traction, comme la précédente, mais, en même temps, un crochet traversait le corps d'essieu et un autre crochet était placé sous la haye afin de voir, par expérience, si, comme M. le rapporteur l'avait proposé dans la séance de l'Académie du 26 janvier, l'on ne pourrait pas remplacer les deux chaînes de traction par une seule chaîne avec collier, comme à la charrue du pays, qu'il a donné le moyen de transformer en charrue labourant seule sans levier de pression, la pression du collier sur la haye étant suffisante, dans la généralité des cas, pour maintenir le soc en terre.

Un crochet était fixé au bas du manche pour recevoir le levier de pression qui était encore placé en dessous de l'extrémité gauche du corps d'essieu, comme dans la charrue-*Grangé* primitive.

Cette charrue a été terminée le 24 février et a été sou-

mise à des expériences particulières, par M. *Stein*, jusqu'au 8 mars, afin de l'organiser convenablement; ce n'est qu'à cette dernière époque que le collier et la chaîne de traction des charrues du Pays-Messin y ont été adaptés, avec cette modification, que la chaîne fait avec l'horizontale un angle plus grand qu'à celles-ci, ce qui augmente la pression de la haye sur la sellette et les frottemens sur les fusées d'essieu, et, par suite, l'effort de traction, mais en même temps contient mieux le soc en terre, empêche que le talon du sep ne lève considérablement au-dessus du fond des raies et permet de supprimer le levier de pression, du moins dans la plupart des cas, et de simplifier par là la charrue (1).

La charrue ainsi modifiée a été soumise, à diverses reprises, à des expériences où l'on a encore, comme dans les précédentes, indiqué à M. *Stein* des modifications à y apporter et qu'il a exécutées en partie; toutefois la charrue avait bien fonctionné dans divers terrains et paraissait pouvoir labourer seule et sans levier de pression dans la généralité des cas et surtout dans les terres légères, mais on avait remarqué qu'elle ne labourait pas bien sur un revers prononcé; cet effet pouvant être attribué à la forme du versoir, qui ne paraissait pas convenable, et la commission voulant s'en assurer, M. *Stein* fut invité, dans son intérêt, à y adapter un versoir de la forme qu'il jugerait la meilleure, ce qui a été fait, et la charrue a été soumise ensuite à une expérience spéciale à cet objet, dans la ferme de Grimont.

---

(1) Cependant nous ferons observer que, M. *Stein* conservant le levier de support de la charrue-*Grangé* primitive, il eût été bien préférable de le transformer en levier de pression, comme dans cette charrue perfectionnée, puisqu'il suffisait pour cela d'allonger simplement d'un mètre le levier de support, et qu'alors la charrue eût été d'un usage plus sûr.

Dans cette expérience la charrue a bien fonctionné d'abord, vu la difficulté du labour, mais quand le revers devint très-prononcé, elle n'a plus culbuté la terre quand elle la jetait vers le haut; dans ce cas les gazons retombaient dans la raie, après le passage de la charrue, et empêchaient d'ouvrir la raie suivante; de plus, la charrue n'a pas pu terminer le labour de ce champ de terre argileuse sèche et dure, M. *Stein* n'est pas même parvenu, en tenant sa charrue par le manche, à culbuter les gazons qui étaient détachés par le soc; il en fut de même dans l'expérience comparative faite le même jour dans la plaine de Frescati, attendu que la charrue n'offre aucune facilité de la tenir, M. *Stein* n'ayant pas voulu y adapter deux manches comme à la charrue-*Grangé* perfectionnée, bien qu'il y ait des circonstances en grand nombre où sa charrue ne peut pas labourer seule, et qu'alors on ne peut pas s'en servir du tout.

Au lieu de chercher à bien organiser cette charrue, M. Stein a préféré faire concourir, dans les dernières expériences comparatives, faites par la commission, une charrue nouvelle et différente de la seconde, en ce qu'il a abandonné l'idée qui seule caractérisait sa charrue primitive, et qui seule aussi lui appartenait en propre, savoir: la fixité de la sellette et des jumelles par rapport à l'essieu, jointe à l'élargissement de celles-ci, pour y substituer une sellette mobile au moyen de deux régulateurs doubles en fer entre lesquels elle est contenue; moyen qui a, dans l'origine, été adapté à la charrue-*Grangé*, mais qui a été abandonné comme très-défectueux, depuis que l'inventeur y a apporté des perfectionnements, et qu'il fallait par conséquent bien se garder de reproduire, puisqu'il nécessite de la part du laboureur des combinaisons pour organiser la charrue sur le terrain et qu'il n'y en a point à faire pour la charrue-*Grangé* comme elle est perfectionnée

aujourd'hui, par suite des modifications que nous y avons apportées.

Néanmoins la charrue de M. *Stein*, qui a d'abord mal labouré dans ces dernières expériences comparatives, faites sur la charrue-*Grangé* perfectionnée, sur les charrues de MM. *de Dombasle*, *Mangeot* et Léonard, et sur celle du Pays-Messin, ayant été mieux organisée, a ensuite mieux labouré que toutes ces charrues, à l'exception pourtant de la charrue-*Grangé* perfectionnée qui a eu sur elle une supériorité très-marquée.

La commission est persuadée que si M. *Stein*, entendant mieux ses intérêts, eût apporté à sa charrue à sellette-fixe, les changemens convenables et l'eût mise en bon état pour labourer, elle eût mieux fonctionné que celle à jumelles mobiles.

Quoi qu'il en soit, Messieurs, la commission vous propose de donner à M. *Stein*, à titre d'indemnité, la somme de 250 francs, pour couvrir en partie les dépenses qu'il a été obligé de faire pour arriver à établir sa charrue.

RAPPORT

SUR

UN APPAREIL DISTILLATOIRE

Présenté à l'Académie par M. Gugnon aîné, chaudronnier à Metz,

PAR M. BERGÈRE,

COLONEL DU GÉNIE, RAPPORTEUR (1).

MESSIEURS,

L'ACADÉMIE nous a chargés, MM. le colonel BOUCHOTTE, TAILLEFERT et moi, d'examiner un appareil distillatoire exécuté par M. *Gugnon* aîné. Je vais avoir l'honneur de vous soumettre le résultat de notre travail.

Depuis long-temps on fait de l'eau-de-vie de pommes de terre en Allemagne, en Prusse et en Pologne. Cette industrie s'est introduite en France depuis plusieurs années, et les cultivateurs les plus avancés du département de la Moselle, ont trouvé, dans les avantages qu'elle présente, une raison suffisante pour étendre la culture de la pomme de terre, en utilisant des terrains qui, par leur nature sableuse, étaient peu propres à la production des céréales.

Il existe deux méthodes bien distinctes de distiller les

(1) Les autres membres de la commission étaient MM. le colonel BOUCHOTTE et TAILLEFERT.

pommes de terre ; l'une a pour but unique de produire soit de l'eau-de-vie pour la boisson, soit des esprits rectifiés pour les arts, mais sans tenir cas des résidus. L'autre est spécialement combinée avec l'engrais des bestiaux, au moyen des résidus de la distillation ; elle est essentiellement agricole, et c'est celle-là que M. *Gugnon* aîné a surtout prise pour l'objet de ses recherches.

La découverte d'Édouard *Adam*, qui date du commencement de ce siècle, a fait faire un grand pas à l'art du distillateur, en procurant, en une seule chauffe, au moyen de l'action de la vapeur, des esprits rectifiés et tout-à-fait exempts de ce principe délétère qu'on avait reconnu dans toutes les eaux-de-vie qui avaient le goût d'empyreume. Toutefois, les procédés d'*Adam*, sans cesse modifiés et quelquefois perfectionnés, n'ont été appliqués en grand qu'à la distillation des vins ; et la distillation à feu nu a continué long-temps à être seule en usage, pour retirer la matière alcoolique des pommes de terre. Presque toujours les résidus brûlés étaient perdus, ou n'offraient aux bestiaux qu'une nourriture désagréable et peu profitable ; les eaux-de-vie avaient mauvais goût, et leur usage n'était pas sans danger pour l'économie animale. De plus, l'alambic attaqué par les acides produits par la distillation, se couvrait de vert de gris et se détériorait en peu de temps.

La liste des brevets d'invention et de perfectionnement, contient un très-grand nombre d'inventions relatives à la distillation des vins, mais très-peu s'appliquent à la distillation des matières solides et en particulier des pommes de terre. En 1813, M. *Sellier-Blumenthal* a pris un brevet d'invention pour un procédé particulier, et il en a fait cession, en 1818, à M. *Derosne*. Mais, d'après le peu de détails que renferment sur son appareil les annales de l'industrie, il est évident que le mode employé par ces Mes-

sieurs n'a rien de commun avec l'appareil que nous avons été chargés d'examiner; et, dans tous les cas, il ne paraît pas que ces inventions aient apporté des améliorations notables dans la distillation des matières épaisses. En effet, à l'exception de quelques riches cultivateurs auxquels M. *Gugnon* aîné a fait faire des améliorations plus ou moins importantes dans leurs appareils, comment distillent la plupart de ceux qui se livrent à cette industrie dans le département de la Moselle? Ils ont un alambic ordinaire à feu nu. Après une première opération, ils obtiennent ce qu'ils appellent de petites eaux. Ces petites eaux replacées une seconde fois dans l'alambic qu'ils font délutter, vider et nettoyer, donnent à une seconde opération de l'eau-de-vie à 18° et ce n'est enfin qu'après une troisième chauffe, qu'ils parviennent à obtenir de l'esprit à 33° et non sans beaucoup de difficultés et de soins.

Ainsi donc il leur faut trois opérations, par conséquent trois feux, beaucoup de combustible, beaucoup de temps, et les résultats sont de mauvaise eau-de-vie et des résidus dont il faut jeter une partie et dont le reste est désagréable et nuisible aux bestiaux.

D'autres cultivateurs plus avancés dans la voie des progrès ont réduit à deux le nombre de leurs opérations; pour cela, après avoir obtenu les petites eaux, ils les remettent dans l'alambic et les distillent au moyen d'un appareil dit *alcogène* ou *cylindre de Ménard*, et obtiennent ainsi de l'alcool à 33°. Mais ce dernier appareil est d'un service assez difficile et dispendieux.

C'est après bien des essais coûteux et après des améliorations successives, que M. Gugnon aîné est arrivé à construire le bel appareil qu'il a produit à l'exposition de 1834, et qui a valu à son auteur une médaille de 1re classe.

L'appareil se compose :

1° D'une chaudière à vapeur A ;

2° D'un cylindre B alimenteur de la chaudière ;

3° D'un condensateur *chauffe-vin* C ;

4° De deux vases ovoïdes semblables D et D', qui servent à contenir les matières à distiller ;

5° D'un cylindre distillatoire E ;

6° D'un rectificateur F ;

7° D'un réfrigérant G ;

8° D'un autre réfrigérant éprouvette H ;

9° D'un grand réservoir d'eau I.

1° La chaudière à vapeur A en cuivre est construite de manière à s'adapter à un fourneau qui permet de tirer tout le parti possible du calorique développé par le combustible. Le foyer de ce fourneau est conique, sa partie la plus évasée, à peu près de même dimension que le fond de la chaudière et qui sert à la soutenir, présente dans sa circonférence trois issues à la flamme, l'une antérieure et deux latérales. La flamme de ces trois issues chemine tout autour de la chaudière avant de s'engager dans le conduit O qui traverse la chaudière puis le cylindre alimenteur.

Le fond de cette chaudière est concave extérieurement et communique au moyen de larges tubes avec deux bouilleurs cylindriques A' dont le but est de présenter un plus grand développement de surface à l'action du feu ; la dimension de ces bouilleurs est telle qu'ils dépassent en avant le diamètre de la chaudière, et qu'ils peuvent, par ce moyen, présenter leurs ouvertures autoclaves en dehors de la maçonnerie.

La partie supérieure de la chaudière, convexe extérieurement, présente :

La tige coudée du flotteur L qui se meut à frottement dans une boîte remplie d'étoupes grasses.

Une soupape de sûreté garnie d'un poids P.

Un tube courbé Q muni d'un robinet qui conduit la vapeur partout où l'on veut, par exemple dans des tonneaux pour y cuire des pommes de terre.

Un large conduit R qui se bifurque et qui amène la vapeur dans l'un ou l'autre des vases D et D′; chacune des divisions de ce conduit porte un robinet S.

2° Le cylindre B alimenteur est traversé, comme je l'ai déjà dit, par le prolongement du tuyau O, il communique d'une part avec le réservoir I, de l'autre avec la chaudière au moyen du robinet mu par le flotteur: il porte en outre un autre tube pour le dégagement de l'air.

3° Le condensateur chauffe-vin C, n'est autre chose qu'une cuve formée par de forts madriers de chêne cerclés en fer. Cette cuve a deux fonds; le fond supérieur est placé de façon à laisser au-dessus de lui un rebord qui doit servir d'entonnoir; il porte à son milieu une large ouverture C. Chacun des fonds est percé en outre de trois trous, l'un pour le passage du tampon N, l'autre pour le tube X, et le troisième pour le tube V.

Le tube X aboutit à un double fond en cuivre étamé dont la forme est figurée dans le plan.

La capacité du chauffe-vin C comprise entre les deux fonds est juste les $\frac{2}{3}$ de celle des vases D et D′, de sorte qu'en même temps qu'il chauffe les matières, il est encore à la fois condensateur et vase de mesure.

4° Les vases D et D′ en cuivre d'une forme ovoïde communiquent avec la chaudière à vapeur par les conduits R′ et R″ qui se prolongent jusqu'à deux pouces au-dessus de leur fond, et avec le reste de l'appareil par les tubes T et T′ dont la base plus évasée est fermée à l'intérieur par un diaphragme percé de trous qui permet à la vapeur seule de passer. Le robinet U établit la communication entre l'un ou l'autre des tubes T ou T′ et le

tube V; celui-ci passe à travers le chauffe-vin et vient aboutir à la partie inférieure du cylindre E.

5° Le cylindre distillatoire E est divisé en deux parties inégales qui communiquent entre elles par le tube droit *e*, le tube courbé *e'* et le robinet *e''*.

Ce cylindre communique en outre avec le rectificateur par une large ouverture supérieure.

6° Le rectificateur F se compose essentiellement d'un système de boîtes en cuivre, étamé intérieurement et extérieurement.

Ces boîtes circulaires communiquant toutes entre elles sont disposées de manière à former deux conduits intérieurs brisés, dont l'un formé par les tubes *a*, *a*, *a* sert au passage des vapeurs alcooliques, et dont l'autre, formé par les tubes *b*, *b*, *b*, reporte, dans la partie supérieure du cylindre E, les parties condensées.

Chacune des extrémités inférieures libres des tubes *b*, *b*, *b*, plonge dans un petit godet situé au-dessous du niveau du plateau inférieur de la boîte.

La dernière division du conduit *a*, *a*, *a*, communique avec le tube X qui traverse le chauffe-vin et qui aboutit au double fond intérieur dont nous avons déjà parlé.

7° Le réfrigérant G n'est pas formé par un serpentin ordinaire, mais par une réunion de plaques circulaires analogues à celle du chauffe-vin avec laquelle elles communiquent.

8° Le réfrigérant éprouvette H, qui consiste dans un petit serpentin ordinaire, sert à constater que le liquide contenu dans le cylindre distillatoire n'est plus alcoolique.

9° Enfin le réservoir I qui peut être en bois ou en maçonnerie sert à alimenter le cylindre B et le rectificateur s'il en est besoin. Il doit être rempli chaque jour.

Pour mettre cet appareil en fonction, on fait communiquer le réservoir I rempli d'eau avec le cylindre B.

Du cylindre l'eau passe dans la chaudière à vapeur par le tube K qui plonge jusqu'à environ deux pouces au-dessus de son fond. Elle se remplit jusqu'au point où le flotteur L s'élevant, fait tourner le robinet M et intercepte ainsi la communication entre la chaudière et le cylindre qui se remplit à son tour.

On charge de matières à distiller chacun des deux vases D et D' au moyen du chauffe-vin qui leur sert de commune mesure, et dont la contenance est, comme nous l'avons déjà dit, d'un tiers moindre que la leur. Les matières passent du chauffe-vin dans les vases, par des ouvertures fermées par les tampons N; ouvertures qui se prolongent au moyen d'un tube qui plonge jusqu'au dessous de la surface des matières à distiller. On charge une troisième fois le chauffe-vin.

On remplit d'eau chauffée à 50° le rectificateur F.

Si on met le feu sous la chaudière, l'eau se réduit bientôt en vapeurs qui se dégagent par les tubes Q et R. Le niveau baisse, le flotteur L en suit le mouvement et ouvre peu à peu le robinet M, qui permet accès à l'eau du cylindre B pour le rétablir. Suivons la marche des vapeurs dans l'un ou l'autre des deux vases D ou D'. Prenons le vase D. La vapeur aqueuse passe de la chaudière et du tube R dans le tube R'; le robinet S étant ouvert, elle arrive dans le vase D par le prolongement de R'. Elle soulève les matières, les agite, les échauffe. Elles entrent bientôt en ébullition et dégagent à leur tour des vapeurs alcooliques qui prennent le chemin T; le robinet U a trois trous disposés de façon à établir la communication entre T et V. Elles parcourent V, se condensent en partie en traversant le chauffe-vin et parviennent à la division inférieure du cylindre E, d'où elles gagnent la division supérieure et le rectificateur. Mais arrêtons-nous un peu à la division inférieure et voyons ce qui va s'y passer.

Les vapeurs en se dépouillant d'eau, tant dans le conduit V que dans le cylindre et le rectificateur, ont bientôt fourni assez de liquide pour que, dans la division inférieure, il dépasse le niveau de l'extrémité inférieure du tube droit *e* qui devient plongeur; ce liquide qui contient encore de l'alcool, s'échauffe par la nouvelle vapeur qui arrive incessamment et en fournit bientôt lui-même qui passe par le tube courbé *e'* dans la division supérieure du cylindre. La même action a lieu ici que dans la partie inférieure, c'est-à-dire que la vapeur, en se condensant, finit par fournir assez de liquide pour boucher l'extrémité du tube *e'* et donner lieu à la distillation nouvelle de ce liquide échauffé par la vapeur qui le traverse.

Ainsi donc, les vapeurs après s'être chargées de parties alcooliques dans chacune des divisions du cylindre distillatoire E arrivent enfin dans le rectificateur. Elles parcourent le conduit que nous avons figuré par *a, a, a,* conduit qui est échauffé à la première opération par de l'eau à 50°, température suffisante pour condenser les parties aqueuses et pour permettre à l'alcool volatilisé de continuer sa route à travers le tube X. Les parties aqueuses retournent par les conduits *b, b, b* dans la division supérieure du cylindre, et de là dans la division inférieure lorsqu'elles dépassent le niveau du tube *e*.

Mais remarquons que dans le trajet des vapeurs à travers le conduit *a, a, a,* à mesure qu'elles se dépouillent de leur eau, les petits godets qui contiennent l'extrémité inférieure des tubes *b, b, b* se remplissent, et interdisent le passage des vapeurs par ces tubes ainsi bouchés. Du reste, chacune des extrémités supérieures des tubes *a, a, a,* est plus élevée que celle inférieure des tubes *b, b,* et par tous ces moyens, les deux conduits sont bien distincts.

Les vapeurs alcooliques arrivant par le tube X dans les systèmes de plaques doubles dont nous avons parlé et qui

se trouvent tant dans le chauffe-vin que dans le réfrigérant, arrivent parfaitement condensées et refroidies dans le récipient G' et marquent de 33° à 37°.

Lorsque les matières contenues dans le vase D sur lequel on vient d'opérer ne fournissent plus d'alcool, ce qu'on reconnaît au moyen de l'éprouvette H, dans laquelle on condense les vapeurs du cylindre, et que le liquide obtenu a été soumis aux épreuves en usage chez les distillateurs, on se met en devoir de continuer l'opération aux dépens du vase D'.

On ouvre le robinet Y du cylindre, pour vider les phlegmes; on interdit la communication du vase D avec la chaudière en fermant le robinet S, et on l'établit de suite avec le vase D' en ouvrant le robinet S'; on vide le vase D en ouvrant le gros robinet Z, commun aux deux vases et qui mène les matières (dans la distillation des pommes de terre) en un lieu d'où elles seront reprises pour la nourriture des bestiaux; pendant cette opération on a soin de tenir ouvert le bouchon à vis pour permettre accès à l'air.

On tourne le robinet U, de manière à fermer la communication TV et à ouvrir celle T'V.

L'opération continue aux dépens de D' comme nous l'avons décrite pour D et ainsi de suite alternativement.

On recharge D des matières contenues dans C en tenant toujours *c* ouvert, et on amène dans C, au moyen de conduits, une nouvelle quantité de matières fermentées.

Il est bon de remarquer que les *chauffes* se succèdent, sans interruption, car pendant que l'un des deux vases marche, on élève la température de l'autre à un degré voisin de l'ébullition, en y faisant arriver de la chaudière une quantité suffisante de vapeur.

Les différentes parties de l'appareil peuvent se nettoyer facilement. Elles sont munies à cet effet d'ouvertures au-

autoclaves (1. 2. 3. 4.) assez larges pour permettre à un homme de pénétrer dans l'intérieur.

Une large ouverture, n° 6, fermée par un robinet à vis, sert à décharger les vases lorsqu'on distille des fruits à noyaux.

Si on veut distiller des marcs de raisins, on charge et décharge l'appareil par les ouvertures autoclaves 4 et 5.

Les indicateurs *i* et *i'* en verre, placés à l'extérieur du cylindre distillatoire, servent à faire reconnaître la marche de l'opération et le niveau du liquide condensé dans chacune des divisions. *f* est aussi un indicateur en verre qui a pour objet de limiter la quantité d'eau à mettre dans le cylindre qui enveloppe le système de boîtes du rectificateur, suivant le degré d'alcool que l'on veut obtenir.

L'appareil que nous venons de décrire en détail, a non-seulement l'avantage de distiller, à la vapeur, les pommes de terre, le marc de raisin, les fruits et toutes les matières épaisses, mais nous ajouterons qu'il produit en une seule opération de l'alcool à 36° et 37°; qu'il consomme dans cette seule opération moins de combustible que l'on n'en emploie dans chacune des deux ou trois opérations actuellement en usage; qu'il exige très-peu d'eau; qu'il est manœuvré avec facilité par l'homme le moins intelligent; qu'il n'est soumis à aucune pression intérieure et par suite ne présente aucun danger; que la chaudière s'alimente d'elle-même, et qu'enfin il donne des produits alcooliques et des résidus exempts de tout goût empyreumatique.

Les commissaires de l'Académie ont vu fonctionner chez M. Gugnon aîné, un modèle en petit de cet appareil; et comme on devait s'y attendre, les résultats ont été un peu moins concluants que ceux que nous venons d'énoncer; mais ils nous ont laissé l'idée que l'appareil en grand tiendrait toutes les promesses de l'artiste, et c'est en effet ce

qu'établit très-positivement un certificat de M. Louis *Dorr*, propriétaire à Château-Rouge, qui déclare qu'au moyen de l'appareil distillatoire à la vapeur que lui a fourni M. *Gugnon* aîné, il produit des esprits à 36°, d'une seule cuite qui s'opère en deux heures sur un œuf de 4 hectolitres, avec feu moyen; que, pour les rectifications, cet appareil offre de grands avantages sur ceux dits *Ménard*, en produisant facilement des esprits à 37° et 38°, avec économie des deux tiers de combustible et de temps; que les produits du nouvel appareil ne laissent rien à désirer tant sur la quantité que sur la qualité, et qu'enfin la marche en est facile à régler.

Nous signalerons particulièrement à l'attention de l'Académie, comme prouvant plus spécialement l'esprit d'invention et de combinaison dont M. *Gugnon* aîné nous paraît doué.

La disposition de la chaudière et le bon emploi du calorique pour amener l'eau à l'ébullition le plus économiquement possible.

L'emploi de deux vases contenant les matières et permettant le jeu continu de l'appareil, sans perte de temps ni de chaleur.

La disposition fort ingénieuse du rectificateur et du réfrigérant.

Enfin l'heureuse combinaison de toutes les parties et la bonne disposition des détails la plupart empruntés à des machines existantes mais qui ont reçu d'importantes améliorations dans les mains de M. *Gugnon*.

M. *Gugnon* vend son appareil 3,000 francs pour une distillation de 60 hectolitres en vingt-quatre heures, le prix serait fort élevé pour un particulier, et un appareil aussi dispendieux ne pourrait guère être établi que dans une exploitation agricole du premier ordre ou par une agrégation de cultivateurs se livrant à cette industrie. Cet

inconvénient n'a point échappé à M. *Gugnon*, qui a cherché à rendre le prix de son appareil accessible même au plus petit distillateur. Il confectionne à cet effet des appareils de toute grandeur et selon le tarif qui suit :

Pour 60	hectolitres	en 24 heures	3,000 francs.
55	*id.*	*id.*	2,800
50	*id.*	*id.*	2,600
45	*id.*	*id.*	2,400
40	*id.*	*id.*	2,200
35	*id.*	*id.*	2,000
30	*id.*	*id.*	1,800
25	*id.*	*id.*	1,600
20	*id.*	*id.*	1,400
15	*id.*	*id.*	1,200
12	*id.*	*id.*	1,000
9	*id.*	*id.*	800
6	*id.*	*id.*	600

L'appareil de M. *Gugnon* aîné considéré ensuite sous le seul rapport de son exécution matérielle fait honneur à ce fabriquant, et serait considéré même à Paris, comme un produit très-remarquable de l'art du chaudronnier.

Au double titre d'inventeur et de fabricant, nous pensons que M. *Gugnon* aîné mérite le suffrage de l'Académie, et tous les encouragemens qui pourront aider cet industriel à répandre dans le pays l'usage de son appareil.

RAPPORT

SUR

UN MÉCANISME IMAGINÉ PAR M. LEUTHEUSSER,

Pour supporter le timon de l'avant-train des voitures d'artillerie, nouveau modèle,

PAR M. MUNIER, CAPITAINE D'ARTILLERIE.

MESSIEURS,

J'ai été chargé le 21 janvier dernier, par lettre de M. le président de l'Académie, de faire un rapport sur un mécanisme imaginé par M. *Leutheusser*, pour supporter le timon de l'avant-train des voitures d'artillerie, nouveau modèle; je viens remplir cette tâche.

Ce forgeron-mécanicien, que l'Académie a déjà plusieurs fois couronné pour les produits de son industrie et de son imagination active, propose non-seulement un moyen de support de timon, mais aussi un nouveau crochet cheville-ouvrière. Je vais décrire et discuter ce mécanisme ingénieux.

Le crochet cheville-ouvrière proprement dit, au lieu d'être fixé directement au corps d'essieu d'avant-train par une patte, comme il l'est aujourd'hui, est uni à une bride mobile en fer à collier et à tourillons, retenue contre le corps d'essieu par deux pattes à anneaux dans lesquels tournent les tourillons; par cette disposition le crochet peut, sans à-coups, s'abaisser et s'élever en tour-

nant autour de l'axe des anneaux des pattes; de plus, il peut tourner horizontalement dans le collier de la bride, et rend ainsi les mouvements des deux trains indépendans l'un de l'autre, de manière que l'affût, le caisson, le chariot de batterie et la forge peuvent verser sens dessus dessous, sans que l'avant-train participe à ce mouvement de culbute, et réciproquement; ce qui semble constituer un avantage réel (1).

Pour obtenir ce mouvement de vilebrequin, M. *Leutheusser* a placé, derrière la patte du crochet, une queue cylindrique sur laquelle la patte fait épaulement; cette queue est introduite dans le collier de la bride qui est maintenue contre la patte du crochet par un écrou traversé par une goupille-clavette, afin qu'il ne puisse se dévisser de lui-même, et qu'on puisse le dévisser au besoin.

La queue cylindrique est placée assez au-dessus de la tablette de la cheville-ouvrière, pour que le crochet, en tournant autour de l'axe de la queue, reprenne de lui-même, comme une chevillette en forme de pistolet, sa position naturelle; la lunette de bout de crosse est, à l'intérieur, une surface conique semblable à la surface extérieure de la cheville-ouvrière qui entre dedans presque sans jeu, afin d'éviter les à-coups destructeurs, d'une de ces pièces contre l'autre, qui ont eu lieu toutes les fois que la vîtesse des deux trains n'est point égale; d'ailleurs il n'est plus nécessaire d'aucun jeu entre ces deux pièces, puisqu'il est remplacé avantageusement par le double mouvement de rotation du crochet cheville-ouvrière dans le collier de la bride, et de cette pièce elle-même autour de ses tourillons, mouvements qui amortissent singulièrement l'effet des chocs.

---

(1) Toutefois, si l'on voulait que, comme dans l'état actuel des choses, les deux trains conservassent entr'eux une certaine dépendance, on l'obtiendrait très-facilement au moyen d'un simple arrêtoir.

Par ces dispositions, le timon peut donc s'élever à volonté, sans que la cheville-ouvrière soit nullement tourmentée dans la lunette de bout de crosse; il restait à le supporter dans une position habituellement horizontale, en lui laissant la faculté de pouvoir s'abaisser au-dessous de cette position toutes les fois que les circonstances l'exigeraient; M. *Leutheusser* a découvert pour cela un mécanisme très-simple, fondé sur la propriété élastique du bois; il consiste en un brin de branche suspendu par ses extrémités parallèlement au corps d'essieu, à l'aide de deux équerres fixées aux armons (1), et embrassé en son milieu par un anneau de pression à deux branches courbes dont les extrémités crochues sont réunies par une articulation de chaîne, ou ∞, aux anneaux de deux pitons coudés qui traversent la bride de dessous en dessus et font en quelque sorte corps avec elle au moyen d'écrous.

D'après ces dispositions, quand le timon devra s'abaisser, les extrémités du brin de bois, *levier de support*, s'éleveront en suivant le mouvement de la partie postérieure des armons, tandis qu'au contraire le milieu de ce brin sera retenu par l'anneau de pression qui ne suivra pas ce mouvement ascensionel, de sorte que ce brin de bois se courbera et fera, par l'effet de son élasticité, l'office de l'arc d'un tour en l'air; le timon pourra donc s'abaisser facilement, puisqu'il suffira d'une pression accidentelle peu forte appliquée à son extrémité pour faire plier le levier de support, à cause du long bras de levier à l'extrémité duquel elle agira, et l'élasticité du brin ramènera le timon dans la position horizontale, dès que l'effort accidentel cessera d'avoir son effet, ou qu'il sera moins grand que la force élastique du bois employé.

---

(1) Ces équerres pourront être fixées sous les armons par la tête des boulons qui traversent déjà les étriers d'essieu.

D'après le mode de réunion de l'anneau de pression aux pitons, à l'aide d'une articulation de chaîne, et d'après la position des pitons sous la bride, ces pitons après s'être éloignés de quelques millimètres du levier de support, par suite de l'abaissement du timon, tournent alors autour de ce levier sans s'en éloigner davantage, et s'en rapprochent même après un certain abaissement, de sorte que la flèche de courbure du levier de support est toujours très-petite, et qu'il n'y a pas à craindre qu'en aucun cas ce levier ne se rompe ou même ne réagisse assez fortement pour incommoder les chevaux ni le conducteur (1).

La facilité de remplacer, en campagne, ce morceau de bois par une branche d'arbre, à défaut d'approvisionnement qu'il serait si facile de faire, militera sans doute beaucoup en faveur de l'adoption de ce moyen de support.

Le nouveau crochet cheville-ouvrière à double mouvement de rotation étant écarté du corps d'essieu plus que ne l'est le crochet actuel, sans qu'il perde pour cela de sa solidité, procurera, outre les avantages déjà signalés, celui non moins grand de permettre de tourner plus court avec toutes les voitures d'artillerie, d'allonger le corps du chariot de batterie et d'agrandir l'âtre de la forge de campagne, si cela est jugé nécessaire.

Le mécanisme de support de timon supportera aussi le système du crochet cheville-ouvrière, quand l'affût sera ôté de dessus l'avant-train, de sorte que la cheville-ouvrière se présentera toujours à la lunette dans sa position naturelle et verticale, et qu'il sera toujours très-facile de remettre l'affût sur l'avant-train, tant à cause du plus grand écar-

(1) Il est à remarquer que ce brin de bois, étant placé sous le coffre d'avant-train, ne sera exposé ni à la pluie, ni à l'humidité, ni aux rayons du soleil, et qu'avec le léger soin de le faire tourner dans ses équerres de support, on empêchera qu'il ne reste courbé dans aucun sens.

tement du crochet du corps d'essieu, ce qui le met plus à portée des servants, que de sa forme conique et de l'évasement inférieur de la lunette de bout de crosse; la manœuvre pour ôter l'avant-train sera aussi rendue plus facile, par suite du mécanisme de support, puisqu'il suffira de supporter la crosse et de faire reculer les chevaux pour que la cheville-ouvrière sorte de la lunette, sans qu'il soit besoin de soulever le bout du timon.

Par ces motifs, nous pensons qu'on doit soumettre ce mécanisme à l'expérience directe, afin de mieux apprécier ses bons effets probables, et de voir si la boue et le gravier ne gêneront pas les divers mouvements de rotation des pièces qui le composent, et si elles ne présenteront pas quelques inconvénients dans le service.

Je ne terminerai pas ce rapport sans porter à votre connaissance: que M. *Leutheusser*, qui est obligé de travailler de son état pendant tout le jour pour nourrir sa nombreuse famille, emploie ses veilles à des recherches utiles, et qu'entr'autres choses il s'occupe à trouver le moyen de supporter le timon de l'avant-train des voitures d'artillerie, depuis 1828, époque à laquelle il a reçu, de l'Académie, une médaille pour la voiture à flèche mobile de son invention: que M. *Leutheusser* m'a montré les différents mécanismes de support qu'il a imaginés et construits, et que ce n'est qu'après avoir passé par une foule d'idées qu'il a pensé à la plus simple peut-être, celle du brin de bois élastique.

Espérons que tant de persévérance, couronnée enfin par le succès, attirera l'attention du gouvernement sur cet artiste distingué à qui nous devons aussi d'excellents ressorts dynamométriques et de bandages, et qu'il recevra la récompense due à ses travaux industriels, et en particulier à celui qui fait le sujet de ce rapport.

NOTE

SUR

L'ÉTAMPAGE DE LA TOLE DE FER,

PAR M. MUNIER, CAPITAINE D'ARTILLERIE.

Je viens apporter une preuve nouvelle de cet apophthegme si vrai : « Nécessité est mère de l'industrie. »

En cherchant à perfectionner les fusées de guerre (1), sous le double point de vue de diminuer leur poids et de remplacer les boulets creux en fonte de fer et à parois minces, dont elles sont armées actuellement, par des boulets plus légers et d'un métal moins fragile, afin que, dans les ricochets, ils ne se brisent pas en frappant contre les corps durs qu'ils rencontrent, j'ai pensé à employer à la confection des boulets, la tôle de fer, qui me semble être un des métaux les plus convenables et à la fois le plus naturel, en ce que les cartouches des fusées en sont eux-mêmes formés.

Mais comme la partie antérieure du boulet doit être hémisphérique ou au moins hémi-ellipsoïde, afin qu'il ricoche à la manière des boulets ordinaires et qu'il soit moins directement en butte à l'action de la résistance passive de l'air, je me suis enquis près d'un de nos ferblantiers les plus habiles et près de chaudronniers-tôliers, s'ils pouvaient m'étamper en ferblanc ou en tôle mince, des calottes hémisphériques d'un diamètre donné, mais ils m'ont répondu qu'on n'étampait ni le ferblanc ni la tôle, parce que

---

(1) En août 1833.

ces métaux se gerçaient et se déchiraient par la percussion et qu'il fallait, pour leur faire prendre une forme concave, les emboutir à petits coups de marteau comme ils le font pour confectionner les poches ou cuillers à pot en ferblanc et en tôle du commerce. Mais, par ce procédé long et minutieux, la calotte hémisphérique en tôle de fer, eût coûté environ un franc, comme la poche de même métal, et cependant elle ne formait qu'une partie du boulet, comme je le voulais confectionner; ces boulets auraient donc coûté au moins cinq fois plus que les boulets actuels en fonte, et par cela même ils étaient rendus inadmissibles pour le service, de sorte que je me voyais déçu dans mon projet, non à cause de l'impossibilité de fabriquer ces boulets, mais à cause de leur prix trop élevé. Toutefois, ils ne coûtaient si cher que par suite de l'opération longue de l'emboutissage, et leur rejet ne tenait, vu le faible prix de la tôle, qu'à ce fait énoncé: « que la tôle ne pouvait pas s'étamper sans se gercer, se crevasser et se déchirer. » Or, je n'étais nullement convaincu de ce prétendu fait d'expérience; j'étais persuadé, au contraire, que la tôle provenant de bon fer pouvait s'étamper à chaud, voulant du moins savoir, par l'expérience directe, ce qu'il en était et jusqu'à quel point la tôle de fer pouvait ou ne pouvait pas s'étamper à chaud, je m'adressai, pour mettre mon projet à exécution, à notre collègue M. Glavet, qui, habile industriel, ne rejeta point la possibilité de l'étampage de la tôle à chaud, qui la considéra au contraire comme très-probable, mais qui n'avait jamais eu l'occasion de s'en assurer, le besoin, jusqu'alors, ne s'en étant pas vivement fait sentir.

Je priai donc M. Glavet de couler les étampes nécessaires pour éclaircir ce fait d'industrie.

La réussite eut lieu immédiatement, puisque la première calotte étampée l'a été très-bien et sans aucune ger-

cune ; toutefois, comme elle n'a été amenée à la forme hémisphérique qu'après l'avoir fait chauffer et passer plusieurs fois entre les étampes, en se servant du marteau à devant, et voulant avoir une donnée plus précise, je priai M. Glavet de couler deux autres étampes pour calottes hémi-ellipsoïdes, dont la flèche ou demi-petit axe, n'était que le quart du diamètre ou grand axe (1), afin de voir si l'on ne pourrait pas obtenir ces dernières d'un seul coup d'étampes et passer de celles-ci à celles hémisphériques, au moyen d'un second coup seulement. La première calotte hémi-ellipsoïde obtenue, a été en effet bien étampée d'un seul coup, mais attendu que la courbure de celle-ci diffère beaucoup de celle de l'hémisphère et que les diamètres des disques circulaires de tôle qui doivent fournir les calottes hémisphériques et hémi-ellipsoïdes sont très-différents, on n'a pas pu employer les étampes hémi-ellipsoïdes pour y faire passer d'abord les calottes hémisphériques.

C'est pourquoi j'avais prié M. Glavet de me couler deux nouvelles étampes propres à l'étampage successif des calottes hémisphériques et d'adapter ces étampes à sa presse à balancier, afin de reconnaître, par l'expérience directe, s'il fallait deux, trois, ou un plus grand nombre de coups d'étampes pour arriver à la forme hémisphérique parfaite, c'était chose convenue, et je croyais pouvoir énoncer positivement dans cette note ce qu'il en était ; mais MM. *Glavet* en ont été empêchés par des travaux plus importants pour leurs ateliers, et je ne puis préciser d'une manière absolue le nombre d'étampes, de chaudes et de coups de balancier nécessaires pour atteindre à la

(1) Ces dimensions étant nécessaires pour que les cartouches actuels des fusées de guerre de 2 pouces, puissent être placés debout dans les coffres d'artillerie.

forme hémisphérique, mais cette donnée n'est que très-secondaire, et l'importante est de savoir, d'une manière positive, que la tôle de fer peut s'étamper très-facilement en calottes hémisphériques, et, relativement à l'objet spécial que j'avais en vue, que la partie des boulets en tôle qui était considérée comme infaisable, sinon à un prix très-élevé, est précisément la plus facile à faire et la moins coûteuse, au moyen de l'étampage à chaud.

En résumé, la ferme volonté, le besoin, la nécessité pour moi, de parvenir à armer les fusées de guerre de boulets hémisphériques en tôle de fer, que je considérais comme un des métaux les plus convenables à leur confection, m'a conduit à mettre hors de doute ce fait industriel : *que la tôle de fer peut s'étamper très-facilement à chaud, jusqu'à lui donner la forme hémisphérique.*

NOTE

Sur une modification à apporter aux gueules de loup ordinaires pour qu'elles empêchent mieux les cheminées de fumer,

PAR M. MUNIER, CAPITAINE D'ARTILLERIE.

Au nombre des tribulations du genre humain, on peut, sans contredit, compter les cheminées qui fument, et chacun doit à la société entière de publier les moyens qu'il a imaginés pour les empêcher de fumer; celui dont il s'agit ici, consiste en une modification extrêmement simple apportée à la gueule de loup ordinaire.

L'on sait que la gueule de loup est supportée à pivot et qu'elle porte à sa partie supérieure et antérieure, en forme de crête, une feuille de ferblanc qui la transforme en une girouette très-mobile qui tourne à la moindre brise et amène sous le vent la gueule proprement dite.

Mais, par ces dispositions, le vent ou courant d'air est intercepté et dérangé de sa direction par l'obstacle que lui présentent les cylindres qui composent la gueule de loup, et, dès qu'il dépasse la tranche du cylindre horizontal ou gueule, trouvant un espace en quelque sorte vide, il s'y précipite et forme, en avant d'elle, un remous qui empêche la fumée de s'échapper.

Pour combattre et empêcher la formation de ce remous d'air, j'ai pensé à appliquer aux gueules de loup ce fait d'expérience connu: que quand la buse d'un soufflet est placée dans une tuyère de manière qu'elle n'en touche pas les parois ou, mieux encore, quand elle est placée à quelque distance en arrière de la tuyère, le courant

d'air fourni par le soufflet et qui s'échappe par la buse, détermine un autre courant d'air extérieur à la buse, de telle sorte que l'air placé en arrière de la tuyère est entraîné dedans, la traverse avec rapidité et augmente ainsi considérablement l'effet du soufflet.

Cette propriété m'a suggéré l'idée de faire, dans le cylindre vertical, à l'opposé et en face de la gueule, une section par un cylindre horizontal plus petit que celui de la gueule de loup, et d'adapter à ce trou un tuyau tronc-conique, disposé horizontalement et concentriquement à la gueule, de manière que sa petite base n'arrive pas tout-à-fait à l'aplomb de la génératrice antérieure du cylindre vertical.

Par cette modification, lorsque le vent souffle, il s'engoufre dans le tuyau tronc-conique, qui fait dès-lors les fonctions de la buse d'un soufflet, tandis que le cylindre horizontal de la gueule remplit l'office de tuyère, et le courant d'air de la buse produit deux effets, d'abord il empêche qu'il ne se forme un remous d'air en avant de la gueule comme auparavant, et, en second lieu, il établit un courant d'air ascendant dans le cylindre vertical de la gueule, et, par suite, dans le tuyau de la cheminée, ce qui empêche la cheminée de fumer par la partie inférieure.

EXTRAIT D'UN RAPPORT

FAIT PAR M. CH. DOSQUET,

AU NOM D'UNE COMMISSION COMPOSÉE DE MM. CAILLY ET DOSQUET,

SUR

UN MÉMOIRE DE M. LE BARON DUFOUR,

RELATIF

A L'AMÉLIORATION DE LA RACE DES CHEVAUX EN FRANCE (1).

..... Est-on fondé à dire que la race des chevaux, en France, s'abâtardit et se détériore de plus en plus? La Commission s'est trouvée dépourvue de renseignemens suffisans pour reconnaître s'il en est ainsi, en considérant la généralité du territoire de la France; mais elle pense le contraire en ce qui concerne notre département. Certes, les chevaux que nous voyons aujourd'hui attelés aux charrues, aux voitures qui viennent approvisionner nos marchés, et généralement ceux qui sont employés à tous les services qu'alimentent les seules productions locales, sont bien supérieurs à ceux que l'on voyait il y a vingt-cinq

---

(1) Le mémoire de M. le baron Dufour, présenté en manuscrit à l'Académie, a, depuis, été imprimé, sous le titre suivant : *Mémoire sur les moyens d'améliorer la race des chevaux en France, par G. J. B. Dufour, intendant militaire de la troisième division, membre du conseil général du département de la Moselle.* — Un vol. in-8°.

ans. Sans doute, ils sont encore loin d'être ce qu'il serait possible et désirable qu'ils fussent. Toutefois l'amélioration est évidente, et l'on ne saurait disconvenir qu'elle est due, au moins en partie, aux haras, quels que soient les défauts de l'organisation actuelle de ces établissemens, car malheureusement l'industrie particulière est ici à peu près nulle, malgré les encouragemens qui lui sont offerts par les primes attribuées aux étalons approuvés. Chaque année, en effet, douze à quinze étalons du haras de Rozières sont placés, pour le temps de la monte, sur divers points du département. De leur accouplement avec les jumens du pays, proviennent des sujets qui présentent un degré déjà sensible d'amélioration, et qui, fécondés à leur tour par d'autres étalons du haras, en donnent qui sont encore supérieurs aux premiers produits. Ainsi l'amélioration s'obtient graduellement, trop lentement il est vrai, j'ajouterai même, trop inefficacement pour l'espèce des chevaux de trait, à raison de l'insuffisance du nombre des étalons de cette espèce; mais enfin elle s'obtient, et pour l'objet qui nous occupe, c'est déjà beaucoup que de ne pas rester stationnaire.

On a objecté que les haras du gouvernement tuent l'industrie particulière, qui ne saurait soutenir la concurrence avec eux, surtout à raison du bas prix du saut. Nous ne le pensons pas, du moins en ne considérant que le département de la Moselle, car la suppression des stations n'aurait bien certainement pas pour résultat de faire acquérir, par des particuliers, un nombre d'étalons de race suffisant pour remplacer ceux que le haras nous envoie tous les ans; et en admettant même que cela eût lieu, si le prix du saut était élevé, on leur conduirait probablement moins de jumens: dès-lors l'amélioration serait moins rapide. Les haras particuliers n'auraient d'ailleurs pas le caractère de fixité que possèdent ceux du gouvernement

ainsi que les stations qui sont en quelque sorte les annexes de ces derniers.

..... Comparant ce qui est aujourd'hui à ce qui existait en 1789, on fait observer qu'à cette dernière époque, malgré les vices et les abus de l'administration des haras, nos produits suffisaient aux divers services publics et particuliers. Toutefois on ne peut déduire de cette circonstance aucune conséquence susceptible de fortifier l'opinion d'un abâtardissement toujours croissant. En effet, en 1789, nous avions une cavalerie moins nombreuse qu'aujourd'hui ; les attelages du train et de l'artillerie étaient pour ainsi dire nuls ; le roulage, les voitures publiques, n'employaient pas l'immense quantité de chevaux dont ils ont maintenant besoin, et qu'ils usent beaucoup plus vite qu'on ne le faisait à cette époque. Cependant, alors comme à présent, on tirait des chevaux de l'étranger, non-seulement pour les services publics, mais même pour les travaux de l'agriculture. En 1787, l'assemblée provinciale des Trois-Évêchés signalait comme une des causes de la ruine des laboureurs, l'obligation où ils étaient d'acheter les chevaux qui leur étaient nécessaires, à des marchands étrangers qui les leur vendaient à un prix excessif, *vu la rareté où ils étaient dans la province*. Elle annonçait qu'il était prouvé qu'il entrait annuellement dans le seul district de Metz, 600 chevaux venant des pays étrangers, sans compter le grand nombre de ceux qui étaient importés clandestinement.

..... D'après un recensement opéré en 1819, il existait alors dans le département de la Moselle :

1,797	étalons,
17,786	jumens,
23,141	hongres,
3,789	poulains,
4,117	pouliches.
TOTAL.... 50,630	

Le recensement de 1829 a donné

2,900	étalons,
22,245	jumens,
26,004	hongres,
6,316	poulains,
5,080	pouliches,
Total.... 62,545	

Cette différence en plus, de près de 12,000 chevaux, que présente le recensement de 1829, comparé à celui de 1819, est sans doute remarquable; mais ce qui l'est surtout, c'est le nombre des étalons, hors de toute proportion avec celui des jumens. En effet, en 1819, on en trouve un pour dix jumens, sans même tenir compte des jumens non poulinières, et en 1829, un pour sept et deux tiers. C'est beaucoup trop, sans doute, c'est là même une des causes qui doivent influer le plus défavorablement sur l'amélioration des races, à raison surtout de la défectuosité et des tares de la plupart de ces étalons, dont la possession est, pour beaucoup de cultivateurs, une affaire d'amour-propre. En présence d'un tel état de choses, on peut concevoir l'utilité de ces anciens réglemens que l'on serait quelquefois tenté de redemander à la législation, et qui prescrivaient la castration de tout étalon reconnu impropre à une bonne reproduction.

..... Peu de systèmes sont plus séduisans, en théorie, que celui des primes, et peu, jusqu'à présent, ont produit moins de résultats, dans les mêmes pays où il y a le plus à faire. Déjà le gouvernement et les départemens sont entrés dans ce système sans aucun fruit ou du moins avec peu de succès.

Tout cheval réunissant les qualités propres à améliorer notablement la race locale, peut être admis au nombre des

étalons dits *approuvés*, et faire obtenir à son possesseur une prime de 100 à 300 fr. pendant cinq ans. On devait penser que cette offre serait assez séduisante pour qu'il y eût quelque empressement à en profiter, d'autant plus qu'on demande non des étalons de pur sang, mais seulement de bons étalons de l'espèce du pays. Il n'en a pas été ainsi.

Quant aux primes départementales, permettez-moi de vous rappeler ce qui a été fait à cet égard dans le département de la Moselle.

L'institution de ces primes y date de 1820. Diverses combinaisons ont successivement été essayées pour leur distribution. Tantôt on n'admit à concourir que les jumens poulinières, tantôt on y fit participer les pouliches, quelquefois des primes furent affectées aux poulains. Mais ni avec l'un ni avec l'autre des modes tour à tour adoptés, on ne réussit à stimuler le zèle des cultivateurs. Les personnes que le hasard ou leurs goût avaient rendues possesseurs d'animaux un peu plus distingués que la race ordinaire du pays, animaux qu'elles eussent conservés même sans l'appât d'une récompense, se partagèrent chaque année les primes, sans aucun résultat pour l'amélioration générale de l'espèce.

Après le concours de 1828, qui avait été aussi peu satisfaisant que les précédens, l'administration pensa que l'on ne devait attendre aucun succès du système de primes suivi jusqu'alors, et qu'il était indispensable de prendre des mesures plus efficaces pour augmenter le nombre, non seulement des belles jumens, mais encore des étalons susceptibles de relever la race, et elle conçut l'idée d'associer les communes et les cultivateurs aux efforts à faire pour atteindre ce but.

En conséquence, elle proposa de faire acheter en Normandie de beaux étalons, dont les communes ou les cul-

tivateurs qui auraient voulu s'en assurer la possession n'auraient payé le prix que jusqu'à concurrence des deux tiers. Le dernier tiers aurait été payé par le département, et en outre une somme annuelle de 100 fr. aurait été accordée sur les fonds départementaux, pour aider à l'entretien de chaque étalon, tant qu'il aurait été susceptible de faire un bon service.

Quelque avantageuses que parussent être ces propositions, aucune commune, aucun propriétaire ne les accepta.

En 1829 eut lieu une nouvelle distribution de primes pour les jumens; la quotité en avait été augmentée. On n'obtint pas de meilleurs résultats que précédemment.

On entra alors dans une autre voie, de laquelle on se promettait plus de succès. Des primes de 200 fr. et de 150 fr., payables pendant trois ans, furent offertes aux propriétaires qui présenteraient de bonnes jumens poulinières de 4 à 10 ans, et qui s'engageraient à les faire servir à la reproduction pendant cinq ans. Parmi le petit nombre des jumens présentées, neuf seulement furent jugées susceptibles d'être primées, et l'on ne put employer que 1600 fr. sur le fonds de 6000 fr. qui avait été alloué pour cette destination.

Ainsi, Messieurs, on a mis ou tenté de mettre en pratique le système des primes d'achat et celui des primes d'entretien, et l'on n'a pas réussi. Faut-il cependant condamner ces systèmes? je ne le pense pas.

D'abord les faits spéciaux à un seul département ne sauraient fournir les élémens d'un jugement certain à porter sur un système qui embrasse la généralité de la France.

En second lieu, les essais faits dans la Moselle ont manqué de suite et de persévérance; on s'est trop tôt découragé; on a trop souvent changé le mode de distribution et la quotité des primes. Pour ce genre de spéculation

comme pour tout autre, la fixité est indispensable. Comment aurait-on déterminé un cultivateur à se procurer de plus belles jumens, par l'appât d'une prime, incertain qu'il était si, l'année suivante, ces primes seraient encore accordées, si elles ne seraient pas réduites, si ce ne seraient pas les étalons que l'on appellerait à concourir pour les obtenir?.....

RAPPORT

SUR

UN MÉMOIRE

TRAITANT DE LA GÉNÉRATION DES INDIVIDUS NEUTRES CHEZ LES HYMÉNOPTÈRES

ET PARTICULIÈREMENT CHEZ LES ABEILLES (1);

PAR M. LASAULCE, MEMBRE TITULAIRE.

L'ouvrage que j'ai été chargé d'examiner, est la traduction d'un article extrait d'un journal publié à Darmstadt, par une société de savants; c'est une importation, dans notre pays, des idées et des recherches scientifiques de nos voisins d'outre-Rhin. Sous ce point de vue, ce travail m'a paru devoir fixer déjà votre attention. En effet, ne serait-ce pas une chose bien intéressante et bien profitable en même temps, si l'ACADÉMIE trouvait dans son sein, un nombre suffisant de translateurs aussi habiles que le correspondant auquel vous devez ce mémoire, et qui, par les traductions des articles les plus saillants des recueils périodiques d'Allemagne, d'Angleterre, et d'une foule de savants opuscules étrangers nous mettraient par là en communication avec les esprits du premier ordre qui brillent dans ces contrées.

De combien d'idées neuves et d'importants travaux ne pourrions-nous pas profiter? L'étude des sciences naturelles

---

(1) Un extrait du mémoire est à la suite de ce rapport.

en particulier, y gagnerait singulièrement parmi nous. Cette étude de faits si compliqués, d'observations si minutieuses et si profondes à la fois doit chaque jour les plus grands progrès à cette patience studieuse qui mériterait d'être appelée germanique; car la nature semble avoir doué les allemands d'une force et d'une opiniâtreté d'attention dont peu de nos têtes françaises sont susceptibles.

Je citerai pour preuve de cette assertion l'auteur même du mémoire qui nous occupe. Il a, dit-il assez négligemment, consacré vingt ans à l'anatomie des abeilles et des principaux hyménoptères. Dans ces longues études, un point a particulièrement servi de but à ses investigations: celui de soulever de nouveau la question qui passait généralement pour résolue par les travaux du pasteur Schirah, et de Hubert secondé par mademoiselle de Jurine, la question de savoir si les individus neutres sont, comme ces auteurs l'ont établi, des femelles dont la structure serait modifiée par une nourriture différente, ou si leur organisation primordiale en fait des individus d'un sexe bien distinct.

Malgré ces respectables autorités, notre auteur n'hésite point à se déclarer pour l'opinion que le principe du sexe existe déjà dans le premier germe et qu'il n'est point postérieurement déterminé par la grandeur de la cellule ni par le genre de nourriture.

Il s'applique d'abord à démontrer, par un examen anatomique, que quand même l'abeille ouvrière aurait plus de ressemblance avec la femelle qu'avec le mâle, elle ne s'en éloigne pas moins par les parties isolées de son corps que par ses penchans naturels.

Selon lui, une nourriture plus ou moins abondante et substantielle ne peut avoir pour résultat une modification de toute l'organisation, un instinct différent, ni des rapports nouveaux avec la vie extérieure.

Je suis d'autant plus porté à partager cet avis qu'ayant moi-même élevé un grand nombre de larves d'insectes et notamment du genre d'hyménoptères appelés *mouches-à-scie*, et que souvent n'ayant point la nourriture qui leur convenait, ni le temps de la renouveler, j'ai nourri de feuilles de laitue ou j'ai privé d'une partie de leur nécessaire des larves dont la vie semblait attachée aux plantes sylvatiques sur lesquelles je les avais trouvées. Il en résultait parfois des changemens notables dans les proportions des insectes parfaits qui en provenaient; mais jamais des modifications organiques, ni un instinct différent.

Comment concevoir par exemple, qu'une nourriture différente ait pu faire des anneaux de l'abdomen des abeilles ouvrières un appareil secreteur pour la formation de la cire.

De plus les abeilles femelles ont le dard recourbé en haut et muni de quatre dents si petites qu'on ne peut les distinguer qu'avec une lentille grossissant cent fois. Tandis que les ouvrières ont ce même dard recourbé en bas et armé de six dents qu'on peut voir avec une lentille moitié plus faible. Le dard étant, comme on sait, placé immédiatement au-dessus des organes génitaux, il s'ensuit que tout accouplement est impossible pour ces dernières (les abeilles ouvrières), et qu'elles sont par cela seul, vouées à une complète stérilité.

On sait aussi qu'une grande analogie existe entre les bourdons et les abeilles. Les femmes des premiers déposent leurs œufs dans des masses irrégulières d'une substance tout-à-fait homogène (le pollen des fleurs); et cependant, des larves nées de ces œufs, larves nourries toutes également de cette substance, les unes donnent des femelles et les autres des neutres. N'est-on pas bien fondé à conclure de là qu'une différence existait dans les premiers germes. L'auteur du mémoire passe ensuite à l'examen

des observations sur lesquelles est appuyée l'opinion contraire.

Schirah renferma dans de petites caisses des portions de gâteaux de cire, qui ne contenaient que des cellules de la plus petite espèce et y joignit ensuite une douzaine d'abeilles ouvrières, lesquelles réunissaient alors deux ou trois petites cellules en une seule, où elles ne laissaient qu'une seule larve vivante, qu'elles pourvoyaient d'une abondante nourriture. Cette larve se transformait constamment en reine. Mais, répond notre auteur, ne sait-on pas qu'à défaut de grandes cellules, la femelle dépose souvent des œufs royaux dans les cellules de la plus petite dimension; et ne peut-on admettre que les abeilles qui manifestent un instinct si admirable dans leurs travaux, peuvent distinguer les larves qui doivent produire des femelles?

Les observations faites par Hubert, pour soumettre à de nouvelles investigations les découvertes de Schirah ne lui paraissent point appuyées sur des faits plus certains; car Hubert était aveugle et se servait des yeux de son domestique (Burnens), pour observer. En sorte qu'il est à craindre que malgré la bonne foi bien connue d'Hubert, et des détails, qui dans son ouvrage, portent l'empreinte d'un esprit vraiment ingénieux, il est à craindre que Burnens, ait vu souvent ce que son maître désirait qu'il vît.

Hubert décrit une espèce d'abeilles semblables pour la forme aux ouvrières, mais d'une couleur plus noirâtre et qui était en guerre avec les abeilles de la ruche où il les observa. L'auteur du mémoire pense que c'étaient des abeilles pillardes, et en déduit qu'il doit exister une espèce de femelle de la taille des ouvrières, et qui est produite par un œuf que la reine avait déposé dans une petite cellule à défaut de quantité suffisante de cellules royales, et que c'est à cette espèce de femelles que dans des cir-

constances peu fréquentes, les abeilles d'une ruche privées de reine, s'associent et restent attachées lorsqu'elle est devenue féconde.

Ces idées sont présentées avec une logique forte et consciencieuse qu'anime encore l'intérêt d'un style élégant et pur.

On comprendra la gravité qu'elles ont dans cette matière, lorsqu'on remarquera qu'une foule d'ouvrages d'histoire naturelle ont reproduit comme positive et avérée l'opinion de Schirah et d'Hubert, notamment le grand dictionnaire d'agriculture de Déterville, le dictionnaire classique des sciences naturelles de Bory-de-St-Vincent, et même l'ouvrage élémentaire, si estimable d'ailleurs, de M. Lafosse. Ainsi les conjectures sont données pour des certitudes, ainsi les erreurs s'accréditent.

De nos jours la méthode d'Aristote et l'univers de Ptolémée ne sont plus des choses qu'on ne peut attaquer sans crime; mais il est encore dans les sciences des doctrines reçues, qui reposent sur des observations si subtiles, sur des données si problématiques, qu'il y a mérite et courage d'en aborder de nouveau l'examen, comme l'a fait l'auteur de l'intéressant mémoire que vous devez à votre estimable correspondant et habile traducteur de Brême.

FRAGMENTS

D'UN MÉMOIRE

SUR LA GÉNÉRATION DES INDIVIDUS NEUTRES CHEZ LES HYMÉNOPTÈRES,

ET PARTICULIÈREMENT CHEZ LES ABEILLES;

PAR G. R. TREVIRANUS.

(Extrait du journal de Physiologie, publié par une société de savans, sous la direction de MM. F. Tiedemann, correspondant de l'Institut de France; G. R. Treviranus et L. C. Treviranus, troisième volume, deuxième cahier. Darmstadt, 1829.)

Dans l'étude de l'histoire naturelle, on rencontre souvent des objets qui, après avoir fixé pendant quelque temps l'attention générale, sont ensuite tombés dans l'oubli, ou du moins qui n'ont plus prêté qu'à de rares observations, soit parce que les observateurs se sont lassés de pousser plus loin leurs recherches, soit parce qu'ils ont pensé n'y plus rien découvrir. Parmi ces objets, on doit comprendre le fait relatif à l'existence qui appartient exclusivement à certaines espèces d'hyménoptères dont les individus possèdent une industrie particulière, et qui, par leur organisation s'éloignent autant des mâles que des femelles. On sait que dans le règne animal, cette particularité n'existe seulement que chez les insectes qui composent l'ordre des hyménoptères.

Pendant les années de 1760 à 1780, il s'éleva de longues discussions sur la nature et l'origine de ces êtres, c'est-à-dire

dans le but de savoir ce qu'ils sont et d'où ils proviennent. Le pasteur Schirach crut d'abord avoir découvert que l'abeille-ouvrière n'était autre chose qu'une femelle imparfaite, et qu'il n'y avait originairement aucune différence entre les deux. Il observa que le même œuf qui produisait une femelle lorsqu'il était placé dans une cellule spacieuse, avec une abondance de nourriture attrayante, ne donnait plus qu'une abeille-ouvrière quand il se trouvait placé dans des circonstances contraires, et que l'on pouvait, à volonté, faire éclore des reines en transportant dans des cellules royales des œufs qui n'eussent dû produire que des ouvrières, et en fournissant de la gélée ou bouillie royale aux larves qui provenaient de ces œufs.

En même temps que l'on révoquait en doute l'exactitude des observations de Schirach, on en fit et publia plusieurs autres dont les résultats concordaient avec les siens; puis, lorsqu'elles eurent encore été confirmées par les expériences subséquentes des deux Huber, on considéra la chose comme décisive, et l'on cessa dès-lors de les scruter.

Cet objet me parut toujours d'une telle importance pour l'étude de la génération, que je me vis pour ainsi dire forcé de les soumettre à de nouvelles investigations. Je n'eus point, à la vérité, l'occasion de faire moi-même des expériences sur les ruches; mais je pensai que le seul examen des observations faites jusqu'à ce jour, et qu'une nouvelle et exacte dissection des hyménoptères ne seraient pas sans intérêt. Je soumis à un examen scrupuleux les principales observations qu'on avait faites à ce sujet, sur les insectes les plus importants de cette classe; après avoir consacré vingt années à leur anatomie, et notamment à celle des abeilles, il en a résulté pour moi la conviction que, jusqu'à présent, le sujet des traités sur les hyménoptères est loin d'être épuisé; et c'est ce qui m'a déterminé à exposer les motifs de cette conviction à ceux que

leur goût porte à l'étude de l'action des forces sur l'ensemble des êtres de la nature vivante.

Il est d'abord certain que les hyménoptères neutres participent de la nature des femelles, ainsi que l'a prouvé M^lle^ de Jurine, fille du professeur genevois. L'exemple de M. Huber fils l'ayant déterminée à chercher des ovaires dans l'abeille-ouvrière, elle y découvrit des rudiments de cette partie dont elle a donné le dessin dans la 11^e^ planche du tome II des *Nouvelles observations sur les abeilles, publiées par MM. Huber*. J'ai pareillement trouvé des traces d'ovaires chez quelques abeilles-ouvrières seulement, et non chez tous les individus; mais, jusqu'à présent, je n'en ai jamais trouvé chez les bourdons, ni chez les guêpes neutres.

Cette nature féminine des abeilles neutres et des insectes qui leur sont analogues, se manifeste encore dans plusieurs autres parties de ces insectes. Les abeilles neutres se rapprochent principalement des femelles, en ce que, d'une part, leurs yeux composés sont plus petits comparativement à la grosseur de leur tête que chez le mâle, et de l'autre que l'espace occupé par leurs yeux simples est plus grand chez ce dernier. Chez l'abeille-ouvrière, la naissance des pattes de derrière est plus rapprochée de celles du milieu que chez le mâle; la première a, en outre, un dard et une vésicule à poison dont celui-ci est dépourvu.

Si l'on se bornait à un coup-d'œil rapide, ce qui précède pourrait faire considérer les individus neutres comme des femelles non développées, et l'on serait autorisé à attribuer la cause de cette imperfection de développement au manque d'une nourriture aussi abondante et aussi fortifiante que celle donnée aux larves des femelles; mais le peu de fondement de cette opinion peut être facilement reconnu par un examen plus approfondi.

Il est nécessaire de déterminer d'une manière plus pré-

cise qu'on ne l'a fait jusqu'à présent dans les ouvrages qui traitent des abeilles, les différences anatomiques qui existent entre les trois espèces d'insectes qui se trouvent dans une ruche, et notamment celles qu'il y a entre l'abeille-ouvrière et la femelle, en tant que ces différences ont un rapport perceptible ou sensible avec leurs fonctions.

Si l'on considère d'abord leurs antennes, on voit que dans la structure de cet organe, l'abeille-ouvrière s'éloigne autant de la femelle que du mâle. Pris dans un sens absolu, il est, chez ce dernier, beaucoup plus long et plus épais; tandis que chez l'abeille-ouvrière et chez la femelle, il est presque de même longueur et de même épaisseur. Mais, en observant, dans le même organe, et à partir de sa base, le second membre ou la seconde articulation qui, dans ses rapports avec les autres parties, paraît être d'une importance majeure pour les fonctions ou le mode d'action des antennes, on remarque que ce second membre est aussi beaucoup plus long chez l'abeille-ouvrière que chez la femelle, et surtout que chez le mâle, comparativement à ceux qui le suivent (1).

On ne peut douter que cette modification de la structure des antennes ne soit due à ce que la trompe, organe indispensable à l'abeille-ouvrière, qui paraît exclusivement

(1) On a prétendu aussi que le nombre de parties dont les antennes sont composées n'était pas le même chez les différents sexes de la famille des abeilles. Swammerdam (*Biblianat*, p. 387) en compte quinze chez l'abeille-ouvrière et onze chez le mâle; Réaumur (*Mémoires pour servir à l'histoire des insectes*, tome V, p. 327), en relevant cette erreur, s'est trompé lui-même, en donnant treize parties aux antennes chez le mâle, et douze chez l'abeille-ouvrière. J'ai trouvé le même nombre de parties, c'est-à-dire treize chez le mâle et autant chez les deux autres individus, en supposant, toutefois, que les deux parties qui, chez le mâle, suivent le second membre, fonctionnent séparément, et forment deux parties, ce qu'il est difficile de vérifier. Dans le cas où cela n'aurait point lieu, les antennes du mâle ne seraient composées que de douze parties.

chargée de la réeolte du nectar et de la préparation de la cire, est plus longue chez elle que chez le mâle et chez la femelle. La trompe, en effet, soit qu'on l'envisage dans un sens absolu, soit qu'on ne la considère que relativement à la dimension du corps, est plus longue chez l'abeille-ouvrière que chez les deux autres sortes d'insectes. On remarque également que les poils qui, chez la femelle, garnissent les côtés de la trompe, et chez le mâle l'orifice extérieur de la trompe, sont plus longs que chez l'abeille-ouvrière; qu'en outre, chez cette dernière, la trompe va en diminuant de la base à l'extrémité, bien plus que chez la femelle, et plus encore chez celle-ci que chez le mâle,

En considérant la structure des mâchoires de l'abeille-ouvrière, celle de ses glandes salivaires, celle de ses pattes de derrière, et enfin celle des anneaux de son ventre, on ne peut se refuser de croire que cet insecte ne soit seul destiné à récolter sur les fleurs le nectar ou les éléments du miel, à construire les alvéoles, et à préparer la cire qui sert à former ces dernières.

Les mâchoires de l'abeille-ouvrière sont creuses, privées de dents, et garnies extérieurement d'une rangée de poils dirigés vers la cavité des mâchoires. Chez la femelle et chez le mâle on aperçoit, sur le côté extérieur des mâchoires, une dent proéminente. La cavité dont on vient de parler est moins profonde et moins régulière chez la femelle, et elle manque entièrement chez le mâle; enfin, les poils dirigés vers la cavité des mâchoires n'existent ni chez le mâle ni chez la femelle, quoique le côté extérieur en soit plus velu chez la femelle et plus encore chez le mâle. Les mâchoires de l'abeille-ouvrière et celles de la femelle ont presque les mêmes dimensions; mais celles du mâle sont beaucoup plus petites que chez cette dernière. Chez les deux derniers individus, les mâchoires ne sont que de simples organes pour la mastication; tandis qu'il

est indubitable que chez l'abeille-ouvrière elles sont bien moins organisées pour cette dernière fonction que pour travailler la cire. Quand les deux mâchoires se réunissent, leurs cavités se conviennent tellement ou coïncident si bien qu'elles n'en forment plus qu'une seule entièrement fermée, très-propre à contenir la cire prête à être mise en œuvre.

Chez l'abeille-ouvrière un appareil bien plus considérable de glandes salivaires correspond à une plus grande longueur de trompe. J'ai déjà décrit ces organes dans deux mémoires particuliers (1), et j'ai démontré que c'est au moyen d'une liqueur qui s'y prépare et qui en découle, que la cire sécrétée par les peaux du ventre devient susceptible d'être ouvrée. Ce n'est que chez l'ouvrière que les glandes ont une pareille destination ; aussi leur volume devait il être plus grand chez elle que chez les deux autres individus.

Quand on voit l'abeille-ouvrière voltiger de fleur en fleur, on s'aperçoit que ses pattes postérieures sont le plus souvent chargées de pollen ou de la poussière fécondante de ces fleurs. En examinant attentivement ces parties, on voit un enfoncement longitudinal sur la surface extérieure du *tibia* et du *tarse*, ainsi que des rangées parallèles et transversales de soies raides, pressées et placées les unes à la suite des autres sur la surface intérieure. Il y a long-temps qu'on a reconnu que ces soies formaient de véritables brosses, à l'aide desquelles l'insecte ramasse le pollen des fleurs, pour le serrer ensuite dans les cavités de ses pattes, et que cet appareil appartient seul à l'abeille-ouvrière ; mais on n'a pas assez considéré que le principe d'une pareille déviation de l'organisation de l'ouvrière devait déjà exister dans le premier germe.

(1) Mélanges de G. R. et L. C. Treviranus ; journal de physiologie, par Tiedemann, G. R. et L. C. Treviranus, t. 3, p. 69.

Toutes les abeilles ont sous le ventre six plaques dont les fonctions sont bien différentes chez les trois sortes d'individus (1). Chez l'abeille ouvrière, ces plaques sont principalement des instruments de sécrétion pour la cire, sécrétion qui s'opère particulièrement sur les plaques du milieu. Chaque plaque a la forme d'un quadrilatère curviligne dont les côtés ou parties postérieure et antérieure sont concaves, tandis que les côtés de droite et de gauche sont convexes. En outre, la partie postérieure est un peu plus large que l'antérieure. La peau de la plaque consiste en deux parties, l'une antérieure et l'autre postérieure. Cette dernière partie, chevelue à l'extérieur, plus épaisse et moins transparente que l'autre, repose et se meut librement sur la partie antérieure de la plaque suivante, tandis que la portion antérieure se trouve engagée sous la plaque précédente.

Jusque là les quatre plaques du milieu ont la même structure chez le mâle et chez la femelle; mais la moitié de devant est infiniment plus mince et plus flasque chez l'ouvrière que chez la femelle, et même plus mince que chez le mâle. Chez le premier de ces trois insectes, elle n'a point assez de consistance pour se maintenir étendue, sans soutien; aussi remarque-t-on chez l'ouvrière deux cartilages spécialement destinés à cette fonction. Le premier cartilage, ou celui existant sur le bord supérieur, est placé transversalement au milieu de la plaque; le second s'étend dans toute sa longueur suivant une ligne qui traverse la peau.

Ces cartillages n'existent ni chez le mâle ni chez la femelle, parce que la partie supérieure des quatre plaques dont il s'agit est assez raide pour n'avoir pas besoin de

(1) Swammerdam (A. a. O, p. 386) en compte 7; mais il a vraisemblablement considéré séparément la partie antérieure.

soutien. Chez ces derniers, cette même partie présente l'aspect d'un réseau serré, formé par des glandes cartilagineuses, tandis qu'il n'existe rien de semblable chez l'ouvrière.

Il a encore d'autres dissemblances dans les plaques du ventre de ces trois sortes d'individus; néanmoins, comme elles sont d'une moindre importance, nous n'en parlerons point.

Cette différence dans la conformation extérieure de ces plaques avait déjà fixé l'attention de M. Huber fils (1); mais ce naturaliste n'avait point considéré que ces différences étaient trop grandes pour n'être que le résultat d'une nourriture différente donnée aux larves. Si, chez l'abeille-ouvrière et chez la femelle, les plaques étaient d'une structure et d'un tissu semblables, l'on pourrait en conclure que la sécrétion de la cire ne résulte que d'une imperfection du développement des parties sexuelles, et attribuer cette imperfection au manque d'une nourriture abondante; mais il est difficile de croire que dans l'organisation des plaques, cette seule cause ait pu produire la modification nécessaire pour la sécrétion de la cire.

Les détails donnés par M. Huber, sur la manière dont les abeilles s'y prennent pour se procurer une nouvelle reine, lorsqu'elles ont perdu la leur, sont si minutieux, et il explique avec une si grande précision le but de chacun de leurs travaux, que l'on serait tenté de croire que lui ou son domestique s'était transformé en abeille. Il raconte ensuite qu'ayant eu deux ruches qui, depuis quelque temps, étaient privées de leurs reines, et où, néanmoins, il s'était trouvé des œufs et des larves, son domestique employa onze jours consécutifs à examiner chaque abeille

(1) Nouvelles observations sur les abeilles, par François Huber, 2e édition, t. 2, p. 42.

Toutes les abeilles ont sous l[illegible]son de ne point l'en-
les fonctions sont bien différ[illegible]u, et il ne s'en trouva
d'individus (1). Chez l'abeil[illegible]s distinctifs de l'abeille-
principalement des instrum[illegible]rément dans des boîtes où
sécrétion qui s'opère pa[illegible] des gâteaux de cire, et plu-
milieu. Chaque plaque [illegible]ment des œufs qui ne produi-
viligne dont les côté[illegible]; en supposant que son aide ait
sont concaves, tand[illegible] recherche, comme M. Huber le
sont convexes. E[illegible]raisemblable de supposer que celui-là
plus large que [illegible]mettre qu'il n'a jamais confondu par-ci
en deux par[illegible] avec une abeille-ouvrière, dans un tra-
Cette derni[illegible]olongé pendant l'espace de onze jours,
et moins [illegible]s cet aide n'aurait pris d'autre relâche que
bremen[illegible]cessaire pour reposer ses yeux. M. Huber affirme
tandis [illegible]son domestique ont trouvé des ovaires et des œufs
la r[illegible]pés chez deux de ces ouvrières qu'ils prétendent
surpris au moment de la ponte; seulement les ovaires
[illegible]t plus petits que chez les femelles. Mais, outre qu'il
[illegible] difficile d'admettre que ce domestique fût doué de
[illegible]dresse nécessaire pour la dissection d'une abeille, il serait
encore possible qu'il ait confondu des parties de la peau
graisseuse avec des ovaires. On disséqua d'autres abeilles-
ouvrières, et l'on s'aperçut que les unes avaient des ovaires
tandis que les autres n'en avaient point.

Relativement à la question de savoir pourquoi les parties sexuelles se développaient chez quelques ouvrières, M. Huber supposa que les abeilles fécondes naissaient à proximité des cellules royales, et que leurs larves recevaient alors une partie de la nourriture destinée aux larves des reines. Il fit, à ce sujet, exécuter par son domestique divers essais qui répondirent tous à son attente. Il faut convenir que, parmi ceux qui se livrent à l'étude de la biologie ou des mœurs des insectes, il n'en existe aucun qui puisse se vanter de posséder un bonheur pareil à

le M. Huber, pour l'art de deviner les secrets de
et à celui de son domestique, pour l'art des

apitulant tous les principes que l'on vient d'ex-
, on en tire les conclusions suivantes :

L'abeille ouvrière se rapproche de la nature de la femelle en ce qu'elle a des rudiments d'ovaires, un aiguillon et une vésicule à poison ; dans d'autres points, elle s'éloigne autant de la femelle que celle-ci s'éloigne du mâle, et elle est incapable de s'accoupler et d'être fécondée.

Les particularités de l'organisation des abeilles sont si grandes, et leur corrélation est si bien d'accord avec les fonctions qu'elles seules sont appelées à remplir, que non seulement l'on peut affirmer que ces propriétés doivent avoir leur origine dans le principe de l'existence, mais encore que, dans aucun cas, elles ne peuvent être produites par des influences qui auraient pu agir seulement après la naissance.

DISCOURS

SUR

LE PARTAGE DES RICHESSES,

PRONONCÉ

A LA DISTRIBUTION DES PRIX

DES COURS INDUSTRIELS,

LE 1er JUIN 1834;

PAR M. BERGERY, PRÉSIDENT DE L'ACADÉMIE.

MESSIEURS,

Nous sommes amis de la classe ouvrière: cette fête le prouve assez; mais précisément parce que nous sommes ses amis, nous ne serons jamais ses flatteurs, et nous saisirons toutes les occasions de lui faire entendre la vérité. Il n'y a pas à espérer, sans doute, qu'elle nous sache gré de notre franchise: dans cette classe, comme dans les autres, le plus grand nombre préfère ceux qui parlent comme ses passions, et il éprouve au moins de l'éloignement pour les voix sincères qui en signalent l'égarement et le danger. Mais qu'importe? L'accomplissement du devoir vaut mieux qu'une inconstante popularité; il laisse la conscience pure, et l'on peut être heureux quoique peu aimé, lorsqu'une conscience difficile ne reproche rien.

D'ailleurs, le temps de la justice arrive toujours. Tels qui murmureront aujourd'hui de nos paroles,

reconnaîtront, quand l'âge aura mûri leurs têtes, que nous parlions au nom de la raison et que notre dévouement à leurs intérêts était réel. Cela nous suffit. Qu'un jour on puisse dire de nous: *ils furent utiles*, et tous nos vœux seront exaucés.

Des gens qui n'ont jamais rendu le moindre service à la classe ouvrière, se donnent aujourd'hui pour ses vrais et seuls amis, et lui montrent, afin de s'en faire écouter, une espèce de terre-promise qu'ils n'aperçoivent pas eux-mêmes, qu'ils savent tout-à-fait chimérique, ou pour parler sans figure, ils lui font espérer le partage des richesses, quoiqu'ils en sentent aussi bien que nous, l'injustice, l'impossibilité et l'impuissance.

Il importe, je crois, de discuter enfin avec vous, cette prétendue réforme sociale si souvent remise en question et toujours abandonnée comme impraticable et funeste. Votre bons sens vous la fera aisément apprécier à sa juste valeur, et désormais elle ne pourra plus vous détourner de vos fructueux travaux, pour vous jeter à la suite de quelques ambitieux, dans des révoltes constamment fatales aux hommes de l'industrie.

Combien imaginez-vous qu'un partage exact de tous les capitaux vous donnerait à dépenser par jour? — Il y a tant de riches et des fortunes si grandes, direz-vous, que chacun jouirait probablement d'un revenu quotidien de 20 fr., de 10 fr. à tout le moins. Hé bien! vous seriez fort loin de compte.

La France renferme à peu près 33 millions d'habitans, et quoiqu'elle soit le pays le plus riche du continent européen, son revenu annuel n'est en totalité que de huit milliards; c'est ce que prouvent les do-

cumens certains qu'a consultés le célèbre *Ch. Dupin*, dans les archives du gouvernement. Divisez ces huit milliards par les 365 jours de l'année ; vous trouverez que le revenu journalier de la France est seulement de 22 millions. Partagez cette somme entre les 33 millions d'habitans, hommes, femmes et enfans, vous n'obtiendrez que 66 centimes, pour ce que chacun pourra consacrer chaque jour à sa nourriture, à ses vêtemens et à son logement.

Or, une femme gagne bien par elle-même cette faible quotepart. L'ouvrier marié doit donc trouver seulement dans son salaire, la sienne et celles de ses enfans. Supposons qu'il en ait trois. S'il gagne 5o sous par jour, il jouira d'autant d'aisance, à bien peu près, que lui en donnerait le nivellement des fortunes ; un gain de 3 fr. lui procurerait plus de bien-être.

Voilà qui montre combien sont vraies ces continuelles déclamations sur le triste sort des ouvriers, que se permettent tant d'esprits irréfléchis, sans se donner la peine d'examiner si elles ne sont pas plus pernicieuses qu'utiles à cette intéressante partie de la population. Nos villes ne renferment-elles pas en effet un grand nombre d'hommes de travail qui gagnent 5o sous, 3 fr. et au-delà? Et le célibataire qui reçoit 20 ou 3o sous pour sa journée, n'a-t-il pas une fois et demie ou deux fois ce que lui vaudrait le partage?

Mais, direz-vous, comment se fait-il que nos salaires formant à peu près nos quoteparts de la richesse nationale, il y ait néanmoins tant de fortunes supérieures? La raison en est simple : c'est que l'ouvrier des petites villes et surtout ceux qui cultivent les champs, sont bien plus faiblement rétribués

que vous. Ces derniers qu'on doit regarder comme les plus utiles, puisque nous leur devons nos alimens et toutes les matières premières des fabriques, ces hommes que n'ont encore atteints ni la soif des plaisirs sensuels, ni l'envie du sort des riches, ces hommes savent se contenter de peu. Ils ne vivent pas pour s'amuser, comme font nos chômeurs de lundi: leur bonheur est dans le travail et dans la paix de l'âme qu'il trouvent au milieu de leurs tranquilles guérets.

Ah! si l'état social se modifiait un jour, ce serait surtout en faveur des humbles cultivateurs que devraient se faire les améliorations. Et tout le monde y gagnerait, Messieurs; vous y gagneriez même plus que personne; car si les campagnes s'enrichissaient, il y aurait plus de capitaux consacrés à la culture; les terres mieux cultivées, deviendraient plus productives; le prix des alimens baisserait, celui de toutes les matières premières éprouverait aussi une diminution; les produits des fabriques seraient moins chers; votre bien-être augmenterait avec la facilité de vous procurer ces produits; la consommation générale se centuplerait; votre travail serait beaucoup plus recherché et vos salaires parviendraient promptement à un taux fort élevé.

Demandons-nous maintenant quels ouvriers profitent le plus de ces grandes fortunes contre lesquelles pourraient seuls murmurer avec quelque apparence de raison, ceux dont les salaires s'élèvent à moins d'une douzaine de sous par tête. A ces fortunes sont dûs les bureaux de bienfaisance qui soulagent tous les nécessiteux, les hôpitaux ouverts aux malades et aux blessés, les hospices consacrés aux aveugles, aux sourds et muets, aux

vieillards, aux aliénés et même aux victimes du libertinage, les maisons de refuge qui recueillent les mendians, les salles d'asile où l'ouvrier peut déposer ses enfans, pour vaquer librement à ses travaux, les admirables établissemens de charité maternelle destinés à secourir les ménages pauvres au moment où les besoins augmentent en même temps que le salaire total diminue, les caisses d'épargne qui offrent à chacun les moyens de se créer des ressources pour l'avenir, nos nombreuses écoles gratuites où tant d'enfans puisent les élémens de la vie intellectuelle, la vaccination de charité qui diminue les chances de mort ou d'infirmités, et beaucoup d'autres institutions de bienfaisance qu'il serait trop long d'énumérer. Toutes ont pour bases des legs, des dons faits par les citoyens ou des dotations que l'État a formées au moyen des contributions prélevées sur les propriétés. Certes ce ne sont pas ceux dont la bourse a fourni tous ces capitaux, qui recourent aux institutions charitables; les ouvriers des champs, les plus nombreux et les plus pauvres, en profitent eux-mêmes fort peu, car la plupart ne sont pas à leur portée; c'est donc réellement dans l'intérêt de l'ouvrier des villes qu'elles sont créées. Hé bien! il serait privé des grands avantages qu'il y trouve, le jour où se ferait le partage des fortunes: ce jour-là tous les capitaux de bienfaisance se répartiraient, presque en totalité, entre les habitans de la campagne, puisque c'est leur salaire surtout qui est au-dessous de la quotepart individuelle.

Vous penserez peut-être que la richesse nationale n'étant pas diminuée par le nivellement, suffirait encore à la création et à l'entretien des établissemens de bien-

faisance. La même somme de contributions serait encore payée au trésor public, direz-vous, et il suffirait que chaque individu fît un très-petit don, pour remplacer la masse de ceux des riches d'aujourd'hui.

Il pourrait en être ainsi, sans doute, si la fortune publique restait réellement la même, si le revenu total de la France n'éprouvait aucune altération. Mais il me serait facile de démontrer que la dissémination de tous les capitaux, que le partage des richesses diminuerait tellement ce revenu qu'il ne pourrait plus suffire à toutes les dépenses qui se font maintenant pour les jouissances particulières et le bien-être général. Je puis au reste vous faire comprendre aisément l'effet prodigieux de la concentration des capitaux.

Chaque français a dans sa bourse au moins un sou qui ne produit rien, ni pour le possesseur, ni pour les autres. Réunissez ces 33 millions de sous, personne n'en sera plus pauvre, et pourtant vous formerez ainsi une somme de 1 650 000^{f} qui, placée à 5 pour cent seulement, produira un revenu de 82 500^{f}, et qui produirait beaucoup plus encore, si elle était employée en moyens industriels. Partagez de nouveau cette somme de 1 650 000^{f} entre les 33 millions de français. Vous augmenterez d'un sou, d'un seul sou, l'avoir de chacun, personne n'en sera plus à l'aise, et le revenu de 82 500^{f} se trouvera anéanti.

Je crois pouvoir comparer les grandes fortunes à ces fleuves qui rendent tant de services aux pays qu'ils arrosent. Si on les divisait en minces filets, pour conduire leurs eaux près de chaque maison, près de chaque chaumière, les habitans recevraient peut-être assez de liquide pour étancher leur soif pendant quelque temps;

mais aucun de ces filets ne pourrait suffire à la navigation, ni donner la vie à la moindre usine; les grands services des fleuves seraient annulés, et les filets eux-mêmes ne tarderaient pas à se perdre dans les terres, s'ils n'étaient pas absorbés dès les premiers momens.

De même, les capitaux de la France, divisés entre les 33 millions d'habitans, ne pourraient plus alimenter aucune industrie, ni fournir les moyens d'aucune entreprise utile à la prospérité publique. Chacun devrait songer à se suffire à soi-même; la société perdrait les immenses avantages de la division du travail, et tomberait bientôt dans la disette de toutes choses, dans la plus grande misère. On ne distinguerait plus des riches et des pauvres: il y aurait autant de pauvres que de citoyens.

Voilà où nous conduirait infailliblement ce partage des richesses que récemment on a osé prêcher, dans le seul but de remuer les masses et de tirer parti de leur agitation.

Je sais bien que le succès des conspirations contre un ordre social fondé sur le principe de la propriété, est loin d'être à craindre; mais il me paraît bon d'en démontrer l'impossibilité, pour empêcher les gens peu éclairés de se laisser prendre à un appât qui leur serait fatal, et pour prévenir les perturbations que pourrait causer leur erreur.

Il existe une prodigieuse différence entre la France d'aujourd'hui et celle d'autrefois. Il ne s'est pas écoulé un grand nombre d'années, depuis qu'elle comptait à peine 15 millions d'habitans auxquels son sol mal cultivé ne fournissait qu'une chétive subsistance. Les

artisans habitaient de misérables masures où la lumière ne pouvait pénétrer qu'avec le vent et le froid ; ils marchaient pieds-nus ; les bas et la chemise étaient des objets de luxe défendus à leur pauvreté. C'est qu'alors la terre était l'apanage exclusif d'une caste, et que le dixième de la récolte était enlevé au paysan ; c'est qu'alors l'industrie se trouvait garrottée de mille entraves, qu'elle restait réservée à la maîtrise, et qu'il était extrêmement difficile au simple ouvrier d'entrer dans cette classe privilégiée : en vain il avait du talent, de la moralité et quelques épargnes ; il lui fallait trouver des protections et payer une grosse somme, pour obtenir le droit de travailler à son compte.

La grande révolution de 1789 a fait succéder la liberté à cette sorte d'esclavage. Tout français a pu devenir propriétaire et entrepreneur d'industrie. Cinq millions de familles ou 25 millions d'individus possèdent aujourd'hui des champs, des maisons, des ateliers ; chaque année voit un bon nombre des huit millions restans devenir à leur tour possesseurs d'un capital industriel, et si l'on ôte ceux qui travaillent avec constance à s'en former un par l'épargne, on trouve qu'il reste à peine trois à quatre millions de français dénués de toute propriété. Aucun autre pays de l'Europe ne présente proportionnellement un aussi petit nombre d'individus absolument pauvres.

De tels faits ne vous semblent-ils pas propres à rendre plus vif l'amour de la patrie ? Et ne prouvent-ils pas bien que ceux qui n'ont rien, ne parviendront jamais à dominer ceux qui possèdent. Que pourraient effectivement 4 millions de vrais prolé-

taires, 6 millions même si vous voulez, contre 29 ou 27 millions de français intéressés à l'ordre? On dira que les rangs des premiers sont grossis de tous ceux que l'ambition et la soif des jouissances poussent à s'enrichir en un jour. Mais l'immoralité n'est pas encore parvenue, je pense, au point de rendre un grand nombre d'hommes avides du bien d'autrui. Si elle était arrivée à un tel degré, c'est que nous aurions atteint cette décrépitude sociale qui précède de bien peu la mort d'une nation. Je crois au contraire, que notre belle France est encore le pays de l'honneur et de la probité, que la spoliation y sera toujours marquée du sceau de l'infamie, et que la horde des pillards n'y sera jamais assez nombreuse pour porter une atteinte grave aux droits sacrés du propriétaire.

Oui, Messieurs, ces droits sont sacrés; on ne pourrait les violer sans détruire de fond en comble la société, sans remplacer le règne de la justice par celui de la violence, sans replonger les hommes dans cet état de barbarie où le plus faible est la victime du plus fort, où la vie n'est plus qu'une succession de crimes et de malheurs, où les opprimés et les oppresseurs sont presque également misérables. Qui donc voudrait semer, pour voir piller sa récolte? Qui oserait entreprendre une industrie, avec la certitude d'être dépouillé de ses produits? Qui pourrait se livrer au travail, quand on serait sans cesse exposé à en perdre les fruits? Les seuls alimens, les seuls vêtemens, les seuls abris seraient ceux qu'offrirait la nature, et encore ne pourrait-on pas en jouir avec sécurité. Comparez cette vie sauvage avec celle qui résulte de notre état social, et voyez si nous ne de-

vons pas tous nous vouer à la défense du droit de propriété qui en fait la base.

On s'empressera, dit-on, de rétablir le respect de ce droit, une fois que l'égalité existera. Mais on ne le pourra plus, ce me semble. Les mêmes causes reproduiront les mêmes effets. Comme les hommes ne seront pas devenus meilleurs, plus amis de l'ordre et de l'épargne, plus prévoyans, il y en aura toujours un grand nombre qui donneront tout leur avoir aux plaisirs, de même qu'aujourd'hui ils y sacrifient tous leurs gains; et ceux-là seront bientôt redevenus pauvres, tandis que les autres se trouveront enrichis de nouveau par ces folles dépenses. L'égalité serait donc détruite, le lendemain même de son avènement, et si l'on ne procédait pas à un nouveau partage, les dissipateurs sauraient bien l'opérer eux-mêmes; de sorte qu'en réalité ce serait pour ces tyrans, que les gens sobres et rangés travailleraient.

Mais ce n'est pas seulement en vue de notre propre intérêt qu'il nous faut respecter la propriété. L'amour de la justice dont le créateur a doué l'ame humaine, doit aussi contribuer pour beaucoup à nous rendre adversaires constans du partage des richesses.

Que l'ouvrier laborieux et prévoyant, parvenu à se former un petit capital, en se privant de plaisirs, nous dise s'il consentirait volontiers à le partager avec quelques camarades qui travaillent le moins qu'ils peuvent et s'amusent autant que le permettent leurs moyens et leurs forces. Ils n'ont qu'à faire comme moi, répondra-t-il avec raison; qu'ils aillent à l'atelier tous les jours et de bonne heure, qu'ils en sortent tard, qu'ils vivent sobrement, et déposent à la caisse d'épargnes; ils seront bientôt aussi riches que moi.

Hé bien! Messieurs, je n'ai plus qu'à vous rappeler ce beau précepte du Christ: *Ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qu'on te fît.* Car sachez-le bien, ces fortunes qui excitent tant la cupidité, ont été, pour la plupart, formées par l'épargne, comme le petit capital de l'ouvrier. S'il en est dont l'origine soit la fraude et le dol, celles-là heureusement sont en fort petit nombre: *Bien mal acquis ne profite guère*, dit un sage proverbe.

Les riches d'aujourd'hui sont donc des gens qui ont épargné ou hérité. Or l'héritage est un véritable don qu'on a reçu et qu'avait droit de faire celui que l'épargne a enrichi. De sorte que toute propriété est réellement une somme de jouissances mises une à une en réserve, pour être retrouvée plus tard sous une autre forme, ou transmise à ceux qu'on aime.

Ne serait-il donc pas souverainement injuste d'enlever ces jouissances à qui les a économisées? S'il s'en est privé jusqu'à présent, lui appartiennent-elles moins? d'autres ont-ils le moindre droit d'en disposer? Qui les a gagnées? lui ou le donateur. Quand on proclame la liberté et qu'on l'invoque à grands cris pour soi, ne laissera-t-on pas les autres libres de disposer comme ils l'entendent des fruits de leurs veilles et de leurs sueurs? C'est la première des libertés celle-là, c'est celle que nous voulons avant toutes les autres, parce qu'elle est la plus précieuse. Que font au paisible cultivateur, à l'honnête artisan, toutes nos libertés politiques, s'il cesse d'être maître chez lui, s'il ne peut jouir en paix de ses épargnes, s'il est forcé de dépenser chaque soir son gain du jour, par la crainte de s'en voir volé le lendemain au nom de l'égalité!

Ah ! l'égalité est sans doute une bien belle chose ; mais c'est en s'élevant qu'on doit la réaliser ; ce n'est pas en faisant descendre les autres, ce n'est pas par le vol et le pillage qu'il faut y parvenir. On n'arriverait ainsi qu'à une égalité de maux et de misère, je l'ai déjà démontré. Est-ce celle-là que certaines personnes désirent si vivement? Non, sans doute : elles voudraient que le nivellement leur procurât au moins une grande aisance, pour se donner tous les plaisirs sensuels qu'elles rêvent. Hé bien ! cette grande aisance, il serait impossible de l'obtenir, même momentanément, en promenant un injuste niveau, puisqu'il n'en résulterait pour chacun que le faible revenu quotidien de 66 centimes.

Mais un moyen sûr de s'enrichir est à la portée de tous ; il consiste simplement à imiter ceux qui, nés avec leurs bras et leur intelligence pour toute fortune, sont pourtant parvenus à créer celle qui maintenant excite l'envie. Comment ont-ils fait? Comment des rangs des manœuvres, des domestiques ou des simples ouvriers, sont-ils passés dans la classe des chefs de fabrique, des commerçans, des médecins, des hommes de loi, des savans, des artistes, des propriétaires enfin? Ils l'ont voulu fortement, ils se sont imposé cette tâche et n'ont pris aucun repos qu'elle ne fût accomplie. Travail, épargne, instruction, bonne conduite, privations, tel a été le plan de leur vie et ils ont eu la fermeté de n'en jamais dévier. Si plusieurs n'ont pas goûté la satisfaction de voir un succès complet couronner leurs efforts, si la mort est venue trop tôt les arrêter dans leur carrière, ils ont du moins rendu plus facile et plus belle celle de leurs enfans, et pour

un bon père, ce résultat est une assez douce récompense de ses vertus.

Ces hommes forts ont été rares, dites-vous? Au contraire, le nombre en est très-grand. L'histoire des familles aisées, riches, opulentes même, vous prouverait que toutes, à peu près, ont commencé par un pauvre honnête et courageux. Les citoyens les plus élevés ont une humble origine, et ceux qui sont assez faibles d'esprit pour s'enorgueillir de l'ancienneté de leur nom, doivent leur existence, comme les autres, à un homme de rien.

Serait-il possible qu'en présence de tels faits, le travail ne fût pas honoré autant qu'il mérite de l'être? Il l'est, Messieurs; je n'en veux pour preuves que ces fêtes de l'industrie où un public nombreux et brillant vient saluer de ses applaudissemens les fabricans et les artistes qui se sont distingués dans les expositions; ces médailles honorables que le gouvernement et les académies se plaisent à décerner; ces décorations attachées par le roi lui-même sur la poitrine des producteurs, qui montent ainsi au niveau des savans, des magistrats et des guerriers; ces droits politiques que le travail fait conquérir et qui rendent réellement souveraine la classe industrielle. Je pourrais citer aussi ces sociétés philantropiques où l'on voit les personnes les plus éminentes, mêlées aux simples ouvriers, et cette solennité même où la partie la plus éclairée de vos concitoyens vient s'enquérir avec sollicitude de vos succès, applaudir à vos efforts, et vous montrer par de franches accolades, qu'elle estime et qu'elle aime l'ouvrier qui recherche l'instruction, pour parcourir dignement son utile carrière.

Cet état social qu'on voudrait saper, n'est donc pas aussi décourageant qu'on le représente. Il laisse donc à chacun l'espoir de jours plus heureux. Seulement, il impose la condition de les mériter. Eh! cette condition n'est-elle pas pure justice? Exigerait-on que le fainéant, le débauché, l'homme sans principes et sans morale eût le même sort que celui dont l'âme est ouverte au culte de tous les devoirs? J'entends dire que l'hérédité lui en fait parfois un plus doux et plus beau. Sans doute, et j'en gémis plus que personne; mais l'hérédité est chose que nous devons respecter pour les autres, si nous voulons qu'ils la respectent pour nous-mêmes. Attendez-un peu d'ailleurs, et le jour de la justice luira: celui qui n'est pas digne de la fortune de ses pères, ne la conserve pas long-temps: son incurie et ses vices ont bientôt fait passer ses richesses entre les mains des travailleurs économes.

Maintenant, Messieurs, vous comprenez bien, je crois, que le nivellement des fortunes serait une révolution désastreuse, qu'heureusement elle est impossible, et que tout homme juste doit en repousser loin de lui jusqu'à la simple idée. Habituez-vous donc, habituez vos enfans dès leur jeune âge à regarder le travail et la vertu comme les seules voies qui puissent conduire à une fortune solide et honorable; elles y mènent sûrement, quand on les suit avec courage et persévérance. Soyez sourds désormais aux perfides suggestions de ces faux amis du peuple qui veulent lui faire renverser l'édifice social, pour profiter des ruines; dites-vous qu'on reconnaît aux services rendus, le vrai dévouement, et que ces gens-là n'ont jamais

rien fait pour l'ouvrier; dites-vous que ceux qui vous conseillent de nuire à votre prochain, à votre patrie, s'éloignent trop de la morale évangélique et du langage de tous les bienfaiteurs de l'humanité, pour qu'il soit sage de croire à leurs paroles; dites-vous enfin que s'ils avaient réellement votre bien-être pour but, ils vous feraient une large part de leurs richesses, avant de vous exciter à dépouiller les autres.

RAPPORT

SUR

LES COURS INDUSTRIELS

DE L'ANNÉE 1833-1834,

LU A LA SÉANCE PUBLIQUE DU 1er JUIN 1834,

PAR

M. V. SIMON,

MEMBRE TITULAIRE.

Messieurs,

Quelques années se sont à peine écoulées depuis que la pensée d'établir des cours gratuits industriels a été conçue et réalisée par l'élan généreux de plusieurs membres de l'Académie, qui se sont offerts dans le but de répandre, principalement parmi les ouvriers, les connaissances nécessaires pour exercer, d'une manière éclairée, leur profession. Dès le principe, le nombre des auditeurs fut grand; beaucoup d'ouvriers auxquels se réunirent de jeunes étudiants, s'empressèrent d'entrer dans la nouvelle voie qui leur était ouverte; ils sentirent que la pratique appuyée

sur la théorie, réduisant tout à des principes certains, devait nécessairement les amener à concevoir plus facilement, à mieux faire, et devait par conséquent rendre l'exercice de leur profession plus agréable et plus honorable. Mais, nous le disons avec douleur, quoique le zèle des professeurs ne se soit point ralenti, quoique les encouragements aient été croissant, le nombre des élèves, loin d'avoir été progressif, se trouve malheureusement dans la proportion opposée; cependant sans le secours des principes découlant de l'enseignement des mathématiques en général, du dessin et de la grammaire, comment un ouvrier pourrait-il exposer ou comprendre clairement un projet quelconque? Combien de fois n'avons-nous pas vu des artistes qui, à défaut de principes sûrs, ont long-temps torturé leur esprit pour inventer un mécanisme très-simple, qui aurait été conçu de suite par un mécanicien même peu habile. Enfin, indépendamment de la production, il importe qu'un fabricant ou tout autre commerçant, sache quelle règle de conduite il doit suivre pour prospérer dans son état, et ces règles lui sont enseignées dans le cours d'économie, où le savant professeur s'est attaché cette année à l'enseignement de la tenue des livres.

Certes, Messieurs, des moyens aussi précieux d'instruction, exerceraient la plus haute influence sur le progrès des arts dans nos contrées, sur l'état moral, et surtout sur le bonheur des ouvriers, si les cours étaient fréquentés par tous ceux à qui cette instruction est nécessaire.

Le progrès dans l'industrie ne peut avoir lieu que de la part de l'homme, qui n'agissant plus comme une machine, peut, par les moyens qu'il a à sa disposition, s'élever aux plus hautes combinaisons. L'homme instruit et qui sans cesse a le désir d'augmenter ses connaissances, a horreur des excès qui égarent sa raison, et qui anéantissent peu à peu ses facultés. L'homme véritablement heureux

est celui qui, par une application soutenue, acquiert journellement de nouvelles idées, qui se plaît dans la méditation de tout ce qui est utile à ses semblables, qui se forme un cercle d'amis partageant ses études, et qui en tout temps, en tous lieux, aime à s'occuper de sujets qui intéressent la civilisation. Le but du créateur, en donnant à l'homme des facultés intellectuelles, n'est-il pas qu'il en fasse un noble usage, et qu'il les développe le plus possible? l'homme le plus capable et le plus utile n'est-il pas le seul digne d'occuper le premier rang?

Oui, mes jeunes concitoyens, c'est dans l'étude et le travail que vous passerez une vie sans trouble, dont la fin sera comme celle d'un beau jour; ce sont eux qui donneront à votre esprit une trempe supérieure et assez forte pour supporter les malheurs, s'il vous en survenait; ce sont eux qui feront de vous des concitoyens de l'univers, c'est-à-dire utiles à tous les hommes quels que soient les pays où vous vous trouverez. Le travail, comme l'a dit le bon Lafontaine, est le fonds qui manque le moins. Un grand nombre d'exemples ne vous prouve-t-il pas que des jeunes gens nés avec la fortune, n'ayant aucun goût pour l'étude, vivant de la manière la plus indifférente pour tout ce qui honore l'espèce humaine, ont été entraînés, à défaut d'occupations sérieuses, à dépenser frivolement leur patrimoine, pour employer un temps qui leur était à charge; tandis que des hommes n'ayant pour tout bien qu'une industrie honnête, amassaient peu à peu quelques capitaux, et sont arrivés aux premiers rangs de la société. Ne sait-on pas que la nation la plus florissante n'est pas celle qui possède le plus de numéraire, mais bien celle qui, au moyen du développement de son industrie, fait le plus d'échanges avec les autres nations qui sont sans cesse obligées d'avoir recours à elle.

Le progrès sensible qui s'est fait sentir, depuis quelques années surtout, a exercé une haute influence sur la position d'un grand nombre de personnes vivant de leur industrie. Il n'existe plus de privilége dans les professions, il n'y a de véritable rang que celui que donne le fruit du travail et de l'économie. L'aisance et le goût que l'on remarque dans beaucoup de professions, annoncent que ceux qui les exercent sont dans une position beaucoup plus honorable. L'instruction, même primaire, plus développée, a répandu parmi les ouvriers des connaissances plus étendues; de bons livres sont aujourd'hui écrits pour toutes ou presque toutes les professions; les arts et les relations commerciales se développent de plus en plus. Vous avez pu, messieurs, vous convaincre vous-mêmes de l'état des arts dans notre département, par cette fête de l'industrie qui, on peut le dire, a régné tout le temps de l'exposition; là, toutes personnes, sans distinction, s'adonnant aux beaux-arts, s'empressèrent de présenter un exemple de leur talent, et des récompenses ont été accordées à la supériorité et au mérite seuls.

Mais ce progrès bien rassurant sans doute, bien capable de stimuler le zèle de l'homme le plus indifférent, n'est cependant pas suffisant; dans notre pays en particulier, l'enseignement n'est point encore assez généralement répandu et ne s'étend pas assez à tous les intérêts du pays. L'agriculture, l'horticulture, la chimie, l'histoire naturelle, ces sciences qui ont sans cesse des applications si immédiates à l'industrie, réclament aussi, à bon droit, leur enseignement public. Les principes immuables qui doivent servir de règle de conduite à tous les hommes, les bases sur lesquelles reposent nos institutions et nos lois, n'ont point encore leurs cours publics, et l'on marche au hasard pour une foule de choses qui sont d'une application journalière. Mais espérons tout de l'avenir brillant

qui se présente. Déjà l'agriculture de notre département a fait des progrès importants dans le mode des cultures, et l'amélioration de la race des chevaux; des terres incultes sont mises en valeur et les moyens de communication s'améliorent de jour en jour.

L'Académie, bien pénétrée des sentiments que j'exprime, fait tous ses efforts pour aider l'agriculture de ses lumières; déjà elle a exprimé le vœu qu'un cours d'horticulture fût fondé à Metz; cette année elle est entrée dans une voie nouvelle en enseignant des matières d'un ordre plus relevé à toutes les personnes de la société. M. Bergery, dont le nom est à jamais inséparable de nos cours industriels, a fait un cours d'astronomie qu'il avait enseigné les années précédentes aux jeunes ouvriers. M. Scoutetten, qui a déjà enseigné les principes d'hygiène aux jeunes ouvriers de notre ville, a ouvert un cours de phrénologie, au sujet duquel je n'entrerai dans aucun détail, en parlant des autres cours, parce qu'il ne fait point partie des cours industriels. Un grand nombre d'auditeurs se sont empressés de rendre hommage au talent de ces deux savants professeurs, en assistant assidûment à leurs leçons. M. Fournel devait, sous les auspices de l'Académie, ouvrir un cours de botanique, mais des raisons indépendantes de sa volonté, l'empêchent d'exécuter ce projet. Espérons que l'exemple donné par ces hommes honorables aura des imitateurs qui s'empresseront de satisfaire aux désirs et aux besoins généralement sentis de tourner son attention vers tout ce qui peut tendre à la prospérité et à la gloire de notre belle patrie.

Grâce à l'état de paix dont nous jouissons depuis plusieurs années, cet élan vers tout ce qu'il y a de bon et dutile s'est propagé dans toute la France, et y fait de jour en jour de plus grands progrès; un grand nombre de nos compatriotes vont à l'étranger comparer notre indus-

trie avec celle des nations voisines, des relations sont établies avec les savants de tous les pays, qui sans distinction de nation à nation se réunissent pour conférer sur tout ce qui intéresse la science; des sociétés scientifiques sont établies dans tous ou presque tous les départemens de la France, toutes s'efforcent d'encourager tout ce qui peut améliorer l'état social. Déjà quelques villes ont fondé dans leur sein des cours industriels, et l'exposition qui vient d'avoir lieu dans la capitale, a fait connaître que les arts et les sciences obtiennent annuellement des progrès remarquables.

Un tel état de choses, Messieurs, ne peut que s'améliorer sensiblement sous le patronage de nos institutions, malheur à nous si cette heureuse harmonie était troublée pour courir après des chimères enfantées par des imaginations trop vives; nous serions exposés à être dépassés dans notre progrès par les nations qui nous avoisinent. Plus d'une source de prospérité serait bientôt tarie; car cet élan que je signale pour la France, existe aussi à l'étranger, des écoles industrielles y sont fondées, on s'y livre avec l'ardeur la plus vive aux progrès de l'industrie et des beaux-arts, à l'étude des sciences en général; des réunions nombreuses de naturalistes ont lieu tous les ans dans une des villes de l'Allemagne, et les jeunes étudiants allemands n'hésitent pas d'entreprendre à pied de longs voyages, pour aller puiser à plus d'une source une véritable instruction.

Maintenant il nous reste, Messieurs, à vous entretenir, conformément aux notes fournies par MM. les professeurs, et par M. Vincent, agent des cours, des résultats obtenus cette année, par les divers cours industriels, et à proclamer les noms des élèves qui ont atteint le premier rang, et de ceux qui le leur ont courageusement disputé.

1.

LECTURE.

Professeur : M. La Bastide.

Le cours de lecture, commencé le 21 novembre, et terminé le 15 janvier, a eu, dans cette durée, 17 leçons. Vingt-trois élèves l'ont suivi, quelques-uns ayant déjà la connaissance des lettres et de l'épellation suivant les méthodes jusqu'ici pratiquées ; et comme l'année dernière, il se trouve que ce sont ceux-là même qui ont fait le moins de progrès ; leurs notions antérieures n'entrant point dans le plan du nouveau mode, elles en contrariaient sans cesse la marche dans leur esprit.

Vingt-quatre concurrens se sont présentés, vingt-trois ont suivi jusqu'à la fin ; vingt lisent, les uns bien, les autres d'une manière satisfaisante, ou du moins ils possèdent tout ce qu'il faut pour se guider eux-mêmes dans la pratique plus longue dont ils auraient besoin. Les trois qui sont restés en arrière doivent leur peu de progrès ou à des absences, ou au peu d'attention qu'ils ont été convaincus d'apporter dans les leçons.

La méthode suivie par le professeur, consiste à enseigner d'abord uniquement les sons primitifs qui figurent dans la prononciation ; à ne faire connaître des consonnes que leur valeur, en les montrant toujours accompagnées de sons, et ici aussi, les seules consonnes qui se font sentir en parlant.

En second lieu, il en vient à rapprocher de ces élémens simples les élémens écrits qui en diffèrent, quant à leur composition, mais qui ont la même valeur.

En troisième lieu, on fait l'étude des finales qui, à très-peu d'exceptions près, se réduisent à des sons pour l'oreille, quoique pour les yeux, elles se forment souvent de voyelles et de consonnes.

Ces trois divisions comprennent tous les principes généraux de la lecture qui sont développés en huit leçons. Jusqu'ici, tous les exercices se font sur le tableau noir, où le maître écrit les lettres moulées comme elles doivent se retrouver dans les livres. Les élèves prononcent tous ensemble, à haute et intelligible voix, les lettres, les syllabes ou les mots qu'indique la baguette du maître.

Après ces huit leçons seulement un livre est mis entre les mains des élèves. Pendant les premiers jours on les prépare à cette lecture, en décomposant sur le tableau les mots qu'ils vont avoir à lire. Le reste, pour arriver à une plus ou moins grande perfection, dépend du plus ou moins de temps que l'on donne ensuite à la pratique. Un mois, à une heure par jour, serait grandement suffisant pour que des enfans sussent très-bien lire. Chacune des dix-sept leçons du cours a été de trois quarts d'heure, et il n'y en avait que deux par semaine. L'intervalle de l'une à l'autre était un obstacle à une plus grande rapidité dans le progrès.

Le jury chargé de l'examen, a pu se convaincre des heureux résultats, en voyant tous les élèves se présenter au concours; aussi sera-t-il décerné pour ce cours deux prix et quatorze mentions honorables.

2.

ÉCRITURE.

Professeur: M. Maujean.

Le grand nombre d'élèves qui se sont présentés pour ce cours, a mis le professeur dans l'impossibilité de les admettre tous. Soixante-dix élèves environ désiraient être admis; trente-cinq seulement l'ont été. En effet, il eût été impossible à un seul professeur, pendant la durée de sa leçon, de surveiller d'une manière satisfaisante chaque élève.

Afin de connaître quels étaient ceux qui avaient le plus grand besoin d'instruction, chaque candidat a produit une pièce de son écriture; les trente-cinq plus faibles ont été admis à suivre le cours; le plus fort de ces derniers pouvait à peine écrire lisiblement son nom, ainsi que cela est constaté par les compositions faites à cette époque, et déposées aux archives des cours. Les dix-huit élèves qui ont persévéré jusqu'à la fin, possèdent aujourd'hui une écriture bien suffisante pour les usages de la vie.

Deux prix et quatre mentions honorables sont décernés à ce cours.

3.

GRAMMAIRE PREMIÈRE PARTIE.

Professeur: M. Champouillon.

Cent soixante-dix élèves se sont présentés pour ce seul cours, cent sept ont persévéré jusqu'à la fin. Ce cours a traité des inflexions, des noms, des adjectifs, des pronoms, des verbes réguliers et irréguliers, et des mots invariables. Les élèves ont été en outre exercés à l'analyse des phrases.

Soixante-douze élèves se sont présentés au concours écrit, et vingt au concours oral, les quatre prix et les trente-cinq autres distinctions qui sont accordées attestent suffisamment les progrès des élèves.

4.

GRAMMAIRE DEUXIÈME PARTIE.

Professeur: M. Macherez.

Le cours de grammaire deuxième partie a été suivi avec assez de persévérance, et les compositions de vingt-quatre concurrens, ainsi que l'examen oral de dix d'entr'eux, attestent que la plupart ont acquis, sur la syntaxe d'accord

et de construction, et même sur l'art de narrer, toutes les connaissances que des ouvriers, d'ailleurs si occupés, peuvent acquérir, en vingt leçons, et avec un travail auquel ils ne peuvent consacrer que quelques heures enlevées au sommeil. Cependant le professeur a eu lieu de s'étonner que si peu d'auditeurs aient répondu à l'appel pour les concours. Les progrès signalés de MM. *Aubusson, Grose, Cropsal* et *Laurent,* sont une preuve bien évidente qu'il pouvait compter sur un plus grand nombre de concurrens et qu'il avait droit d'attendre, de la reconnaissance de ses auditeurs, plus d'empressement à justifier le témoignage qu'il est appelé lui-même à rendre de leurs efforts.

Il est accordé pour ce cours trois prix et quinze autres distinctions.

5.

COURS PRÉPARATOIRE D'ARITHMÉTIQUE.

Professeur: M. Wendling.

Le professeur, ancien élève des cours industriels, a été, cette année, chargé pour la seconde fois d'enseigner les éléments d'arithmétique; les résultats qu'il a obtenus ont été justifiés par les concours.

Deux cents soixante treize élèves se sont présentés; à la fin des cours il en restait 116: 46 se sont présentés à l'examen oral, 85 ont concouru par écrit.

Espérons que le grand nombre d'élèves qui ont fréquenté ce cours, stimulés par les heureux résultats obtenus par quelques-uns de leurs dévanciers, poursuivront avec zèle leurs études, et nous pensons qu'ils peuvent être, dès à présent, considérés comme une nouvelle génération sur laquelle l'institution peut fonder quelque espérance.

Il est accordé à ce cours quatre prix et trente-deux autres distinctions.

6.

ARITHMÉTIQUE ÉLÉMENTAIRE.

Professeur: M. Macherez fils.

Le cours d'arithmétique élémentaire, suivi avec assez de zèle, comptait encore à la dernière séance 101 auditeurs, dont 83 se sont présentés au concours par écrit. Exercés sur une grande quantité de problèmes relatifs aux leçons, les auditeurs pourraient assez bien répondre sur les quatre opérations fondamentales des nombres entiers; sur la théorie des fractions décimales, appliquées aux nouvelles mesures; sur la théorie des fractions ordinaires et des nombres complexes. On ne pourrait cependant donner pour témoignage le succès du concours oral pour lequel des concurrens s'étaient fait inscrire et dont dix seulement se sont présentés. Sans doute un peu de négligence et surtout une grande timidité sont la cause de cet abandon.

Il est accordé trois prix et vingt-quatre autres distinctions.

7.

COURS D'ARITHMÉTIQUE ET D'ALGÈBRE.

Professeur: M. Lasaulce.

Les succès de ce cours ont été constatés cette année par d'heureux résultats. 117 élèves l'ont suivi jusqu'à la fin. Le jury d'examen n'a pas été moins satisfait des examens oraux que du concours écrit. Ce cours, étant comme la clef du cours de géométrie, de mécanique, de physique et d'économie industrielle, donne l'espérance qu'on trouvera bientôt bon nombre d'élèves bien préparés pour notre enseignement supérieur. Il eût été merveilleux, il y a vingt ans, de voir des jeunes ouvriers manier des équa-

tions avec la plus grande facilité, et se jouer, pour ainsi dire, comme ils le font aujourd'hui, avec un matériel de signes, de caractères autrefois relégués dans les hauteurs de la science. 62 élèves se sont présentés au concours par écrit, 22 ont subi l'examen oral.

Trois prix et trente-cinq autres distinctions sont accordés à ce cours.

8.

GÉOMÉTRIE ÉLÉMENTAIRE, PREMIÈRE PARTIE.

Professeur: M. BERGERY.

Beaucoup moins d'ouvriers messins ont fréquenté le cours cette année que dans les années précédentes. Ce retour vers l'insouciance pour l'instruction ne peut, selon l'opinion du professeur, être attribué qu'à la préoccupation dans laquelle les esprits sont tenus par la presse politique et les dissensions civiles. En revanche, le cours comptait un grand nombre de militaires d'artillerie, du génie et même de l'infanterie. Ceux-là que, selon lui, ni l'occasion ni les conseils n'excitent à lire les journaux, ont du temps pour l'étude et le bon esprit de l'y consacrer. Le professeur déplore un état de choses qui tend à rendre notre institution industrielle une succursale des écoles militaires, il craint que le conseil municipal, économe des deniers publics, cesse d'allouer des fonds qui ne profitent qu'à la partie étrangère de la population.

Les avantages de la distribution des auditeurs, dans un grand nombre de sections qui ont chacune leur tableau et leurs instruments, se sont fait sentir plus encore que l'année dernière. Un seul fait en fournira la preuve: un jeune élève, très-peu fort sur la première partie du cours, s'est trouvé seul à un tableau par suite de la désertion de ses condisciples. Hé bien ! c'est surtout

à cette circonstance, qui lui a permis de s'exercer beaucoup sous les yeux du professeur, qu'il doit d'être aujourd'hui au premier rang dans un des concours. Nul doute donc que les auditeurs des cours ne fissent beaucoup plus de progrès si les professeurs avaient des salles qui permissent de multiplier convenablement le nombre des sections.

Quatre-vingt dix-sept élèves se sont présentés à l'ouverture du cours, 68 ont persévéré; 28 ont concouru par écrit; 17 ont subi l'examen oral et 22 ont concouru pour l'exécution des tracés de la géométrie.

Il est accordé pour ces trois concours six prix et trente-six autres distinctions.

9.

GÉOMÉTRIE DESCRIPTIVE, DEUXIÈME PARTIE.

Professeur: M. Bardin.

Le professeur pense qu'il convient, dans un cours, en général, de distinguer trois catégories d'élèves: les forts, les moyennement instruits et les faibles.

Selon lui, dans un cours de géométrie descriptive, le mérite d'un élève doit se manifester de trois manières: par le trait au net des épures, par la rédaction écrite, par le tracé à main levée.

Partant de là le professeur a donné au concours trois séries de questions:

Les élèves forts devaient répondre aux trois séries; cependant ceux-ci, vu l'impossibilité où ils auraient été, sans doute, de tout faire, ont été invités à commencer par la deuxième série et à ne s'occuper de la première que si le temps le leur permettait.

Personne n'a été dispensé de faire ses preuves dans la troisième série.

La première série était destinée aux élèves moyennement forts.

Par suite de cet arrangement, aucun élève ne devait sortir du concours sans avoir produit quelque chose, si peu que ce fût.

Toutes les questions posées sur le programme, hors une, la huitième, ont été traitées dans les leçons. Si l'on s'y prenait autrement, on s'exposerait à ne pas avoir de compositions. Avant tout il faut prouver que les élèves savent les matières du cours.

La seconde partie du cours, qui a été professée cet hiver, comprend tout ce qui a rapport à la formation et à la représentation des surfaces courbes et à leurs combinaisons entre elles et avec le plan, c'est-à-dire, aux plans coupans, aux plans tangens, aux surfaces tangentes l'une à l'autre, ou qui se raccordent, aux intersections de surfaces, au développement des surfaces développables, etc.

Les élèves ont reçu vingt-six leçons, deux par semaine. Le nombre des feuilles de dessin est, terme moyen, par élève, de quinze, dont chacune contient quatre épures. Ce résultat, qui dépasse celui de l'année dernière, est dû en très-grande partie au secours que les élèves trouvent dans les feuilles lithographiées que le professeur leur donne. Ces feuilles, qui sont sous la forme de notes et de dessins en croquis, contiennent toute la matière des leçons, elles sont d'un très-grand secours pour l'instruction des élèves qui ont presque tous des devoirs d'atelier à remplir, et qui, d'ailleurs, reçoivent seulement des leçons orales. Ces feuilles offrent, en outre, l'avantage de mettre sous les yeux des élèves un grand nombre de dessins qu'ils n'auraient pas le temps de faire et qui étendent considérablement leurs idées. Elles remplacent le texte, au moyen de courtes explications qui accompagnent les épures; les détails qui manquent sont complétés dans les leçons. Cette

manière de voir a imposé au professeur l'obligation assez pénible de fournir une feuille par semaine; feuille qui, à elle seule, est un travail d'une certaine étendue.

Il convient, toutefois, de faire observer que ces dessins sont seulement destinés à servir de guides et non à servir de modèles à copier. Un dessinateur ne doit copier des dessins que pour les besoins de son état, et jamais il ne doit le faire pour son instruction.

Tous les élèves, et cela se voit dans la plupart des cours, sont loin d'avoir tiré le même profit des leçons. Il n'y en a guère que six qui aient suivi le professeur et ses notes jusqu'à la fin. Les autres, quoique moins instruits, ont cependant acquis assez de notions pour suivre avec fruit les applications qui sont la troisième partie du cours.

Le professeur a eu pour adjoint un de ses anciens élèves, M. *Corps*, qui a tenu un tableau dans toute la durée du cours avec autant de zèle que d'intelligence. C'est lui aussi qui a fait les dessins des feuilles lithographiées.

Vingt-quatre élèves se sont présentés, 19 ont suivi le cours jusqu'à la fin. 14 élèves ont concouru par écrit, 5 ont subi l'examen et 11 ont concouru pour les épures.

Quatre prix et vingt-deux autres distinctions sont accordés à ce cours.

10.

MÉCANIQUE.

Professeur : M. Gosselin.

La ville de Metz s'enorgueillit à juste titre, de compter parmi ses enfants, notre illustre et savant collègue M. Poncelet, que ses beaux travaux viennent enfin d'élever au rang de membre de l'Institut de France. Malheur aux ouvriers d'une cité, si industrieuse qu'elle soit, s'ils s'obs-

tinent à méconnaître que c'est pour eux, uniquement pour eux, que leur généreux compatriote a créé un cours de mécanique industrielle! Le professeur actuel M. Gosselin, dédaignant toute popularité aux dépens de la vérité, croit devoir déclarer que ses efforts dans l'enseignement de la mécanique, ont échoué devant l'apathie de MM. les ouvriers messins. Ce n'est point à un défaut de zèle de sa part, qu'il faut s'en prendre du peu de fruits qu'ils ont recueillis de ce cours, mais bien à l'indifférence de ces ouvriers. MM. *Devirieu* et *Gravot*, ne sont que de simples artilleurs, qui n'avaient reçu aucunes notions antérieures du cours, et ils sont là pour prouver qu'avec du travail et de la persévérance, le succès des leçons ne pouvait être douteux. Autant il est pénible pour M. Gosselin d'adresser des reproches aux ouvriers de Metz, accoutumés jusqu'ici à des éloges, autant il s'estime heureux de donner publiquement à ses deux élèves militaires, MM. *Devirieu* et *Gravot*, des témoignages mérités de sa satisfaction. Malgré l'amertume de ses regrets, il ne peut cependant refuser des encouragements et des louanges à MM *Sandron* et *Hourier*, étudians, et *Bernier*, caporal au 1^er^ régiment du génie, qui loin d'avoir désespéré d'eux-mêmes, ont pu se convaincre que leurs essais sur des problèmes numériques du cours n'avaient pas toujours été stériles.

Définition et notions du mouvement uniforme et varié; travail d'une force constante ou variable, employée soit à vaincre une résistance immédiatement opposée, soit à communiquer du mouvement à un corps; effets des forces combinées; travail des machines simples en tenant compte du frottement: tels étaient les objets sur lesquels M. Gosselin s'était efforcé d'appeler l'attention de ses vingt-deux auditeurs, dont le nombre s'est bientôt réduit à douze. L'enseignement des principes relatifs aux moteurs et aux

machines les plus usuelles, devait l'année prochaine être le complément des deux parties de mécaniques, professées pendant l'exercice 1833–1834. Mais tant que les causes d'inertie qui ont été signalées, subsisteront, il serait difficile d'atteindre un but aussi éminemment utile.

Sur vingt-deux élèves qui se sont présentés à l'ouverture du cours, douze ont persévéré, cinq ont concouru par écrit, un seul a subi l'examen oral. Il est accordé trois prix.

11.

ÉCONOMIE.

Professeur : M. Bergery.

Le professeur pour attirer à son cours tous les jeunes gens qui étudient le commerce, avait annoncé, par l'affiche, qu'il enseignerait la tenue des livres d'une manière très-claire et très-expéditive, et la confection des comptes courants d'intérêts. Mais cette précaution a été stérile, treize élèves seulement se sont présentés, et dans ce petit nombre, trois seulement étaient capables de profiter. Le professeur que rien ne décourage, n'a pas laissé de donner à chacun un rôle commercial, d'établir entr'eux des relations d'achats et de vente, et comme il se l'était promis, quelques leçons lui ont suffi pour donner une intelligence parfaite de la comptabilité, aux trois jeunes gens qui se trouvaient suffisamment préparés. L'économie industrielle est sans contredit la science du travail, la science de la production. Elle est à l'emploi des capitaux ce qu'est la santé à celui de nos facultés. Par quelle fatalité ce cours est-il donc le moins suivi, le moins prospère?

Il est accordé un prix et une mention honorable.

12.

ASTRONOMIE.

Professeur: M. Bergery.

Il y eut une grande affluence de personnes de toutes les professions et même de dames. Cette circonstance a mis le professeur dans la nécessité d'employer souvent un autre langage et d'autres moyens que ceux de la science. Il s'est réellement trouvé dans la position d'un homme obligé de parler une langue étrangère et de penser dans sa propre langue. Peut-être n'a-t-il pas surmonté cette grande difficulté comme il l'aurait désiré; il craint d'être resté au-dessous de sa tâche et de n'avoir pas expliqué assez simplement, malgré tous ses efforts, l'admirable système de l'univers. Néanmoins, il espère que le cours n'aura pas été sans quelques fruits pour cette partie de notre population qui a eu le bon esprit de préférer l'instruction aux plaisirs du monde.

Mais si un cours, réellement public, est profitable à un plus grand nombre, il l'est moins pour les jeunes élèves, qu'un cours qu'ils suivent seuls; car on ne peut les stimuler ni surveiller leurs travaux avec autant de soin. C'est sans doute là la cause des faibles résultats obtenus cette année. Dix élèves se sont présentés au concours écrit et cinq au concours oral.

Il est accordé deux prix et six autres distinctions.

En résumé:

959 élèves se sont présentés à l'ouverture des divers cours.

573 ont persévéré jusqu'à la fin.

11,182 devoirs ont été faits et parmi eux

8,822 ont mérité d'être cités.

589 concurrens se sont présentés aux divers examens tant oraux qu'écrits.

Trente-sept prix, soixante-dix-sept attestations et cent quarante-huit mentions sont accordés pour récompense des travaux de l'année.

Tel est, Messieurs, le compte que nous devions vous rendre des cours gratuits industriels. Les résultats dont nous venons de vous entretenir ne sont point assurément encore assez satisfaisans, eu égard à la population de notre ville; mais espérons tout de l'avenir. Persistez, jeunes élèves, dans vos heureuses dispositions: redoublez de zèle; engagez vos jeunes amis à venir prendre place à côté de vous pour écouter les leçons de vos dignes professeurs, qui, mûs par le seul désir de vous rendre plus heureux et plus utiles à la société, consacrent gratuitement à votre instruction les heures destinées au repos. Dites-leur qu'une rivalité qui profite à tous, qui fait de tous les hommes des amis et des frères, existe dans notre ville et la plupart des villes de France, entre la France et l'étranger, pour amener la société à l'état de perfectionnement moral et industriel désirable. Appelez-les aux concours, afin que la France, qui occupe parmi les nations le premier rang par la grandeur de ses institutions, se maintienne au même rang pour tout ce qui fait la gloire de l'esprit humain. Honneur aux moniteurs qui s'empressent de seconder activement les professeurs dans leurs généreux efforts! Honneur à tous les jeunes rivaux qui sont entrés franchement dans l'arène, ils ont bien mérité de tous leurs concitoyens.

PROCLAMATION

DES PRIX (*).

COURS DE LECTURE.

PROFESSEUR : M. LA BASTIDE.

22 *AUDITEURS.* — 22 *CONCURRENS.*

1 1er *Prix*.... Jacques **HOMBOURGER**, drapier, atelier de M. Ferry-Barthelemy. — Le roi (**).

2 2me *Prix*.... Jean **GUSSE**, cordonnier, atelier de M. Mayer. — Conseil municipal.

3 *Ment. honor.* Dominique **MAILLARD**, cordonnier, atelier de M. Noirel.

4 ..... Charles **CLAUSSE**, menuisier, atelier de M. Nousbaunn.

5 ..... François **DUHAMEL**, cordonn., chez son père.

6 ..... Jean-Pierre **BLATIER**, serrurier, atelier de M. Lacour.

(*) Le jury pour les concours de 1834 était composé des dix professeurs des cours, de douze membres de l'ACADÉMIE ROYALE et de

MM. HUGUENIN aîné, DEBRUN, KARR, PAPI, CASSE — professeurs au collège royal ;

JALVÉ, professeur à l'école d'enseignement mutuel ;

ÉMY, MORRIN — capitaines d'artillerie ;

HARO, docteur en médecine ;

PLACIARD, ingénieur des ponts et chaussées.

(**) Donateurs des fonds pour les prix.

7 *Ment. honor.* Nicolas **RONDEL**, ferbl. atelier de M. Fauvel.
8 .... Nicolas **ANDRÉ**, tailleur de pierres, atelier de M. Sandré.
9 ..... Victor **DUHAMEL**, ébéniste, at. de M. Pichon.
10 ..... Pierre **JOBELOT**, serrur., at. de M. Thirion.
11 ..... Nicolas **SEMIN**, cordonn., at. de M. Lemoyle.
12 ..... Charles **LECOPE**, menuis., at. de M. Thomas.
13 ..... François **PRÉVOT**, serrur., at. de M. Fiers.
14 ..... Pierre **PISTRE**, menuisier, ouvrier du génie.
15 ..... Charles **SIMON**, peintre, atel. de M. Doudel.
16 ..... Sébastien **FRAY**, serrur. atel. de M. Bastien.

COURS D'ÉCRITURE.

Professeur : M. MAUJEAN.

18 *Auditeurs.* — 13 *Concurrens.*

1 1^er^ *Prix*.... Nicolas **THOMAS**, menuisier, chez M. Chedeaux. — Le roi.
2 2^me^ *Prix*.... Jean **GUSSE**, cordonnier, atel. de M. Mayer. — Conseil municipal (2)*.
3 *Ment. honor.* Nicolas **LESPINGAL**, cordonnier, atelier de M. Lemoyle.
4 ..... Jean **VITTENEZ**, cordonnier, atelier de M. Frutiaux.
5 ..... Georges **LUQUIN**, veloutier, atelier de M. Walter.
6 ..... Henri **TOUTENUIT**, employé à l'arsenal.

(*) Les chiffres mis entre parenthèses indiquent le nombre de fois que l'élève a été nommé.

COURS DE GRAMMAIRE, 1re PARTIE.

PROFESSEUR : M. CHAMPOUILLON.

Moniteurs cités : MM. GUILLEMIN et CROPSAL.

107 AUDITEURS.

CONCOURS ÉCRIT : 72 CONCURRENS.

1	1er *Prix*....	Quirin **FORFERT**, clerc, étude de M. Chatel, huissier. — Le roi.
2	2me *Prix* ...	Olry **ALKAN**, bijoutier, atelier de M. Vever. — Institution de M. Bureaux.
3	3me *Prix* ...	Félix **CORDIER**, forgeron, 10e compagnie d'ouvriers d'art. — Chapitre maçonique.
4	*Att. de savoir*	Augustin **BOUSSE**, commis, bureau des contributions directes.
5	.....	Charles **GUSSE**, menusier, at. de M. Boilevin.
6	.....	Claude **MIRGUET**, forgeron, arsenal d'art.
7	.....	Claude **GÉRARD**, horl., atel. de M. Maziller.
8	.....	Hypolite **PERRIER**, militaire, 7e d'artillerie, école de pyrotechnie.
9	.....	Auguste **LAPOINTE**, commis, chez M. Jaunez, architecte.
10	.....	Nicolas **DAMIEN**, bottier, chef d'atelier.
11	.....	Jean-Claude **REMY**, bottier, at. de M. Weisse.
12	.....	Jean-Bapt. **REMY**, serr., atel. de M. Cadiat.
13	.....	Nephtaly **LEVY**.
14	.....	Abraham **HELMANN**, commis, chez M. Gerson-Levy.
15	.....	Louis **MAUROY**, militaire, 9e d'artillerie.
16	.....	Claude **BARILLOT**, tourneur, chez son père.
17	.....	Adolphe **HUGUET**, horl., at. de M. Barbier.
18	*Ment. honor.*	Pierre **RITH**, serrurier, 10e compagnie d'ouvriers d'artillerie.
19	.....	Louis **THOMAS**, serrurier, à l'arsenal.
20	.....	Dominique **DONNEVERT**, tanneur, atelier de M. Bernard.

21 ..... Eugène GUÉNOT, menuisier, 10e compagnie d'ouvriers d'artillerie.
22 ..... Lyon LEVY.
23 ..... Joseph LEFRANC, cordonnier, atelier de M. Piquard.
24 ..... Ferdinand DEVIN, typographe, atelier de M. Verronnais.
25 ..... Joseph DANGÉ, peintre, chez son père.
26 ..... Clément SELLIER, tailleur d'habits à son compte.
27 ..... Nicolas RÉNÉ, employé, bureaux du payeur.
28 ..... François COINTRÉ, typographe, atelier de M. Collignon.
29 ..... Antoine FEUTRY, trompette, 2e d'artillerie.
30 ..... Charles CULTIN, typographe, atelier de M. Verronnais.
31 ..... Louis VOGEIN, huilier, atelier de M. Simon.
32 ..... Jules DELHAT.
33 ..... Bernard CAHEN.
34 ..... Pierre PETITJEAN, typographe, atelier de M. Wittersheim.

CONCOURS ORAL: 20 *Concurrens.*

1 *Prix unique.* Olry ALKAN, bijoutier, atelier de M. Wever. — Conseil municipal (2).
2 *Ment. honor.* Claude REMY, bottier (2), at. de M. Weisse.
3 ..... Claude MIRGUET, serrurier, arsenal d'artillerie (2).
4 ..... Pierre COINCHOT.
5 ..... Quirin FORFERT, clerc, étude de M. Chatel, huissier (2).

COURS DE GRAMMAIRE, 2me PARTIE.

PROFESSEUR : M. MACHEREZ.

45 AUDITEURS.

CONCOURS ÉCRIT : 24 CONCURRENS.

1 1er *Prix* .... Désiré **GROSE**, militaire, 1er du génie. — Le roi.
2 2me *Prix*. ... Jean-Baptiste **CROPSAL**, horloger, atelier de M. Barbier. — Loge maçonique.
3 *Att. de savoir* Étienne **JACQUELARD**, serrurier, atelier de M. Bastien.
4 ..... Jean-Adolphe **GABERNACHE**.
5 ..... Jean-Nicolas **TRUCHELUT**, militaire, 9e d'artillerie.
6 *Ment. honor.* Nicolas **LAURENT**, militaire, 9e d'artillerie.
7 ..... Cry **LÉVY**.
8 ..... Eugène **THOMAS**.
9 ..... François **ALBERT**, serg. d'ouvriers d'admin.
10 ..... Alphonse **OURY**.
11 ..... Victor **BOULANGER**.
12 ..... Simon **LAZARD**, lithographe, atelier de M. Dupuy.
13 ..... Jean-Pierre **GUSSE**, tambour, compagnie des ouvriers du génie.
14 ..... Jean **MAUSS**.

CONCOURS ORAL : 10 CONCURRENS.

1 *Prix unique*. Désiré **GROSE**, militaire, 1er du génie. — conseil municipal (2).
2 *Ment. honor.* Jean-Baptiste **CROPSAL**, horloger, atelier de M. Barbier (2).
3 ..... Eugène **THOMAS** (2).
4 ..... François **ALBERT**, sergent d'ouvriers d'administration (2).

COURS PRÉPARATOIRE D'ARITHMÉTIQUE.

PROFESSEUR : M. WENDLING.

Moniteurs cités : MM. DAMIEN, BOUSSE, FORFERT et MULLER.

116 AUDITEURS.

CONCOURS ÉCRIT : 85 *CONCURRENS.*

1 1er *Prix* .... Nicolas **STEFF**, typographe, atelier de M. Collignon. — Le roi.
2 2me *Prix*.... Jean **GLAVET**, serrurier, chez sa mère. — Institution de M. Bureaux.
3 *Mtt. de savoir* Jacques **SIMONY**.
4 3me *Prix*.... Jean-Claude **REMY**, bottier, atelier de M. Weiss. — Loge maçonique (3).
5 *Mtt. de savoir* Alexandre **CHONEZ**.
6 ..... Louis **PELTE**.
7 ..... Pierre **PETITJEAN**, typographe, atelier de M. Wittersheim (2).
8 ..... Jean **CHOMER**, ferbl., atelier de M. Chonez.
9 ..... Jean **ROSE**.
10 ..... Olry **ALKAN**, bij., atelier de M. Wever (3).
11 ..... Jean-Baptiste **GERARDIN**, tonnelier, atelier de M. Salomon.
12 ..... Pierre **MOUREAUX**.
13 ..... Charles **CULTIN**, typ. at. de M. Verronnais.
14 *Ment. honor.* François **PIERNET**, culottier, atelier de M. Frederic.
15 ..... Mathieu **LIPMANN**, drapier, atelier de M Lazard-Aron.
16 ..... Jean-Louis **PELTE**.
17 ..... Jean-Bap. **JACQUEL**, horl. at. de M. Mayette.
18 ..... Louis **GOURMAUX**.
19 ..... Charles **HUG**, militaire, 13e léger.
20 ..... Antoine **HOCQUARD**, jardin., à son compte.
21 ..... François **JARDINIER**, ferblantier, atelier de M. Chonez.

22 *Ment. honor.* Nicolas PIERRONNET, cord., chez son père.
23 ..... Nicolas SCHMITT, sellier, at. de M. Laurent.
24 ..... Jean-Baptiste THOUVENIN, ferblantier, atelier de M. Koheim.
25 ..... Nicolas MANGIN.
26 ..... Louis HENRY.
27 ..... François COLLIN, menuisier, atelier de M. Labonne.
28 ..... Charles CHOMER, serrurier, atelier de M. Bastien.

CONCOURS ORAL : 46 *Concurrens.*

1 *Prix unique..* Jean-Claude REMY, bottier, at. de M. Weisse. — Conseil municipal (4).
2 *Ment. honor.* Jacques SIMONY (2).
3 ..... Jacques JACQUIN, militaire, 13e léger.
4 ..... Jean GLAVET, serrurier, chez sa mère (2).
5 ..... Nicolas STEFF, typ. ; at. de M. Collignon (2).
6 ..... Nicolas PIERRONNET, cordonnier, chez son père (2).
7 ..... Jacques BRÈS, militaire, 13e léger.
8 ..... Jean ROSE (2).

COURS D'ARITHMÉTIQUE ÉLÉMENTAIRE.

Professeur : M. MACHEREZ fils.

Moniteur cité : M. Damien.

101 AUDITEURS.

CONCOURS ÉCRIT : 83 *Concurrens.*

1 *Att. de savoir* Pierre DEMOUZON.
2 1er *Prix* .... Jean RITZ, men., chez son père. — Le roi.
3 2me *Prix*.... Joseph BERTRAND, ouvrier en pap. peints, atel. de M. Noël. — Chap. maçonique.
4 *Att. de savoir* Louis BOUSSE, épinglier, chez son père.
5 ..... Jacques SIMONY (3).

6 *Att. de savoir* Dominique **TOTAIN**, graveur, atelier de M. Dembour.
7 ..... Pierre **NORBERT**, menuisier à la 10e compagnie d'ouvriers d'artillerie.
8 ..... Joseph **TOUSSAINT**, charr., ouv. du génie.
9 ..... Nicolas **DUVAL**, militaire, école pyrotechn.
10 ..... Clément **SELLIER**, tailleur d'habits à son compte (2).
11 ..... Eugène **GONTIER**.
12 ..... Bernard **CAHEN** (2).
13 ..... Henry **ROYER**, menuis., atel. de M. Cuny.
14 *Ment. honor.* Jean-Baptiste **BREJON**, menuisier, atelier de M. Daga.
15 ..... Aloyse **SCHNEIDER**, milit., école pyrotech.
16 ..... Louis **THOMAS**, serrurier, arsen. d'art. (2).
17 ..... Jean **HOMBOURGER**, forgeron, 10e compagnie d'ouvriers d'artillerie.
18 ..... Louis **LEPÈRES**, menuisier, ouv. du génie.
19 ..... Jean **CHAMBARRIÈRE**, charpentier, ouvrier du génie.
20 ..... Joseph **RUINET**, militaire, 2e d'artillerie.
21 ..... Antoine **HOCQUARD**, jardinier, pour son compte.
22 ..... Dominique **METZLER**, menuisier, atelier de M. Robinet.

CONCOURS ORAL: 10 *Concurrens.*

1 *Prix unique.* Clément **SELLIER**, tailleur d'habits, à son compte. — Conseil municipal (3).
2 *Ment. honor.* Pierre **DEMOUZON** (3).
3 ..... Jean **RITZ**, menuisier, chez son père (2).
4 ..... Charles **GUSSE**, menuisier, atelier de M. Boilevin.
5 ..... Jacques **SIMONY** (4).

COURS D'ARITHMÉTIQUE ET D'ALGÈBRE.

Professeur : M. LASAULCE.

Moniteurs cités : MM. Aubusson et Corbassière.

117 AUDITEURS.

CONCOURS ÉCRIT : 62 *Concurrens.*

1 *Att. de savoir* Alphonse **RIGOULOT.**
2 1er *Prix* .... Pierre **POINSOTTE** de Metz, tourneur, ouvrier du génie. — Le roi.
3 2me *Prix* .... Pierre **NORBERT**, menuis., 10e comp. d'ouv. d'art. — M. le colonel Bouchotte (2).
4 *Att. de savoir* Charles **BARON**, militaire, 1er du génie.
5 ..... Pierre **MARCOT**, employé chez M. Catelot.
6 ..... Clément **SELLIER**, tailleur d'habits à son compte (4).
7 ..... Eugène **GUÉNOT**, charron, 10e compagnie d'ouvriers d'artillerie.
8 ..... Quirin **FORFERT**, clerc, étude de M. Chatel, huissier (3).
9 ..... Adolphe **ALMACHER.**
10 ..... Jean **GROT**, militaire, 1er du génie.
11 ..... Nicolas **DAMIEN**, bottier à son compte (2).
12 ..... Jules **KREMP.**
13 ..... Jean-Pierre **GUSSE**, tambour, ouvriers du génie (2).
14 ..... Jacques **BIGET**, militaire, 1er du génie.
15 ..... Lucien **BRUNOT**, commis au bureau de l'enregistrement.
16 ..... Gérome **LAME**, militaire au 16e de ligne.
17 ..... Joseph **GRANDJEAN**, tonnel. chez son père.
18 *Ment. honor.* Jean-Baptiste **MARCOT**, gantier, atelier de M. Morel.
19 ..... Jean-Claude **BICHOT**, militaire, école de pyrotechnie.
20 ..... Louis **HOFMANN**, ébéniste, 1er du génie.

21 *Ment. honor.* Charles **AUBURTIN**, typographe, atelier de M. Lamort.
22 ..... Benoît **MATHIAS**, militaire au 1er du génie.
23 ..... François **REMY**.
24 ..... Charles **FAGONDE**, typographe, atelier de M. Lamort.
25 ..... Jean **KOENEN**, serr., atel. de mad. Glavet.
26 ..... Jean **BESSON**, militaire, 1er du génie.
27 ..... Etienne **LAMOUROUX**, milit., 16e de ligne.
28 ..... Nicolas **AUBURTIN**, ébéniste, atelier de M. Alzinger.
29 ..... Hypolite **PERRIER**, milit., école pyrotechn.
30 ..... Philibert **CREMER**, commis chez M. Roumy.
31 ..... Nicolas **TOUSSAINT**, peintre à son compte.

CONCOURS ORAL: 22 *Concurrens.*

1 *Prix unique.* Charles **BARON**, militaire, 1er du génie. — Conseil municipal (2).
2 *Ment. honor.* Victor **TISSERAND**, lithographe, atelier de M. Dupuy.
3 ..... Alphonse **RIGOULOT** (2).
4 ..... Jean-Pierre **GUSSE**, tambour, ouvrier du génie (3).
5 ..... Pierre **MARCOT**, empl. chez M. Catelot (2).
6 ..... Jules **KREMP** (2).
7 ..... Jean-Baptiste **ADAM**, commis, étude de Me Purnot.

COURS DE GÉOMÉTRIE, 2me PARTIE.

PROFESSEUR : M. **BERGERY**.

Moniteurs cités : MM. Aubusson, Wuilleumier et Cropsal.

68 AUDITEURS.

CONCOURS ÉCRIT: 28 *Concurrens.*

1 1er *Prix....* Pierre **GAUDET**, milit., 1er génie, — Le roi.
2 *Att. de savoir* Adolphe **ALMACHER** (2).

3 2^me^ *Prix* ... Louis **HOFFMANN**, ébéniste, et militaire 1^er^ du génie. — Loge maçonique (2).

4 *Att. de savoir* Félix **CORDIER**, forgeron, 10^e^ compagnie d'ouvriers d'artillerie (2).

5 ..... Pierre **MARCOT**, employé chez M. Catelot(3).

6 ..... Louis **DAMEL**, forgeur, 10^e^ compagnie d'ouvriers d'artillerie.

7 ..... Jean-Baptiste **CRASSE**, menuisier, chez son père.

8 ..... Michel **RÉGNIER**, confis., atel. de M. Caye.

9 *Ment. honor.* Pierre **NORBERT**, menuisier, 10^e^ compagnie d'ouvriers d'artillerie (3).

10 ..... Philibert **CRÉMER**, commis, chez M. Roumy (2).

11 ..... Joseph **GRANDJEAN**, tonnelier, chez son père (2).

12 ..... Jean-Pierre **MUSSIAUX**, tailleur de pierres, atelier de M. Petit.

13 ..... Alphonse **RIGOULOT** (3).

14 ..... Jean **GROT**, militaire, 1^er^ du génie (2).

15 ..... Joseph **BERTRAND**, ouvrier en papier peint, atelier de M. Noël (2).

16 ..... Eugène **GUENOT**, menuisier, 10^e^ compagnie d'ouvriers d'artillerie (2).

17 ..... Georges **BRETTE**.

18 ..... Christophe **JACQUEMIN**, menuisier, atelier de M. Michel.

CONCOURS ORAL : 17 Concurrens.

1 *Att. de savoir* Alphonse **RIGOULOT** (4).

2 *Prix unique.* Louis **HOFFMANN**, militaire, 1^er^ du génie. — Conseil municipal (3).

3 *Ment. honor.* Pierre **GAUDET**, militaire, 1^er^ du génie (2).

4 ..... Pierre **MARCOT**, empl., chez M. Catelot (4).

5 ..... Michel **REGNIER**, confis. at. de M. Caye (2).

6 ..... Christophe **JACQUEMIN**, menuisier, atelier de M. Michel (2).

DESSIN DES TRACÉS DE GÉOMÉTRIE.

22 *Concurrens.*

1 1^er^ *Prix*.... Eugène GUÉNOT, menuisier, 10^e^ compagnie d'ouvriers d'artillerie. — Le roi (3).

2 2^me^ *Prix*... Jean-Baptiste CRASSE, menuisier, chez son père. — M. Sers.

3 3^me^ *Prix*.... Louis HOFFMANN, militaire, 1^er^ du génie. M. le colonel Bouchotte (4).

4 *Att. de savoir* Louis DAMEL, forgeron, 10^e^ compagnie d'ouvriers d'artillerie (2).

5 ..... Pierre NORBERT, menuisier, 10^e^ compagnie d'ouvriers d'artillerie (4).

6 ..... Pierre MARCOT, empl. chez M. Catelot (5).

7 ..... Auguste LACAZE, militaire, 13^e^ léger.

8 ..... Pierre GAUDET, militaire, 1^er^ du génie (3).

9 ..... Adolphe ALMACHER (3).

10 ..... Philibert CRÉMER, commis, chez M. Roumy (3).

11 *Ment. honor.* Victor TISSERAND, lithographe, chez M. Dupuy (2).

12 ..... Jean GROT, militaire, 1^er^ du génie (3).

13 ..... Jean-Pierre GUSSE, tambour, ouvrier du génie (4).

14 ..... Joseph GRANDJEAN, tonnelier, chez son père (3).

15 ..... Georges THOMAS, tourneur en métaux, atelier de madame Thiry.

16 ..... Christophe JACQUEMIN, menuisier, atelier de M. Michel (3).

COURS DE GÉOMÉTRIE DESCRIPTIVE, 2ème PARTIE:

PROFESSEUR : M. BARDIN.

Moniteur cité : M. CORPS.

19 AUDITEURS.

CONCOURS ÉCRIT: 14 *CONCURRENS.*

1 *Prix unique.* François GRAVOT, militaire, 2e d'artillerie. — Conseil municipal.
2 *Ment. honor.* Evariste HOURIER.
3 ..... Eusèbe HOURIER.
4 ..... Prudent BOULARD, militaire, 1er du génie.
5 ..... Jean-Baptiste CROPSAL, horloger, atelier de M. Barbier (3).
6 ..... Sébastien VISSE, sous-officier au 9e d'art.
7 ..... Claude CHAUVEZ, militaire, 1er du génie.
8 ..... Didier BERVILLERS, men., arsenal d'art.
9 ..... Cyrille MATON, charron, sous-officier 19e compagnie d'ouvriers d'artillerie.
10 ..... Pierre MARCOT, commis, chez M. Catelet (6).
11 ..... Louis SANDRON.

CONCOURS ORAL: 5 *CONCURRENS.*

1 *Prix unique.* Prudent BOULARD, militaire, 1er du génie. — M. Sers (2).
2 *Ment. honor.* François GRAVOT, militaire, 2e d'art. (2).
3 ..... Louis PETIT, appareilleur, chez son père.
4 ..... Evariste HOURIER (2).
5 ..... Jean-Baptiste CROPSAL, horloger, atelier de M. Barbier (4).

EXÉCUTION DES ÉPURES.

11 *CONCURRENS.*

1 1er *Prix*.... François GRAVOT, militaire, 2e d'artillerie. — Conseil municipal.
1 2e *Prix* .... Prudent BOULARD, militaire, 1er du génie. — M. Sers (3).

3 *Att. de savoir* Evariste HOURIER (3).
4 ..... Eusèbe HOURIER (2).
5 ..... Didier BERVILLERS, menuisier, à l'arsenal d'artillerie (2).
6 ..... Cyrille MATON, charron, sous-officier d'artillerie, 10e compagnie d'ouvriers d'art. (2).
7 ..... Claude CHAUVEZ, militaire, 1er du génie (2).
8 ..... Sébastien VISSE, sous-officier au 9e d'art. (2).
9 ..... Louis SANDRON (3).
10 ..... Antoine SAUVAGE, menuisier, atelier de M. Génot.

Méritent également des attestations quoique n'ayant pas fait d'épures.

Jean-Baptiste CROPSAL, horloger, atelier de M. Barbier (5).
Louis PETIT, appareilleur, chez son père (2).
François PILON, menuisier, chez M. Gerder, entrepreneur de diligences.
Charles VAUX, sous-officier au 2e d'artillerie.

COURS D'ASTRONOMIE.

PROFESSEUR : M. BERGERY.

75 AUDITEURS.

CONCOURS ÉCRIT : 10 *Concurrens.*

1 *Att. de savoir* Auguste LABRESSON.
2 1er *Prix*.... Philibert CREMER, commis, chez M. Roumy. — Conseil municipal (4).
3 2e *Prix* .... Pierre GAUDET, militaire, 1er du génie. — M. le colonel Bouchotte (4).
4 *Att. de savoir* Hypolite MIRCHER.
5 ..... Auguste LACAZE, militaire, 13e léger (2).
6 *Ment. honor.* Alphonse RIGOULO (5).
7 ..... Jean-Pierre GUSSE, tamb., ouv. du génie (5).

CONCOURS ORAL : 5 *Concurrens.*

1 *Ment. honor.* Auguste LABRESSON (2).

COURS D'ÉCONOMIE INDUSTRIELLE,

2me PARTIE.

PROFESSEUR: M. BERGERY.

7 AUDITEURS.

CONCOURS ORAL: 3 *Concurrens.*

1 *Prix unique.* Jean-Baptiste CROPSAL, horloger, atelier de M. Barbier. — Conseil municipal (6).
2 *Ment. honor.* Philibert CRÉMER, com., chez M. Roumy (5).

COURS DE MÉCANIQUE, 1re PARTIE.

PROFESSEUR: M. GOSSELIN.

12 AUDITEURS.

CONCOURS ÉCRIT: 5 *Concurrens.*

1 1er *Prix....* Léon DEVIRIEUX, militaire, école de pyrotechnie. — Conseil municipal.
2 2e *Prix.....* François GRAVOT, militaire, 2e d'artillerie. — M. Sers (4).

CONCOURS ORAL.

1 *Prix unique.* François GRAVOT, militaire, 2e d'artillerie. M. le colonel Bouchotte (5).

DISTINCTION PARTICULIÈRE.

L'Académie décerne une médaille d'argent, à M. François AUBUSSON, typographe, atelier de M. Lamort, pour ses nouveaux succès dans les cours de grammaire, 2e partie, d'arithmétique et d'algèbre, et de géométrie 2e partie. — M. le colonel Bouchotte.

PROGRAMME

DES QUESTIONS

MISES AU CONCOURS PAR L'ACADÉMIE,

POUR LES PRIX A DÉCERNER EN 1835.

PREMIÈRE QUESTION.

Une médaille de 600 fr. sera décernée à l'auteur du meilleur itinéraire descriptif et statistique, de Trèves aux sources de la Moselle.

DEUXIÈME QUESTION.

Une médaille de 500 fr. sera décernée à l'artiste qui présentera le dessin géométrique, le dessin d'ensemble et de détails de la cathédrale de Metz.

TROISIÈME QUESTION.

Une médaille de 200 fr. sera décernée à l'auteur du meilleur mémoire sur l'état politique et religieux de la ville de Metz avant le siége de 1552, par Charles V.

QUATRIÈME QUESTION.

Une médaille de 200 fr. sera décernée à l'auteur du meilleur mémoire sur la véritable origine du maître-échevinat annuel, à Metz. L'auteur s'étendra nécessairement sur l'histoire de la constitution messine.

CINQUIÈME QUESTION.

Une médaille de 200 fr. sera décernée à l'auteur du meilleur mémoire sur cette question : Quels seraient pour le département de la Moselle, en particulier, les avantages et les inconvéniens de l'emploi de l'armée à de grands travaux d'utilité publique.

L'Académie accordera en outre des *médailles d'encouragement* ou l'un de *ses titres* aux auteurs de bons mémoires sur les sujets suivans :

1° Examen raisonné des monumens gaulois ou romains, de ceux du moyen-âge et des temps postérieurs, déjà connus ou qu'on pourra découvrir dans le département.

2° Tableau des changemens successifs qu'a éprouvés la ville de Metz dans son emplacement, son étendue, son enceinte, la direction de ses rues : disposition des édifices, leur destination, leur plan, l'époque et le mode de leur construction, etc.

3° Flore complète de la Moselle, comprenant toutes les plantes phanérogames et les plantes cryptogames.

Les prix et les médailles d'encouragement seront décernés, s'il y a lieu, dans la séance générale que l'Académie tiendra au mois de mai 1835.

Les mémoires doivent être adressés, *francs de port*, avant le 15 mars 1835, à M. le secrétaire de l'Académie royale, rue de la Glacière, n° 9.

Les auteurs auront soin de ne pas se faire connaître ; chacun d'eux mettra seulement une sentence ou devise à son mémoire, et renfermera dans un billet cacheté son nom et son adresse : ce billet ne sera ouvert par l'Académie

que dans le cas où l'auteur aura mérité, soit le prix, soit un encouragement.

Cependant, pour tout ce qui concerne l'agriculture, pour tout ce qui a besoin d'être confirmé par des expériences, les concurrens devront se faire connaître, afin que l'Académie puisse s'entendre avec eux à l'effet de constater les résultats.

TABLEAU

DE

L'ACADÉMIE, AU 18 MAI 1834.

BUREAU DE L'ANNÉE 1833-1834.

Président : M. BERGERY.

Vice-président : M. Ch. Dosquet.
Président honoraire : M. Gosselin.
Secrétaire : M. Lassaulce.
Secrétaire-archiviste : M. Victor Simon.
Trésorier : M. Le Masson.

BUREAU POUR L'ANNÉE 1834-1835.

Président : M. LE MASSON.

Vice-Président : M. Faivre.
Président honoraire : M. Bergery.
Secrétaire : M. de Saulcy.
Secrétaire-archiviste : M. Victor Simon.
Trésorier : M. Marchal.

TITULAIRES.

DATES de l'admission.

MM.

1833. **AUDOY C.** ✱, colonel du 1er régiment du génie.

1831. **BERGÈRE O.** ✱, colonel du génie, commandant en second l'école d'application de l'artillerie et du génie ; *rue de la Garde.*

1820. **BERGERY** ✱, ancien élève de l'école polytechnique, ancien capitaine d'artillerie, professeur de sciences appliquées de l'école royale d'artillerie, membre correspondant de l'Institut ; *rue de la Tête-d'Or, n° 11.*

1830. **BLANC**, rédacteur du Courrier de la Moselle ; *rue des Murs, n° 21.*

1832. **BOISSEAU** ✱, docteur en médecine, 2e professeur à l'hôpital militaire d'instruction de Metz.

1825. **BOUCHOTTE** (Charles) ✱, ancien colonel d'artillerie, ancien député; *rue aux Ours*, n° 5.

1832. **CAIGNART DE SAULCY**, ancien élève de l'école polytechnique, lieutenant d'artillerie, membre de la société des antiquaires de Normandie; *rue de la Créte*, n° 5.

1822. **CAILLY O.** ✱, ancien élève de l'école polytechnique, chef d'escadron d'artillerie, commandant l'école de pyrotechnie militaire; *rue du Haut-de-Ste-Croix*, n° 9.

1819. **CHAMPOUILLON**, professeur de langues anciennes; *rue des Clercs*, n° .

1820. **CHAUMAS**, docteur en médecine et chirurgien des hôpitaux civils; *rue Fournirue*, n° 52.

1827. **DIDION**, ancien élève de l'école polytechnique, capitaine d'artillerie; *rue de la Hache*, n° .

1821. **DOSQUET** (Charles), chef de bureau à la préfecture de la Moselle; *rue Cour-de-Ranzières*, n° 2.

1831. **FAIVRE**, peintre en miniature; *rue de la Tête-d'Or*, n° 27.

1831. **GELLE**, professeur de rhétorique au collége royal de Metz; *rue du Pont-Saint-Marcel*, n° .

1819. **GENTIL**, propriétaire; *rue Mazelle*, n° 49.

1819. **GERSON-LÉVY**, libraire, ancien professeur de langues orientales; *rue des Jardins*, n° 1.

1828. **GOSSELIN** ✱, ancien élève de l'école polytechnique, capitaine du génie, professeur à l'école d'application de l'artillerie et du génie; *rue de la Haie*, n° 7.

1833. **HUGUENIN** jeune, professeur d'histoire au collége royal de Metz; *rue de la Fontaine-Saint-Jacques*, n° .

1833. **LA BASTIDE**, professeur de seconde au collége royal; *rue du Pont-des-Morts*, n° .

1831. **LASAULCE**, directeur de l'école normale du département de la Moselle; *rue des Récollets*, n° 8.

1831. **LEJOINDRE**, ancien élève de l'école polytechnique, ingénieur ordinaire des ponts et chaussées; *rue de la Créte*, n° 1.

1831. **LE MASSON** ✱, ancien élève de l'école polytechnique,

ingénieur en chef des ponts et chaussées; *rue des Clercs*, n° 17.

1819. **MACHEREZ**, professeur de langues; *rue des Piques*, n° 5.

1833. **MARCHAL**, inspecteur honoraire de l'académie universitaire de Metz; *rue du Pont-des-Morts*, n°

1828. **MAUD'HUY** (de), ancien député de la Moselle, conseiller de préfecture; *rue des Trois-Boulangers*, n° 4.

1821. **MUNIER** ✱, ancien élève de l'école polytechnique, capitaine d'artillerie à l'école de pyrotechnie militaire; *rue Taison*, n° 23.

1819. **MUNIER**, professeur de langue française; *rue des Récollets*, n° 10.

1822. **RENAULT**, juge de paix du troisième canton de Metz; *rue Chaplerue*, n° 6.

1828 **SCOUTETTEN**, docteur en médecine, chirurgien aide-major à l'hôpital militaire de Metz, membre de plusieurs sociétés savantes; *rue du Haut-Poirier*, n° 4.

1824. **SIMON**, juge au tribunal de première instance de Metz, membre de la société géologique de France; *rue Mazelle*, n° 52.

1819. **THIEL**, professeur de philosophie au collége royal, membre du comité de surveillance des écoles primaires de l'arrondissement de Metz; *rue des Clercs*, n° 2.

ASSOCIÉS-LIBRES.

MM.

1829. **ARDANT**, ✱, ancien élève de l'école polytechnique, capitaine du génie; *rue Saint-Marcel*, n° 38.

1822. **BARDIN** ✱, ancien élève de l'école polytechnique, professeur de fortification et de dessin à l'école royale d'artillerie; *rue Nexirue*, n° 9.

1819. **CARRÉ**, docteur en médecine, chirurgien-major au 3ᵉ régiment du génie; *à Montpellier*.

1824. **CULMANN** ✱, ancien élève de l'école polytechnique, chef d'escadron d'artillerie; *à Tulle*.

1829. **COETLOSQUET** (le baron du) ✱, ancien sous-préfet; *rue du Grand-Cerf*, n° 9.

1828. **COLLE** ✱, capitaine d'artillerie, correspondant du conseil supérieur d'agriculture; *rue Chévremont*, n° 20.

1829. **DUFOUR** (le baron) C. ✱, intendant militaire; *rue Saint-Marcel*, n° 38.

1827. **DUPUY**, directeur de l'école municipale de dessin; *rue des Prêcheresses*, n° 7.

1821. **GARGAN** (de), ancien élève de l'école polytechnique, ancien ingénieur des mines; *rue Nexirue*, n° 9.

1831. **GROUVELLE**, ingénieur civil; *à Paris.*

1819. **HERPIN**, docteur en médecine, membre de plusieurs sociétés savantes; *à Paris, rue Dauphine*, n° 32.

1824. **LEMOYNE**, ancien élève de l'école polytechnique, ingénieur des ponts et chaussées; *à Rochefort.*

1820. **OLIVIER**, ancien élève de l'école polytechnique, professeur à l'école centrale des arts et manufactures; *à Paris, rue d'Enfer*, n° 31.

1828. **PERRUCHOT**, ancien élève de l'école polytechnique, commissaire en chef des poudres et salpêtres; *rue des Clercs*, n° 11.

1820. **PONCELET** ✱, ancien élève de l'école polytechnique, chef de bataillon du génie, membre de l'Institut, professeur de mécanique à l'école d'application de l'artillerie et du génie; *place Royale*, n° 10.

1820. **SAVART** ✱, artiste en instrumens de mathématiques, à l'école d'application de l'artillerie et du génie; *rue aux Ours*, n° 7.

1830. **SOLEIROL** ✱, ancien élève de l'école polytechnique, chef de bataillon du génie, professeur de constructions à l'école d'application de l'artillerie et du génie; *rue des Clercs*, n° 38.

1825. **TAILLEFERT** ✱, ancien élève de l'école polytechnique, chef d'escadron d'artillerie, professeur de chimie appliquée, à l'école d'application de l'artillerie et du génie; *rue du Pont-Moreau*, n° 1.

1827. **VELLECOUR** (de) ✱, ancien inspecteur des forêts, *à Blettange.*

AGRÉGÉS-ARTISTES.

MM.

1820. **AIMÉ** ✱, conservateur des modèles de l'école royale de l'artillerie et du génie ; *rue Serpenoise*, n° 14.

1820. **GLAVET** aîné, serrurier-mécanicien ; *rue Paille-Maille*, n° 12.

1820. **HISETTE**, ciseleur-graveur et serrurier-mécanicien ; *rue du Porte-Enseigne*, n° 6.

1830. **LEFÈVRE**, professeur de dessin et des Cours industriels, de Thionville.

1833. **MAUJEAN**, professeur de calligraphie, *rue Coislin*, n° .

1819. **NAUD**, peintre, professeur de dessin ; *rue du Haut-Poirier*, n° 8.

1824. **PIERRON** fils, menuisier ; *rue Chaplerue*, n° 30.

1830. **SCHUSTER**, garde du génie, chargé des observations météorologiques à l'école d'application de l'artillerie et du génie ; *rue de la Haute-Pierre*, n° .

AGRÉGÉS-CULTIVATEURS.

MM.

1829. **LEROY**, fermier, *à Château-Bas*, près d'Augny.

1830. **STEFF**, propriétaire, *à Hauconcourt*.

1830. **HENNEQUIN**, cultivateur, *à Tichémont*.

1830. **LIA**, maire d'Auboué.

1830. **SIMON** (François), pépiniériste ; *à Metz, rue d'Asfeld*.

1830. **SIMON** (Louis), pépiniériste ; *à Metz, rue d'Asfeld*.

1830. **SERARD**, propriétaire ; *à Ditschwiller*.

1830. **DEXIVRY**, propriétaire ; *à Ludelange*.

MEMBRES HONORAIRES,

Qui, en vertu des réglemens, font partie de la nouvelle Académie *comme membres de l'ancienne.*

MM.

1822. **CESSAC** (le comte de Lacuée) G. C. ✱, pair de France, membre de l'Académie française ; *à Paris, rue du Bac*, n° 110.

1820. **ROEDERER** (le comte) C. ✱, pair de France; *à Paris, faubourg-Saint-Honoré, n° 99.*

1833. **GRAPPIN**, chanoine, membre de l'Académie des lettres, sciences et arts de Besançon.

MEMBRES HONORAIRES.

MM.

1822. **ARAGO** O. ✱, membre de l'Institut; *à Paris, à l'Observatoire.*

1823. **BALSAC** (le baron de) O. ✱, ancien préfet de la Moselle; *à Rodez.*

1819. **CADET**, de Metz, ancien président de la société philotechnique; *à Paris, rue de Berry-au-Marais, n° 10.*

1823. **DUPIN** (le baron CHARLES) O. ✱, officier supérieur du génie maritime, membre de l'Institut, etc.; *à Paris, rue des SS.-Pères, n° 26.*

1821. **GERANDO** (le baron de) C. ✱, conseiller d'état, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres; *à Paris, impasse Férou, n° 7.*

1820. **MOLARD** ✱, membre de l'Académie des science; *à Paris, rue Charonne, n° 47.*

1827. **RIVADAVIA** (BERNARDINO), ancien président des provinces unies du Rio-de-la-Plata; *à Paris.*

1824. **SERVOIS** ✱, ancien conservateur du Musée central et royal d'artillerie; *à Paris, place Saint-Thomas-d'Acquin.*

1819. **SILVESTRE** (le baron) C. ✱, membre de l'Académie des sciences; *à Paris, rue Taranne, n° 13.*

1818. **SULEAU** (le vicomte de) O. ✱, ancien préfet de la Moselle; *à Lannoy.*

1819. **TOCQUEVILLE** (le comte de) O. ✱, ancien préfet de la Moselle; *à Paris.*

1819. **TURMEL** (de) O. ✱, ancien maire de Metz; *rue des Trois-Boulangers.*

1825. **VIVILLE** (de) ✱, ancien secrétaire-général de la préfecture de la Moselle; *rue Mazelle, n° 61.*

ASSOCIÉS CORRESPONDANS.

MM.

1823. **ADRIAN**, docteur ès-lettres; *à Francfort-sur-Mein.*

1821. **ALTMAYER** (Nicolas), négociant; *à Saint-Avold.* (Moselle).

1829. **BALBY** (Adrien de); *à Paris, rue du Colombier, n° 19.*

1824. **BENOIST**, ancien professeur à l'école centrale des arts et manufactures, collaborateur du Bulletin universel des sciences et des arts; *à Paris, rue d'Enfer, n° 31.*

1820. **BERR** (Michel), homme de lettres, membre de diverses sociétés savantes; *à Paris, rue Saint-Merry, n° 18.*

1832. **BONAFOUS**, directeur du jardin royal d'agriculture; *à Turin.*

1820. **BRACONNOT**, professeur d'histoire naturelle; *à Nancy.*

1822. **CÆMMERER**, directeur des postes; *à Rethel.*

1826. **CAUMONT** (de), avocat, secrétaire de la société linnéenne du Calvados et de la société des antiquaires de Normandie; *à Caen.*

1821. **CAUMONT** (de), proviseur du collége royal de Nancy.

1822. **CHANLAIRE**, régent de réthorique au collége de Thionville.

1826. **CHENOU**, ancien élève de l'école normale, proviseur du collége royal de Metz.

1819. **CHEVALIER**, ingénieur-opticien du roi; *à Paris, quai de l'Horloge, n° 65.*

1822. **COCHARD**, avocat, président de la société d'agriculture de Lyon.

1833. **CRESSANT**, agronome, directeur de la ferme expérimentale d'Arfeuille (Creuse).

1820. **DELARUE**, pharmacien; *à Evreux.*

1821. **DELCASSO**, professeur d'éloquence; *à Strasbourg.*

1820. **DELCROIX**, secrétaire de la société d'émulation de Cambray.

1823. **DEVÈRE**, capitaine d'état-major; *à Nancy.*

1828. **DOUMERC** (Adolphe), naturaliste; *à Paris, rue du Bac, n° 89.*

1811. **DUPRÉ**, docteur en médecine; *à Bar-sur-Aube.*

1829. **ENGELSPACH-LARIVIÈRE**, ingénieur des mines; *à Bruxelles.*

1820. **FABRÉ-PALAPRAT** ✻, docteur en médecine, directeur général de la société médico-philantropique; *à Paris, quai de l'Ecole, n°* 20.

1832. **FÉE**, pharmacien-major, et deuxième professeur à l'hôpital militaire d'instruction de Strasbourg.

1829. **GLOESNER**, professeur de physique; *à Louvain.*

1829. **GOLBÉRY** (de), conseiller à la cour royale de Colmar, correspondant de l'Institut.

1820. **HALDAT**, docteur en médecine, secrétaire de l'Académie de Nancy.

1834. **HALPHEN**, docteur en médecine, *à la nouvelle Orléans.*

1827. **HENRION**, de Metz, avocat à la cour royale de Paris, *rue de Vaugirard, n°* 64.

1829. **HEYFELDER**, docteur en médecine; *à Trèves.*

1825. **HUOT**, homme de lettres; *à Versailles.*

1829. **KIRKHOFF**, médecin en chef de l'hôpital militaire d'Anvers.

1821. **JULIA**, docteur en médecine et professeur de chimie; *à Narbonne.*

1822. **JULLIEN**, directeur de la Revue encyclopédique; *à Paris, rue d'Enfer-Saint-Michel, n°* 18.

1821. **LADOUCETTE** (le baron) O. ✻, ancien préfet, président de la société des antiquaires de France; *à Paris, rue Chantereine, n°* 14.

1821. **LAIR**, conseiller de préfecture; *à Caen.*

1820. **LALLEMAND**, de Metz, professeur de clinique chirurgicale et chirurgien en chef de l'hôpital de Montpellier.

1825. **LAMBEL** (le baron de) O. ✻, colonel du génie; *à Paris, rue d'Anjou, au Marais, n°* 8.

1822. **LANGLOIS**, peintre; *à Rouen.*

1822. **LARCHE**, docteur en médecine; *à Paris.*

1828. **LECHEVALIER**, ancien élève de l'école polytechnique; *à Paris.*

1822. **LEGUEVEL DE LA COMBE**, chirurgien-major.

1828. **LELOUP**, docteur en philosophie, professeur au gymnase royal de Trêves.

1831. **LESAUVAGE**, professeur à l'école de médecine de Caen.

1822. **LÉVY** jeune, professeur de mathématiques; *à Rouen.*

1826. **MALO** (Charles), homme de lettres, membre de plusieurs sociétés savantes; *à Belleville* (Seine), *rue de Calais, n°* 12.

1824. **MARIE-DUMESNIL**; *à Paris.*

1826. **MATHIEU** de **DOMBASLE**, correspondant du conseil et de la société royale et centrale d'agriculture, directeur de l'établissement agricole de Roville (Meurthe).

1831. **MERCY** (de), docteur en médecine; *à Paris.*

1821. **MERGAUT**, docteur en médecine; *à Mircourt.*

1833. **MICHAULT**, officier au 10e régiment de ligne.

1824. **MICHELOT**, ancien élève de l'école polytechnique, chef d'institution; *à Paris, rue de la Chaise, n°* 24.

1820. **MONTFERRIER** (le marquis de); *à Paris, faubourg Poissonnière, n°* 38.

1830. **MOREAU** (César), ancien vice-consul de France à Londres, directeur de l'académie de l'industrie; *à Paris.*

1822. **NANCY** ✻, chef d'escadron d'artillerie; *à Rennes.*

1826. **NEUROHR**, docteur en médecine, médecin de l'hôpital civil de Trêves.

1824. **NICOT**, recteur de l'académie de Nimes.

1819. **NOEL**, principal de l'athénée royal de Luxembourg.

1822. **PAIXHANS**, de Metz, O. ✻, colonel d'artillerie, député, *à Paris.*

1820. **PAJOT-LAFORÊT**, docteur en médecine; *à Paris, rue de l'Université, n°* 73.

1820. **PERRIER**, professeur de littérature; *à Paris, rue de Verneuil, n°* 7.

1825. **PIÉRARD**, capitaine du génie; *à Verdun.*

1820. **PONCE** ✻, graveur du roi; *à Paris, impasse des Feuillantines, n°* 10.

1826. **RAUCH**, de Bitche, ancien officier du génie, directeur de la société de fructification générale; *à Paris, rue Basse-du-Rempart, n°* 52.

1824. **REISTELHUBERT**, docteur en médecine ; *à Strasbourg*.

1831. **SAMUEL** (Cahen), directeur de l'école consistoriale israélite ; *à Paris*.

1821. **SAVART** (Félix), de Metz, membre de l'Institut, *à Paris*.

1826. **SOMERHAUSEN**, professeur ; *à Bruxelles*.

1826. **SOYER-VILLEMET**, bibliothécaire de la ville de Nancy.

1825. **TASTU** (Mme Amable), de Metz, membre de la société linnéenne de Paris ; *à Paris, rue de Vaugirard, n° 38*.

1822. **TERQUEM**, bibliothécaire du dépôt central de l'artillerie ; *à Paris, place Saint-Thomas-d'Acquin*.

1825. **THOMAS** (le baron), O. ✱, maréchal-de-camp en retraite, *à Ars-Laquenexy*.

1819. **THOUVENEL**, docteur en médecine, ancien député ; *à Pont-à-Mousson*.

1830. **TRÉLAT**, docteur en médecine ; *à Paris*.

1826. **VARAIGNE**, agent de la république de Buénos-Ayres, rédacteur de la Revue européenne ; *à Paris, rue Saint-Nicolas-d'Antin, n° 2*.

1824. **VARLET** docteur en médecine ; *à Saint-Dié*.

1829. **VILLEROY** (Félix), *au Rittershoff, commune de Hassel* (Bavière).

1829. **VILLEROY** (Charles) ; *à Fremersdorff*, près Sarrelouis.

1826. **VINCENT**, professeur de mathématiques au collége royal de Saint-Louis, *à Paris*.

1828. **VITRY** (Urbain), architecte, professeur des cours industriels ; *à Toulouse, rue des Paradoux, n° 36*.

1825. **WITTENBACH**, professeur et directeur du gymnase de Trèves, bibliothécaire de la ville, chevalier de l'Aigle-Rouge et membre de plusieurs sociétés savantes.

1819. **WORMS**, de Metz, professeur ; *à Calsruhe*.

TABLE DES MATIÈRES.

Pag.

Discours prononcé dans la séance publique du 18 mai 1834, par M. Bergeat, président. 1

Précis des travaux de l'année 1833-1834, par M. Lasaulce, secrétaire. 17 et 357

AGRICULTURE.

Charrue-*Grangé* perfectionnée. 18 et 357

Don d'une charrue au fermier *Dillon*. 19

Charrue de M. *Stein*.

Semoir *Hugues*. 20

Emploi de la *spergule* pour fourrage vert, proposé par M. *Gravelotte*.

Seigle employé comme fourrage sec, par M. *Sérard*. 21

Guide de la plantation des arbres verts.

Mûrier multicaule. 22

Châtaignier sans pareil.

Projet d'une école d'acclimatation.

Magnanerie de Sénart, de M. *Camille-Beauvais*. 23

Fécule de gland et de marronier d'Inde. 24

Moyen de reconnaître la présence du vitriol dans le pain.

Mémoire sur l'amélioration de la race des chevaux en France, par M. le baron Dufour. 25

Demande d'une collection géologique du bassin de Paris pour le musée de Metz. 26

De la génération des hyménoptères.

Enfant acéphale. 27

Choléra combiné à la fièvre jaune.

Faune de la Moselle, par M. *Fournel*.

TRAVAUX PUBLICS, ARTS ÉCONOMIQUES.

Construction d'arches sans ceintres, ni échafaudages. 28

Bateaux à vapeur sur la Moselle. 29

Mécanisme pour les voitures d'artillerie, par M. *Delus*. 30

Autre mécanisme pour le même objet, par M. *Leutheusser*.

Pag.

Moyen d'empêcher les cheminées de fumer. 31
Limbomètre.
Etampage de la tôle de fer.

LITTÉRATURE, HISTOIRE, ARCHÉOLOGIE, STATISTIQUE.

Elgive de Baumgarten, par M. Cournerie. 33
Tiers de sol d'or de Childebert II. 34
Eglise de Kerkeville. 35
Notice sur *Don Théodore Broc*, par M. Huguenin aîné. 36
Travaux de réparation de la cathédrale de Metz.
Troisième volume de la Bible Cahen. 37
Annuaire de la Moselle.

ENSEIGNEMENT.

Traité de toutes les écritures, par M. *Vichard*.
Idem par M. *Remy*.
Méthode pour l'enseignement des langues. 38
Cours de phrénologie et d'histoire naturelle. 39
Questions mises au concours l'an dernier. 40
Médaille décernée à M. *Desgranges*. 43

Liste des ouvrages reçus par l'Académie. 44
Notice sur M. *Teissier*, membre correspondant, par M. Thiel. 50
Notice sur M. le baron *Marchant*, membre titulaire, par M. Charles Dosquet. 60
Rapport sur le concours relatif aux chemins vicinaux, par M. Le Masson. 70
Mémoire sur les chemins vicinaux, par M. *Desgranges*. 85
Brunechild et les Austrasiens, par M. Huguenin jeune. 121
Rapport sur la charrue-*Grangé* perfectionnée, par M. Munier, capitaine d'artillerie. 225
Rapport sur la charrue de M. *Stein*, par M. Munier, capitaine d'artillerie. 241
Rapport sur un appareil distillatoire de M. *Gugnon* aîné, par M. le colonel Bergeat. 248
Rapport sur un mécanisme imaginé par M. *Leutheusser*, par M. Munier, capitaine d'artillerie. 260
Note sur l'étampage de la tôle de fer, par M. Munier, capitaine d'artillerie. 264
Note sur une modification à apporter aux gueules de loup, par M. Munier, capitaine d'artillerie. 268

Pag.

Extrait d'un rapport fait par M. Ch. Dosquet, sur un mémoire de M. le baron Dufour, relatif à la race des chevaux en France. 270

Rapport sur un mémoire traitant de la génération des individus neutres chez les hyménoptères et particulièrement chez les abeilles; par M. Lasaulce. 277

Fragmens d'un mémoire sur la génération des individus neutres chez les hyménoptères, et particulièrement chez les abeilles; par G. R. *Treviranus*. 282

Discours sur le partage des richesses, prononcé à la distribution des prix des cours industriels, le 1^er^ juin 1834; par M. Bergery, président. 291

Rapport sur les cours industriels de l'année 1833-1834, lu à la séance publique du 1^er^ juin 1834, par M. Victor Simon. 307

Proclamation des prix. 326

Programme des questions mises au concours par l'Académie, pour les prix à décerner en 1835. 341

Tableau de l'Académie, au 18 mai 1834. 344

Légende explicative de la planche n° 1, relative à la charrue-*Grangé* perfectionnée, par M. Munier, capitaine d'artillerie. 359

Principes de construction de la charrue-*Grangé* perfectionnée, par M. Munier, capitaine d'artillerie. 363

ERRATA.

Pages.	Lig.	
4	2	on-doit — *lisez:* on doit
9	20	prenent — *lisez:* prennent
13	23	ceuxqui — *lisez:* ceux qui
19		Après la 20e ligne, *ajoutez:* M. le capitaine Munier a apporté, aux diverses parties de la charrue, des améliorations notables qui lui ont été suggérées par la théorie éclairée par des expériences successives et par ce qui existait déjà dans d'autres charrues et qui était reconnu d'un bon usage. Par suite de ces modifications, la manœuvre de la charrue est devenue tellement facile et sûre, qu'un garçon de ferme, quelque peu intelligent, peut immédiatement la disposer de manière à la faire labourer seule. Toutefois, dans ces améliorations, le rapporteur s'est imposé la tâche de n'altérer en rien le système *Grangé*, de l'excellence duquel il est bien convaincu.
30	16	Letheuser — *lisez:* Leutheusser
51	22	eût — *lisez:* eut
	23	toute — *lisez:* tout
77	12	raconnaissance — *lisez:* reconnaissance
79	30	fixé — *lisez:* fixe
81	25	d'un ou deux cantonniers par commune, — *lisez:* d'un cantonnier par une ou deux communes,
82	dern. lig.	voierie — *lisez:* voirie
83	1re	id. id.
90	24	des reveus — *lisez:* des revenus
116	29	il craint — *lisez:* s'il craint
238	29	un pouce — *lisez:* demi-pouce
273	28	dans les mêmes pays — *lisez:* dans les pays mêmes
311	32	dutile — *lisez:* d'utile

Extrait d'un rapport fait par M. Ch. Dosquet de M. le baron Durour, relatif à la race des c
Rapport sur un mémoire traitant de la gé neutres chez les hyménoptères et particul par M. Lasaulce.
Fragmens d'un mémoire sur la géné chez les hyménoptères, et parti par G. R. *Treviranus*.
Discours sur le partage des rid des prix des cours industriel présidents.
Rapport sur les cours ind séance publique du
Proclamation des prix
Programme des que les prix à déce
Tableau de l'Ac
Légende expli perfectio
Principes M. M

qui doit être élargie quand

jumelle de gauche;
de sortir des trous

l'inclinaison
ser et dé-

---

rrue
st

eur **R** d'inclinaison des jumelles; elle
ureur lorsqu'elle est placée dans le trou du
ui correspond aux coulisses des règles en fer *r*,
charrue, tenue par les manches, labours bien,
u'on soit obligé d'appuyer sur le manche de droite.
d ou régulateur fixé aux armons.

oulon à clavette autour duquel tourne le têtard *a'*.

B Boulon qui supporte les jumelles et autour duquel elles peuvent tourner.

A Anneau de l'étrier fixe de derrière du levier de pression; il est façonné comme les anneaux de pointage des affûts à canons, afin de donner passage à l'arrêtoir antérieur *c''* du levier de pression.

A' Anneau de l'étrier fixe de devant du levier de pression.

b Bousson à clef; il sert à réunir fixement la haye au sep dans l'inclinaison convenable, au moyen de la clef ou coin *z'*, qu'on enlève préalablement quand on veut manœuvrer l'écrou de la tige *y*, afin de donner à la haye l'inclinaison nécessaire pour que le talon du sep ne lève pas.

b' Chaine de pression.

b'' Chaine unique de traction.

c Crochet arrondi, placé sur la haye, et dans lequel on passe la chaine de traction, dans la généralité des cas du labour.

c_1 Crochets fixés sur les côtés de la haye et auxquels on accroche la chaine de traction, en laissant distendue la portion intermédiaire, quand le terrain est d'un labour très-difficile.

c' Levier de pression.

c'' Arrêtoir antérieur du levier de pression; il est destiné à empêcher que le levier ne puisse reculer.

c''' Arrêtoir postérieur d'*idem;* il est destiné à empêcher que le levier ne puisse avancer.

C Coutre; il est droit, et son tranchant est incliné d'environ 45 degrés sur la face inférieure du sep, afin qu'il coupe facilement les racines qu'il rencontre; il est contenu dans sa coulisse en fer C′ par un coin en bois C″.

C′ Coulisse en fer au moyen de laquelle le coutre est maintenu fixement, et dans laquelle il peut glisser quand le coin en bois C″ est ôté.

C″ Coin en bois servant à fixer le coutre dans sa coulisse.

d Douille à anneau à laquelle est fixée la chaine de pression et à l'aide de laquelle le levier presse sur le manche de droite.

e Cheville-sellette, servant à régler la profondeur du labour, et aussi de clef à écrous; elle est percée d'un trou dans lequel passe la lanière *l*, pour empêcher qu'elle ne sorte des trous des jumelles et ne se perde en labourant.

e′ Levier de dégagement; il sert à dégager le soc de terre au bout de chaque raie pour faire tourner la charrue sans qu'elle laboure. (On l'a supprimé dans le plan.)

E Étrier antérieur du levier de pression, tel qu'il avait d'abord été modifié par M. le capitaine Munier; le piton était fixe et à fourche, portant une charnière autour de laquelle l'anneau pouvait tourner.

E′ Étrier antérieur actuel; il est fait d'une seule pièce et est fixé à l'armon de droite par un piton à queue filetée et à écrou.

f Crochet sous lequel le laboureur passe le levier de dégagement pour faire tourner la charrue; son ouverture est tournée du côté du versoir à cause de la position actuelle du coutre sur le côté gauche de la haye.

h Haye ou age.

i Jumelles servant à contenir la haye et, par suite, le soc, dans une direction fixe et dans l'inclinaison convenable au labour; les lignes ponctuées KK′, dans l'élévation, in-

diquent la partie des jumelles qui doit être élargie quand le bois le permet.

l Lanière en cuir, fixée par un clou à la jumelle de gauche; elle sert à empêcher la cheville-sellette de sortir des trous des jumelles.

m Marteau servant à la fois à fixer le têtard *a'* dans l'inclinaison convenable au labour, et aussi de clef pour visser et dévisser les divers écrous.

m' Manches; il y en a deux, afin de pouvoir tenir la charrue en main, comme une charrue ordinaire, quand cela est nécessaire.

n Surhause de la haye, destinée à empêcher le déversement de celle-ci, qui est d'autant mieux maintenue par les jumelles, qu'elle est plus haute.

o Anneau dans lequel on passe la chaîne de traction, quand le labour est facile; il est placé sous la haye, afin de rendre la direction de la chaîne à peu près horizontale et de diminuer les frottemens sur les fusées d'essieu, et, par suite, la traction.

p Pattes, à queue filetée pour recevoir la bride *p'*; elles sont destinées à supporter les jumelles, à les maintenir fixement dans une position perpendiculaire à l'essieu, tout en les laissant tourner entr'elles autour du boulon de support *a*, et aussi à régler la largeur des raies au moyen de trous correspondans dont ces pattes sont percées, et qui permettent de porter les jumelles et, par suite, tout le train, plus sur la droite ou sur la gauche, en changeant de trous le boulon de support.

p' Bride en fer destinée à unir fixement les pattes *p* au corps d'essieu.

P Piton à anneau et à collier, embrassant le manche droit; l'anneau est destiné à recevoir la chaîne de pression qu'on accroche à un petit crochet *q* oblique et à patte clouée sur la tête du toc T.

r Règles à coulisses embrassant le régulateur R d'inclinaison des jumelles; elles sont fixées d'une manière invariable aux jumelles dont elles consolident l'assemblage dans le

bas et servent à les maintenir, ainsi que le soc, dans l'inclinaison convenable au labour, à l'aide de la cheville *a*.

R Régulateur d'inclinaison des jumelles.

s Sep; sa face inférieure est à angle droit sur les faces latérales de la partie postérieure de la haye.

S Soc, il est fortement arqué dans le sens transversal et de manière que l'extrémité droite *v* soit de 5 millimètres environ au-dessous de la face inférieure du sep, il est aussi légèrement arqué dans le sens longitudinal, afin que sa pointe *p''* soit d'environ 5 millimètres au-dessous de la face inférieure du sep, qu'elle pique bien, et que la charrue tienne en terre; il doit emboiter exactement la partie antérieure du sep, de manière à faire en quelque sorte, corps avec lui et à ne pas vaciller.

t Traverse d'assemblage inférieure des jumelles; elle est traversée par le boulon de support *a*, et remplace, avec les règles à coulisses, la sellette primitive.

T Toc de la charrue; il sert principalement à réunir le sep à la haye, en élevant celle-ci convenablement au-dessus du sol et à assembler les manches.

y Tige en fer, filetée pour recevoir un écrou; elle sert à régler l'inclinaison de la haye par rapport au sep, de manière que celui-ci glisse sur le fond de la raie sans lever le talon; l'inclinaison de la haye sur le sep est, dans la charrue modèle, de 21 $\frac{1}{2}$ degrés.

Fig. Y Modifications essentielles qui peuvent être apportées, presque sans frais, à la sellette des charrues Grangé perfectionnées. (Voyez page 364.)

z Armure, en tôle, du versoir pour empêcher qu'il ne se déforme en s'usant par le frottement de la terre, surtout dans les terrains sablonneux; cette armure s'étend depuis le dessous de l'arête inférieure jusqu'à 6 centimètres de l'arête supérieure.

z' Clé ou coin du bousson.

z'' Anneaux pour soutenir les guides.

REMARQUES ET PRINCIPES DE CONSTRUCTION.

Quand la charrue laboure à 6 pouces de profondeur, l'axe du corps d'essieu est incliné d'environ 12 degrés par rapport à la surface du sol; de plus il est oblique par rapport à la raie ouverte, de telle sorte que la roue de droite précède celle de gauche.

L'axe de la *fusée* de droite, qui est dans le prolongement de l'axe de l'essieu, est, par suite, oblique à la raie, et la roue de droite, en marchant, converge vers cette raie et évite ainsi les mottes de terre qui retombent parfois sur la partie extérieure du fond de la raie.

L'axe de la fusée de gauche de l'essieu est incliné de 13 millimètres en avant sur l'axe du corps d'essieu, afin que la roue de gauche marche parallèlement à la raie et ne se charge pas de terre, comme cela a lieu quand sa marche est oblique et divergente par rapport à la raie.

Les faces latérales de la partie postérieure de la haye font un angle d'environ 9 degrés avec les faces latérales de la partie antérieure de la haye où se trouve la surhausse n; de sorte que ces dernières faces sont à peu près perpendiculaires à la face inférieure du soc, et que les jumelles sont dans une position à peu près verticale quand le soc ouvre une raie dont le fond est de niveau.

Le boulon a'', autour duquel tourne le têtard ou régulateur des armons, et par lequel passe la ligne de tirage, doit se trouver à fort peu près dans le prolongement de la face latérale de gauche ou intérieure du sep et du soc pour que la charrue marche bien d'elle-même, que la ligne de tirage aboutisse sur le versoir au centre de résistance qui se trouve à environ 5 ou 6 centimètres sur la droite de la pointe du soc et que, par suite, l'effort de traction soit un *minimum*.

Quand la charrue laboure, la haye doit s'appuyer par son arête supérieure de gauche n' contre la jumelle de gauche, et par son arête inférieure de droite h' contre la jumelle de droite, afin qu'elle résiste à la pression que la terre détachée par le soc

exerce de droite à gauche sur le versoir avant d'être culbutée par lui.

On pourra apporter, presque sans frais, aux charrues-*Grangé* perfectionnées existantes avec sellette, deux modifications essentielles, savoir : raccourcir les étriers du levier de pression, afin de leur donner la solidité indispensable au labour, et n'employer qu'une seule cheville au lieu de deux, pour maintenir fixement les jumelles dans l'inclinaison convenable :

1° En sciant, tout contre la jumelle de droite, l'aile droite de la sellette qui est absolument inutile et en consolidant l'assemblage de la patte par un rivet r'.

2° En fixant au-dessus de l'aile gauche de la sellette, de part et d'autre de la fente dans laquelle passe le régulateur en fer, parallèlement à cette fente et à la face supérieure de la sellette, deux crampons c_{11} qui formeront avec cette face deux coulisses dans lesquelles on passera la cheville supérieure ; par ce moyen on rendra évidemment inutile la seconde cheville qu'on place sous la sellette et que l'on supprimera. (*Voyez* Planche I^re^, figures Y).

On a donné, aux différentes parties de la charrue-modèle (1) des dimensions telles, qu'elle puisse labourer dans les terrains les plus difficiles, étant attelée de huit chevaux, sans craindre de la casser ; on pourra donc réduire ces dimensions pour les terres légères et de facile culture, et diminuer ainsi le poids de la charrue qui est de 150 kil. et, par suite, son prix, qui est de 100 francs (2).

---

(1) Cette charrue-modèle qui est destinée à être mise à la disposition des charrons et maréchaux-serruriers qui voudront en construire de pareilles, fait partie du musée de l'Académie de Metz, et se trouve dans le bâtiment de la bibliothèque de la ville.

(2) On peut s'adresser pour avoir, au prix de 100 fr., des charrues tout-à-fait pareilles à la charrue modèle, au sieur Petit-Jean, charron du village d'Augny, près Metz.

S – 1834.

de leçons.	PRIX.	ATTESTATIONS de savoir.			MENTIONS honorables.			TOTAL des distinctions.
		Ouvriers.	Etudians.	Divers.	Ouvriers.	Etudians.	Divers.	
7	2	»	»	»	14	»	14	16
2	2	»	»	»	4	»	4	6
9	4	12	2	14	16	5	21	39
5	3	2	1	3	7	5	12	18
4	4	5	5	10	16	6	22	36
3	3	7	4	11	11	2	13	27
1	3	12	3	15	15	5	20	38
	3	5	1	6	12	3	15	24
2	3	6	1	7	6	»	6	16
	2	»	»	»	9	5	14	16
26	2	5	3	8	»	»	»	10
15	2	1	2	3	1	2	3	8
20	3	»	»	»	»	»	»	3
22	1	»	»	»	»	1	1	2
56	37	55	22	77	113	35	148	262

APPORTS des stinctions aux ECURRENS.
0,72
0,50
0,42
0,53
0,27
0,29
0,45
0,50
0,72
0,84
0,90
0,53
0,50
0,66
0,559

NNÉE,

(ca)' art^ie.

suivant BB.

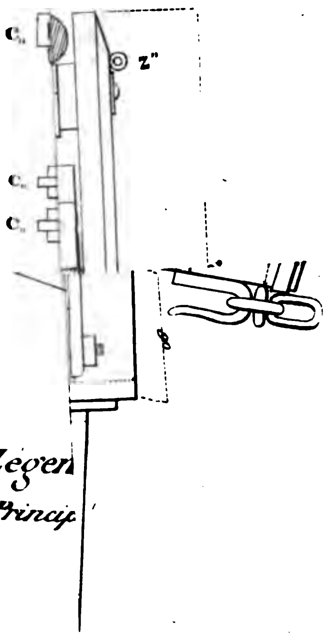

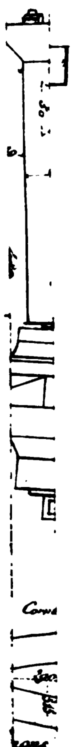

Legen

Princip

pour les détails.

8 5 6 1 mètre

Lith. de Dupuy, à Metz.

APPORTS des stinctions aux ECURRENS.
0,72
0,50
0,42
0,53
0,27
0,29
0,45
0,50
0,72
0,84
0,90
0,53
0,50
0,66
0,559

NNÉE,

x)' artie.

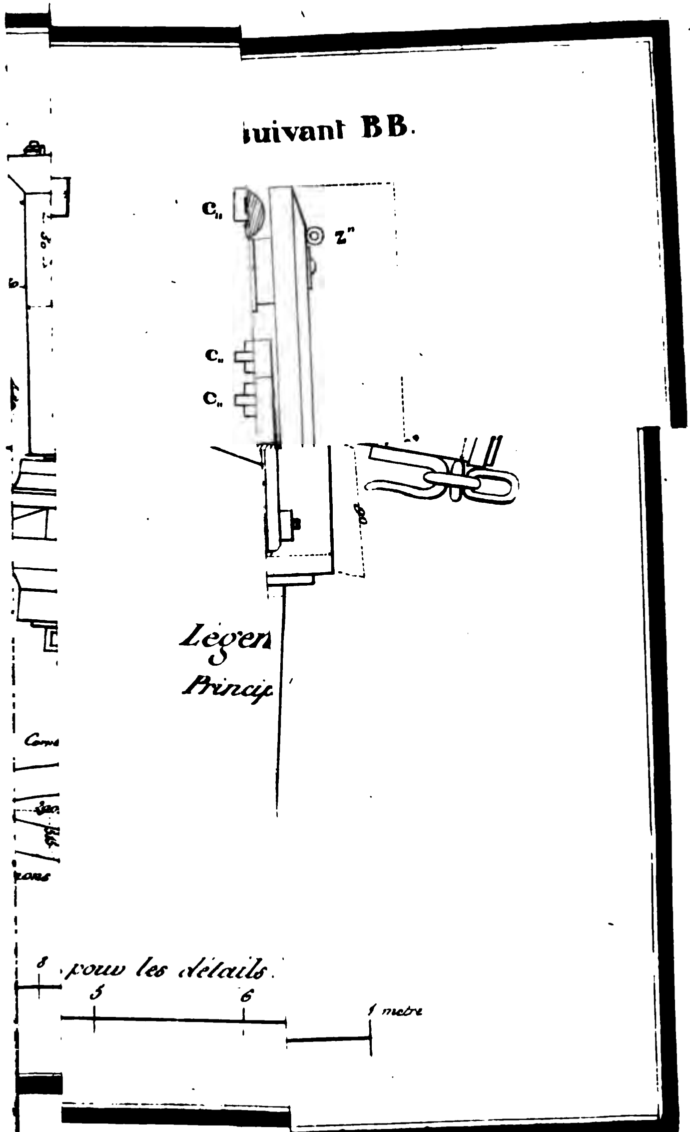

Lith. de Dupuy à Metz.

Appar
de C

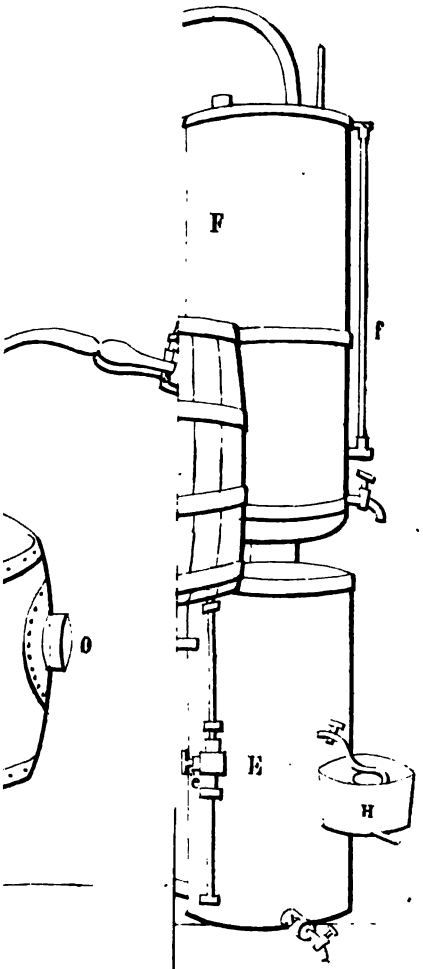

Appar
de C

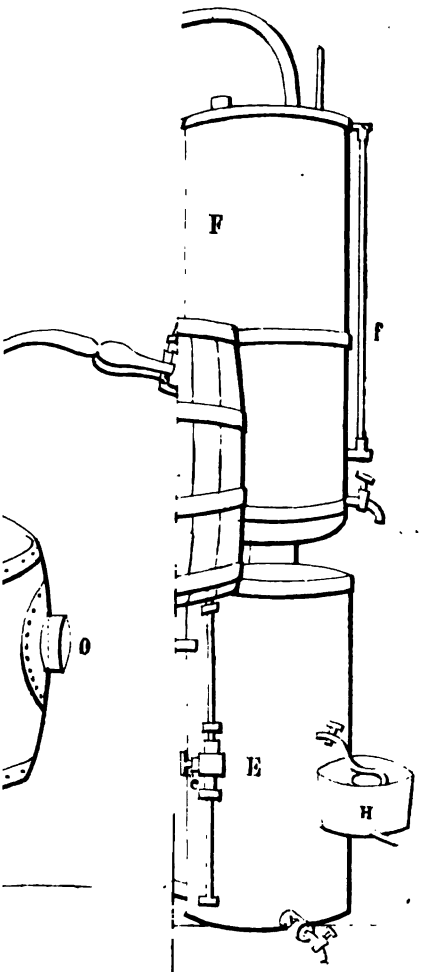

UNIV. OF MICH.

RAPPORT

SUR

L'EXPOSITION DÉPARTEMENTALE

DE L'INDUSTRIE

ET DES BEAUX-ARTS.

MOSELLE. — MAI 1854.

RAPPORT

SUR

L'EXPOSITION DÉPARTEMENTALE

DE L'INDUSTRIE

ET

DES BEAUX-ARTS,

OUVERTE

PAR L'ACADÉMIE ROYALE DE METZ,

DANS LES SALLES DE LA BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE,

LE 1er MAI 1834;

lu et rédigé

Par M. Faivre,

PROFESSEUR DE DESSIN, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

METZ.

S. LAMORT, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE.

1834.

RAPPORT

SUR

L'EXPOSITION DÉPARTEMENTALE

DE L'INDUSTRIE

ET

DES BEAUX-ARTS.

Le Jury préposé par l'Académie à l'examen des produits industriels et des objets d'arts exposés à la bibliothèque, se composait de MM. Bergère, Bergery, Dosquet, Faivre, Gosselin, Lasaulce, Le Masson, Munier (capitaine d'artillerie), Perruchot. A cette commission ont été adjoints, sur la demande de l'Académie, MM. *Darbois* et *Paixhans*, délégués par la chambre de commerce, et M. *Guillemin*. En outre, plusieurs personnes ont été consultées, et ont concouru, par leurs lumières dans des spécialités différentes, à éclairer les jugements du Jury.

M. Faivre était nommé rapporteur.

Des divers modes d'activité que connaît la nature humaine, il n'en est pas, certes, de plus beau, de plus digne de notre amour et de nos hommages, que celui qui, s'adressant aux éléments pour les tranformer et les

approprier à nos besoins ou à nos plaisirs, alimente la vie, embellit la terre, fonde l'association des peuples, continue la création enfin, laissée imparfaite sans doute pour que l'homme, en cela, ressemblât à son créateur, et de ses propres mains décorât sa face et son séjour. L'industrie est la nourrice des nations; c'est par elle que les sociétés subsistent, se développent, se confondent dans une heureuse union. Sous ses auspices, un jour, toutes les races fraterniseront; et le travail, harmonieusement organisé d'un bout de la terre à l'autre, sera l'œuvre sainte par excellence. Alors sera littéralement vraie cette parole du législateur des chrétiens : *celui-là prie qui travaille.*

Cependant l'industrie joue-t-elle, de notre temps, ce rôle sublime? lui accordons-nous bien dans notre estime ce premier rang qu'elle aurait tant de droits à réclamer? croit-il *prier* enfin celui qui travaille?

Hélas! avons-nous besoin de le dire? Celui qui *travaille*, aujourd'hui, ne pense qu'à gagner *sa vie*, et s'inquiète peu si la vie ou la mort de ses semblables sera le fruit de ses sueurs. Bien plus, le désastre d'autrui fait son profit et sa gloire; il spécule sur la ruine d'un concurrent; il en hâte, il en prépare l'explosion; il en recueille avidement les misérables débris!

Celui qui ne travaille pas aujourd'hui, et même celui qui travaille, honorent avant tout *l'oisiveté;* non l'oisiveté pauvre qui souffre et qui mendie, mais l'oisiveté riche qui jouit et qui corrompt.

On ne dédaigne plus, il est vrai, l'opulence qui est le fruit du travail, mais toute opulence est également honorée, quelle qu'en soit la source; et le travailleur pauvre, malgré son habileté, n'est compté pour quelque chose, que par ceux qui espèrent s'enrichir en l'exploitant.

Voilà comme l'industrie est honorée par ceux-mêmes qui devraient, à tant de titres, en apprécier les bienfaits, et par ceux aussi qui savent le mieux ce que vaudraient ses veilles et ses douleurs.

Ni les uns ni les autres ne semblent se douter que là sont les éléments principaux de cette paix universelle qu'ont rêvée quelques philanthropes, et qui se réalisera un jour si le monde n'est pas, comme dit le sceptique, une grande mystification.

Mais pourrait-il en être différemment? De quel droit l'industriel attendrait-il de la société amour et considération? Est-ce dans des vues sociales ou dans des vues personnelles qu'il travaille? La société peut-elle lui savoir beaucoup de gré de ce qu'en cherchant son bien-être particulier, il a augmenté le bien-être général? Ce n'est pas ainsi que procède la justice humaine. L'homme ne tient compte à l'homme que du bien qu'il a voulu lui faire, non du bien qu'il lui a procuré sans aucune participation de sa volonté. La postérité exècre Louis XI, malgré les avantages qu'elle a retirés de son égoïsme dominateur et jaloux; elle bénit la mémoire de Louis XII, dont le règne malheureux a si peu répondu à ses paternelles intentions.

La guerre, sans doute, est une horrible chose: elle marche escortée de la famine et de la peste; triste et farouche, elle promène par le monde le pillage, le meurtre et l'incendie. Cependant, à toutes les époques et dans tous les lieux, le guerrier, après le ministre de la religion, a tenu le premier rang dans la hiérarchie sociale. Aujourd'hui même, chez les peuples les plus avancés, chez des peuples policés et doux qui, sur trente-deux millions d'hommes, comptent vingt-quatre millions d'industriels, les choses sont telles, que le chef suprême ne peut arborer sur ses vêtements d'autres insignes que les insignes redoutables de la guerre.

D'où vient donc que tous les honneurs sont pour l'industrie qui détruit, et que l'industrie qui fait vivre, malgré une tendance, heureuse sans doute, mais bien faible encore, éprouve tant de peine à secouer le joug qui flétrit sa noble tête?

Il faut bien le reconnaître : c'est que la guerre a été, c'est qu'elle est encore aujourd'hui une œuvre commune, une œuvre d'abnégation, de sacrifice, de dévouement; tandis que l'industrie n'est qu'une œuvre individuelle, qui a pour base honteuse le hideux égoïsme et la fatale concurrence. C'est que la guerre a eu ses héros et ses martyrs, tandis que l'industrie ne connaît encore que des heureux et des victimes!

Or, tant que la lutte, sous ce nom redoutable de concurrence, subsistera de peuple à peuple, d'industrie à industrie, de fabrique à fabrique; tant que la haine et la défiance partageront en deux camps les producteurs et les consommateurs, les ouvriers et les chefs d'ateliers, les capitalistes et les entrepreneurs d'industrie; tant que l'*association*, en un mot, n'aura pas confondu tous les intérêts, et fait du seul bien-être de tous le bien-être de chacun, en vain réclamera-t-on pour l'industrie la place distinguée qui lui appartient dans l'estime des hommes.

L'association, tel doit donc être l'objet de tous les enseignemens adressés à la classe nombreuse des *travailleurs*. Mais par association nous n'entendons pas la coalition, déplorable ressource des temps calamiteux, la coalition qui n'est autre que la lutte organisée, qui ne peut aboutir qu'à une effroyable *jacquerie*, plus triste et plus vaine que celle même qui a fait couler au XIV^e^ siècle tant de noble et tant de pauvre sang.

Tous les efforts confondus dans une seule pensée, dans un seul désir, *le bonheur de tous et de chacun*,

voilà le but vers lequel nous voudrions voir converger tous les esprits et tous les cœurs. Combien seraient belles alors les fêtes de l'industrie ! Combien celle que nous célébrons en ce moment, en offrirait une pâle, une imparfaite image !

Mais n'affaiblissons pas, en jetant un coup-d'œil prématuré vers un aussi lointain avenir, les sentiments de joie et d'espoir que doit déjà nous inspirer la touchante réunion de nos arts, objet de ce discours. Tournons plutôt nos regards vers le passé. Rappelons-nous des temps (et ces temps sont encore bien près de nous), où l'on soupçonnait à peine les richesses industrielles dont trois expositions successives nous ont révélé l'existence. Voici la quatrième depuis onze ans ; et nous pouvons affirmer, parce que nous en avons fait attentivement la comparaison, que depuis l'année 1823, non-seulement la gloire de nos ateliers s'est soutenue, mais qu'elle a suivi une progression rapide, dont le dernier terme est, sans contredit, le plus remarquable.

En effet, si l'exposition de 1834 a réuni un moins grand nombre d'exposans que celle de 1826, et surtout celle de 1828, en revanche elle l'emporte de beaucoup sur toutes les expositions antérieures pour le nombre et l'importance des inventions et des perfectionnements, pour la beauté de certains produits, pour l'introduction de fabrications nouvelles dans le département. Vainement une coïncidence prévue, mais fâcheuse, a-t-elle mis quelques industriels dans le cas d'opter entre notre exposition et celle de la capitale, et nous a-t-elle privés des riches produits que nous avaient jusqu'alors envoyés nombre d'établissemens du premier ordre. Malgré l'absence regrettable de ces magnifiques échantillons, nous avons eu de quoi satisfaire la curiosité publique, qui, depuis l'ouverture des salles de la bibliothèque,

n'a cessé d'y attirer une foule immense et perpétuellement renouvelée.

Applaudissons-nous donc de ce que, pour la quatrième fois, il a été si dignement répondu à l'appel de l'Académie, et de ce que cette quatrième épreuve a constaté avec tant d'évidence l'état florissant de nos arts. Regrettons seulement que quelques personnes aient mal compris encore l'objet des expositions industrielles ; que, d'une part, certains exposans aient cru devoir offrir à la curiosité, des produits extraordinaires, des espèces de chefs-d'œuvre ou de tours de force, des miracles de patience sans but, sans utilité réelle ; que, d'un autre côté, une partie si considérable du public ait encore fixé son attention sur les seuls produits brillans ou singuliers, et n'ait pas même accordé un regard aux produits vulgaires, mais éminemment intéressans, sur lesquels se fondent le bien-être et la prospérité des populations.

Nous avons lieu d'espérer, toutefois, qu'avec le temps, le bon sens national triomphera de l'ignorance et des préjugés. Que ne nous est-il permis d'espérer aussi prochainement l'extinction de cet esprit d'antagonisme, de ruse, de défiance, contre lequel, à chaque exposition, votre jury est si péniblement obligé de lutter ? Ce n'est point assez que, dans l'intérêt bien entendu de la production et de la consommation, un examen consciencieux des produits et des procédés mette les fabricans ainsi que le public à même d'apprécier la véritable valeur des choses ; il faut encore essuyer les dégoûts d'une honteuse inquisition, il faut pénétrer dans le secret des ateliers, dans les mystères du commerce, il faut accueillir jusqu'au témoignage équivoque de la jalousie et de la délation !

Mais ne faisons pas retomber sur une masse hono-

rable, et si digne, à tant d'égards, de notre respect et de notre admiration, les torts de quelques-uns. Les hommes d'ailleurs sont moins coupables ici que les choses. Hâtons-nous plutôt de justifier nos premières assertions sur le mérite réel de l'exposition présente, en les appuyant sur des faits. Il nous suffira de dire naïvement ce que nous avons vu, appris ou expérimenté.

Qu'il nous soit permis toutefois de remercier d'abord, au nom de l'Académie, du zèle éclairé et loyal avec lequel leur tâche difficile a été remplie, messieurs les membres de la chambre de commerce délégués par leur compagnie pour faire partie du jury, et toutes les personnes, en général, qui ont bien voulu nous prêter l'utile secours de leurs lumières dans l'appréciation des spécialités soumises à notre jugement. Il fallait à ces messieurs plus que de la bonne volonté, plus même qu'une parfaite connaissance des branches commerciales qui devaient faire l'objet de leurs investigations, pour remplir si dignement le vœu de l'Académie. Elle les prie d'agréer ce témoignage de sa reconnaissance.

A l'égard de la mission qui nous était confiée, l'une des parties les plus délicates de notre mandat était évidemment la répartition des distinctions et des récompenses. Il fallait peser des titres qui reposaient le plus souvent sur des bases diverses, et entre lesquels il était difficile de trouver un véritable point de comparaison. Il fallait tenir compte des antécédens, calculer sur l'avenir, démêler la vérité quelquefois à travers vingt témoignages contradictoires.

Cependant, adoptant les principes posés et suivis par nos devanciers aux précédentes expositions, nous avons pensé, comme eux, qu'il convenait de récompenser avant tout : 1° les auteurs de découvertes ou d'inven-

tions utiles; 2° les fabricans qui ont introduit dans le département une nouvelle branche d'industrie; 3° les fabricans qui, quoique anciennement établis, ont apporté de nouveaux perfectionnemens ou donné une nouvelle extension à leur industrie; 4° les auteurs d'essais présentant des chances de réussite pour l'avenir, et sur lesquels la commission a reçu des renseignemens; 5° enfin, les artistes qui, se livrant à une profession ou à un art quelconque, ont présenté un travail d'un mérite particulier sous le rapport de l'exécution ou de l'intelligence.

Le jury a cru devoir également peser l'importance et l'étendue d'une branche quelconque d'industrie dans le département. A mérite égal d'ailleurs, elle a jugé plus recommandable le fabricant qui a, le premier, créé ou introduit cette branche d'industrie, ou celui qui lui ayant donné plus d'extension, fait vivre un plus grand nombre d'ouvriers; enfin celui qui livre dans le commerce, à des prix inférieurs, des produits de même qualité.

Nous ajouterons que pour certains objets exposés, nous avons cru devoir simplement garder le silence, espérant que notre discrétion serait suffisamment comprise et appréciée par les intéressés et par le public, à qui surtout nous devons compte de notre travail.

Pour quelques autres, qui ont été présentés trop tard, notre silence n'est pas une désapprobation. Le jury a dû naturellement se poser des limites, sans lesquelles son travail n'eût pu être terminé dans le délai convenu.

Plusieurs fabricans enfin ayant négligé de joindre à l'envoi de leurs produits les renseignemens qui leur avaient été demandés, il n'a pu être pris à leur égard aucune décision, et ils ont été ainsi privés, par leur

faute, des distinctions auxquelles ils pouvaient prétendre.

L'Académie regrette en outre que quelques-unes des personnes qui ont obtenu des récompenses aux précédentes expositions, aient cru devoir s'abstenir d'exposer de rechef, sous prétexte qu'elles n'avaient rien de nouveau à offrir au public. Une exposition départementale a pour but de constater, d'époque en époque, l'état tout entier de l'industrie locale, non de faire connaître seulement les industries qui s'établissent ou qui prennent de l'accroissement. Il faut que les consommateurs et les producteurs eux-mêmes puissent embrasser, en quelque sorte, d'un seul coup-d'œil, toutes les ressources que leur offre le pays; et ce serait, pour un industriel, entendre bien mal ses intérêts, que de manquer volontairement à cette espèce de concours qui doit avoir un jour de si heureux résultats pour la prospérité de nos provinces.

Un dernier point qu'il nous reste à faire connaître, c'est le nombre et l'ordre de classement adopté par le jury pour les récompenses et les distinctions honorifiques qui doivent être décernées. Elles sont de cinq espèces: médailles de première, de seconde et de troisième classe, mentions honorables, simples citations.

Rappel de médaille de troisième classe.

M. Choné, de Metz.

La fabrique établie par M. Choné à Longeville-lès-Metz, continue à soutenir sa réputation par l'excellente qualité et le prix modique de ses cruchons à bierre et de ses pots de grès. L'académie se plaît à rappeler la médaille de 3e classe que ce fabricant a obtenue en 1826.

POÊLERIE ET FOURNEAUX ÉCONOMIQUES.

Rappel de mention honorable.

M. Voisage, faïencier, à Metz,

A exposé divers poêles et un fourneau montés dans ses ateliers. Pour le mérite de l'assemblage des pièces, cet exposant a paru digne, comme en 1828, d'une mention honorable.

Mention honorable.

M. Fagonde, poêlier, à Metz.

Quelques innovations que cet exposant a introduites dans la confection des poêles et des fourneaux, l'ont fait juger digne d'une mention honorable. C'est la première fois que M. Fagonde expose.

TUILERIE.

Médaille de troisième classe.

M. Haffener, tuilier à Metz.

La réputation que l'établissement de M. Haffener a obtenue dans tout le département, nous dispense de rappeler la bonté de ses produits.

Un fourneau économique, de son invention, que ce fabricant vient d'exposer, semble présenter des avantages précieux pour les ménages. En outre on a remarqué, sous le nom du même exposant, des mitres de cheminées, en terre cuite, qui peuvent être d'un utile emploi dans ce pays.

M. Haffener a obtenu en 1823, une médaille de 3e classe. Le jury, pour les inventions précitées, décerne à ce fabricant une nouvelle médaille du même ordre.

2e SECTION.

PRÉPARATION ET EMPLOI DES MÉTAUX.

FORGES.

M. de Redon,

Médaille de deuxième classe.

Propriétaire actuel des forges de Villerupt, a envoyé des échantillons de l'industrie qu'il dirige. Les tôles minces et les tôles fortes provenant de cet établissement, sont très-belles, très-ductiles et excellentes pour tous les usages. Le fer blanc en est aussi très-beau, quoique légèrement rayé, défaut que M. de Redon travaille à faire disparaître. Les fers de Villerupt sont de très-bonne qualité, très-forts et très-nerveux. Les fers noirs pour corps de poêle et la fonte en sont également fort estimés dans le commerce, surtout cette dernière, parce qu'elle n'est pas cassante.

C'est la première fois que M. de Redon expose depuis qu'il est à la tête de l'établissement. L'académie tenant compte à ce fabricant des efforts qu'a dû lui coûter l'amélioration obtenue dans ses produits, lui décerne une médaille de 2e classe.

SERRURERIE.

Du temps des maîtrises, toute serrure sans garnitures, trouvée chez un serrurier, était saisie et brisée, comme contraire aux réglemens établis pour la sûreté des propriétaires. Depuis l'abolition des maîtrises, les serruriers ont totalement abandonné par économie l'emploi des garnitures. Les gardes fixes, quelque compliquées qu'elles fussent, bien qu'elles missent souvent les

1re SECTION.

VERRERIE ET PRODUITS EN TERRE.

L'exposition ne nous a point offert, cette année, de ces chefs-d'œuvre en cristaux que l'étranger envie au bel établissement de Saint-Louis, et qui font l'une des richesses principales dont s'enorgueillit le département de la Moselle. Ce vide a dû donner lieu aux regrets de la commission préposée à l'examen des produits industriels.

Sans accuser d'un coupable dédain pour la gloire de leur département, MM. les directeurs de quelques-unes de nos manufactures, elle n'a pu qu'être étonnée de l'absence de leurs produits dans une circonstance intéressante et grave, à laquelle, jusqu'à présent, ils n'avaient pas manqué. La capitale aura eu la préférence. Mais était-il impossible de se montrer à la fois industriel français et fabricant du département de la Moselle? Une double exposition eût-elle beaucoup gêné d'aussi vastes établissements?

Heureusement, cette manière d'envisager les expositions n'a pas été partagée par tous les industriels.

VERRERIE.

Rappel de médaille de première classe.

MM. Burgun-Schverer et compagnie, de Meisenthal, et MM. Burgun-Walter et compagnie, de Goëtzenbruck,

Nous ont envoyé, entre autres produits variés, des pièces de gobeleterie en verre, qui rivalisent avec les cristaux les plus recherchés, pour la transparence, la régularité des formes, la précision de la taille. Tous ces

objets, qui sont moitié moins chers que leurs équivalents en cristal, et qui s'adressent à la classe moyenne, attestent les progrès de l'établissement. On a également remarqué les verres de montres, dits *Chevet*, qui se fabriquent à Goëtzembrück, et qui ont valu aux ateliers d'où ils sortent, une réputation si bien méritée. L'Académie se fait un devoir de rappeler la médaille de première classe, que ces honorables fabricants ont obtenue en 1826.

POTERIE.

MM. Fabry et Utzschneider, de Sarreguemines.

Rappel de médaille de première classe.

Ces industriels distingués sont éminemment du nombre de ceux qui ont contribué à nous consoler de l'absence de leurs collègues. Mais que pouvons-nous ajouter à tout ce qui a été dit jusqu'à présent sur leurs admirables travaux? Rappeler que l'établissement de Sarreguemines fait vivre huit cents ouvriers, ajouter que ses prix sont diminués de 20 pour cent depuis deux années, et que ses produits, malgré l'énormité des droits, sont encore recherchés de l'étranger, c'est à peine faire valoir un titre de plus aux distinctions du premier ordre que MM. Fabry et Utzschneider ont obtenues partout où ils ont fait connaître les résultats de leur magnifique fabrication. Malheureusement, celle des pierres factices, industrie de luxe, sur laquelle repose principalement la gloire de leurs ateliers, est aujourd'hui suspendue, faute d'encouragement. L'académie partage, à cet égard, les regrets de ces messieurs, et les prie d'agréer, comme un témoignage nouveau de son admiration et de sa reconnaissance, le rappel de la médaille de 1re classe qui leur a été décernée en 1828.

serrures à l'abri du crochetage ordinaire, permettaient toujours, par suite de leur fixité même, de faire une fausse clef par empreinte, et depuis très-peu de temps M. Thiry a trouvé le moyen de crocheter une serrure à gardes fixes quelconques. Les serrures à gardes fixes n'offrent donc aucune espèce de sûreté, et par conséquent n'atteignent pas le but qu'on doit se proposer dans une serrure, qui est de ne pouvoir être ouverte que par le seul possesseur de la clef, et de résister à toutes les tentatives de l'art et de la malveillance. Les gardes mobiles atteignent au contraire parfaitement ce but. Le principe sur lequel elles sont fondées, remonte à l'époque la plus reculée, puisqu'on la retrouve dans les imparfaites, mais si ingénieuses serrures en bois de l'antique Egypte. Bramah a fait, il y a cinquante ans, une heureuse application de ce principe en Angleterre, dans la serrure qui porte son nom; mais cette serrure ne peut s'employer dans tous les cas, et son prix ne s'abaissera jamais à celui de nos serrures communes.

Médaille de première classe.

Madame veuve THIRY,

A exposé un grand nombre de pièces provenant des ateliers de feu M. Thiry, serrurier à Metz.

En France on ne connaissait pas encore en 1810, la serrure de Bramah, et Metz, renommée pour l'habileté de ses serruriers, n'avait rien produit pour la sûreté des serrures, jusqu'à la première exposition des produits de notre industrie, en 1823, où M. Thiry présenta une serrure à garnitures mobiles, très-bien faite, et dans laquelle il avait déjà simplifié le système de Bramah, ce qui lui valut une médaille de 3e classe. Depuis, M. Thiry a imaginé, toujours sur ce principe, de nouvelles serrures qui lui valurent une médaille de seconde classe à notre exposition de 1826, et qui,

ajoutées à de nouvelles, le firent juger digne de la même médaille à celle du Louvre, en 1829. Encouragé par ces récompenses, M. Thiry s'est emparé de l'idée mère des gardes mobiles; il l'a reproduite sous des formes très-variées, de manière à résoudre les problèmes les plus utiles de son art, et a, en quelque sorte, fermé la carrière.

Tous les beaux travaux exécutés depuis 1828 par notre habile compatriote, étaient destinés à la dernière exposition de Paris, où ils auraient, sans aucun doute, effacé les produits des premiers serruriers de la capitale. La mort seule a donc enrichi notre exposition de dix-huit serrures nouvelles, remarquables par le fini du travail non moins que par leur ingénieux mécanisme et leur utilité.

Outre la serrurerie de sûreté, madame veuve Thiry a exposé :

1° Un petit calorifère anglais à courant d'air intérieur ou extérieur, tenant peu de place, pouvant chauffer une grande pièce, et qu'elle établit d'après un modèle importé de Londres, où l'usage en est déjà répandu ;

2° Des lieux d'aisances inodores à fermeture hydraulique, importés également de Londres ;

3° Des appareils sur le même principe pour empêcher l'odeur des éviers de cuisine et des égouts de cour ;

4° Une balance anglaise, d'après un modèle importé, qui paraît d'un usage plus commode que les nôtres, et qui est généralement employée à Londres ;

5° De nouveaux mouvements de sonnettes, d'après le système anglais, qui n'ont point les inconvéniens des nôtres :

6° Un modèle de barrière anglaise, qui s'ouvre dans les deux sens opposés et se referme toujours d'elle-même ;

7° Une cheminée Désarnod, dite *tour creuse*, appareil dont la réputation est faite, que madame Thiry vend au-dessous des prix de la manufacture de Paris, et se charge de disposer elle-même suivant les localités ;

8° Un petit coffre-fort portatif, à l'anglaise.

La commission, après avoir étudié les travaux de serrurerie de M. Thiry, et reconnu le mérite des nombreux perfectionnements qu'il a apportés à cet art utile, a acquis la conviction qu'il eût obtenu la médaille d'or à Paris. Mais, puisque la mort de notre compatriote nous a fais juges de son superbe héritage industriel, nous devons, en déplorant sa perte, nous féliciter du moins de pouvoir décerner nous-mêmes à sa mémoire la digne récompense due à ses travaux et aux progrès qu'il a fait faire à l'art de la serrurerie, où il occupe tout-à-fait le premier rang.

En conséquence, le jury décerne à feu M. Thiry la médaille de 1re classe.

QUINCAILLERIE.

Rappel de médaille de première classe.

MM. Somborn et compagnie, de Boulay.

Cette compagnie a exposé de nombreux produits de sa fabrique qui la classent toujours au premier rang parmi les fabricants de quincaillerie de notre département, et la rendent toujours digne de la médaille de 1re classe qu'elle a obtenue en 1826 et 1828.

Médaille de première classe.

M. Leutheusser, mécanicien et bandagiste.

Cet habile fabricant, qui en 1828 a obtenu une médaille de 3e classe pour les voitures à flèche mobile de son invention, et a été jugé digne de la même récompense pour des ressorts de bandages d'une élasticité presque parfaite, s'est encore surpassé dans cette partie

difficile de l'industrie qu'il exerce, et il mériterait pour ses seuls travaux comme bandagiste une récompense de du premier ordre.

Mais de plus, M. Leutheusser est un mécanicien très-distingué. Les divers perfectionnemens qu'il a apportés à la fabrication des voitures, et surtout le mécanisme qu'il a exposé, et qui est destiné à supporter le timon des voitures d'artillerie, l'attestent avec évidence.

D'après les travaux en tous genres et si remarquables de M. Leutheusser, le jury ne croit pouvoir mieux faire que de lui décerner une médaille de 1re classe.

M. Cornette, fabricant d'enclumes, à Metz, — Médaille de deuxième classe.

A exposé une enclume en fer forgé, parfaitement confectionnée. Le développement et les améliorations qu'a reçus depuis trois ans entre les mains de M. Cornette, cette industrie si utile à toutes les autres, lui a fait décerner une médaille de 2e classe.

M. Lametz, éperonnier, — Rappel de médaille de troisième classe.

A exposé des produits de son industrie, dont la beauté a fait juger ce fabricant toujours digne de la médaille de 3e classe qu'il a obtenue en 1828.

COUTELLERIE.

Madame veuve Dubois, de Metz, — Citation.

A exposé un assortiment d'objets de coutellerie des fabriques de Langres, qui présentent un très-beau poli, et aussi quelques objets fabriqués dans ses ateliers.

FERBLANTERIE.

Médaille de première classe. M. Varlet, ferblantier à Beauregard, près Thionville.

M. Varlet, ouvrier fort distingué en divers genre vient d'établir une fabrique d'objets de ferblanterie et de chaudronnerie en fer battu étamé, de toutes formes, par le procédé de l'étampage, procédé ingénieux et économique qui permet de livrer à bas prix, dans le commerce, des produits excellents. Cette fabrication n'existait pas encore dans le département; nous sommes redevables à M. Varlet de l'introduction d'une industrie nouvelle. Le jury décerne à ce fabricant une médaille de 1re classe.

Citation. M. François, ferblantier à Metz,

A exposé divers produits de son industrie qui ont paru bien confectionnés.

ÉPINGLERIE.

MM. E. Bouchotte et compagnie, de Metz.

Cette compagnie a exposé divers produits de ses ateliers, dont le bas prix et l'excellente fabrication ont moins encore intéressé le jury chargé de les examiner, que les renseignements qui lui ont été fournis sur la nature de l'établissement et sur les vues toutes philantropiques avec lesquelles il est administré. Au reste, nous avons à reparler, dans un article plus spécial, de la haute capacité et des sentiments honorables qui distinguent les propriétaires de ce bel établissement. Nous ne voulons point affaiblir l'éloge en le partageant.

M. Vauconsant, fabricant d'étrilles à Plantières, près Metz, — Médaille de troisième classe.

A exposé des étrilles vernies et étamées, très-bien confectionnées, et divers échantillons d'étamage polychrone. Le jury considérant l'étendue de la fabrication de l'exposant et la bonne confection de ses étrilles, lui décerne une métaille de 3e classe.

M. Henri Lorz, de Metz. — Médaille de troisième classe.

Les toiles métalliques présentées par ce fabricant, et parfaitement confectionnées, ont fait regretter que M. Lotz n'eût pas exposé des toiles métalliques ordinaires, qui sont, à raison de leur bas prix, beaucoup plus répandues dans le commerce. Une médaille de 3e classe a été décernée à M. Henri Lotz.

CHAUDRONNERIE.

M. Robinet (aîné), chaudronnier à Metz. — Médaille de première classe.

Cet habile chaudronnier a exposé un bassin à eau portant douze casserolles, un seau à incendie, un broc, des poêlons à pastilles et un assortiment de douze moules à gâteaux, à entremets et à gelée, de différentes formes, présentant de grandes difficultés d'exécution, fabriqués entièrement dans ses ateliers, et très bien confectionnés.

M. Robinet, qui exporte ses produits jusque dans la capitale, s'est présenté, en outre, au jury, comme inventeur, en commun avec MM. Dosse, fondeur, et Gugnon-Dosse, chaudronnier, d'un étamage, que l'expérience a fait reconnaître plus résistant que l'étamage polychrone, et, par conséquent, que l'étamage ordinaire, mais dont un long usage pourra seul faire apprécier tous les avantages.

A tous ces titres, M. Robinet, qui a déjà obtenu une médaille de 2e classe aux précédentes expositions, a paru digne aujourd'hui de la médaille de 1re classe.

Médaille de troisième classe.

M. Gugnon-Dosse, chaudronnier et fondeur, à Metz.

Ce laborieux industriel, qui a trouvé avec MM. Robinet et Dosse le procédé d'étamage dont il vient d'être parlé, a exposé divers produits des deux industries qu'il exploite, et dont l'excellente exécution a fait regretter que tous ne sortissent pas des ateliers de l'exposant. M. Gugnon-Dosse est en outre l'auteur d'un appareil distillatoire, très-bien confectionné, dont il sera parlé dans la section des machines.

Une médaille de 3e classe est décernée à M. Gugnon-Dosse.

Mention honorable.

M. Robinet (jeune), chaudronnier, à Metz,

A exposé différents échantillons de son industrie, dont la bonne exécution et surtout la perfection de l'étamage, l'ont fait juger digne d'être mentionné honorablement.

Citation.

M. Jacot, chaudronnier, à Metz,

A exposé des tourtières faites de plusieurs pièces, assemblées et étamées d'après la méthode ordinaire.

Médaille de troisième classe.

M. Duvivier, fondeur, à Metz.

Entre autres produits de son industrie, exposés par M. Duvivier, et dont on a remarqué la bonne fabrication, le jury a distingué des robinets à clef horizontale, qui sont exécutés à Metz pour la première fois, et dont il serait bon de propager l'usage; de plus, des clous en cuivre, que jusqu'à présent nous avions tirés du dehors, et dont il est encore le seul fabricant dans notre ville.

M. Duvivier s'est montré digne d'une médaille de 3e classe.

M. Syndic, lampiste, à Metz, — Mention honorable.

A exposé des lampes, dont il fait venir de Paris les pièces principales, et un bain de pieds en laiton, le tout fort bien travaillé. Le jury regrette que M. Syndic n'ait pas exposé les lampes à main et autres qu'il fabrique bien et en totalité.

Cet industriel a été jugé digne d'une mention honorable.

POTERIE D'ÉTAIN.

M. Leclerc, à Metz. — Médaille de deuxième classe.

Cet habile potier, qui, en 1828, a obtenu la médaille de 3e classe, a présenté, cette année, outre divers produits de sa fabrication habituelle, et particulièrement un alambic de pharmacien, avec serpentin, disposé de manière à pouvoir être nettoyé facilement, a présenté, disons-nous, des objets métalliques, tels que tabatières, couverts, tasses, poches, etc., d'un métal blanc et brillant, de sa composition. La dureté, la raideur de ces objets, et leur propriété de se redresser sans criques lorsqu'ils ont été ployés, ont fait juger la composition de M. Leclerc de beaucoup supérieure au métal d'Alger, qui est très cassant. Seulement, il résulte des expériences qui ont été faites, qu'il entre en fusion au même degré de chaleur que le métal d'Alger.

M. Leclerc, pour cette utile invention, a paru digne au jury, de la médaille de 2e classe.

M. Darras, potier d'étain, à Metz, — Citation.

A exposé divers produits de sa fabrication, qui ont paru bien confectionnés.

3e SECTION.

PRODUITS EN BOIS.

Citation. M. Jacquin, à Metz,

A exposé un bras de fauteuil figurant un cou de cygne, dont le travail a paru bon. M. Jacquin passe pour un excellent ouvrier dans sa partie.

ÉBÉNISTERIE.

Rappel de médaille de troisième classe. M. Viville, de Metz.

Cet ébéniste a présenté un secrétaire en acajou, avec filets incrustés, d'une très-belle exécution. Le jury se plaît à rappeler la médaille de 3e classe que M. Viville a méritée en 1828.

Rappel de médaille de troisième classe. M. Briaut, de Metz,

A exposé deux secrétaires en noyer de différentes teintes, une commode et un petit modèle de lit. Ces objets sont travaillés avec un soin parfait. Les produits actuels de cet ébéniste sont au moins d'un mérite égal à celui des objets qui lui ont valu en 1828 une médaille de 3e classe. L'Académie a dû en faire le rappel.

Médaille de troisième classe. M. Foliard, de Metz,

S'est fait remarquer par la supériorité de ses produits actuels sur ceux qu'il a exposés en 1828. Le jury y a vu la marque d'un grand progrès, et a proposé qu'il fût décerné à ce fabricant une médaille de 3e classe.

Médaille de troisième classe. M. Remy, de Metz,

A été jugé, pour la beauté de ses produits, digne d'ob-

tenir la même distinction : l'Académie lui a voté une médaille de 3e classe.

M. Mauvais, de Metz. — Citation.

La modicité des prix recommande les produits de cet ébéniste, qui paraît surtout s'attacher à un grand débit.

M. Davilé, de Metz, — Citation.

A exposé un petit bureau qui paraît un meuble assez commode.

CHAISES.

M. Grave (Pierre), de Metz. — Médaille de deuxième classe.

La bonté de ses produits et l'étendue de sa fabrication avaient valu en 1826 une médaille de 3e classe à M. Grave. L'exposition de 1834 prouve que l'industrie de ce fabricant est loin d'être restée stationnaire. On en a surtout remarqué l'empaillage, qui est de toute beauté. L'Académie juge en conséquence qu'il y a lieu d'accorder à M. Grave une médaille de 2e classe.

M. Gusse, de Metz, — Mention honorable.

A aussi exposé de fort belles chaises ; la charpente en est élégante, et l'empaillage assez net. Il a été jugé digne d'une mention honorable.

CANNES ET PARAPLUIES,

M. Peduzzi-Cavallo, de Metz. — Médaille de troisième classe.

Sa fabrique de cannes et de parapluies ne date que de 1830, époque à laquelle cet industriel a commencé avec un seul ouvrier. Aujourd'hui il en occupe trente, et entretient des relations avec Paris, Lyon, et l'étranger. Ces diverses considérations et la qualité, ainsi

que le bas prix des objets qu'il a exposés, ont porté l'Académie à lui décerner une médaille de 3e classe.

VANNERIE.

Citation. M. Demole, vannier à Metz,

A exposé un berceau en osier, d'une construction nouvelle, et qui pourrait offrir quelques avantages.

4e SECTION.

PAPETERIES ET EMPLOI DE LEURS PRODUITS.

Il existe dans le département de la Moselle deux papeteries, deux fabriques de carton, neuf imprimeries en lettres, cinq imprimeries lithographiques, trois fabriques de papiers de tenture, une fabrique de cartes à jouer, plusieurs fabriques de tabatières en carton, un grand nombre d'ateliers de reliûre. Des propriétaires de tous ces établissements, un imprimeur en lettres, un fabricant de papiers peints, les cinq imprimeurs lithographes et trois relieurs, ont seuls répondu à l'appel que l'Académie a fait à l'industrie; et cependant, parmi ceux qui n'ont rien exposé, il s'en trouve dont les produits auraient certainement mérité d'être remarqués. On doit surtout regretter de ne pas voir à l'exposition les tabatières en carton, dont la fabrication est une branche d'industrie spéciale au département, et offre, indépendamment de son importance commerciale, l'avantage d'occuper un grand nombre d'habitants de la campagne dans la saison où les travaux de l'agriculture ne réclament pas l'emploi de leurs bras. Nous sommes d'autant plus fondés à nous plaindre de l'indifférence que les fabricants ont montrée en cette circonstance, que l'un d'entre eux a obtenu une médaille à l'exposition de 1828, qu'un autre a été alors mentionné honorablement, et qu'un troisième vient de présenter des échantillons de ses produits à l'exposition de Paris. L'Académie a vu avec peine que ces industriels eussent si peu compris leurs vrais intérêts et ceux de la société pour laquelle ils travaillent.

Le rapport auquel ont donné lieu les imprimeurs lithographes, devait naturellement trouver place dans cette section ; cependant on a jugé à propos de le réunir à la partie de notre travail qui concerne ces Messieurs, dans la section des beaux-arts.

PAPIERS PEINTS.

Rappel de médaille de deuxième classe.

M. Gautier, fabricant, à Metz,

A présenté des produits de ses ateliers, réunissant toutes les qualités qui constituent une bonne fabrication. Aux expositions de 1826 et 1828, M. Gautier a obtenu une médaille de 2e classe ; l'importance toujours croissante de son établissement, le rend de plus en plus digne de cette distinction.

TYPOGRAPHIE.

Rappel de médaille de troisième classe.

M. Verronnais, imprimeur, à Metz,

A exposé plusieurs ouvrages imprimés dans ses ateliers, ainsi que des registres et des reliûres également confectionnés chez lui. Ces produits de l'industrie de M. Verronnais, et surtout les perfectionnements qu'ils attestent dans sa fabrication, confirment l'opinion du jury, qui, en 1828, a jugé ce fabricant digne d'une médaille de 3e classe. L'Académie se plaît à en faire le rappel.

RELIURE.

Mention honorable.

M. Viciot, relieur, à Metz.

Nouvellement établi dans notre ville, M. Viciot nous promet pour l'avenir un excellent relieur. Déjà les produits qu'il a exposés sont remarquables sous plus d'un rapport. Il mérite d'être mentionné honorablement.

M. Schwartz, de Metz,

Mention honorable.

A exposé plusieurs volumes dont la reliûre est peu chère, quoique élégante. Il a été jugé digne d'une mention honorable.

M. Boutefroy, de Metz,

Rappel de mention honorable.

A présenté quatre volumes, mais uniquement comme un nouvel exemple de la reliûre à dos non grecqués, et sur cordonnets en soie, qu'il a le premier pratiquée à Metz. C'est aussi sous ce rapport que le jury rappelle la mention qu'il a obtenue en 1828.

5e SECTION.

FILS, TISSUS ET LEUR EMPLOI.

COTONS.

MM. Emile Bouchotte et compagnie, de Metz.

A leur vaste atelier de filature, à leur importante fabrique d'épinglerie, ces dignes et infatigables industriels ont ajouté un atelier de teinture pour les cotons; et telle est déjà l'importance de ce dernier établissement, qui n'existe que depuis une année, que ces messieurs espèrent livrer annuellement au commerce pour un million de cotons teints, si l'aisance remarquée aujourd'hui dans les basses classes, peut se maintenir. Quant à la manière ingénieuse, économique et large dont l'établissement est monté, elle n'est comparable qu'à la grandeur de l'entreprise et au noble désintéressement de ses propriétaires.

Nous devons citer particulièrement le chauffage à la vapeur des cuves de teinture, opération fort curieuse, qui est devenue aussi avantageuse que facile par l'ingénieuse application qu'on y a faite de ce mode de chauffage.

La commission a également remarqué l'opération qui a pour objet de débouillir les cotons, où de nouvelles combinaisons du chauffage par la vapeur ont produit les plus heureux résultats.

Il serait trop long de rapporter ici en détail les usages divers auxquels a été appliqué le principe de la vapeur, soit comme calorifère, soit comme force motrice. Indépendamment d'une machine à vapeur qui fait mou-

voir un moulin en fonte propre à broyer l'indigo, indépendamment d'un lavoir spacieux et d'un séchoir, l'établissement lui-même tout entier, et jusqu'aux bureaux, est chauffé par la vapeur.

La teinture en grand s'est développée à Nancy, il y a trente ou quarante ans. Nous n'avions alors que trois villes pour fournir aux besoins de la France : Lyon, Rouen et Nancy. Metz deviendra la quatrième. Partout ailleurs on fabrique en trop petite quantité, d'où il suit que les prix de concurrence ne sont véritablement établis que sur quatre points. Lyon, par sa proximité, approvisionne le midi; Rouen fournit le nord et l'ouest; Nancy exploitait seule les départemens de l'est. Aujourd'hui notre ville luttera favorablement, il faut l'espérer, avec Nancy, et, à beaucoup d'égards, elle devra l'emporter; Nancy n'ayant ni filature, ni établissement de teinture aussi considérable que Metz, et étant obligée d'aller acheter les filés écrus soit dans le Haut-Rhin ou les Vosges, soit à Rouen même ou à Lyon, tandis que l'établissement de MM. Bouchotte et compagnie reçoit le coton brut, et ne le rend au commerce qu'après lui avoir fait subir toutes les mains-d'œuvre et préparations qui le rapprochent sans intermédiaire du besoin direct des consommateurs.

Voilà donc une branche nouvelle d'industrie acquise à notre ville, et tout porte à croire qu'elle prendra un heureux et rapide développement.

MM. Emile Bouchotte et compagnie, à qui nous en sommes redevables, ont renoncé d'avance à toute espèce de distinctions dont l'Académie pourrait les juger dignes, et par là n'ont fait qu'ajouter à leurs titres pour les mériter. Le jury a été d'avis unanime que ces messieurs étaient dignes de la plus haute des récompenses qu'il fût permis à l'Académie de décerner.

BONNETERIE FEUTRÉE.

Médaille de deuxième classe.

M. Gorius, fabricant de bonneterie, à Faulquemont,

A exposé une variété considérable de produits de sa fabrication qui attestent son intelligence et ses connaissances dans l'état qu'il exerce. Cette industrie, nouvelle encore, est la seule existante dans le département. Elle a paru digne à tous égards de l'approbation du jury, parce qu'elle est à bon marché, commode, favorable à toutes les classes, et principalement aux classes pauvres. Le jury décerne à M. Gorius une médaille de 2e classe.

COTON A BRODER.

Rappel de mention honorable.

M. Leclerc, fabricant de cotons à coudre et à broder, à Metz,

Qui a déjà obtenu une mention honorable à une exposition précédente, a paru, cette année, toujours digne de la même distinction.

VELOURS ET PELUCHES.

Rappel de médaille de première classe.

M. Walter, fabricant de velours et de peluches, à Metz.

La belle fabrique de velours et de Peluches, de M. Walter, qui a obtenu une médaille de 1re classe en 1828, s'accroît journellement; ce qui prouve sans contredit que le propriétaire de cet établissement se montre de plus en plus digne de la distinction honorable qui lui a été décernée.

Médaille de première classe.

M. Schmaltz, fabricant de velours et de peluches, à Metz.

Sur les renseignemens très-favorables qui ont été transmis à la commission au sujet de la fabrication de

M. Schmaltz et sur l'attestation de plusieurs chapeliers de Metz, consultés, qui se sont tous accordés à dire que les peluches même, de Lyon sont loin d'atteindre à la perfection de celles de notre concitoyen; le jury a voté à M. Schmaltz une médaille de 1re classe.

PASSEMENTERIE.

M. Toussaint, passementier à Metz. Médaille de première classe.

La passementerie de M. Toussaint, fabricant qui est connu de presque toute l'armée, est sans contredit la plus estimée en France et à l'étranger. Son industrie personnelle attire donc ici un mouvement de capitaux considérable. On pourrait même dire que sa maison profite à ses concurrents de Metz, puisqu'il a donné à la passementerie messine une réputation extrêmement étendue. Une médaille de 1re classe est décernée à M. Toussaint.

TISSUS DE LAINE.

M. Boulet-Ducolombier, de Metz, Médaille de deuxième classe.

Successeur de M. Dreyfus, qui avait déjà obtenu une médaille de 2e classe aux précédentes expositions, a offert cette année au public des molletons, des flanelles et des castorines sortant de sa fabrique. L'importance de cet établissement, qui occupe quarante métiers et cent cinquante ouvriers, non compris ceux qui filent la laine à la ville et à la campagne, la beauté et la bonne qualité des produits, dans lesquels le fabricant est parvenu à obtenir le blanc de Darnthal et de Mazamet, enfin le désir d'encourager la fabrication des castorines, industrie qui était perdue pour le département, ont porté le jury à décerner une médaille de 2e classe à M. Boulet-Ducolombier.

Médaille de deuxième classe.

MM. Schwab et Haas, de Metz,

Qui ont obtenu en 1828 une médaille de 3e classe pour les produits de leur filature et de leurs métiers à tisser la laine, ont paru dignes cette année, vu l'importance de leur établissement, d'être honorés d'une médaille de 2e classe.

Médaille de troisième classe.

M. Lazar-Aaron, de Metz,

A été mentionné honorablement en 1828. Il a exposé, cette année, des molletons, flanelles et coatings, bien confectionnés. On a remarqué également parmi les produits de cet exposant, des molletons en coton, fabrication que le bas prix de la matière première peut rendre intéressante dans certaines circonstances. Vu l'extension et les perfectionnemens qu'a reçus son établissement, M. Lazar-Aaron a paru digne au jury d'obtenir une médaille de 3e classe.

Mention honorable.

M. Placide-Barthélemy, de Metz,

Prouve par la variété de ses produits qu'il cherche à imiter tous les genres de draperie. Il est décerné à ce fabricant une mention honorable, comme encouragement de ses efforts pour introduire dans le pays la fabrication de la draperie fine.

CORSETS.

Cette branche d'industrie, qui n'est point susceptible d'un grand développement, parce qu'elle ne prête pas à la spéculation, et que la consommation ne peut guère en augmenter que par le perfectionnement qui procure l'exportation, mérite sous ce rapport d'être citée à Metz.

Médaille de troisième classe.

Madame Menet, de Metz,

Qui a été mentionnée honorablement en 1828, a,

depuis cette époque, doublé le nombre de ses ouvrières, et a tellement perfectionné ses produits, qu'il est constant qu'elle en expédie à Paris et à l'étranger. Le jury décerne à madame Menet une médaille de 3e classe.

BRODERIES.

MM. Chédeaux et compagnie. — Rappel de médaille de première classe.

Les bornes de ce rapport ne nous permettent pas de rapporter ici les termes honorables et touchants avec lesquels MM. les délégués du tribunal de commerce près de la commission d'examen nommée par l'Académie, ont exprimé leurs regrets sur la perte qu'a faite, dans la personne de M. Chédeaux, le commerce de Metz tout entier. De tels regrets honorent ceux qui les profèrent, non moins que celui qui en est l'objet.

Mais si la mort de M. Chédeaux a été une perte réelle et vivement sentie, surtout pour le commerce de broderies, dont il peut être regardé comme le fondateur à Metz, hâtons-nous de le dire, le zèle de ses collaborateurs et la composition de la nouvelle compagnie donnent toutes garanties pour l'accroissement de cette fabrication.

MM. Chédeaux et compagnie occupaient en 1828 2700 ouvrières, ils en ont actuellement plus de 3500.

De tels chiffres, si l'on considère la nature de la fabrication et son influence sur le bien-être des classes pauvres, attestent que la compagnie Chédeaux est plus que jamais digne des distinctions du premier ordre qui lui ont été décernées à toutes nos expositions.

Madame veuve Corbassière, de Metz, — Médaille de deuxième classe.

Qui a obtenu une médaille de 3e classe en 1828, a exposé cette année des objets de broderie et de lingerie,

dont quelques-uns se font remarquer par la beauté du travail. Mais le jury d'examen a surtout pris en considération les débouchés pour la broderie, la lingerie et les grandes nouveautés, que madame Corbassière est parvenue à ouvrir de nouveau en Allemagne, débouchés que nous avions perdus depuis que la maison Chédeaux avait renoncé à soutenir la concurrence avec la Saxe. En conséquence le jury décerne à madame veuve Corbassière une médaille de 2e classe.

Mention honorable.

Madame Gérard, née Watrin, de Metz,

A exposé des tapisseries à l'aiguille. Ce sont des ouvrages parfaits dans leur genre; c'est une tapisserie des Gobelins faite en laine sur canevas. Le jury regrettant que ce genre d'industrie, tout perfectionné qu'il est, ne soit pas susceptible d'une grande extension, décerne néanmoins une mention honorable à madame Gérard.

6e SECTION.

PRÉPARATION ET EMPLOI DES PEAUX, ET DES POILS.

TANNAGE.

Une partie très-importante de l'industrie de notre département manque à l'exposition de 1834. On n'y a remarqué aucun produit des nombreuses tanneries de la Moselle, qui forment cependant une des principales branches du commerce de notre pays.

M. LALBERTEAUX, corroyeur et marchand de cuirs, à Metz, — Mention honorable.

Est le seul fabricant qui ait exposé dans cette partie. La bonté de ses produits et la nature de ses relations commerciales l'ont fait juger digne d'une mention honorable.

CORDONNERIE.

Les ouvrages de chaussure, à Metz, offrent de jour en jour de nouveaux perfectionnements. Le travail en est généralement très-soigné, les formes en sont de bon goût, et les prix très-modérés. Aussi nos bottiers et nos cordonniers livrent-ils au dehors une grande partie de leurs produits.

M. MICHELS-MAIRE, bottier, à Metz, — Médaille de troisième classe.

Est le premier qui ait introduit dans notre ville la fabrication des chaussures corioclaves. Depuis cette époque la consommation en a beaucoup augmenté, et divers perfectionnements ont été apportés par M. Michels-Maire à ces sortes d'ouvrages. Une mention honorable

lui avait été décernée en 1828; l'Académie l'a jugé digne, cette année, d'une médaille de 3e classe.

Médaille de troisième classe.

M. Mayer fils, bottier, à Metz,

S'est fait remarquer par la qualité supérieure de ses produits. Il avait été jugé digne d'une mention honorable en 1828; le jury lui décerne, cette année, une médaille de 3e classe.

Mentions honorables.

MM. François, Sallerin, Dompierre-Joly,

Tous trois, comme les précédents, bottiers en cette ville, ont dû, par la qualité et la bonne fabrication des objets qu'ils ont exposés et qui sortent habituellement de leurs ateliers, être mentionnés honorablement.

Citation.

M. Giard, cordonnier, à Metz,

Ayant exposé des chaussures dont le travail parfait n'a paru nullement en rapport avec ses produits courants, la commission a du se borner à une simple citation.

SELLERIE.

Médaille de troisième classe.

M. Georges, sellier, à Metz.

Nous avons à Metz un grand nombre de selliers renommés pour la bonté de leurs ouvrages. Un seul a envoyé de ses produits à l'exposition : c'est M. Georges, qui, après avoir fait ses apprentissages dans les meilleurs ateliers de Paris, est venu s'établir depuis peu à Metz; mais son habileté dans un état auquel il s'est adonné, pour ainsi dire, d'affection, et qu'il exerce avec le plus grand zèle, l'a déjà placé au rang de nos meilleurs selliers. Les divers objets qu'il a envoyés justifient parfaitement notre assertion. On a remarqué ses harnais, et surtout ses boîtes à chapeaux et ses malles en cuir

fort, dont il est encore aujourd'hui le seul fabricant en France.

L'Académie a jugé M. Georges digne d'une médaille de 3e classe.

M. Kraff, bandagiste et marchand de gants, à Metz, — Citation.

A exposé divers produits de sa fabrication qui ont prouvé qu'il peut être cité parmi les bons ouvriers de notre ville.

CHAPELLERIE.

Les produits de la chapellerie de Metz étaient très-considérables il y a trente ans; on y comptait une vingtaine de fabriques, qui, aujourd'hui, sont réduites à trois ou quatre. Cette décadence tient à plusieurs causes qu'il n'y a pas lieu de développer ici, mais qui justifieraient nos industriels en ce genre, du reproche qu'on pourrait leur faire d'avoir démérité.

M. Baudouin, de Metz, successeur de M. Pierson, — Rappel de médaille de troisième classe.

A prouvé, par les nombreux produis qu'il a exposés, et par les renseignements qu'il a fournis au jury sur la nature et l'étendue de sa fabrication, qu'il est toujours digne de la médaille de 3e classe qu'il a obtenue en 1826.

M. Crosse, de Metz. — Médaille de troisième classe.

L'excellente qualité des produits exposés par ce fabricant, et la modicité de ses prix, lui ont fait décerner une médaille de 3e classe.

M. Voisard, — Mention honorable.

Dont les produits sont peu considérables, mais de bonne qualité, est le premier qui ait fabriqué à Metz

des chapeaux de soie. L'Académie lui décerne une mention honorable.

BROSSERIE.

Rappel de médaille de première classe.

M. Delbosque-Mélo, à Metz.

M. Delbosque, gendre et successeur de M. Mélo, a dignement soutenu le vaste établissement à la tête duquel il se trouve aujourd'hui. Les immenses relations de cette fabrique, l'une des plus considérables de France, l'étendue de la fabrication, la modicité de ses prix et les perfectionnements qu'elle acquiert chaque jour, ont fait penser à l'Académie qu'il y a lieu de rappeler en faveur de M. Delbosque, la médaille de 1re classe que son prédécesseur a obtenue en 1826, en lui témoignant le regret de ne pouvoir lui accorder une nouvelle distinction.

Mention honorable.

M. Gérôme, tailleur d'habits, à Metz,

A exposé un habit dont la coupe, la forme et l'exécution, prouvent que nous avons à Metz des ouvriers qui peuvent rivaliser avec les meilleurs tailleurs de Paris. M. Gérôme mérite d'être mentionné honorablement.

Rappel de mention honorable.

M. Lapierre, coiffeur, à Metz,

A prouvé, en exposant des produits de son art, qu'il est toujours digne de la mention honorable qu'il a obtenue en 1826.

7e SECTION.

PRODUITS CHIMIQUES, MINÉRAUX ET ALIMENTAIRES.

RÈGNE MINÉRAL.

M. Tribout, de *** — Citation.

Ce fabricant a exposé une roche de prussiate de potasse. Le jury, faute de renseignements, se borne à une simple citation.

M. Muscat, de Metz, — Mention honorable.

A présenté une espèce de caisse en planches revêtue intérieurement d'un mastic bitumineux imperméable, provenant des mines de Lobsann. L'eau contenue dans cette caisse, n'a nullement suinté pendant les dix jours qu'on l'a observée. Le moyen employé par M. Muscat est déjà mis en usage à Metz depuis une douzaine d'années; mais il est à désirer qu'il se propage encore. M. Muscat a été jugé digne d'une mention honorable.

RÈGNE VÉGÉTAL.

PRÉPARATION ET EMPLOI DE LA FARINE.

Le commerce des céréales, avantageux partout, l'est surtout au département de la Moselle. Produisant, dans les années d'abondance, plus que sa consommation n'exige, il a un excédant à exporter; dans les mauvaises années, il devient l'entrepôt des blés étrangers que lui amène la Moselle tant pour son propre approvisionnement, que pour celui de plusieurs contrées éloignées. Il est dans l'intérêt général et dans le nôtre en particulier, que, dans tous les temps, il y ait à Metz un grand mouvement commercial de grains et de fa-

rines. Ce mouvement assure au producteur, des débouchés pour ses bonnes récoltes, et à la population, des moyens de subsistance dans tous les cas.

Voilà de ces vérités qu'il faut répéter à toute occasion, jusqu'à ce qu'elles soient devenues en quelque sorte puériles. Si elles étaient plus généralement senties, le commerce des grains et des farines jouirait d'une considération qui lui manque; il obtiendrait aussi de l'opinion publique une protection plus générale, et acquerrait plus d'étendue, plus d'activité.

La préparation des farines présente en outre des avantages particuliers: elle fait vivre bon nombre d'individus en leur procurant des salaires de main-d'œuvre, fournit en abondance du son pour la nourriture des bestiaux, et influe ainsi tant sur la production de la viande que sur l'amélioration des terres (1).

Médaille de troisième classe.

M. André, de Daspich.

Après cinq années d'essais infructueux pour fabriquer de belles farines avec les moulins de Metz, M. André établit les sept tournans de Daspich, près de Thionville. Trois de ces tournans façonnent pour les particuliers et la boulangerie des environs; quatre alimentent le commerce de l'exposant, qui a des dépôts à Thionville et à Metz.

Les farines de M. André sont fort belles, et comme de plus leur préparation et leur vente forment une industrie assez considérable, une médaille de 3e classe est décernée à ce fabricant.

Médaille de première classe.

M. Virlet-Forfert, d'Ars-sur-Moselle.

Ce fabricant a obtenu, en 1826, une médaille de

(1) Ces observations ont été rédigées d'après une note fournie par M. André.

2e classe et un rappel, en 1828, pour des farines et des semoules de diverses qualités. Aujourd'hui la préparation des pâtes est ajoutée à son industrie. Ces pâtes ne sont pas inférieures à celles des premières vermicelleries de France pour la beauté et la qualité. Comme M. Virlet a introduit dans le département une fabrication qu'on avait tenté vainement à plusieurs reprises, d'y établir en grand, et comme il y occupe constamment trente-trois ouvriers bien rétribués, le jury croit devoir lui décerner une médaille de 1re classe.

M. Jacot, de Metz, — Rappel de médaille de deuxième classe.

A exposé de bel amidon. La qualité de ce produit et l'étendue de la fabrication sont toujours dignes de la médaille de 2e classe décernée à ce fabricant, en 1826.

RÈGNE ANIMAL.

M. Lambert, — Citation.

A exposé un échantillon d'un nouvel engrais, nommé noir animalisé, et depuis quelque temps préconisé par les agronomes. Le jury eût montré l'intérêt qu'il porte à cette fabrication, s'il eût reçu quelques renseignements sur le degré d'importance auquel elle est parvenue.

M. Fourquin, de Metz, — Citation.

A présenté des chandelles bien fabriquées, au prix de 65 fr. les 50 kilogrammes.

M. Flambeau-Boulanger, de Metz, — Rappel de mention honorable.

Livre ses chandelles au même prix. Sa fabrication est en outre assez considérable; elle a même beaucoup augmenté depuis la dernière exposition. Le jury se plaît à rappeler que M. Flambeau a obtenu une mention honorable, en 1828; il le croit toujours digne de la même distinction.

Rappel de médaille de deuxième classe.

M. Gompertz, de Metz.

Cet industriel distingué a exercé une grande influence sur la fabrication de la colle forte. C'est en grande partie grâce à ses travaux, que maintenant la France peut se passer de Cologne et de la Hollande. Il fabrique en outre une gélatine fort belle qu'on préfère à la colle de poisson pour la clarification des liquides. Le jury se plaît à rappeler la médaille de 2e classe, dont M. Gompertz a été honoré en 1828.

Médaille de troisième classe.

M. Galy, de Sierk,

A été trois fois jugé digne d'une médaille de 3e classe pour ses colles fortes. Sa fabrication a pris une nouvelle activité depuis qu'il a transporté son usine de Rusdorff à Sierk. Le jury déclare que M. Galy est toujours digne de la distinction qui lui a été décernée.

PRODUITS DIVERS.

Mention honorable.

M. Legendre, à Metz,

A exposé un grand nombre de vases qui, après avoir été brisés, ont été raccommodés par lui au moyen d'une colle particulière qui ne trouble pas la transparence.

L'industrie de M. Legendre mérite d'être encouragée, puisqu'elle tend à diminuer les dépenses qu'entraîne l'entretien du mobilier; mais comme elle ne forme pas une fabrication, le jury ne peut que décerner une mention honorable.

Médaille de première classe.

M. Linden, de Metz,

A obtenu une mention honorable, en 1828, pour ses cols militaires. Cette année il montre des échantillons d'une industrie qu'il vient de transplanter à Metz, celle des toiles vernies et imprimées pour dessus de

tables, tapis de pieds à l'anglaise drapés à l'envers, et même pour des tentures, qui pouvant se laver, apporteront une grande économie dans l'ameublement.

Le jury, qui a d'ailleurs à récompenser M. Linden pour sa fabrique de cols, aujourd'hui reconnus excellents, décerne à ce fabricant une médaille de 1re classe.

8e SECTION.

MACHINES, INSTRUMENTS ET MODÈLES DIVERS.

INSTRUMENTS ARATOIRES.

Médaille de troisième classe.

M. Stein, charron à Remeling, près Sierk,

A exposé une charrue-Grangé, qu'il a d'abord présentée bien imparfaite à l'Académie, mais qui, modifiée par suite des expériences comparatives que la commission de l'Académie a faites depuis six mois, est devenue plus simple que la charrue-Grangé primitive, et organisée à peu près comme les charrues du pays, ce qui peut la faire préférer d'abord par quelques cultivateurs. Une médaille de 3e classe est décernée à M. Stein.

Mention honorable.

M. Léonard, charron à Courcelles-Chaussy.

La charrue que M. Léonard a exposée cette année, diffère essentiellement de celle qu'il a exposée en 1828, et pour laquelle on lui a décerné une médaille de 2e classe. Cette charrue soumise à des expériences comparatives, a fait un labour moins bon que celui des diverses charrues avec lesquelles elle a été soumise à l'expérience. Cependant lorsqu'on s'en sert comme d'une charrue ordinaire, elle laboure bien. Une mention honorable est accordée à M. Léonard.

Médaille de troisième classe.

M. Bigourd, à Metz,

A exposé un pressoir à vin, dont les vis en bois, ainsi qu'un grand nombre de vis de différentes grandeurs, ont été exécutées par lui au moyen d'un procédé particulier. Le pressoir en lui-même n'a rien présenté de

remarquable ; néanmoins le jury a voté une médaille de 3e classe à M. Bigourd, ancien capitaine d'ouvriers du génie, pour la belle exécution de ses vis.

M. Thomas, propriétaire à Moineville, **Médaille de troisième classe.**

A exposé un hache-paille économique construit par lui, et qui peut être mis en mouvement soit par l'eau, soit par un cheval. La commission pense que cette machine pourrait être d'une grande utilité pour les propriétaires d'usines qui emploient la paille hachée à la nourriture de leurs chevaux. Une médaille de 3e classe est décernée à M. Thomas.

APPAREILS DISTILLATOIRES.

M. Gugnon aîné, de Metz. **Médaille de première classe.**

Un appareil propre à distiller les matières épaisses, ayant été soumis à l'examen de l'Académie par M. Gugnon aîné, il a été fait sur cette machine un rapport détaillé qui doit être publié dans nos mémoires, et qui nous dispense par conséquent de nous étendre ici davantage. Nous dirons seulement que l'appareil de M. Gugnon n'est pas un projet, mais qu'il existe en grand et fonctionne depuis plusieurs mois chez M. Dorr, propriétaire à Château-Rouge, qui a fait à la commission le rapport le plus favorable, tant sur les résultats obtenus, que sur la facilité avec laquelle cette machine se gouverne. Sur les conclusions de ses commissaires, l'Académie a jugé M. Gugnon aîné digne d'une médaille de 1re classe.

M. Gugnon-Dosse, de Metz, **Médaille de troisième classe.**

A également exposé un appareil distillatoire. Cet appareil paraît un assemblage des différens systèmes proposés par les hommes de l'art qui font autorité en

cette matière. La principale objection à laquelle ait donné lieu l'examen qui en a été fait, c'est l'étendue du local que nécessiterait un tel appareil s'il était exécuté en grand. Au reste, faute de données fournies par l'expérience, la commission ignorant les services que l'art du distillateur pourrait tirer de l'appareil de M. Gugnon-Dosse, se borne à signaler sa belle exécution comme ouvrage de chaudronnerie, et, à ce titre, vote à son auteur une médaille de 3e classe.

Citation. M. Robinet aîné, à Metz,

Dont il a été parlé à la section des produits en fer et en cuivre, a exposé un appareil distillatoire, auquel il travail encore en ce moment, et qui, pour cette raison, n'a pu être soumis à l'examen de la commission.

MACHINES ET OBJETS DIVERS.

Médaille de première classe. M. Bastien aîné, serrurier-mécanicien et fondeur à Metz.

M. Bastien a présenté à l'exposition une foule d'objets divers qui prouvent toute l'importance de son établissement, et en même temps l'intelligence et l'esprit d'invention de l'habile industriel qui le dirige. Entre autres développements majeurs qu'il a donnés à son industrie, M. Bastien, qui emploie journellement une trentaine d'ouvriers, vient d'établir une fonderie de fer et de cuivre qui promet et qui donne déjà d'intéressants résultats. On trouve, en outre, dans le même établissement : 1° un atelier de filetage de vis et d'écroux de toute espèce, le seul qui existe dans le département, et dont les produits sont aussi remarquables par l'excellente fabrication que par le bas prix, si l'on compare ces objets à ceux qui viennent de Paris ; 2° un atelier de construction de machines, qui comprend des

tours de fortes dimensions, des machines à alaiser et à caneler, et qui livre au commerce des presses pour tous les usages ; 4° une fabrique de lits en fer, dans la confection desquels M. Bastien a introduit des perfectionnements que des expériences comparées pourront seules faire apprécier à leur juste valeur ; 5° une fabrique de boulons de toutes dimensions, et de serrurerie ordinaire ; 6° une fabrique de soufflets de forges, machines que M. Bastien paraît avoir singulièrement perfectionnées, et dont une foule de certificats que le jury a eus sous les yeux, ont attesté l'excellent emploi.

M. Bastien a déjà été honoré deux fois d'une médaille de 3e classe, aujourd'hui il s'est montré digne d'une distinction du premier ordre ; une médaille de 1re classe lui est décernée par l'Académie.

M. Glavet, serrurier-mécanicien, à Metz. Rappel de médaille de première classe.

Messieurs Glavet n'ont exposé qu'un seul objet. C'est un pignon en fonte de fer, fondu et confectionné par machines dans leurs ateliers. Cette pièce est parfaite en tous points, et suffit pour attester que ces habiles mécaniciens continuent à mériter les éloges et les distinctions de première classe qui leur ont été accordés, notamment à l'exposition de 1828.

M. Ruffin, armurier, Citation.

A exposé une petite machine destinée à gauffrer le tulle. Les modistes et les blanchisseuses pourraient s'en servir avec avantage.

M. Fiers, Citation.

A présenté des appareils orthopédiques qui paraissent bien entendus.

M. Antoine, brasseur, Citation.

A exposé un tonneau garni d'un soufflet de pression, avec buse à vis, pour faciliter l'écoulement des liquides.

MODÈLES DIVERS.

Rappel de médaille de première classe.

M. Aimé, de Metz.

Employé à l'école d'application de l'artillerie et du génie comme artiste-modeleur, M. Aimé n'a fait qu'ajouter de nouveaux droits aux éloges qui lui ont été donnés en 1828, époque à laquelle le jury lui a décerné une médaille de 1re classe. Les bornes de ce rapport ne nous permettent pas de nous étendre sur le mérite des ouvrages exécutés par M. Aimé. Au reste ce nom seul est un éloge : il y a des hommes qu'on ne peut plus louer qu'en les nommant.

Médaille de troisième classe.

M. Faivre, de Metz.

Cet artiste, qui s'est formé dans notre ville, était, il y a peu de temps, adjoint à M. Aimé. Le zèle et l'activité qu'il a déployés dans ses fonctions ont malheureusement nui à sa santé, ce qui les lui a fait suspendre momentanément. Cet artiste a des droits acquis à une médaille de 3e classe, car ne se bornant pas à exécuter ce qui lui était indiqué par son chef, il lui est arrivé plusieurs fois d'imaginer des moyens simples et précis pour atteindre à la perfection des modèles, auxquels il a travaillé en grande partie.

Médaille de troisième classe.

M. Paul, formier-mécanicien, à Metz.

De nombreux produits de son industrie, exposés par ce fabricant, et surtout des embouchoirs mécaniques très-ingénieux, dont on a remarqué l'exécution intelligente et soignée, ont fait décerner à M. Paul une médaille de 3e classe.

Mention honorable.

M. Mussol, menuisier, de Metz,

A exposé un très-joli modèle d'escalier tournant, en bois, qui annonce que son auteur ne serait pas moins

habile à exécuter des constructions réelles du même genre. M. Mussol a été jugé digne d'une mention honorable.

INSTRUMENTS.

M. Savart, de Metz.

Rappel de médaille de première classe.

Cet artiste distingué, employé comme artiste-mécanicien à l'école d'application de l'artillerie et du génie, a reçu, en 1828, une médaille de 1re classe, comme récompense de ses importants travaux, et de l'influence que la précision des instruments qu'il exécute pour cette école, et ses bons conseils, exercent sur l'industrie locale. Depuis ce temps, le zèle et l'activité de M. Savart n'ont fait que croître, à une époque de la vie qui pour tout autre artiste serait celle du repos. Les travaux de M. Savart, exposés à la bibliothèque, l'ont fait juger aussi digne que jamais de la distinction honorable qui lui a été décernée en 1828.

M. Bodin, de Metz.

Médaille de deuxième classe.

Ce jeune artiste, élève de l'école de Châlons, adjoint à M. Savart, marche sur les traces de son chef. Plusieurs des objets exposés par l'école d'application sont de lui. La perfection de ces instruments, et le zèle dont M. Bodin donne incessamment la preuve, sont des titres suffisants à une médaile de seconde classe, que le jury se plaît à lui décerner.

M. Belliéni, opticien, à Metz.

Rappel de médaille de troisième classe.

M. Belliéni a exposé divers instruments, pour lesquels on lui a tenu compte surtout du zèle louable avec lequel il a cherché à y approcher de la perfection qu'on remarque dans les instruments de l'école. L'Académie juge M. Belliéni toujours plus digne de la médaille de 3e classe, qu'il a obtenue aux précédentes expositions.

HORLOGERIE.

Médaille de deuxième classe.

M. Humbert, horloger, de Metz,

A exécuté, d'après la demande de M. le capitaine d'artillerie Morin, et pour servir à des recherches-physico-mathématiques, un mécanisme de son invention, qui a été depuis désigné sous le nom d'*appareil chronométrique à style*. Cet appareil qui, sur le témoignage même de M. Morin, a rempli parfaitement toutes les conditions exigées, et pour l'exécution duquel M. Humbert n'avait reçu que des indications très-vagues, fait le plus grand honneur à l'artiste qui l'a conçu et exécuté. M. Humbert, que l'Académie avait déjà mentionné honorablement pour ses chronomètres, a été jugé digne aujourd'hui d'une médaille de seconde classe.

Citation.

M. Albertus, de St-Mihel,

Entre autres objets plus ou moins relatifs à son art, a exposé une pendule exécutée par lui, et qui a paru à la commission un fort beau travail. On y a remarqué surtout un pendule armé de trois disques, qui bat les secondes avec une précision et une régularité mathématiques. Si M. Albertus habitait le département de la Moselle, le jury lui eût décerné une médaille de 2e classe.

Mention honorable.

M. Jacot, de Metz,

A exposé une horloge à laquelle il a donné le nom de polycamératique. La disposition du mécanisme a paru avoir quelque mérite. La commission a jugé M. Jacot digne d'une mention honorable.

Citation.

M. Picard, horloger, à Metz.

Deux mouvements de montre exposés par cet horloger, ont semblé les mêmes qui avaient déjà paru à la der-

nière exposition, et qui avaient valu à leur auteur une mention honorable. Il n'y a pas eu lieu de revenir sur la valeur de ces objets.

INSTRUMENTS DE MUSIQUE.

M. Langer, — Médaille de deuxième classe.

Artiste fixé à Metz depuis 14 ans, et qui s'est toujours empressé d'étudier et d'imiter les perfectionnements qu'il remarquait dans les pianos venus de la capitale, a exposé, cette année, deux pianos exécutés par lui, qui ont fait juger les produits actuels de cet habile luthier de beaucoup supérieurs à ses premiers essais. Une médaille de 2e classe est décernée à M. Langer.

M. Reiter, facteur d'instruments, à Metz, — Médaille de troisième classe.

A exposé un piano, auquel le temps n'a pas permis que l'auteur mît la dernière main, mais dont plusieurs parties ont paru ingénieusement disposées. M. Reiter a été jugé digne d'une médaille de 3e classe.

M. Caye, facteur d'instruments, à Metz. — Médaille de troisième classe.

Un piano, dont l'exécution est le coup d'essai de M. Caye, et divers instruments qui se sont fait remarquer par la qualité de son et la beauté du travail, ont valu à leur auteur une médaille de 3e classe.

M. Leroy, luthier, à Metz, — Rappel de médaille de troisième classe.

A exposé une clarinette et une flûte d'une excellente qualité, en même temps que d'une exécution élégante et riche. Le jury se plaît à rappeler la médaille de 3e classe obtenue par M. Leroy en 1828.

M. Peiffer, — Mention honorable.

A exposé un serpent-basson, dont les formes commodes et le fini de l'ouvrage ne laissent rien à désirer. Il lui est accordé une mention honorable.

9e SECTION.

BEAUX-ARTS.

Si l'exposition de 1834 a, comme nous venons de le faire voir, mérité si dignement de fixer l'attention publique, les beaux-arts, à leur tour, ont à réclamer une large part dans l'intérêt qu'elle a pu exciter. Sous ce rapport, il n'y a nulle comparaison à établir entre l'exposition actuelle et celles qui ont eu lieu antérieurement. Les talents semblent s'être improvisés : on se demande où pouvaient être, il y a cinq ans, tous ces interprètes de la nature et de la pensée. Minerve est-elle donc sortie toute grande du cerveau de Jupiter?

Quoi qu'il en soit, Metz ne pourra bientôt plus rien envier aux villes de son rang que les arts ont le plus aimées. Les choses mêmes en sont venues au point, qu'une exposition spéciale pourrait bien, avant peu, y être offerte au public par les seuls artistes. Déjà le projet en avait été vaguement conçu; le seul motif qui en eût fait ajourner l'exécution, était la crainte qu'on ne pût réunir assez de travaux dignes d'exciter l'intérêt et la curiosité. Notre *salon* de 1834 a victorieusement réfuté l'objection. Les artistes peuvent dès ce moment jeter les bases d'une exposition nouvelle dont ils ne partageront l'honneur avec personne.

La formation de la société dite des *amis des arts*, est une circonstance favorable qui coïncide naturellement avec cette heureuse idée, et avec le développement que les arts ont pris depuis peu dans notre ville.

Bientôt il ne nous manquera plus qu'un musée. Mais

une cité qui possède une bibliothèque, un cabinet d'histoire naturelle, un jardin botanique, des médailles, des antiquités, ne peut tarder beaucoup à rassembler au moins les premiers éléments d'une galerie, qui se compléterait avec le temps, et où se formeraient à la fois le goût du public et le talent des artistes. Le besoin d'un établissement de ce genre se fait vivement sentir. Il aurait une double influence à exercer: sortir les artistes d'une certaine manière d'envisager et de traduire la nature, manière séduisante et facile, mais peu sincère; porter les talents privilégiés vers les études sévères, surtout vers les sujets historiques, pour lesquels nos annales messines seraient une source aussi abondante que remplie d'intérêt.

Qui empêcherait enfin les artistes dans tous les genres de se réunir et de former un faisceau de leurs gloires dispersées? Les hommes de l'imagination forment un peuple au milieu des peuples; ils ont leur langue et leurs mœurs à part; ils vivent d'une vie qui leur est propre, et qui, plus que toute autre, a besoin de se renouveler par un échange fréquent des principes dont elle se compose. Le projet d'une société d'artistes, peintres, musiciens, poètes, serait-il donc une chimère? Un appel aux talents divers dont notre ville s'honore, resterait-il sans écho? Nous ne pouvons le croire. Tout donne lieu de penser, au contraire, que ce nouveau progrès est sur le point de s'accomplir. Tout marche de front, les sciences, l'industrie, les beaux-arts. Et déjà nous sommes loin du temps où Voltaire pouvait dire avec sa malice, par fois un peu triviale, qu'on trouverait à Metz vingt rôtisseurs pour un libraire. Les choses sont bien changées depuis le temps du philosophe de Ferney; mais il nous reste beaucoup à faire encore. Voici un premier succès; qu'il ne soit pour nos arts que l'aurore

d'un beau jour ! Prenons courage, redoublons d'ardeur, espérons..... gardons-nous seulement de nous endormir à l'ombre de ces jeunes palmes !

GRAVURE.

Médaille de première classe.

M. Dembour, graveur, à Metz.

Cet artiste a exposé diverses estampes ou vignettes obtenues par la gravure dite *en relief*. Les dessins originaux étant généralement assez faibles, la commission n'a eu guère à s'occuper que de leur exécution typographique. Mais ici notre tâche est devenue de la plus haute importance.

Les explications données à l'Académie par M. Dembour lui-même, et diverses expériences dont plusieurs des membres de la commission se sont trouvés témoins, nous ont permis de constater que notre concitoyen est aujourd'hui l'auteur d'une découverte qui, selon toutes probabilités, entraînera avant peu une *révolution* complète dans l'art de la gravure en relief. Le procédé de M. Dembour porte ce caractère de simplicité qui est comme la marque des grandes inventions. Nous l'attendons néanmoins à l'épreuve du temps, qui seul peut donner la sanction à celles mêmes des conquêtes industrielles qui promettent le plus. Mais déjà les choses sont telles, que l'Académie croit encore faiblement récompenser M. Dembour en lui décernant une médaille de 1re classe.

Médaille de troisième classe.

M. Toussaint, graveur, à Metz.

M. Toussaint, qui a déjà obtenu une mention honorable aux précédentes expositions, a offert au public, cette année, diverses épreuves de gravure en taille-douce (genre modèles d'écriture), dans lesquelles on a remarqué une fermeté et une élégance peu communes.

Cet artiste a évidemment fait de grands progrès. Le jury vote à M. Toussaint une médaille de 3e classe.

LITHOGRAPHIE.

M. Dupuy, lithographe, à Metz.

Rappel de médaille de deuxième classe.

La lithographie a pris une extension considérable dans notre ville depuis l'année 1828, époque de la dernière exposition. Alors il n'existait qu'un seul établissement de ce genre qui travaillât pour le public; aujourd'hui on en compte cinq en pleine activité. Mais on peut dire que c'est à l'établissement seul de MM. Dupuy et Tavernier qu'on est redevable de l'existence de tous les autres; car c'est de cet atelier que sont sortis la plupart des artistes et des ouvriers qui exploitent à Metz cette branche importante de l'industrie. L'origine de l'établissement lithographique de M. Dupuy, remonte à l'année 1821. Depuis, il n'a cessé de prendre de l'accroissement. C'est une entreprise intéressante sous tous les rapports.

Les divers produits exposés cette année ont paru dignes en tout point de la réputation que s'est justement acquise l'établissement. M. Dupuy, d'ailleurs, en sa qualité de membre de l'Académie, ne pouvait prétendre à aucune des distinctions qu'elle décerne; l'Académie s'est plu deux fois à lui en exprimer son regret. Elle a dû aujourd'hui en renouveler l'expression. En 1828, M. Dupuy a reçu l'une des distinctions distribuées par le roi.

M. Nouvian, lithographe, à Metz,

Mention honorable.

A exposé trois lithographies dessinées à la plume et imprimées dans ses ateliers. Sous le rapport typographique, elles ont paru fort bien; sous le rapport du

dessin elles laissent plus ou moins à désirer. M. Nouvian a été jugé digne d'une mention honorable.

M. Dembour,

Que nous avons fait déjà connaître si avantageusement comme graveur, a joint à cette première industrie un établissement lithographique qui donne déjà d'intéressants résultats, et qui est sur le point encore de prendre un nouvel accroissement.

M. Toussaint,

Le même qui a obtenu pour sa gravure en taille-douce une médaille de 3e classe, est possesseur de presses lithographiques dont les produits remarquables ne font qu'ajouter aux titres de cet habile industriel à la distinction dont il a été honoré. De plus, il a monté une machine à tracer, à l'aide de laquelle il confectionne du papier de musique et des registres de commerce, à la reliûre desquels il adapte des dos élastiques.

M. Verronnais,

Cité plus haut avec un rappel de médaille de 3e classe pour ses produits typographiques et ses reliûres, a également monté une lithographie, qui ajoute considérablement à nos richesses en ce genre.

CISELURE.

Médaille de première classe.

M. Salmon-Gallez, bijoutier-joaillier, à Metz,

A exposé plusieurs petits bas-reliefs en argent, repoussés et ciselés. Le travail en a paru surprenant, le dessin gracieux et vrai, l'effet fort agréable. Ces jolies productions d'un marteau et d'un ciselet éprouvés, ne sauraient constituer une industrie réelle et lucrative; mais elles annoncent dans leur auteur tant de goût et

d'habileté, que le jury s'est cru en droit de décerner à M. Salmon-Gallez une médaille de 1re classe.

SCULPTURE.

M. Deny, sculpteur, à Metz. Rappel de médaille de troisième classe.

Cet artiste laborieux et habile, qui a présenté différents produits de son ciseau aux trois expositions précédentes, et qui même a obtenu, en 1823, une médaille de 3e classe, n'a offert cette année qu'un seul ouvrage au public. C'est une vierge en bois, de grandeur naturelle, commandée pour une église de la campagne. Assurément ce morceau, qui rappelle d'ailleurs la vierge de l'église Notre-Dame, ne serait pas déplacé dans la plupart de nos chapelles de la ville, et nous doutons que nos bons villageois puissent apprécier toute la distance qu'il y a de cette œuvre d'un artiste aux ignobles parodies de la nature humaine qu'on a coutume d'exposer à leur vénération. Cependant l'Académie, qui se plaît à rappeler l'honorable distinction obtenue précédemment par M. Deny, regrette qu'il n'ait pas fait connaître tant de bons ouvrages qui attestent ses progrès et la mesure actuelle de son talent.

M. Fratin, sculpteur. Citation.

Divers animaux, dont quatre moulés en plâtre, et un en bronze, ont été exposés sous le nom de M. Fratin, sculpteur, résidant à Paris. Ces divers ouvrages ont intéressé non moins parce que leur auteur est notre concitoyen, que parce qu'ils représentent avec vérité les hôtes précieux de nos écuries et de nos étables. Nul doute que M. Fratin n'eût obtenu une distinction très-honorable s'il eût résidé parmi nous.

PEINTURE.

Mention honorable.

Madame Hussenot, à Metz.

Cette fois l'entraînement a été général; les dames elles-mêmes ont répondu à l'appel fait par l'Académie à tous les genres de talent. Madame Hussenot, femme et élève du professeur de ce nom, a exposé plusieurs de ses études qui prouvent ce qu'on peut avec de la persévérance et une ferme volonté de réussir. Madame Hussenot s'est exercée dans des genres peu familiers aux personnes de son sexe; sa louable hardiesse et ses constants efforts méritent d'être couronnés par le succès. Le jury décerne à cette dame une mention honorable.

Mention honorable.

Mademoiselle Joséphine Pioche, à Metz,

Fille de M. Pioche, sculpteur et professeur distingué de cette ville, a exposé un bouquet de fleurs, exécuté sans doute d'après nature. On a remarqué dans ce tableau la vivacité des couleurs et la netteté du travail. Peut-être l'artiste y aurait-il obtenu plus d'effet en faisant quelques *sacrifices*. Au reste Mademoiselle Pioche est à bonne école pour apprendre à distribuer habilement la lumière sur des masses. Cette jeune artiste est mentionnée honorablement.

Citation.

Mademoiselle Michon,

A exposé divers portraits et tableaux à l'huile, dont quelques-uns sont des copies. Mademoiselle Michon est encore fort jeune, et peut, par un travail assidu, acquérir ce degré de perfection sans lequel aujourd'hui les arts sont une carrière bien ingrate.

Après les dames, une classe de personnes qu'on n'avait pas vue encore figurer à nos expositions, c'est celle de ces hommes que leur fortune ou leur position sociale dispense de la pratique journalière et lucrative des arts, mais qui, entraînés par goût vers les délassements aimables qu'ils procurent, y cherchent pour l'ordinaire des succès plus brillants que solides. Sous ce rapport, la haute société de Metz est heureusement partagée. Des amateurs tels que MM. Mennessier, L'Haridon, Lucy, Desrobert, Le Courtois, peuvent hardiment et sans crainte du démenti, se faire passer pour des artistes partout où ils voudront bien, comme à Metz, ouvrir le trésor de leurs cabinets et de leurs porte-feuilles.

M. Mennessier, à Metz.

Médaille de deuxième classe.

Plusieurs paysages à l'huile, de M. Mennessier, ont attiré l'attention des connaisseurs par la finesse de la touche, la transparence du ton, l'adresse avec laquelle sont exécutées les figures. Peut-être, d'ailleurs, y a-t-il un peu de coquetterie, et ne trouve-t-on pas assez de force et de variété dans ces ouvrages, d'un aspect plus agréable que vrai. Mais si les tableaux à l'huile ont essuyé quelques critiques, en revanche, les petits dessins à la sepia ont enlevé tous les suffrages. Il est difficile d'obtenir des effets aussi variés avec plus de talent et de bonheur. Le jury a jugé M. Mennessier tout-à-fait digne d'une médaille de 2e classe.

M. L'Haridon, élève à l'école royale d'application,

Médaille de deuxième classe.

A exposé deux dessins qui décèlent dans leur auteur des dispositions remarquables pour la composition. L'un, dans le genre fantastique, et exécuté à la mine de plomb, est intitulé *Concert à Venise;* l'autre, exécuté à la plume, représente l'intérieur d'un corps-de-garde

au seizième siècle. Les hommes de goût ont accordé une attention toute particulière à ces deux ouvrages, qui, par leurs dimensions et par la nature du genre, devaient produire peu d'effet sur la masse du public. On paraît surtout avoir été frappé de la vérité des attitudes, de l'énergie avec laquelle certaines figures sont exécutées, du caractère qui se fait remarquer dans toutes. Si quelque circonstance enlevait M. L'Haridon à la carrière qu'il a embrassée, et lui permettait de se consacrer entièrement au doux commerce des Muses, on serait en droit d'attendre de lui, avant quelques années, des travaux remarquables. Une médaille de 2e classe est décernée à M. L'Haridon.

Médaille de deuxième classe.

M. Lucy, receveur général du département.

La partie éclairée du public a vu avec un grand intérêt les quatre aquarelles et les deux paysages à l'huile exposés par M. Lucy. Nous n'avons pu qu'applaudir à une aussi judicieuse distinction; seulement nous avons fait notre choix encore entre ces six jolis ouvrages, et s'il fallait nous prononcer, nous n'hésiterions pas à désigner comme l'emportant sur les autres, la *vue de Boppart sur le Rhin*, celle de *Forbach*, et enfin *le paysage à l'huile qui a pour premier plan une mare*. Le jury s'est plu à décerner une médaille de 2e classe à M. Lucy.

Médaille de deuxième classe.

M. Desrobert, à Metz.

Deux portraits à l'huile, en pied, et cinq ou six portraits en buste, au crayon, ont prouvé que M. Desrobert possède non-seulement le talent de la ressemblance, mais aussi l'art, moins commun encore, d'ajuster une figure et de disposer des accessoires. Tous ces portraits sont dessinés avec beaucoup de goût et de finesse. On

remarqué surtout les deux portraits en pied, celui d'un jeune homme et celui d'une dame qui a la tête enveloppée d'une mousseline. M. Desrobert a été jugé digne d'une médaille de 2e classe.

M. Le Courtois, officier d'artillerie, — Médaille de troisième classe.

A exposé trois vues prises au siége de la citadelle d'Anvers et exécutées à l'aquarelle. Ces sujets intéressaient surtout par les souvenirs. On a regretté qu'un dessinateur si adroit et si fécond ne nous eût pas fourni plus d'occasions d'admirer ses croquis aussi spirituels que hardis et fins. Une médaille de 3e classe est décernée à M. Le Courtois.

M. Maréchal, peintre, à Metz. — Médaille de première classe.

L'exposition nombreuse et variée de M. Maréchal semble avoir particulièrement attiré les regards; et peut-être, vu l'intérêt qu'elle a paru inspirer à toutes les classes de spectateurs, devrions-nous en parler avec quelques détails. Cependant, Messieurs, telle est la position particulière de votre rapporteur à l'égard de M. Maréchal, que ni vos critiques, ni vos éloges les mieux fondés ne seraient bienséants dans sa bouche. Nous aurions à parler de nos propres ouvrages que nous ne serions pas plus impérieusement condamné au silence.

Qu'il nous soit accordé seulement de rappeler en votre nom à M. Maréchal, que la maturité de son talent approche; que la gloire des artistes ne se fonde pas sur des travaux de peu de consistance ni d'une certaine proportion; que pour les hommes de son rang c'est trop peu que de viser seulement à la réputation; qu'il a enfin, même en restant parmi nous, un vaste et noble champ à parcourir. Une population de cin-

quante mille ames, qui a un passé glorieux et peut-être quelque avenir, est un foyer suffisant d'inspiration pour qui sait, comme M. Maréchal, voir le côté sérieux des choses.

Nous sommes heureux que la circonstance présente nous ait permis de donner quelque solennité à des paroles que l'amitié a pu faire entendre sans qu'elles aient eu assez de gravité ou de persistance pour déterminer de salutaires résolutions. Nul ne sait mieux que M. Maréchal quelle tâche les arts ont à remplir; nul ne sait mieux que lui qu'il ne leur suffit pas d'être riants et inoffensifs. Qu'il se prenne donc d'un généreux dédain pour des succès éphémères, et qu'il se mette à couler en bronze, à bâtir sur le granit. Il faut de grandes prétentions à qui veut tenter de grands efforts; et la palme aujourd'hui est assez haut placée pour qu'il soit glorieux d'y atteindre.

L'Académie, par l'organe de son jury, décerne à M. Maréchal une médaille de 1re classe.

Médaille de deuxième classe.

M. Bastien, peintre à Metz.

Trois portraits et deux copies, exposés par M. Bastien, ne sont qu'un faible échantillon des travaux de cet artiste laborieux, versé d'ailleurs dans plus d'un genre. Parmi les portraits, les hommes de l'art se sont plu à faire l'éloge de celui d'un jeune homme dont la tête surtout a paru remarquable par la manière fine et soutenue dont elle est dessinée. C'est un ouvrage qui donne à M. Bastien un rang fort distingué parmi les artistes de Metz. Une médaille de 2e classe est décernée à M. Bastien.

Médaille de deuxième classe.

M. Hussenot, peintre et professeur de dessin, à Metz.

L'exposition de M. Hussenot est surtout remarquable par la variété des genres que cet artiste a traités. Por-

trait, paysage, intérieur, vue de ville, tableau de genre, tableau d'histoire, M. Hussenot a tout abordé. C'est un de ces hommes actifs, infatigables, qui à côté des travaux journaliers les plus multipliés, trouvent encore le temps de cultiver la partie technique de leur art. On a remarqué la grande ressemblance du portrait d'un ecclésiastique. Au reste, M. Hussenot est aussi connu à Metz pour la ressemblance de ses portraits, que pour le zèle et le talent avec lesquels il donne ses leçons de dessin et de peinture. M. Hussenot, qui a déjà obtenu une médaille de 3e classe en 1828, a été jugé digne cette année d'une médaille de 2e classe.

M. Migette, peintre, à Metz. — Médaille de troisième classe.

M. Migette, jeune artiste que la capitale nous a récemment renvoyé, s'est fait connaître très-avantageusement par les nombreux ouvrages, fruit de son crayon ou de son pinceau, qu'il a offerts cette année aux regards du public. L'énumération en serait trop longue. M. Migette exécute parfaitement les fabriques, les terrains et les ciels. On a été moins content de ses arbres; une critique bienveillante a même relevé quelques fautes de dessin et de perspective dans ses figures et dans ses intérieurs. Toutefois M. Migette est en mesure pour répondre à des observations de ce genre; il débute, et nous lui croyons de l'avenir. Une médaille de 3e classe a été décernée à M. Migette.

M. Salzard, peintre, à Metz. — Médaille de troisième classe.

Cet artiste a exposé deux petits portraits à l'huile, dont l'un surtout a été trouvé d'une parfaite ressemblance; on a critiqué avec raison les fonds verts sur lesquels le peintre a essayé de les enlever. Une étude de vieillard a fixé davantage l'attention des connaisseurs;

un dessin pur, un effet sage ne sont pas des qualités assez communes pour qu'on néglige de les signaler là où elles se rencontrent. Mais on a remarqué surtout les quatre études faites d'après d'anciennes armures. Elles ont obtenu tous les suffrages. Ce sont des travaux ingrats d'ailleurs, qui ne pouvaient intéresser que par le mérite de l'exécution. M. Salzard a été jugé digne d'une médaille de 3e classe.

Rappel de médaille de troisième classe.

M. Labroue, peintre en miniature, à Metz.

M. Labroue, qui a déjà exposé plusieurs fois, et qui a même obtenu en 1828 une médaille de 3e classe, a prouvé de nouveau, cette année, que son talent remarquable pour la ressemblance, loin de diminuer, s'est encore accru, s'il est possible. M. Labroue est un de ces artistes sages et modestes qui se tiennent à un seul genre, et qui s'efforcent de le perfectionner. La confiance du public lui prouve depuis nombre d'années qu'il ne s'est pas trompé dans son calcul. Le jury se plaît à rappeler la médaille de 3e classe déjà obtenue par M. Labroue.

Mention honorable.

M. Cobus,

A exposé trois petits portraits au crayon et à l'aquarelle qui ont fait juger ce jeune artiste digne d'une mention honorable.

Telles ont été les conclusions du jury préposé par l'Académie à l'examen des produits industriels, et des objets d'art qui ont été exposés aux regards du public, depuis le commencement de ce mois, dans les salles de la bibliothèque. Le travail de cette commission a été consciencieux et impartial. Puisse la critique n'at-

tribuer des erreurs inévitables, qu'à la brieveté du temps et au défaut de connaissances spéciales !

L'indulgence n'est guère de notre siècle. On devrait craindre cependant de lasser, par une sévérité intempestive, les hommes qui portent encore assez d'intérêt à la chose publique, pour y sacrifier quelque repos et quelque félicité. Il faut un peu d'encouragement pour bien faire. Il faut aussi quelquefois permettre de faillir à ceux qui veulent bien courir les risques d'une chûte, tandis qu'il leur serait si aisé de demeurer tranquilles spectateurs de la lice, et de gourmander, comme tant d'autres, assis sur de molles banquettes, des concurrents inhabiles ou malheureux.

Au reste, le jury ne s'applique ces considérations générales que dans les justes limites de la tâche douce et bornée qu'il avait à remplir. On affaiblirait, en leur donnant une autre interprétation, des réflexions importantes, qui, bien comprises, peuvent influer puissamment sur nos destinées politiques et industrielles.

FAIVRE, rapporteur;

DARBOIS, **PAIXHANS**, membres de la chambre de commerce;

GUILLEMIN, **PERRUCHOT**, **MUNIER**, **GOSSELIN**, **BERGÈRE**.

BERGERY, président de l'Académie.

DOSQUET, vice-président.

LASAULCE, secrétaire.

RÉSUMÉ
DES
PROPOSITIONS DU JURY.

NOMS DES EXPOSANTS.	LIEUX.	PRODUITS PRÉSENTÉS.	PAGES du rapport.
MÉDAILLES DE Ire CLASSE.			
1. Thiry.....	r. des Clairvaux, n° 1 *.	Serrures de sûreté.....	18
2. Leutheusser....	r. Saint-Médard, 4..	Ressorts de bandages.....	20
3. Varlet.....	Beauregard, près de Thionville.....	Ferblanterie, chaudronnerie	22
4. Robinet aîné...	p. Saint-Louis, 40..	Chaudronnerie, moules à pâtisserie.....	23
5. Schmaltz.....	r. Saint-Médard, 4..	Peluches.....	34
6. Toussaint.....	r. du Petit-Paris, 12.	Passementerie.....	35
7. Virlet-Forfert...	Ars-sur-Moselle.....	Farine, semoule, vermicelle.	44
8. Linden.....	p. de Chambre, 20..	Toiles vernies et imprimées.	46
9. Gugnon aîné...	p. Napoléon, 15....	Appareil distillatoire.....	49
10. Bastien aîné....	r. Chandellerue, 2..	Serrurerie et fonte de fer..	50
11. Dembour.....	r. Fournirue, 52....	Gravure en relief.....	58
12. Salmon-Gallez..	r. des Pet.-Tappes, 4.	Bas-reliefs en argent, repoussés et ciselés.....	60
13. Maréchal.....	r. des Clercs.....	Peintures et dessins.....	65

Nota. MM. Emile Bouchotte et compagnie se sont volontairement retirés du concours. Sans cette circonstance, le nom de ces honorables fabricants se trouverait, d'après le témoignage même de l'Académie, dans la liste des distinctions de première classe. (pages 22, 32 du rapport). Rue Saint-Vincent, n° 13.

* Les simples indications de rues et de places se rapportent toutes à la ville de Metz.

NOMS DES EXPOSANTS.	LIEUX.	PRODUITS PRÉSENTÉS.	PAGES du rapport.
RAPPELS DE MÉDAILLES DE Ire CLASSE.			
1 Burgun-Schverer, et Burgun-Walter.	Meisenthal..... Goëtzenbruck.....	Gobleterie en verre et verres de montres.....	14
2. Fabry et Utzschneider.....	Sarreguemines.....	Poterie de grés, etc.....	15
3. Somborn et compagnie.....	Boulay.....	Quincaillerie.....	20
4. Valter.....	r. St-Vincent, 13...	Velours et peluches.....	34
5. Chédeaux et compagnie.	r. du Porte-Enseigne, 10.....	Broderies.....	37
6. Delbosque-Mélo..	r. de la Fontaine, 19..	Brosserie.....	42
7. Glavet.....	r. Paille-Maille, 12..	Pignon en fonte de fer....	51
8. Aimé.....	r. Serpenoise, 24...	Modèles de construction...	52
9. Savart.....	r. aux Ours, 7.....	Instruments de précision..	53
MÉDAILLES DE IIme CLASSE.			
1. De Redon.....	Villerupt.....	Tôles.....	17
2. Cornette.....	r. du Fort, 8.....	Enclumes.....	21
3. Leclerc.....	p. Saint-Louis, 29..	Poterie d'étain.....	25
4. Grave (Pierre)..	r. des Capucins, 13.	Chaises.....	27
5. Gorius.....	Faulquemont.....	Bonneterie.....	34
6. Boulet-Ducolombié.	r. Nexirue, 13.....	Molletons, Flanelles, castorines.....	35
7. Schwab et Haas.	p. Croix-outre-Moselle, 18.	Flanelles, croisés et fils de laine.....	36

NOMS DES EXPOSANTS.	LIEUX.	PRODUITS PRÉSENTÉS.	PAGES du rapport.
8. Mme ve Corbassière.....	r. du Palais, 1.....	Broderies.....	37
9. Bodin.....	r. du Commerce, 9..	Instruments de précision..	53
10. Humbert.....	r. Fournirue, 12....	Appareil chronométrique à style.....	54
11. Langer.....	r. du Marché-Couvert, 4.....	Pianos.....	55
12. Mennessier	r. de la Crête.....	Peinture et dessins.....	63
13. L'Haridon.....	École d'application..	Dessins.....	63
14. Lucy.....	r. des Prisons-Militaires, 12.	Peintures à l'huile et à l'aquarelle.....	64
15. Desrobert.....	p. Saint-Thiébaut, 36.	Portraits.....	64
16. Bastien.....	r. Saint-Marcel, 28.	Peintures à *l'huile*.....	66
17. Hussenot.....	r. du Four-du-Cloître, 8.....	Peintures.....	66

RAPPELS DE MÉDAILLES DE IIme CLASSE.

1. Gautier.....	r. de la Gr.-Armée, 3.	Papiers peints.....	30
2. Jacot.....	r. du Champé, 2....	Amidon.....	45
3. Gompertz.....	r. de l'Arsenal, 5...	Colles-fortes.....	46
4. Dupuy.....	r. des Prêcheresses, 7.	Lithographie.....	59

MÉDAILLES DE IIIme CLASSE.

1. Haffener.....	Ile de Chambière....	Tuiles vernies, fourneaux économiques.....	16
2. Vauconsant....	Plantières près Metz.	Etrilles vernies et étamage polychrone.....	23
3. Lotz Henry....	r. des Jardins, 19...	Toiles métalliques.....	23
4. Gugnon-Dosse..	r. Mazelle, 5.....	Chaudronnerie.....	24

NOMS DES EXPOSANTS.	LIEUX.	PRODUITS PRÉSENTÉS.	PAGES du rapport.
5. Duvivier.....	r. de la Monnaie, 40.	Fonderie et robinets à clef horizontale.....	24
6. Folliard.....	r. Taison, 22.....	Ebénisterie.....	26
7. Remy.....	r. de la Chêvre, 18..	Ebénisterie.....	26
8. Peduzzi-Cavallo.	r. Font.-St-Jacques, 2.	Cannes et parapluies.....	27
9. Lazard-Aaron...	r. Vincentrue, 30...	Molletons, flanelles et coatings.....	36
10. Mme Menet.....	p. de la Cathédrale, 2..	Corsets.....	36
11. Michels-Maire...	r. des Petit.-Tappes, 1.	Chaussures corioclaves....	39
12. Mayer fils.....	p. Cocote, 31.....	Bottes.....	40
13. Georges.....	p. de la Cathédrale, 7.	Sellerie.....	40
14. Crosse.....	r. du Change, 12....	Chapellerie.....	41
15. André.....	Daspich près de Thionville.....	Farine.....	44
16. Stein.....	Remeling.....	Charrue.....	48
17. Bigourd.....	p. du Quarteau, 29..	Vis en bois.....	48
18. Thomas.....	Moineville.....	Hache-paille.....	49
19. Faivre.....	Metz.....	Modèles de constructions..	52
20. Paul.....	r. Taison, 27.....	Embouchoirs mécaniques..	52
21. Reiter.....	r. du Change, 22...	Piano.....	55
22. Caye.....	p. d'Austerlitz, 4....	Piano.....	55
23. Toussaint.....	r. Fournirue, 22....	Gravure en taille-douce...	58
24. Lecourtois.....	****.....	Aquarelles.....	65
25. Migette.....	r. Chêvremont, 2....	Peintures et dessins.....	67
26. Salzard.....	r. des Clercs, 9.....	Peintures.....	67

NOMS DES EXPOSANTS.	LIEUX.	PRODUITS PRÉSENTÉS.	PAGES du rapport.
RAPPELS DE MÉDAILLES DE III^me^ CLASSE.			
1. Choné.....	p. Ste-Croix, n° 8...	Pots et cruchons en grès..	16
2. Lametz.....	r. Ste-Marie, 16....	Éperons.....	21
3. Viville.....	r. des Allemands, 56.	Ébénisterie.....	26
4. Brifaut.....	r. de la Chêvre, 32..	Ébénisterie.....	26
5. Verronnais.....	r. des Jardins, 14...	Typographie et reliûre....	30
6. Baudouin.....	p. St-Louis, 8.....	Chapellerie.....	41
7. Galy.....	Sierck.....	Colles fortes.....	46
8. Belliéni.....	r. Fournirue, 6.....	Instruments de physique..	53
9. Leroy.....	r. Fournirue, 39....	Instruments de musique à vent.....	55
10. Deny.....	r. Jurue, 12.....	Sculpture.....	61
11. Labroue.....	r. du Palais, 14....	Peintures en *miniature*....	68
MENTIONS HONORABLES.			
1. Fagonde.....	r. Tête-d'Or, 3.....	Poêles et fourn. en faïence.	16
2. Robinet jeune..	Pont-St-Georges, 6.	Chaudronnerie.....	24
3. Syndic.....	r. Bonne-Ruelle, 11.	Lampes et bains de pieds en laiton.....	25
4. Gusse.....	r. des Clairvaux, 1..	Chaises.....	27
5. Viciot.....	r. Font.-St-Jacq., 32.	Reliûre.....	30
6. Schwartz.....	r. Serpenoise, 3....	Reliûre.....	31
7. Placide-Barthelemy.....	r. St-Georges, 1....	Draperie.....	36
8. M^me^ Gerard née Watrin.....	r. du Palais, 3.....	Tapisseries à l'aiguille....	38

NOMS DES EXPOSANTS.	LIEUX.	PRODUITS PRÉSENTÉS.	PAGES du rapport.
9. Lalberteaux. . . .	r. des Allemands, 57.	Cuirs	39
10. François	r. du P.-Enseigne, 22.	Bottes	40
11. Sallerin	r. Vieille-Boucherie, 7	Bottes	40
12. Dompierre-Joly.	r. Fournirue, 28. . . .	Bottes	40
13. Voisard	r. Neuve-St-Louis, 4.	Chapeaux de soie	41
14. Gérôme	r. du P.-Enseigne, 8.	Habit	42
15. Muscat	p. St-Louis, 42	Mastic bitumineux imperméable	43
16. Legendre	r. de la Princerie, 11.	Colle	46
17. Léonard	Courcelles-Chaussy . .	Charrue	48
18. Mussol	***	Modèle d'escalier en bois . .	52
19. Jacot	r. Tête-d'Or, 29. . . .	Horloge	54
20. Peiffer	***	Instrum. de musique à vent.	55
21. Nouvian	r. Tête-d'Or, 33. . . .	Lithographie	59
22. Mme Hussenot . .	r. du F.-du-Cloître, 2.	Peintures à l'huile	62
23. Mlle J. Pioche . .	r. des Bons-Enfans, 1.	Fleurs à l'aquarelle	62
24. Cobus	Sarreguemines	Portraits au crayon et à l'aquarelle	68

RAPPELS DE MENTIONS HONORABLES.

1. Voisage	p. d'Austerlitz, 15. . .	Poêles en faïence	16
2. Boutefroy	r. du P.-Enseigne, 13.	Reliûre	31
3. Leclerc	r. de la Fontaine, 5. .	Fils de coton à broder	34
4. Lapierre	r. Pierre-Hardie, 12.	Coiffure	42
5. Flambeau	r. du Champé, 10. . .	Chandelles	45

NOMS DES EXPOSANTS.	LIEUX.	PRODUITS PRÉSENTÉS.	PAGES du rapport.
		CITATIONS.	
1. Vᵉ Dubois.....	r. Chaplerue, nº 1..	Coutellerie.....	21
2. François.....	r. des Jardins, 16...	Ferblanterie.....	22
3. Jacot.....	r. des Jardins, 24..	Chaudronnerie.....	24
4. Darras.....	r. du Plat-d'Étain...	Poterie d'étain.....	25
5. Jacquin.....	r. des Murs, 11.....	Sculpture en bois.....	26
6. Mauvais.....	r. des Trinitaires, 22.	Ébénisterie.....	27
7. Davilé.....	Cour-de-Ranzières, 6.	Ébénisterie.....	27
8. Demole.....	r. du Pont-des-Morts, 34.....	Vannerie.....	28
9. Giard.....	r. des Jardins, 20...	Souliers de femmes.....	40
10. Kraff.....	r. des Clercs, 5.....	Bandages, gants.....	41
11. Tribout.....	***.....	Produits chimiques.....	43
12. Lambert.....	r. St-Ferroy, 17....	Noir animalisé.....	45
13. Fourquin.....	r. Taison, 15.....	Chandelles.....	45
14. Ruffin.....	***.....	Machine à gaufrer le tulle.	51
15. Fiers.....	r. Fournirue, 36....	Appareils orthopédiques...	51
16. Antoine.....	r. de la Fontaine, 21.	Tonneau garni d'un soufflet de pression.....	51
17. Albertus.....	St-Mihel.....	Horlogerie.....	54
18. Picard.....	r. Chaplerue, 42....	Mouvements de montres...	54
19. Fratin.....	Paris.....	Sculpture.....	61
20. Mˡˡᵉ Michon....	r. du Pontifroy, 56..	Peinture à l'huile.....	62

Le rapporteur du jury, FAIVRE.